

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2025 à 13h00
pour LES GLIERES
110 RUE DE PINON 73700 BOURG SAINT MAURICE

1. **Election du Président de séance** - Majorité simple (art. 24)
2. **Election des scrutateurs** - Majorité simple (art. 24)
3. **Election du secrétaire de séance** - Majorité simple (art. 24)
4. **Rapport d'activité du Conseil Syndical** - Sans majorité
5. **Point d'information sur les modalités de contrôle des comptes** - Majorité simple (art. 24)
6. **Approbation des comptes de l'exercice N** - Majorité simple (art. 24)
7. **Quitus au Syndic** - Majorité simple (art. 24)
8. **Election de membres supplémentaires au Conseil Syndical** - Majorité absolue (art. 25)
9. **Désignation d'un vérificateur aux comptes** - Majorité simple (art. 24)
10. **Ajustement du budget prévisionnel de l'exercice N+1 en cours d'appel** - Majorité simple (art. 24)
11. **Budget prévisionnel prochain exercice N+2** - Majorité simple (art. 24)
12. **Délégation de pouvoir au conseil syndical (article 21-1)** - Majorité absolue (art. 25)
13. **Point d'information sur les impayés et les procédures en cours** - Sans majorité
14. **Saisie immobilière du lot n°790 appartenant à Madame BAILLY Agnès** - Majorité simple (art. 24)
15. **Validation des frais relatifs au protocole d'accord à signer entre le syndicat des copropriétaires et M. BELZANE** - Majorité absolue (art. 25)
16. **Proposition d'échange parcellaire entre la Commune de BOURG-SAINT-MAURICE et la copropriété** - Double majorité (art. 26)
 - 16.1. **Approbation du scénario n°3** - Double majorité (art. 26)
 - 16.2. **Approbation du scénario n°4** - Double majorité (art. 26)
17. **Présentation Projet de Plan Pluriannuel de Travaux et adoption PPT** - Sans majorité
 - 17.1. **Décision à prendre quant à l'adoption du Plan Pluriannuel de Travaux selon le "Plan Optimum"** - Majorité absolue (art. 25)
 - 17.2. **Décision à prendre quant à l'adoption du Plan Pluriannuel de Travaux selon le Plan "Gain Maximum"** - Majorité absolue (art. 25)
18. **Point d'information sur l'état des façades EST des blocs de bâtiments A/B/C/D** - Sans majorité
19. **Travaux - Réfection des lasures des façades EST des blocs A/B/C/D + retours (ponçage MANUEL)** - Majorité simple (art. 24)
 - 19.1. **Choix du fournisseur** - Majorité simple (art. 24)
 - 19.2. **Honoraires** - Majorité simple (art. 24)
 - 19.3. **Modalité de financement par appels de fonds classiques** - Majorité simple (art. 24)
 - 19.4. **Modalité de financement par le fonds de travaux "ALUR"** - Majorité absolue (art. 25)
20. **Travaux - Réfection des lasures des façades EST des blocs A/B/C/D + retours (ponçage MECANIQUE)** - Majorité simple (art. 24)
 - 20.1. **Choix du fournisseur** - Majorité simple (art. 24)
 - 20.2. **Honoraires** - Majorité simple (art. 24)
 - 20.3. **Modalité de financement par appels de fonds classiques** - Majorité simple (art. 24)
 - 20.4. **Modalité de financement par le fonds de travaux "ALUR"** - Majorité absolue (art. 25)
21. **Travaux - Réfection de la couverture des cinq auvents de la copropriété** - Majorité simple (art. 24)
 - 21.1. **Choix du fournisseur** - Majorité simple (art. 24)
 - 21.2. **Mandat au Conseil Syndical** - Majorité absolue (art. 25)
 - 21.3. **Honoraires** - Majorité simple (art. 24)

- 21.4. Modalité de financement par appels de fonds classiques - Majorité simple (art. 24)
- 21.5. Modalité de financement par le fonds de travaux "ALUR" - Majorité absolue (art. 25)
- 22. Travaux - Remplacement de deux grands candélabres - Majorité simple (art. 24)
 - 22.1. Choix du fournisseur - Majorité simple (art. 24)
 - 22.2. Mandat au Conseil Syndical - Majorité absolue (art. 25)
 - 22.3. Honoraires - Majorité simple (art. 24)
 - 22.4. Modalité de financement par appels de fonds classiques - Majorité simple (art. 24)
- 23. Souscription d'un contrat pour la maintenance des éclairages extérieurs - Majorité absolue (art. 25)
- 24. Travaux - Abattage du pin, devant le bâtiment C à la demande de M. ACKOU - Majorité simple (art. 24)
 - 24.1. Choix du fournisseur - Majorité simple (art. 24)
 - 24.2. Modalité de financement par appels de fonds classiques - Majorité simple (art. 24)
- 25. Travaux - Installation de sous-compteurs de chauffage par bâtiment - Majorité simple (art. 24)
 - 25.1. Choix du fournisseur - Majorité simple (art. 24)
 - 25.2. Honoraires - Majorité simple (art. 24)
 - 25.3. Modalité de financement par appels de fonds classiques - Majorité simple (art. 24)
- 26. Demande du conseil syndical - Rappel fonctionnement copropriété - Majorité simple (art. 24)
- 27. Demande du conseil syndical - Avancement de dossiers en cours et travaux à prévoir dans l'avenir - Majorité simple (art. 24)
- 28. Demande de M. et MME JONQUET - Souscription d'un contrat pour la mise en place d'un vigile à la piscine du 15/07 au 15/08 - Majorité simple (art. 24)
 - 28.1. Choix du fournisseur - Majorité simple (art. 24)
- 29. Demande de M. GOMEZ - Ratification de la création de l'abris de jardin construit pas ses soins - Majorité absolue (art. 25)
- 30. Demande de M. DIAS SILVA - Ratification de l'aménagement de son espace extérieur - Majorité absolue (art. 25)
- 31. Demande de MME FRADET - Mise en vente du QUAD - Majorité simple (art. 24)
- 32. Information relative à la demande de M. et MME LAPAQUELLERIE - Sans majorité
- 33. Questions diverses - Sans majorité

Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2025 à 13h00
pour LES GLIERES
110 RUE DE PINON 73700 BOURG SAINT MAURICE

1 Election du Président de séance

ELEC

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, désigne M. / Mme en qualité de président(e) de séance .

2 Election des scrutateurs

ELEC

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, désigne M. / Mme en qualité de scrutateur / scrutatrice de séance .

Le Syndic dépose sur le bureau à la disposition du Président(e) de séance et du / des Scrutateur(s) / Scrutatrice(s), la feuille de présence, les pouvoirs, les bulletins de vote par correspondance, le registre des lettres recommandées et des accusés de réception de la Convocation.

3 Election du secrétaire de séance

VOTE

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret du 17 Mars 1967, l'assemblée générale désigne en qualité de secrétaire de séance le syndic en exercice CIS Immobilier représenté par **Madame Audrey WEIDER**

4 Rapport d'activité du Conseil Syndical

NON
VOTE

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Sans majorité

Le Conseil Syndical fait lecture de son rapport d'activité au cours de l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le rapport précise les avis rendus par le conseil au cours de l'exercice et rend compte des modalités de mise en oeuvre des éventuelles délégations de pouvoir données au conseil syndical en vertu des dispositions de l'article 25a et 21-1 de la loi du 10 Juillet 1965.

5	Point d'information sur les modalités de contrôle des comptes	NON VOTE
---	---	-------------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale conformément aux articles 18-1 de la loi du 10 Juillet 1965 et 9-1 du décret du 17 Mars 1967, prend note que les copropriétaires qui le souhaitent pourront consulter les pièces justificatives des charges, notamment les factures, les contrats de fourniture et d'exploitation en cours et leurs avenants ainsi que la quantité consommée et le prix unitaire ou forfaitaire de chacune des catégories de charges, après réception de la convocation et jusqu'à la date de l'Assemblée générale, sur rendez-vous dans les locaux du syndic , CIS IMMOBILIER 124, Avenue du Maréchal Leclerc - BP50, 73704 BOURG ST MAURICE Cedex, du Lundi au Vendredi pendant les horaires ouvrables.

6	Approbation des comptes de l'exercice N	VOTE
---	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préalablement au vote, le conseil syndical rapporte à l'assemblée générale qu'il a procédé comme chaque année à la vérification des dépenses engagées par le syndic.

L'Assemblée générale conformément à l'article 11 du décret du 17 mars 1967 constate que sont joints à la convocation

- L'état financier du syndicat des copropriétaires
- Le compte de gestion général
- Le compte de gestion pour opérations courantes
- Le compte de gestion pour les travaux de l'article 14-1 II et opérations exceptionnelles
- L'état des travaux de l'article 14-1 II et opérations exceptionnelles non clôturés
- Le projet d'état individuel de répartition des comptes de chaque copropriétaire
- L'état relatif au chauffage de base

L'Assemblée Générale, après avoir recueilli l'avis du conseil syndical, pris connaissance des documents joints à la convocation, délibéré, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de charges de l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

- d'un montant de 329 902.46 € pour opérations courantes
- d'un montant total de 41 279.41 € pour les comptes travaux de l'article 14-1 II et opérations exceptionnelles

Le solde de charges, lié à l'arrêté de ces comptes joint à la convocation, devient immédiatement exigible du fait de la présente approbation.

7	Quitus au Syndic	VOTE
---	------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 1993 du Code Civil donne quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 31/12/2024.

8	Election de membres supplémentaires au Conseil Syndical	ELEC
---	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Proposition(s) : Mme BOUQUIN Solange, Mme FARINATI Josiane, Mme FILSER Claudine
Pour rappel, à ce jour la composition du conseil syndical est la suivante :

- BALAFREJ Hayann
- BELATRECHE Ammar
- KIRALY Stephen
- MACIOCIA Martine
- MILLINS Christopher

Le conseil devant être renouvelé dans sa totalité en 2026, les copropriétaires suivants présentent leur candidature pour un an :

- MME FILSER
- MME BOUQUIN
- MME FARINATI

Les copropriétaires candidats pour intégrer le Conseil Syndical peuvent se faire connaître par courrier ou mail auprès du Syndic.

L'Assemblée Générale désigne . en qualité de membres du Conseil Syndical pour une durée de UN an les copropriétaires ci-dessous énoncés :

.....

9	Désignation d'un vérificateur aux comptes	ELEC
---	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préambule : Pour mémoire, MME BOUQUIN est actuellement vérificateur aux comptes.

L'assemblée générale désigne pour une durée d'un an , M/Mme pour vérifier les comptes de la copropriété qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle prochaine.

10	Ajustement du budget prévisionnel de l'exercice N+1 en cours d'appel	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Etant préalablement rappelé que l'assemblée générale qui s'est tenue le 12/04/2024 a voté un budget prévisionnel pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 d'un montant de **416 950.00** euros.

Compte-tenu du résultat de l'exercice précédent et après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de l'ajuster et de le porter à la somme de **403 323.00** euros.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder à la régularisation sur les appels non encore échus de l'exercice concerné.

11	Budget prévisionnel prochain exercice N+2	VOTE
----	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le budget avait été établi en concertation avec le conseil syndical conformément à l'article 18-II de la loi du 10 Juillet 1965, pris connaissance du projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, fixe le budget prévisionnel pour l'exercice du **01/01/2026** au **31/12/2026**, afférent aux dépenses de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes et équipements communs de l'immeuble pour un montant arrêté à la somme de **403 323.00** €.

Les appels provisionnels à proportion du budget voté seront appelés en quatre trimestres selon le modèle suivant : 30%-30%-20%-20%, et exigibles le premier jour de chaque trimestre civil.

Ce présent budget pourra être réajusté lors de la prochaine assemblée générale.

12	Délégation de pouvoir au conseil syndical (article 21-1)	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Proposition(s) : 20000.00 €

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le conseil syndical de la résidence est composé d'au moins trois membres, que l'assurance multirisque de la copropriété garantit la responsabilité civile des membres du conseil, décide de donner délégation de pouvoir au conseil syndical à l'effet de :

..... (hors approbation des comptes, détermination du budget prévisionnel ou modification du règlement de copropriété)

La délégation allouée est limitée à une période maximale d'un an et le montant maximum des sommes allouées au Conseil Syndical pour la mettre en oeuvre est de € TTC.

Le montant ne sera appelé qu'en cas de nécessité, selon les modalités de l'article 19-2 de la loi du 10/07/1965.

Le Conseil Syndical devra rendre compte des choix et décisions pris dans le cadre de cette délégation lors de la prochaine assemblée générale.

13	Point d'information sur les impayés et les procédures en cours	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Sans majorité

-Dossiers contentieux impayés :

* BAILLY : jugée en première instance, le résultat n'était pas satisfaisant pour le syndicat des copropriétaires, en raison d'une mauvaise interprétation par le juge des documents comptables fournis, et un appel avait été introduit. En seconde instance, la Cour d'appel a condamné MME BAILLY à payer 6 224,12€ de charges, ainsi que la somme de 1 000€ au titre de l'article 700. La décision a été signifiée à MME BAILLY qui n'a pas fait suite à sa condamnation. L'Assemblée générale devra statuer, ci-après, sur une résolution pour la saisie immobilière de son bien. Montant de la dette au 11/03/2025 = 9 145,45€).

*HERITIER : montant de la dette au 11/03/2025 = 2 896,46€. Mise en demeure envoyée par le syndic.

- En annexe, la tableau récapitulatif relatif aux procédures 'BELZANE', établi par le cabinet SCP LOUCHETCAPDEVILLE, avocats à Albertville.

14	Saisie immobilière du lot n°790 appartenant à Madame BAILLY Agnès	VOTE
----	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

1°) Autorisation du syndic à procéder à la saisie immobilière d'un lot :

Après avoir entendu l'exposé du syndic sur l'état des procédures de recouvrement à l'encontre de MME BAILLY Agnès, propriétaire du lots n°790, débiteur à l'encontre du syndicat des copropriétaires, à la date du 11/03/2025., de la somme de 9 141,45 euros, l'assemblée générale habilite son syndic, dans les conditions prévues à l'article 55 du décret du 17 mars 1967 à introduire une procédure de saisie immobilière à l'encontre de MME BAILLY Agnès en vue de mettre en vente judiciaire aux enchères publiques le lot n°790 dans l'immeuble sis 110 RUE DE PINON, 73700 BOURG SAINT MAURICE appartenant à MME BAILLY Agnès,

2°) Fixation du montant de la mise a prix :

Les copropriétaires proposent que la mise à prix du lot n°790 appartenant à MME BAILLY Agnès dans l'immeuble sis 110 RUE DE PINON, 73700 BOURG SAINT MAURICE soit fixée à la somme de 30.000 € (trente mille) euros.

L'assemblée générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat des copropriétaires sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix qu'il décide de fixer à 30.000 euros.

3°) Fixation du montant des sommes estimées définitivement perdues :

Après avoir entendu l'exposé du syndic, l'assemblée générale fixe le montant des sommes estimées définitivement perdues à la somme de 9.141 € euros au jour de la convocation.

Cette somme est donc répartie en charges communes générales entre tous les copropriétaires.

Une fois la procédure clôturée, il sera établi un décompte définitif qui est bien évidemment susceptible de modifier cette somme.

15	Validation des frais relatifs au protocole d'accord à signer entre le syndicat des copropriétaires et M. BELZANE	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Préambule : Le conseil syndical a échangé avec M. BELZANE dans le but de trouver un accord amiable transactionnel et ainsi mettre fin à l'ensemble des procédures en cours entre le syndicat des copropriétaires et lui-même.

M. BELZANE accepte de mettre fin à toutes les procédures en échange du versement de 7 000€ dans le cadre d'un protocole d'accord. Les frais d'acte d'un montant 700€ HT (840€ TTC), ainsi que les frais de débours seront à la charge du syndicat des copropriétaires de la résidence LES GLIERES également.

Projet de résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des conditions de l'échange entre le conseil syndical et M. BELZANE, après avoir entendu le conseil syndical et le syndic, et après avoir délibéré :

- valide les termes de l'accord amiable transactionnel faisant suite à l'échange entre le conseil syndical et M. BELZANE, à savoir :
- le syndicat des copropriétaires verse une indemnité de 7 000€ à M. BELZANE
- le syndicat des copropriétaires prend en charge le frais d'acte et de débours d'un montant estimé à environ 1.000 € HT (1.200 € TTC)
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaire aux paiements comme suit :
- 100% soit un montant de 9 040€ le 01/07/2025
- mandate le conseil syndical pour la validation le protocole d'accord amiable transactionnel qui doit être rédigé par Maître CAPDEVILLE, avocat représentant de la copropriété LES GLIERES,
- donne mandat au syndic pour la signature de tout acte,
- les honoraires du syndic seront calculés et appliqués conformément à l'article 7.2.6 du contrat en vigueur ;

16	Proposition d'échange parcellaire entre la Commune de BOURG-SAINT-AURICE et la copropriété	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Double majorité (art. 26)

Lors de la présentation de la Commune de BOURG-SAINT-AURICE de son projet à l'assemblée générale du 12 avril 2024, Monsieur le Maire a été à l'écoute des différents sujets bloquants relatifs à l'échange parcellaire proposé, notamment la problématique de l'absence d'aire de retournement sur le parking du haut, du rétrécissement de la voie pompier ainsi que la contrepartie en emplacements supplémentaires demandée par la copropriété. La Commune a travaillé, en collaboration avec le conseil syndical des GLIERES, sur une nouvelle proposition afin que cela puisse être validé lors de la présente assemblée générale.

A la suite des divers rencontres et échanges, ce sont deux scénarios qui sont proposés, donc voici le détail ci-dessous.

- Première proposition, correspondante au scénario 3 communiqué par le syndic le 24 février par mail :

Selon le plan ci-annexés (projet de division- sc3), la commune de Bourg St Maurice-Les Arcs propose à la copropriété des GLIERES, la cession de 125 m2 repérés en jaune sur le plan, contre le terrain repéré en rose de 193 m2. La Commune s'engage également à rétrocéder à la copropriété, afin de régulariser une occupation de la copropriété des GLIERES sur les parcelles de la commune, les 9 m2, repérés en vert en limite de propriété au nord du parking existant

-Seconde proposition, correspondante au scénario 4 communiqué par le syndic le 24 février par mail :

Selon les plans ci-annexés (Projet de division- sc4), la Commune Bourg St Maurice-Les Arcs propose à la copropriété les GLIERES, la cession des 125 m2 repérés en jaune sur le plan, contre le terrain de 128 m2. La Commune s'engage également à rétrocéder à la copropriété, afin de régulariser une occupation de la copropriété des GLIERES sur les parcelles de 9 m2, repérés en vert en limite de propriété au nord du parking existant. Dans ce scénario, la commune s'engage à financer et réaliser les travaux relatifs à la dépose et repose de la clôture, à la mise en place de l'enrobé et du traçage des places de stationnement.

PJ

- Courrier et plans de la mairie

Les deux scénarios susmentionnés sont soumis au vote dans les résolutions suivantes.

Projet de résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents annexés, entendu les explications de la Commune de Bourg-Saint-Maurice, et après avoir entendu l'avis du conseil syndical et du syndic :

- approuve le principe d'un échange parcellaire entre la Commune de Bourg-Saint-Maurice et la copropriété, selon les modalités optionnelles proposées ci-dessous.

16.1	Approbation du scénario n°3	VOTE
------	-----------------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Double majorité (art. 26)

L'assemblée générale :

- Approuve le scénario n°3 proposé par la Commune de BOURG-SAINT MAURICE, à savoir :

Selon le plan ci-annexés (projet de division- sc3), la commune de Bourg St Maurice, ce-Les Ars propose à la copropriété des GLIERES, la cession de 125 m2 repérés en jaune sur le plan, contre le terrain repéré en rose de 193 m2. La Commune s'engage également à rétrocéder à la copropriété, afin de régulariser une occupation de la copropriété des GLIERES sur les parcelles de la commune, les 9 m2, repérés en vert en limite de propriété au nord du parking existant

- Donne mandat au syndic pour :

- signer tous compromis ;

- représenter la copropriété à la signature de l'acte, faire toutes déclarations, signer tout acte, en recevoir le prix et donner quittance, élire domicile et généralement faire le nécessaire.

- valide les honoraires du syndic conformément à son contrat ;

- Décide que les frais d'acte, y compris ceux liés aux modificatifs du règlement de copropriété sont à la charge de la Commune de BOURG-SAINT-AURICE

AVIS DU CONSEIL SYNDICAL :

Le conseil syndical vous informe que ce scénario 3 est un peu différent de celui proposé le 24 février 2025. La clôture n'est plus prise en charge par la mairie augmentant encore le coût du devis proposé à titre indicatif par le conseil syndical.

16.2	Approbation du scénario n°4	VOTE
------	-----------------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Double majorité (art. 26)

L'assemblée générale :

- Approuve le scénario n°4 proposé par la Commune de BOURG-SAINT MAURICE, à savoir :

Selon les plans ci-annexés (Projet de division- sc4), la Commune Bourg St Maurice-Les Arcs propose à la copropriété les GLIERES, la cession des 125 m2 repérés en jaune sur le plan, contre le terrain de 128 m2. La Commune s'engage également à rétrocéder à la copropriété, afin de régulariser une occupation de la copropriété des GLIERES sur les parcelles de 9 M2, repérés en vert en limite de propriété au nord du parking existant. Dans ce scénario, la commune s'engage à financer et réalise les travaux relatifs à la dépose et repose de la cloture, à la mise en place de l'enrobé et du traçage des places de stationnement.

- Donne mandat au syndic pour :
- signer tous compromis ;
- représenter la copropriété à la signature de l'acte, faire toutes déclarations, signer tout acte, en recevoir le prix et donner quittance, élire domicile et généralement faire le nécessaire.
- Valide les honoraires du syndic conformément à son contrat ;
- Décide que les frais d'acte, y compris ceux liés aux modificatifs du règlement de copropriété sont à la charge de la Commune de BOURG-SAINT-MAURICE

17	Présentation Projet de Plan Pluriannuel de Travaux et adoption PPT	NON VOTE
----	--	----------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Sans majorité

Rappel : dispositions en vigueur du paragraphe II de l'article 14-2 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965

'II.-Le projet de plan pluriannuel de travaux est présenté à la première assemblée générale des copropriétaires qui suit son élaboration ou sa révision. Lorsque ce projet de plan fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux au cours des dix prochaines années, le syndic inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée générale la question de l'adoption de tout ou partie du projet de plan pluriannuel de travaux, qui est soumise à la majorité des voix de tous les copropriétaires.'

Le rapport du PPPT livré par la société ACCEO en Juillet, est joint à la convocation, disponible également en intégralité sur l'extranet de la copropriété et sera présenté en séance.

Par ailleurs, conformément aux dispositions réglementaires rappelées ci-dessus, l'assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'adoption du Plan Pluriannuel de Travaux proposé par le rapport.

Le syndic rappelle que l'adoption du PPT, n'est pas obligatoire, la seule obligation consiste à le soumettre au vote de l'assemblée générale lors de laquelle le PPPT est présenté officiellement. le syndic précise également que l'adoption du Plan Pluriannuel de Travaux a de lourdes conséquences en matière de cotisation obligatoire au fonds de travaux 'ALUR'.

l'assemblée générale après avoir eu présentation en séance du rapport de PPPT réalisé par la société ACCEO et plus particulièrement des préconisations de travaux et du planning de réalisation de ceux-ci sur les dix prochaines années soumet les résolutions suivantes au vote.

AVIS DU CONSEIL SYNDICAL :

Le conseil syndical préconise de ne pas prendre des engagements financiers sur 10 ans, et favorise une approche au fil de l'eau consistant à faire les travaux petit à petit quand ceux-ci s'avèrent nécessaires, soumis en AG à la décision des copropriétaires.

17.1	Décision à prendre quant à l'adoption du Plan Pluriannuel de Travaux selon le "Plan Optimum"	VOTE
------	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Conformément aux obligations de l'article 14-2 de la loi n°65-557 du 10 Juillet 1965, suite à la présentation du PPPT, celui-ci faisant apparaître la nécessité de réaliser des travaux au cours des 10 prochaines années, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur l'adoption d'un Plan Pluriannuel de Travaux.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'avis du conseil syndical, décide d'adopter le programme ' Plan Optimum ' de travaux présentés dans le PPPT qui seront à réaliser dans les 10 prochaines années, prend acte que l'estimation sommaire du montant de ces travaux s'élève à 2 454 000 € TTC (hors frais d'étude, de suivi, de contrôle, DO, DAT, etc... qui s'élèvent généralement à 20% du montant des travaux). et que les décisions relatives à la mise en œuvre de l'échéancier du PPT adopté seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

L'assemblée générale a pris note que l'adoption du PPT impliquait réglementairement un changement d'assiette de la cotisation obligatoire au fonds de travaux annuel (fonds 'ALUR') dont le taux minimal sera de 2,5% du montant des travaux du PPT adopté, soit 61 350 € par an (actuellement, en l'absence de PPT, le taux de cotisation 'ALUR' est de (5% du budget prévisionnel annuel soit environ 20 166,15€).

L'Assemblée Générale prend acte également que les travaux prescrits dans le PPT adopté seront intégrés au Carnet d'Entretien de l'Immeuble conformément au dernier alinéa du Titre I de l'article 14-2 de la loi n°65-557.

17.2	Décision à prendre quant à l'adoption du Plan Pluriannuel de Travaux selon le Plan "Gain Maximum"	VOTE
-------------	--	-------------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Conformément aux obligations de l'article 14-2 de la loi n°65-557 du 10 Juillet 1965, suite à la présentation du PPPT, celui-ci faisant apparaître la nécessité de réaliser des travaux au cours des 10 prochaines années, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur l'adoption d'un Plan Pluriannuel de Travaux.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'avis du conseil syndical, décide d'adopter le programme ' Plan Gain Maximum ' de travaux présentés dans le PPPT qui seront à réaliser dans les 10 prochaines années, prend acte que l'estimation sommaire du montant de ces travaux s'élève à 3 562 000€ TTC (hors frais d'étude, de suivi, de contrôle, DO, DAT, etc... qui s'élèvent généralement à 20% du montant des travaux). et que les décisions relatives à la mise en œuvre de l'échéancier du PPT adopté seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

L'assemblée générale a pris note que l'adoption du PPT impliquait réglementairement un changement d'assiette de la cotisation obligatoire au fonds de travaux annuel (fonds 'ALUR') dont le taux minimal sera de 2,5% du montant des travaux du PPT adopté, soit 89 050 € par an (actuellement, en l'absence de PPT, le taux de cotisation 'ALUR' est de (5% du budget prévisionnel annuel soit environ 20 166,15€).

L'Assemblée Générale prend acte également que les travaux prescrits dans le PPT adopté seront intégrés au Carnet d'Entretien de l'Immeuble conformément au dernier alinéa du Titre I de l'article 14-2 de la loi n°65-557.

18	Point d'information sur l'état des façades EST des blocs de bâtiments A/B/C/D	NON VOTE
-----------	--	-----------------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Sans majorité

A la demande du conseil syndical et des copropriétaires, il est proposé de continuer le processus d'entretien des façades avec une nouvelle campagne de réfection de lasures par les façades EST des blocs A/B/C/D de la copropriété (selon visuel en annexe), qui sont celles qui sont le plus dégradées.

Il vous est proposé deux types d'intervention au niveau du ponçage avant l'application des lasures : Ponçage MANUEL ou MÉCANIQUE.

Selon le responsable Travaux de CIS IMMOBILIER, un simple ponçage manuel risque de ne pas être à la hauteur du rendu souhaité.

L'état de dégradation avancé de certaines parties de boiseries, selon l'avis du responsable travaux chez CIS IMMOBILIER, nécessitent soit :

_ L'application d'une peinture d'impression afin de rendre le support homogène avant l'application des lasures.

- Avantages : Coût modéré et renfort de la protection par rapport à une simple lasure.
- Inconvénients : Diminution de l'aspect bois (la peinture d'impression remplit partiellement le veinage du bois)

Cette solution technique est souvent proposée comme une solution intermédiaire entre un ponçage manuel simple et un ponçage mécanique plus coûteux.

_ Une mise à nu des bois par un ponçage mécanique à l'aide de ponceuses orbitales

- Avantages : Rend le support (bois) plus homogène et annule tous risques de tâches sur l'aspect final
- Inconvénients : Coût élevé et bruits durant les travaux

Les différentes entreprises consultées ne proposant pas les mêmes solutions techniques pour obtenir un bon rendu esthétique de l'ensemble, ces travaux sont portés au vote sous deux résolutions distinctes (Résolutions n° 18 pour le ponçage manuel et n° 19 pour le ponçage mécanique)

LES RÉSOLUTIONS 19 ET 20 TRAITANT LE MÊME SUJET, SIMPLEMENT AVEC UNE TECHNIQUE DIFFÉRENTE, IL EST PRÉCISÉ QU'UNE SEULE NE SERA MISE EN OEUVRE.

19	Travaux - Réfection des lasures des façades EST des blocs A/B/C/D + retours (ponçage MANUEL)	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préambule : A la demande du conseil syndical et des copropriétaires, il est proposé de continuer le processus d'entretien des façades avec une nouvelle campagne de réfection de lasures par les façades EST des blocs A/B/C/D de la copropriété (selon visuel en annexe), qui sont celles qui sont le plus dégradées.

Vous trouverez en pièce jointe à la convocation un rapport d'analyse des offres.

En pièce jointe, l'ensemble des devis en **ponçage MANUEL** :

- Devis de l'entreprise HAUTE VOLTIGE pour un montant de 45 685,31 € TTC (Ponçage MANUEL sans lasures des sous-faces de toiture)
- Devis de l'entreprise ALPEINTURE n°1 pour un montant de 47 190,44 € TTC (Ponçage MANUEL sans lasures des sous-faces de toiture)
- Devis de l'entreprise PONCET n°1 pour un montant de 58 472,34 € TTC (Ponçage MANUEL sans lasures des sous-faces de toiture)

Le syndic informe avoir consulté également les sociétés SANTON Rémi sans retour à ce jour.

Projet de résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants : Réfection des lasures des façades orientées EST des blocs (indiquées sur le visuel en pièce jointe) A/B/C/D + retours (ponçage MANUEL)

19.1	Choix du fournisseur	ELEC
------	----------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : - SAS ALPEINTURE TRA pour un montant de : 47190.44 €, - SAS HV ACRO / HAUTE VOLTIGE Contact : ARPIN Jacky pour un montant de : 45685.31 €, - SARL PONCET pour un montant de : 58472.34 €
L'assemblée désigne l'entreprisepour un montant de :.....€ pour réaliser les travaux cités précédemment.

19.2	Honoraires	VOTE
------	------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : 3.50%

L'assemblée décide que le montant des honoraires sera de % du montant des travaux, soit un montant de €.

Il y aura une visite de chantier minimum par semaine avec rapport du responsable de travaux, et rapport de réception de fin de travaux.

19.3	Modalité de financement par appels de fonds classiques	VOTE
------	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- Le 01/07/2025 avec un taux de : 50.00 %, - Le 01/10/2025 avec un taux de : 50.00 %

19.4	Modalité de financement par le fonds de travaux "ALUR"	VOTE
------	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale demande au syndic de mobiliser le fonds travaux Loi ALUR à hauteur de la somme de € TTC.

20	Travaux - Réfection des lasures des façades EST des blocs A/B/C/D + retours (ponçage MECANIQUE)	VOTE
----	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préambule : A la demande du conseil syndical et des copropriétaires, il est proposé de continuer le processus d'entretien des façades avec une nouvelle campagne de réfection de lasures par les façades EST des blocs A/B/C/D de la copropriété (selon visuel en annexe), qui sont celles qui sont le plus dégradées.

En pièce jointe, l'ensemble des devis en ponçage MECANIQUE :

- Devis de l'entreprise MAROTO pour un montant de 76 606,80 € TTC (Ponçage MECANIQUE sans lasures des sous-faces de toiture)
- Devis de l'entreprise PONCET n° 2 pour un montant de 80 917.23 € TTC (Ponçage MECANIQUE sans lasures des sous-faces de toiture)
- Devis de l'entreprise ALPEINTURE n°2 pour un montant de 96 719,97 € TTC (Ponçage MECANIQUE sans lasures des sous-face de toiture)

Le syndic informe avoir consulté également les sociétés SANTON Rémi sans retour à ce jour.

Projet de résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants : Réfection des lasures des façades orientées EST des blocs (indiquées sur le visuel en pièce jointe) A/B/C/D + retours (ponçage MECANIQUE)

20.1	Choix du fournisseur	ELEC
------	----------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : - SARL PONCET pour un montant de : 80917.23 €, - SARL MAROTO pour un montant de : 76606.80 €, - SAS ALPEINTURE TRA pour un montant de : 96719.97 €

L'assemblée désigne l'entreprisepour un montant de :.....€ pour réaliser les travaux cités précédemment.

20.2	Honoraires	VOTE
------	------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : 3.50%

L'assemblée décide que le montant des honoraires sera de % du montant des travaux, soit un montant de €.

Il y aura une visite de chantier minimum par semaine avec rapport du responsable de travaux, et rapport de réception de fin de travaux.

20.3	Modalité de financement par appels de fonds classiques	VOTE
------	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- Le 01/07/2025 avec un taux de : 50.00 %, - Le 01/10/2025 avec un taux de : 50.00 %

20.4	Modalité de financement par le fonds de travaux "ALUR"	VOTE
------	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale demande au syndic de mobiliser le fonds travaux Loi ALUR à hauteur de la somme de € TTC.

21	Travaux - Réfection de la couverture des cinq auvents de la copropriété	VOTE
----	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préambule : A la demande du conseil syndical, il est proposé une réfection de la couverture des 5 auvents de la copropriété. Le conseil syndical a choisi d'opter pour une réfection à l'identique par la pose de tavaillons bois.

Pièces jointes:

- Devis de l'entreprise HAUTE VOLTIGE pour un montant de 24 119,57 € TTC
- Devis de l'entreprise LES AROLLES pour un montant de 66 776,60 € TTC

Le syndic informe avoir consulté également les sociétés RM CHARPENTE et BIMET sans retour au jour de l'envoi des convocations.

Projet de résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants : Réfection de la couverture des auvents des hall d'entrée avec une réfection à l'identique.

21.1	Choix du fournisseur	ELEC
------	----------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : - SAS HV ACRO / HAUTE VOLTIGE Contact : ARPIN Jacky pour un montant de : 24119.57 €, - SARL LES AROLLES pour un montant de : 66776.60 €

L'assemblée désigne l'entreprisepour un montant de :.....€ pour réaliser les travaux cités précédemment.

21.2	Mandat au Conseil Syndical	VOTE
------	----------------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Proposition(s) : 25000.00 €

L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil Syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de € TTC, et autorise le syndic à passer commande en conséquence.

21.3	Honoraires	VOTE
------	------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : 3.50%

L'assemblée décide que le montant des honoraires sera de % du montant des travaux, soit un montant de €.

Il y aura une visite de chantier minimum par semaine avec rapport du responsable de travaux, et rapport de réception de fin de travaux.

21.4	Modalité de financement par appels de fonds classiques	VOTE
-------------	---	-------------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- Le 01/07/2025 avec un taux de : 50.00 %, - Le 01/10/2025 avec un taux de : 50.00 %

21.5	Modalité de financement par le fonds de travaux "ALUR"	VOTE
-------------	---	-------------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale demande au syndic de mobiliser le fonds travaux Loi ALUR à hauteur de la somme de € TTC.

22	Travaux - Remplacement de deux grands candélabres	VOTE
-----------	--	-------------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préambule : En raison d'une panne sur de nombreux candélabres, le syndic a fait intervenir l'entreprise SERPOLLET pour leur remise en route. Deux grands candélabres situés à l'entrée de la copropriété au niveau du portail, n'ont pas pu être réparés. Leur remplacement est nécessaire.

L'entreprise SERPOLLET ayant désormais connaissance du réseau électrique des candélabres qui est assez complexe, aucune autre entreprise n'a été consultée.

Pièces jointes:

- Devis de l'entreprise SERPOLLET pour un montant de 2 268€ TTC

Projet de résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants : Remplacement de deux candélabres, dont deux sont situés à l'entrée de la copropriété au niveau du portail.

22.1	Choix du fournisseur	ELEC
-------------	-----------------------------	-------------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : - SERPOLLET SAVOIE MONT-BLANC pour un montant de : 2268.00 €

L'assemblée désigne l'entreprisepour un montant de :.....€ pour réaliser les travaux cités précédemment.

22.2	Mandat au Conseil Syndical	VOTE
-------------	-----------------------------------	-------------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Proposition(s) : 2268.00 €

L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil Syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de € TTC, et autorise le syndic à passer commande en conséquence.

22.3	Honoraires	VOTE
------	------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : 3.50%

L'assemblée décide que le montant des honoraires sera de % du montant des travaux, soit un montant de €.

Il y aura une visite de chantier minimum par semaine avec rapport du responsable de travaux, et rapport de réception de fin de travaux.

22.4	Modalité de financement par appels de fonds classiques	VOTE
------	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- Le 01/07/2025 avec un taux de : 100.00 %

23	Souscription d'un contrat pour la maintenance des éclairages extérieurs	VOTE
----	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Pièces jointes:

- Proposition de la société SERPOLLET pour un montant annuel de 1012 €TTC

Préambule :

Etant préalablement rappelé que

- le syndicat des copropriétaires n'a souscrit actuellement à aucun contrat d'entretien. Au vu des problématiques connues ces derniers mois, il paraîtrait judicieux, de mettre en place un prestataire compétent et réactif afin de maintenir les installations aux mieux de leur fonctionnement.

L'entreprise SERPOLLET ayant désormais connaissance du réseau électrique des candélabres qui est assez complexe, aucune autre entreprise n'a été consultée.

Projet de Résolution

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du contrat, recueilli l'avis du Conseil Syndical et après en avoir délibéré décide

- de souscrire le contrat d'entretien auprès de la société SERPOLLET pour un montant annuel de 1012 € TTC

- de la prise d'effet du contrat au .. / .. /.....

- de donner mandat au syndic pour procéder aux démarches nécessaires à la souscription du nouveau contrat.

24	Travaux - Abattage du pin, devant le bâtiment C à la demande de M. ACKOU	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préambule : M. ACKOU a fait part au syndic de la problématique du pin qui obstrue la luminosité devant le bâtiment C. Après concertation le conseil syndical a demandé au syndic l'obtention d'un devis.

Pièces jointes:

-YOUNGER ELAGAGE SAVOIE : 268.60€ TTC

Projet de résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants : Travaux d'abattage du pin, devant le bâtiment C à la demande de M. ACKOU

24.1	Choix du fournisseur	ELEC
------	----------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : - YOUNGER TABIAS pour un montant de : 268.60 €
L'assemblée désigne l'entreprise**pour un montant de :.....€** pour réaliser les travaux cités précédemment.

24.2	Modalité de financement par appels de fonds classiques	VOTE
------	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- Le 01/07/2025 avec un taux de : 100.00 %

25	Travaux - Installation de sous-compteurs de chauffage par bâtiment	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préambule : A la demande du conseil syndical, il est soumis au vote la pose de sous-compteurs de chauffage par bâtiment pour maîtriser au plus juste les coûts de chauffage par bâtiment.

Pièces jointes:

- Devis de l'entreprise IDEX pour un montant de 5975,46€ TTC

Le syndic informe avoir consulté également la société TESLA SOLUTIONS sans retour au jour de l'envoi des convocations.

Projet de résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants : Installation de sous-compteurs de chauffage par bâtiment.

25.1	Choix du fournisseur	ELEC
------	----------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : - SOCIETE IDEX SEEZ pour un montant de : 5975.46 €
L'assemblée désigne l'entreprise**pour un montant de :.....€** pour réaliser les travaux cités précédemment.

25.2	Honoraires	VOTE
------	------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : 3.50%
L'assemblée décide que le montant des honoraires sera de % du montant des travaux, soit un montant de €.

Il y aura une visite de chantier minimum par semaine avec rapport du responsable de travaux, et rapport de réception de fin de travaux.

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- Le 01/07/2025 avec un taux de : 100.00 %

Conséquemment aux modalités d'appel de fonds définies ci-dessus l'Assemblée Générale souhaite que les travaux soient réalisés hors période de chauffe.

26 Demande du conseil syndical - Rappel fonctionnement copropriété

VOTE

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

RAPPELS DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

*Il ne pourra être étendu de linge aux fenêtres ou aux balcons. Aucun objet ne pourra être déposé sur les bords des fenêtres sans être fixé pour en éviter la chute. Les vases à fleurs, même sur les balcons devront reposer sur des dessous étanches capables de conserver l'excédent d'eau de manière à ne pas détériorer les murs ni incommoder les passants ou voisins.

*Les portes d'entrées des appartements, les fenêtres et persiennes, les gardes-corps, balustrades, rampes d'appui des balcons et fenêtres, même la peinture, et de façon générale, tout ce qui contribue à l'harmonie de l'immeuble, ne pourront être modifiés, bien que constituant une partie privative, sans l'autorisation d'assemblée générale.

Complément d'information du conseil syndical :

- les portes-fenêtres doivent être refaites à l'identique, dans les couleur et la forme, notamment les soubassements.

- les travaux dans les jardinets nécessitent une autorisation d'assemblée générale. Des courriers recommandés ont été envoyés aux propriétaires concernés pour remise à l'état d'origine, des mesures seront prises en conséquence.

BON USAGE DE LA COPROPRIETE

*Les vélos qui sont montés dans les étages, dégradent les peintures des couloirs et des portes par des traces de pneus ou autres, le conseil syndical demande aux occupants de la résidence d'être attentifs et responsables, il serait dommage que les coûts des charges augmentent par un nouveau rafraîchissement des peintures des couloirs et des portes.

*Afin d'épargner le portail, il est rappelé les bonnes pratiques de son utilisation :

- Les piétons doivent passer par le portillon. Tous les badges ouvrent le portillon en l'appliquant sur le détecteur d'ouverture.

- Il est également possible de faire enregistrer son nom dans le digicode, en faisant la demande à CIS IMMOBILIER, ce qui permet l'ouverture du portail à distance.

*Rappel de la résolution de l'assemblée générale du 12 avril 2024 - Cahier des charges pour le passage des câbles dans les parties communes

L'assemblée générale, après avoir entendu l'avis du conseil syndical et du syndic, et après avoir délibéré:

- *approuve le cahier des charges suivant:*

* *en premier lieu, il convient de voir s'il est possible de passer la fibre par les gaines telecom ou TV existantes,*

* *si ce n'est pas possible de se raccorder par les gaines existantes, et qu'une goulotte est déjà existante, il convient de vérifier s'il est possible d'y passer un autre câble, et le cas échéant, passer le câble dans la goulotte existante,*

* *si aucune des deux options susmentionnées n'est possible, il convient de poser une goulotte blanche proprement sur la tranche haute du mur, contre le plafond,*

* *s'il existe déjà une goulotte sur la tranche haute du mur et qu'il n'y a plus de place pour y passer un câble, il convient de faire installer proprement une seconde goulotte juste en-dessous de l'existante,*

* *les goulottes doivent être blanches,*

Pour les copropriétaires à la recherche d'un électricien pour ces travaux, il y a la possibilité de faire appel à l'entreprise MENGOLLI qui a déjà travaillé aux GLIERES.

MENGOLLI : 06 15 09 27 95 - mengolli.elec@sfr.fr

27	Demande du conseil syndical - Avancement de dossiers en cours et travaux à prévoir dans l'avenir	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

AVANCEMENT DE DOSSIERS :

MODIFICATIF RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ

L'audit établi par Maître BEDDED-GARNIER a été adressé au conseil syndical en fin d'année 2024. Nous sommes actuellement sur suite de l'étude.

PIGEONS

Un problème de nuisances dû à la présence de pigeons dans la résidence a été pris en charge par le Conseil Syndical. Une société est intervenue sur une partie impactée avec accord des propriétaires concernés. Le Conseil syndical et CIS IMMOBILIER ont dû gérer à la fois la bonne collaboration de certains propriétaires et l'inertie de certains autres. Le problème des pigeons reste entier par le fait qu'ils se déplacent et d'autres actions restent à l'étude...le bon sens de chacun restant la priorité à adopter.

Comment faire? Car tout engagement d'intervention représente un coût pour les propriétaires. Il s'agit d'un sujet sérieux et inquiétant.

TRAVAUX A VENIR

*Entretien de la piscine suite au rapport d>IDEX remis le 18 février 2025, difficultés d'obtention des devis pour les travaux à effectuer. Les travaux urgents pourront être réalisés sur décision du conseil syndical dans le cadre de leur délégation.

/! Prévoir dans les années à venir le changement du liner du grand bassin.

*Installation de compteurs d'eau individuels. En 2023, la nouvelle tarification communale des services publics d'eau potable et d'assainissement propose 3 tranches de tarification, Les Glières ayant un seul compteur, la résidence se trouve impactée, elle paye le prix fort pour la distribution de l'eau. Si chaque copropriétaire a son compteur d'eau individualisé, il payera le tarif le plus bas.

Les deux prestataires consultés ont refusé l'intervention étant donné que les compteurs ne sont pas accessibles puisqu'à l'intérieur des appartements. Nous poursuivons nos investigations fin d'obtenir les compteurs d'eau individualisés.

28	Demande de M. et MME JONQUET - Souscription d'un contrat pour la mise en place d'un vigile à la piscine du 15/07 au 15/08	VOTE
----	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préambule : A la demande de M. et MME JONQUET, il est proposé la mise en place d'un vigile à la piscine du 15/07 au 15/08 de 13h30 à 17h30.

Pièces jointes:

- Courrier de M. et MME JONQUET
- Devis de l'entreprise APR ALPES pour un montant de 6 434,40 € TTC
- Devis de l'entreprise TARENTEISE GUARDS SECURITY pour un montant de 5 148,00 € TTC

Projet de Résolution

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du contrat, recueilli l'avis du Conseil Syndical et après en avoir délibéré décide

- de souscrire un contrat de surveillance de la piscine pour la période du 15/07/2025 au 15/08/2025,
- décide que cette dépense sera financée à partir des charges courantes générales.

28.1	Choix du fournisseur	ELEC
------	----------------------	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : - APR GARDIENNAGE pour un montant de : 6434.40 €, - SOCIETE TARENTEISE GUARDS SECURITY pour un montant de : 5148.00 €

L'assemblée désigne l'entreprisepour un montant de :.....€ pour réaliser les travaux cités précédemment.

29	Demande de M. GOMEZ - Ratification de la création de l'abris de jardin construit pas ses soins	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Préambule : M. GOMEZ demande la ratification de l'installation de son abri de jardin et évoque dans son courrier la clôture de son jardinet.

PJ : courrier de M. GOMEZ

Projet de résolution :

L'assemblée générale après avoir entendu l'avis du conseil syndical et du syndic :

- ratifie l'installation de l'abri de jardin réalisée par M. GOMEZ,
- décide que pour toute installation de clôture conforme au règlement de copropriété et à l'esthétique de la copropriété, il sera nécessaire d'obtenir une autorisation lors d'une prochaine assemblée générale, avant réalisation des travaux.

AVIS DU CONSEIL SYNDICAL :

Le CS informe les copropriétaires que ce monsieur avait demander une autorisation, où le syndic avait répondu qu'il fallait attendre l'AG, il a fait les travaux malgré tout.

30	Demande de M. DIAS SILVA - Ratification de l'aménagement de son espace extérieur	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité absolue (art. 25)

Préambule : M. DIAS SILVA demande la ratification de l'aménagement de son espace extérieur

PJ : courrier de M. DIAS SILVA

Projet de résolution :

L'assemblée générale après avoir entendu l'avis du conseil syndical et du syndic :

- ratifie les travaux d'aménagement son espace extérieur, à savoir :
 - reconstruction du mur de soutien
 - suppression des végétaux obstruant la moitié de la terrasse et l'issue de secours de la sortie angle Bât C et D
 - Réhabilitation du cheminement de sortie de l'issue de secours
 - Création d'un escalier de trois marches

AVIS DU CONSEIL SYNDICAL :

Monsieur DIAS SILVA a réalisé ses travaux sans autorisation et de manière non conforme au règlement de copropriété impactant l'issue de secours et l'espace engazonné en contre-bas risquant d'inonder les jardinets voisins. Le Conseil Syndical a manifesté son désaccord en chargeant CIS de mettre Mr Dias Silva en demeure de rectifier ces travaux.

31	Demande de MME FRADET - Mise en vente du QUAD	VOTE
----	---	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Majorité simple (art. 24)

Préambule : A la demande de MME FRADET, il est proposé la mise en vente du véhicule de type QUAD YAM 73 (KODIAD 450 EPS) acheté par la copropriété le 15/02/2021 pour la somme de 13466,70€ pour les besoins du gardien.

L'assemblée générale, après avoir entendu l'avis du conseil syndical et du syndic, et après avoir délibéré :

- décide de la mise en vente du véhicule de type QUAD YAM 73 (KODIAD 450 EPS) acheté par la copropriété durant l'année 2020 pour les besoins du gardien, à un tarif qui ne saurait être inférieur à 4 000€ TTC,
- donne mandat au conseil syndical pour :
 - fixer le prix définitif après une évaluation plus poussée
 - valider toute proposition d'achat,
- décide que le montant de la vente sera imputé en déduction des charges générales.

AVIS DU CONSEIL SYNDICAL :

Le conseil syndical est contre cette vente, cette décision est prématurée, nous ne savons pas qui va s'occuper de nos espaces verts, nous ne voulons pas de mandat pour une telle décision. Cette vente serait une perte d'argent pour notre résidence.

32	Information relative à la demande de M. et MME LAPAQUELLERIE	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Sans majorité

PJ : courrier de M. et MME LAPAQUELLERIE visant à poser des caillebotis aux frais de la copropriété sur leur balcon au 4ème étage.
 Le syndic précise que, d'origine, l'étanchéité de toiture n'a pas été posée jusqu'en bordure de toiture
 Le responsable travaux CIS IMMOBILIER s'est rendu sur place et a constaté l'emplacement de la fuite.
 Des investigations complémentaires auront lieu lors de l'entretien de toiture qui doit être réalisé au plus tard à la mi-avril et dont les résultats vous seront communiqués lors de l'assemblée générale.

33	Questions diverses	NON VOTE
----	--------------------	----------

Clé répartition : CHARGES GENERALES (1)

Sans majorité

L'assemblée générale ordinaire chargée d'approuver les comptes de l'exercice prochain aura lieu le

BOITES A CLEFS

Il est rappelé qu'il est interdit de poser des boîtes à clefs sur les murs intérieurs ou extérieurs de la copropriété, mais également sur les grillages qui clôturent la copropriété. Il a été constaté que des boîtes à clefs avaient été posées sur les grillages, les propriétaires concernés sont invités à les retirer. Les boîtes à clefs peuvent uniquement être posées sur les portes des appartements concernés.

Les sujets suivants seront évoqués dans le cadre des questions diverses :

- Problématique saturation stationnement, partage d'idées et actions à envisager.
- Information et échanges sur le gardien de copropriété.



RESIDENCE DES GLIERES



Bourg Saint Maurice

COMPTE RENDU DE MISSION DU CONSEIL SYNDICAL

Pour l'année 2024 (AG 2025)

1. Organisation du conseil syndical.

Depuis 2024, suite à la démission de Mme FRADET, Mme LE GUYADER et Mr BROCHARD, nous sommes 5 élus au conseil syndical Mr BALAFREJ, Mr BELATRECHE, Mr KIRALY, Mme MACIOCIA, Mr MILLINS.

Nous avons été aidés dans notre mission par de nouveaux consultants : Mme BOUQUIN, Mr DURET, Mme FARINATI, Mme FILSER.

Nous avons opté pour une démarche collégiale qui est lourde pour la prise de décision, mais qui permet à chacun d'émettre un avis et les diverses décisions sont prises aux nombres de voix du groupe.

Le conseil syndical se réunit une fois par mois. Vous pouvez trouver les comptes-rendus sur le site internet « lesglieres.fr » géré par Mr DURET.

2. Finances.

Mme BOUQUIN a mené sa mission comme chaque année avec ténacité. Son suivi a été rendu plus difficile par un extranet en cours de réalisation et où les données de la copropriété ne sont pas encore totalement remontées.

La vérification des factures a été faite chez CIS le 18 mars 2025. (Le dossier était prêt). Complété par des échanges par mail et par téléphone avec la comptable.

La Vérification des comptes bancaires. Les soldes sont exacts.

Les provisions sont correctement passées.

Les comptes propriétaires sont bien suivis et relancés.

Fait marquant dans les comptes :

*Le coût de l'électricité, c'est une année exceptionnellement basse (-35k€ en comparaison à 2023) :

-marqué par le bouclier tarifaire de 2023 perçu en 2024

-marqué la consommation totale des KW réduite, en raison du retour à 9° du chauffage de base

-ainsi que le coût en baisse du KW, le contrat négocié a pris fin en 2024.

*le coût de l'assurance a augmenté (+20% à 2023) suite au sinistre, principalement les dégâts des eaux. (Prévu au budget).

* les coûts salaires et charges sociales du Gardien, en baisse (problème de recrutement).

* le coût de l'eau a augmenté cette année 5% (Prévu budget) (*mais un coût important en 2 ans 70388€ en 2022 / 93113€ en 2024, soit 14%*).

* le coût du portail (hors travaux voté) nous a coûté 4 fois plus cher (862€ en 2023/ 2343€ en 2024).

*Les dépenses approuvées par le CS sont justifiées pour 4070€

- taille haie 379€ - nettoyage hygiène (pigeons) 1537€ - nettoyage tour 125€ - espace vert suite au départ du gardien 1897€ - remise en service du site « les Glières » 132€

Les comptes sont validés pour l'exercice 2024.

3. Suivi des travaux

Point sur l'exécution des décisions des AG précédentes :

- Projet de Plan pluriannuel des travaux (PPPT) : le rapport de la société ACCEO a été rendu à l'été 2024, avec 6 mois de retard. Il doit être présenté à l'AG 2025.
- Un projet sur la refonte du règlement de copropriété nous a été communiqué au mois de novembre 2024. Nous attendons les réponses à nos interrogations envoyées au syndic.
- Les travaux sur la piscine ont été réalisés : Remplacement liner et du système de filtrage de la pataugeoire, des 2 filtres à diatomées du grand bain
- Travaux de réfection des blocs sanitaires de la piscine.
- Travaux du portail :
Redressement du portail, remplacement du moteur par un moteur débrayable
Installation d'un bouton poussoir, mais suite à son utilisation abusive, il a détérioré le portail. Il a donc été enlevé.
Ce bouton doit être utilisé en cas d'urgence, un nouveau système est proposé.
- Rénovation des ascenseurs E-F
- Remplacement du candélabre coté loge.
- Recherche d'une solution amiable avec Mr BELZANE, une proposition est envisagée.

4.Des réussites :

- Enlèvement des voitures épaves sur le parking.
- Regroupement des copropriétaires afin d'obtenir des prix intéressants pour les portes-fenêtres à l'identique afin de répondre au règlement de copropriété, 40 réalisations.
- Le bouclier énergétique de 7621,96 € a été obtenu suite à 2 ans de négociations !
- Renégociation du contrat de gardien avec priorisation de la notion de gardiennage et de sécurité de la copropriété incluant la piscine quand elle est ouverte.
- Obtention d'une prestation pour l'ouverture et fermeture des bâches de la piscine pour l'année 2024, avec une amplitude horaire plus large et à moindre coût que les années précédentes.

5.Des problèmes récurrents :

- Des pigeons envahissants qui nidifient dans les moindres recoins de la copropriété et qui répandent leurs fientes un peu partout, entraînant des problèmes d'hygiène.
- Un portail qui ne fonctionne pas des mois durant et à maintes reprises.
- Un parking saturé
- Du personnel de CIS en arrêt maladie ou maternité qui a entraîné des difficultés de suivi sur les travaux.
- Des lumières inexistantes, problèmes en cours de résolution.
- Des gardiens qui se succèdent.
- Des travaux illicites menés par des copropriétaires.

6.Communication

Le site internet a été remis en fonction : lesglieres.fr

Si vous voulez échanger avec le conseil syndical, nous vous rappelons l'adresse mail : conseil.syndical@lesglieres.fr

7. Des négociations pour le projet du quartier des Alpins.

Le CS s'est permis de vous consulter 2 fois cette année afin de trouver les solutions qui vous apparaissaient les plus intéressantes pour la résidence dans le cadre du projet du quartier des Alpins. Merci pour vos retours.

I - SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE					
Trésorerie	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Provisions et avances	Exercice précédent approuvé	Exercice clos
50 Fonds placés	3 213,08 €	149 283,94 €	102 Provisions pour travaux		
51 Banque ou fonds disponibles (1)	272 136,60 €	130 589,99 €	103 Avances		
53 Caisse			1031 Avances de trésorerie		
			1032 Avances travaux		
			1033 Autres avances		
			105 Fonds de travaux	79 121,45 €	104 811,84 €
			131 Subventions en instance d'affectation		
			12 Solde en attente sur travaux ou opérations exceptionnelles	95 007,45 €	58 178,88 €
Trésorerie disponible Total I	275 349,68 €	279 873,93 €	Total I	174 128,90 €	162 990,72 €

II - CRÉANCES			DETTES		
Libellé	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Libellé	Exercice précédent approuvé	Exercice clos
45 Copropriétaires/sommes exigibles restant à recevoir	17 082,48 €	26 270,98 €	45 Copropriétaires / excédents versés	8 333,03 €	17 644,49 €
459 Copropriétaires/Créances douteuses			Comptes de tiers		
Comptes de tiers					
42 à 44 Autres créances	37 504,50 €				
46 Débiteurs divers		203,71 €			
47 Compte d'attente					
48 Comptes de régularisation	22 584,75 €	28 200,78 €	40 Fournisseurs	76 726,24 €	65 037,89 €
49 Dépréciation des comptes de tiers			42 à 44 Autres dettes	41 967,92 €	3 265,64 €
			46 Créiteurs divers		
			47 Compte d'attente	51 365,32 €	85 610,66 €
			48 Comptes de régularisation		
			49 Dépréciation des comptes de tiers		
Total II	77 171,73 €	54 675,47 €	Total II	178 392,51 €	171 558,68 €
Total général I + II	352 521,41 €	334 549,40 €	Total général I + II	352 521,41 €	334 549,40 €

Emprunts : montant restant du		
-------------------------------	--	--

(1) Une somme affectée du signe "-" indique un découvert bancaire correspondant à une dette syndicat

CHARGESPOUROPÉRATIONSOURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévis.	
	Exercice préc. approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévis. en cours voté	Budget prévis. à voter
	N-1	N	N	N+1	N+2
60 Achats de matières et fournitures					
601 Eau (compteur général)	88 657,08 €	93 000,00 €	92 952,93 €	93 000,00 €	97 300,00 €
602 Électricité	59 324,78 €	24 740,00 €	31 897,70 €	24 740,00 €	22 090,00 €
603 Chauffage, énergie et combustible		50 550,00 €	-7 519,74 €	50 550,00 €	30 600,00 €
60 X Autres	6 182,59 €	14 900,00 €	10 733,63 €	14 900,00 €	14 400,00 €
61 Services extérieurs					
611 Nettoyage des locaux	29 223,96 €	29 300,00 €	30 028,73 €	29 300,00 €	30 000,00 €
612 Locations immobilières	1 294,82 €	1 500,00 €	1 799,97 €	1 500,00 €	1 500,00 €
613 Locations mobilières	5 666,07 €	5 810,00 €	5 254,69 €	5 810,00 €	5 500,00 €
614 Contrats de maintenance	44 713,50 €	48 650,00 €	43 795,75 €	48 650,00 €	52 350,00 €
615 Entretien et petites réparations	14 587,72 €	18 700,00 €	12 547,15 €	18 700,00 €	17 200,00 €
616 Primes d'assurance	15 078,40 €	18 000,00 €	18 015,25 €	18 000,00 €	20 200,00 €
62 Frais d'administration					
621 Rémunérations du syndic et frais postaux	50 667,86 €	52 140,00 €	50 803,45 €	52 140,00 €	54 523,00 €
622 Autres honoraires du syndic	168,00 €	600,00 €		600,00 €	600,00 €
62...Autres (autres que 621 et 622)	6 401,93 €	7 500,00 €	698,05 €	7 500,00 €	5 500,00 €
63 Impôts et taxes					
64 Frais de personnel	28 126,12 €	48 500,00 €	37 393,70 €	48 500,00 €	48 500,00 €
66 à 68 Autres charges		3 060,00 €	2 201,95 €	3 060,00 €	3 060,00 €
Sous-total	350 092,83 €	416 950,00 €	330 603,21 €	416 950,00 €	403 323,00 €
Solde (excédent s/opér. courantes)	57 420,73 €		87 139,09 €		
Total I	407 513,56 €	416 950,00 €	417 742,30 €	416 950,00 €	403 323,00 €

CHARGESPOUR TRAVAUX ET AUTRESOPÉRATIONSEXCEPTIONNELLES			
661 Remboursement d'annuités d'emprunt			
671 à 673 Travaux	8 182,88 €		41 279,41 €
677 Perte sur créances irrécouvrables			
678 Charges exceptionnelles			
68 Dépréciations sur créances dout.			
Solde (excédent)	35 768,96 €		
Total II	43 951,84 €		41 279,41 €

PRODUITSPOUROPÉRATIONSOURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévis.	
	Exercice préc. approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévis. en cours voté	Budget prévis. à voter
	N-1	N	N	N+1	N+2
701 Provisions copropriétaires	402 759,66 €	416 950,00 €	416 954,15 €	416 950,00 €	403 323,00 €
711 Subventions sur frais de fonctionnement					
713 Indemnités d'assurances					
714 Produits divers					
716 Produits financiers	2 953,40 €		788,15 €		
718 Produits exceptionnels	1 800,50 €				
Sous-total	407 513,56 €	416 950,00 €	417 742,30 €	416 950,00 €	403 323,00 €
Solde (insuffisance s/opér. courantes)					
Total I	407 513,56 €	416 950,00 €	417 742,30 €	416 950,00 €	403 323,00 €

PRODUITSPOUR TRAVAUX ET AUTRESOPÉRATIONSEXCEPTIONNELLES			
702 Provisions pour travaux	43 951,84 €		40 933,90 €
703 Avances versées par les copropriétaires			
704 Remboursement d'annuités d'emprunts			
705 Affectation compte travaux			
Autres produits			
711 Subventions sur travaux			
712 Emprunts à utiliser sur travaux			
713 Indemnités d'assurances			
714 Produits divers			
716 Produits financiers			
718 Produits exceptionnels			
78 Reprises de dépréciation sur créances dout.			
Solde (insuffisance)			345,51 €
Total II	43 951,84 €		41 279,41 €

CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé	Exercice des budgets votés	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget previsionnel à voter
	N-1	N	N	N+1	N+2
0000 - CHARGES GENERALES	-1 368,30 €				
610 - Produits financiers	-1 368,30 €				
0100 - CHARGES GENERALES	201 009,65 €	242 130,00 €	211 210,67 €	242 130,00 €	248 083,00 €
10 - Eau Piscine		4 000,00 €	4 387,04 €	4 000,00 €	4 500,00 €
15 - Eau Non récupérable	3 558,82 €				
32 - Electricité Piscine	7 590,55 €	8 300,00 €	4 796,00 €	8 300,00 €	8 300,00 €
60 - Carburants engins	246,87 €	200,00 €	653,85 €	200,00 €	400,00 €
90 - Assurance multi-risques	15 078,40 €	18 000,00 €	18 015,25 €	18 000,00 €	20 200,00 €
119 - Charges loge	2 400,22 €	1 500,00 €	1 519,97 €	1 500,00 €	1 500,00 €
121 - Locations Garage Quad		1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
122 - Téléphone loge+gardien	905,31 €	1 030,00 €	400,51 €	1 030,00 €	500,00 €
128 - Abt Portaul entrée	3 063,60 €	3 100,00 €	3 119,16 €	3 100,00 €	3 200,00 €
146 - Contrat nettoyage des communs	29 223,96 €	29 300,00 €	30 028,73 €	29 300,00 €	30 000,00 €
154 - Contrat dératisation/ désinsectisation (Récup)	1 162,45 €	1 300,00 €	1 372,51 €	1 300,00 €	1 400,00 €
183 - Entretien Chauffage Piscine		450,00 €	488,65 €	450,00 €	500,00 €
210 - Contrat espaces verts	2 794,80 €	1 500,00 €	1 897,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
221 - Contrat mat securite incendie	1 135,77 €	1 500,00 €	1 714,41 €	1 500,00 €	1 500,00 €
235 - Surveillance et gardiennage	1 596,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
253 - Contrat Entretien portail extérieur	378,76 €	400,00 €	390,12 €	400,00 €	400,00 €
292 - Entretien fraise à neige		250,00 €	1 418,70 €	250,00 €	500,00 €
297 - Contrat Ent.& equip. piscine	24 149,73 €	25 000,00 €	24 391,03 €	25 000,00 €	25 000,00 €
314 - Contrat Entretien VMC	1 143,16 €	1 300,00 €	1 205,36 €	1 300,00 €	1 300,00 €
315 - Contrat Déneigement	4 100,40 €	6 000,00 €	1 116,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
341 - Salaires Gardien 40%	18 666,62 €	31 000,00 €	24 961,37 €	31 000,00 €	31 000,00 €
342 - Salaires de remplacement			200,00 €		
365 - Visites Medicales gardien (nr)	704,96 €	500,00 €	300,00 €	500,00 €	500,00 €
367 - Charges sociales gardien 40%	8 754,54 €	17 000,00 €	11 932,33 €	17 000,00 €	17 000,00 €
391 - Fournitures espaces verts		1 000,00 €	1 252,39 €	1 000,00 €	1 000,00 €
397 - Fourniture entretien piscine	2 552,00 €	5 000,00 €	5 553,76 €	5 000,00 €	5 000,00 €
402 - Fournitures Divers	1 175,14 €				
403 - Divers Imprévus pi		2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
410 - Achat produits nettoyage	365,86 €	600,00 €	1 262,03 €	600,00 €	600,00 €
420 - Achat badges bip emetteurs	1 546,60 €	500,00 €	787,61 €	500,00 €	
427 - Achats petits materiels maintenance		2 000,00 €	211,47 €	2 000,00 €	2 000,00 €
430 - Fournitures deneigment	114,32 €	400,00 €	142,62 €	400,00 €	400,00 €

CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé	Exercice des budgets votés	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
	N-1	N	N	N+1	N+2
466 - Travaux loge		500,00 €	82,50 €	500,00 €	500,00 €
485 - Travaux divers (Nr)	14 472,22 €	3 000,00 €	3 895,93 €	3 000,00 €	3 000,00 €
523 - Entretien matériels	181,80 €				
527 - Entretien piscine		3 000,00 €	3 044,64 €	3 000,00 €	3 000,00 €
541 - Entretien divers (R)		5 000,00 €	4 774,43 €	5 000,00 €	5 000,00 €
558 - Honoraires huissiers		1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
559 - Honoraires avocats	6 330,24 €	6 000,00 €	613,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €
570 - Honoraires syndic	43 329,96 €	44 140,00 €	44 142,48 €	44 140,00 €	47 023,00 €
574 - Frais photocopies et tirages	340,03 €				
576 - Frais affranchissement	6 997,87 €	8 000,00 €	6 660,97 €	8 000,00 €	7 500,00 €
581 - Honoraires prestations particulières	168,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €
590 - Conseil Syndical	71,69 €	500,00 €	85,05 €	500,00 €	500,00 €
595 - Frais banque sans TVA		60,00 €		60,00 €	60,00 €
604 - Vente Bip Badge Emetteur	-1 585,10 €		-788,15 €		
608 - Recettes diverses déclarables	-1 800,50 €				
805 - Location salle AG	94,60 €	300,00 €	280,00 €	300,00 €	300,00 €
997 - Dépenses / Travaux exceptionnel		3 000,00 €	2 201,95 €	3 000,00 €	3 000,00 €
1000 - CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F		3 000,00 €	135,77 €	3 000,00 €	1 500,00 €
72 - Energie Combustible			-0,08 €		
541 - Entretien divers (R)		3 000,00 €	135,85 €	3 000,00 €	1 500,00 €
1001 - CHAUFFAGE A BAT. 1	5 544,33 €	7 900,00 €	1 843,80 €	7 900,00 €	4 950,00 €
72 - Energie Combustible	5 214,49 €	7 350,00 €	1 496,01 €	7 350,00 €	4 400,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	329,84 €	350,00 €	347,79 €	350,00 €	350,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €		200,00 €	200,00 €
1002 - CHAUFFAGE B BAT 02	4 875,36 €	7 050,00 €	1 621,33 €	7 050,00 €	4 450,00 €
72 - Energie Combustible	4 585,31 €	6 500,00 €	1 315,50 €	6 500,00 €	3 900,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	290,05 €	350,00 €	305,83 €	350,00 €	350,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €		200,00 €	200,00 €
1003 - CHAUFFAGE C BAT 03	7 923,91 €	11 250,00 €	2 635,14 €	11 250,00 €	7 050,00 €
72 - Energie Combustible	7 452,50 €	10 500,00 €	2 138,08 €	10 500,00 €	6 300,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	471,41 €	550,00 €	497,06 €	550,00 €	550,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €		200,00 €	200,00 €
1004 - CHAUFFAGE D BAT. 04	7 589,23 €	10 800,00 €	2 523,83 €	10 800,00 €	6 760,00 €
72 - Energie Combustible	7 137,73 €	10 100,00 €	2 047,77 €	10 100,00 €	6 060,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	451,50 €	500,00 €	476,06 €	500,00 €	500,00 €

CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé	Exercice des budgets votés	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget previsionnel à voter
	N-1	N	N	N+1	N+2
541 - Entretien divers (R)		200,00 €		200,00 €	200,00 €
1005 - CHAUFFAGE E BAT 05	5 137,61 €	7 350,00 €	1 708,54 €	7 350,00 €	4 630,00 €
72 - Energie Combustible	4 831,96 €	6 800,00 €	1 386,26 €	6 800,00 €	4 080,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	305,65 €	350,00 €	322,28 €	350,00 €	350,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €		200,00 €	200,00 €
1006 - CHAUFFAGE F BAT 6	6 840,84 €	9 750,00 €	2 274,95 €	9 750,00 €	6 110,00 €
72 - Energie Combustible	6 433,86 €	9 100,00 €	1 845,83 €	9 100,00 €	5 460,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	406,98 €	450,00 €	429,12 €	450,00 €	450,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €		200,00 €	200,00 €
2000 - ASCENSEURS A/B/C	3 531,47 €	4 550,00 €	3 201,92 €	4 550,00 €	4 700,00 €
34 - Electricité Ascenseur	888,75 €	700,00 €	574,64 €	700,00 €	700,00 €
161 - Contrat ascenseur normal	2 071,74 €	2 100,00 €	2 158,95 €	2 100,00 €	2 200,00 €
285 - Autres contrats	324,00 €				
485 - Travaux divers (Nr)		1 500,00 €	195,80 €	1 500,00 €	1 500,00 €
9199 - Location système surveillance	246,98 €	250,00 €	272,53 €	250,00 €	300,00 €
2100 - ASCENSEURS E/F	3 825,65 €	4 930,00 €	3 429,40 €	4 930,00 €	5 100,00 €
34 - Electricité Ascenseur	1 064,27 €	1 100,00 €	590,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
161 - Contrat ascenseur normal	2 071,70 €	2 100,00 €	2 158,91 €	2 100,00 €	2 200,00 €
285 - Autres contrats	324,00 €				
485 - Travaux divers (Nr)	115,50 €	1 500,00 €	418,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
9199 - Location système surveillance	250,18 €	230,00 €	262,49 €	230,00 €	300,00 €
4101 - CH. SPEC. A BAT. 01	6 803,78 €	7 200,00 €	6 664,31 €	7 200,00 €	8 000,00 €
10 - Eau Froide	5 001,93 €	5 000,00 €	5 509,18 €	5 000,00 €	5 700,00 €
42 - Electricité VMC+communs	1 561,19 €	1 600,00 €	894,72 €	1 600,00 €	1 600,00 €
224 - Contrat système désenfumage	240,66 €	200,00 €	260,41 €	200,00 €	300,00 €
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €		400,00 €	400,00 €
4102 - CH. SPEC. B BAT. 02	5 974,03 €	7 000,00 €	5 850,54 €	7 000,00 €	8 100,00 €
10 - Eau Froide	4 398,40 €	5 000,00 €	4 844,44 €	5 000,00 €	6 000,00 €
42 - Electricité VMC+communs	1 372,82 €	1 400,00 €	786,76 €	1 400,00 €	1 400,00 €
224 - Contrat système désenfumage	202,81 €	200,00 €	219,34 €	200,00 €	300,00 €
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €		400,00 €	400,00 €
4103 - CH. SPEC. C BAT. 03	9 601,61 €	10 750,00 €	9 349,56 €	10 750,00 €	10 600,00 €
10 - Eau Froide	7 148,71 €	7 500,00 €	7 873,66 €	7 500,00 €	8 000,00 €
42 - Electricité VMC+communs	2 299,24 €	2 650,00 €	1 309,18 €	2 650,00 €	2 000,00 €
224 - Contrat système désenfumage	153,66 €	200,00 €	166,72 €	200,00 €	200,00 €

CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé	Exercice des budgets votés	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget previsionnel à voter
	N-1	N	N	N+1	N+2
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €		400,00 €	400,00 €
4104 - CH. SPEC. D BAT. 04	10 400,49 €	11 000,00 €	9 927,07 €	11 000,00 €	11 100,00 €
10 - Eau Froide	6 846,77 €	7 000,00 €	7 541,10 €	7 000,00 €	7 800,00 €
42 - Electricité VMC+communs	3 350,91 €	3 400,00 €	1 865,15 €	3 400,00 €	2 500,00 €
224 - Contrat système désenfumage	202,81 €	200,00 €	520,82 €	200,00 €	400,00 €
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €		400,00 €	400,00 €
4105 - CH. SPEC. E BAT. 05	7 106,24 €	7 900,00 €	6 865,40 €	7 900,00 €	8 000,00 €
10 - Eau Froide	4 634,99 €	5 000,00 €	5 105,02 €	5 000,00 €	5 300,00 €
42 - Electricité VMC+communs	2 268,44 €	2 300,00 €	1 262,63 €	2 300,00 €	2 000,00 €
224 - Contrat système désenfumage	202,81 €	200,00 €	219,34 €	200,00 €	300,00 €
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €	278,41 €	400,00 €	400,00 €
4106 - CH. SPEC. F BAT. 06	9 394,88 €	10 100,00 €	9 506,80 €	10 100,00 €	9 900,00 €
10 - Eau Froide	6 171,60 €	6 500,00 €	6 797,46 €	6 500,00 €	7 000,00 €
42 - Electricité VMC+communs	3 020,47 €	3 000,00 €	1 681,28 €	3 000,00 €	2 200,00 €
224 - Contrat système désenfumage	202,81 €	200,00 €	219,34 €	200,00 €	300,00 €
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €	808,72 €	400,00 €	400,00 €
4107 - CH. SPEC. GARAGES BAT 07	252,29 €	1 290,00 €	171,00 €	1 290,00 €	1 290,00 €
30 - Electricité communs	252,29 €	290,00 €	171,00 €	290,00 €	290,00 €
403 - Fournitures Divers NR		1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
7100 - FRAIS A L'UNITE	50 895,86 €	53 000,00 €	50 895,03 €	53 000,00 €	53 000,00 €
23 - Eau Abonnement	50 895,86 €	53 000,00 €	50 895,03 €	53 000,00 €	53 000,00 €
TOTAL CHARGES NETTES	345 338,93 €	416 950,00 €	329 815,06 €	416 950,00 €	403 323,00 €
Provisions copropriétaires	402 759,66 €		416 954,15 €		
Solde (excédent s/opérations courantes) affecté aux copropriétaires	-57 420,73 €		-87 139,09 €		

	Exercices clos dépenses votées (N)	Exercices clos réalisés à approuver (N)		
		Dépenses	Provisions appelées	Solde ⁽²⁾
1 - ARTICLE 14-2 ⁽¹⁾	40 934,16 €	41 279,41 €	40 933,90 €	-345,51 €
2 - TRAVAUX PISCINE LINER PATAUGEOIRE	3 887,56 €	4 455,14 €	3 887,60 €	-567,54 €
8300 - TRVX LINER PATAUGEOIRE	3 887,56 €	4 455,14 €	-	-
Honoraires gestion des travaux	131,46 €	150,64 €	-	-
Travaux Voté AG	3 756,10 €	4 304,50 €	-	-
4 - TRAVAUX PISCINE - FILTRES A DIATOMEES	3 760,32 €	6 747,36 €	3 760,68 €	-2 986,68 €
8600 - REMPLCT FILTRES A DIATOMEES	3 760,32 €	6 747,36 €	-	-
Honoraires gestion des travaux	127,16 €	228,16 €	-	-
Travaux Voté AG	3 633,16 €	6 519,20 €	-	-
5 - TRAVAUX PISCINE-FILTRES SABLES/VANNES/POMPES	4 164,39 €	4 164,39 €	4 164,05 €	-0,34 €
8500 - REMPLT FILTRE SABLE/VANNE/POMP	4 164,39 €	4 164,39 €	-	-
Honoraires gestion des travaux	140,82 €	140,82 €	-	-
Travaux Voté AG	4 023,57 €	4 023,57 €	-	-
7 - BLOC SANITAIRE PISCINE	6 147,51 €	6 147,51 €	6 147,56 €	0,05 €
8400 - TRVX BLOC SANITAIRE PISCINE	6 147,51 €	6 147,51 €	-	-
Honoraires gestion des travaux	194,80 €	194,80 €	-	-
Travaux Voté AG	5 952,71 €	5 952,71 €	-	-
D - TRVX SUITE RAPPORT PISCINE	3 383,28 €	-	3 383,12 €	3 383,12 €
8800 - TRVX SUITE RAPPORT PISCINE	3 383,28 €	-	-	-
Honoraires gestion des travaux	98,53 €	-	-	-
Travaux Voté AG	3 284,75 €	-	-	-
G - TRVX RENOV ASCENSEUR ABC	5 954,71 €	5 954,91 €	5 954,77 €	-0,14 €
8000 - RENOV ASCENSEUR A-B-C	5 954,71 €	5 954,91 €	-	-
Honoraires gestion des travaux	188,71 €	188,71 €	-	-
Travaux Voté AG	5 766,00 €	5 766,20 €	-	-
H - TRVX RENOV ASCENSEUR EF	5 781,20 €	5 954,91 €	5 781,20 €	-173,71 €
9100 - RENOV ASCENSEUR E-F	5 781,20 €	5 954,91 €	-	-
Honoraires gestion des travaux	183,20 €	188,71 €	-	-
Travaux Voté AG	5 598,00 €	5 766,20 €	-	-
K - REDRESSAGE + MOTEUR PORTAIL	7 855,19 €	7 855,19 €	7 854,92 €	-0,27 €
9500 - TRAVAUX PORTAIL	7 855,19 €	7 855,19 €	-	-
Honoraires gestion des travaux	248,91 €	248,91 €	-	-
Travaux Voté AG	7 606,28 €	7 606,28 €	-	-
Total travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles	40 934,16 €	41 279,41 €	40 933,90 €	-345,51 €

(1) A détailler par marché de travaux, clés de répartition et nature de charges
(2) Excédent (+) ou insuffisance (-)

	Travaux votés (montant et date)	Travaux payés (montant et date)	Travaux réalisés (montant et date)	Appels travaux, emprunts et subventions reçues (montant et date)	Solde en attente sur travaux	Subventions et emprunts à recevoir (montant et date)
	A	B	C	D	E = D - C	F
3 - INFILTRATION TOITURE ⁽¹⁾	30 981,83 € 27/04/2018 Total : 30 981,83 €		10 394,70 € 01/01/2024 Total : 10 394,70 €	30 981,94 € 01/01/2024 Total : 30 981,94 €	20 587,24 €	
6 - MISE A JOUR RCP ⁽¹⁾	4 152,00 € 23/04/2021 Total : 4 152,00 €		3 960,00 € 01/01/2024 Total : 3 960,00 €	4 151,96 € 01/01/2024 Total : 4 151,96 €	191,96 €	
E - MOEUVRE ETUDE PLAGE PISCINE ⁽¹⁾	4 320,00 € 27/11/2020 Total : 4 320,00 €		1 800,00 € 01/01/2024 Total : 1 800,00 €	4 319,70 € 01/01/2024 Total : 4 319,70 €	2 519,70 €	
F - MOEUVRE ETUDE REFECTION TOITURE ⁽¹⁾	33 600,00 € 27/11/2020 Total : 33 600,00 €			16 800,37 € 01/01/2021 16 800,37 € 01/04/2021 Total : 33 600,74 €	33 600,74 €	
I - INST HORLOGESGD PARKING ⁽¹⁾	546,48 € 28/04/2023 Total : 546,48 €			546,65 € 01/01/2024 Total : 546,65 €	546,65 €	
J - RMPLT CANDELABRE COTE LOGE ⁽¹⁾	1 949,14 € 28/04/2023 Total : 1 949,14 €		1 216,93 € 01/01/2024 Total : 1 216,93 €	1 949,18 € 01/01/2024 Total : 1 949,18 €	732,25 €	
M - PLAN PLURIANNEL ⁽¹⁾	23 611,20 € 28/04/2023 Total : 23 611,20 €		9 444,48 € 01/01/2024 14 166,72 € 26/06/2024 Total : 23 611,20 €	23 611,54 € 01/01/2024 Total : 23 611,54 €	0,34 €	
TOTAL	99 160,65 €		40 982,83 €	99 161,71 €	58 178,88 € ⁽²⁾	

(1) A détailler par marché de travaux ou opérations exceptionnelles
(2) Ce solde correspond au solde du compte 12 dans l'annexe n° 1

25/03/2025 - CIS IMMOBILIER

CC CHARGES COURANTES 2024	Montant	Dont TVA	Récup.	Deduc.
0100 - CHARGES GENERALES (100000)				
10 - Eau Piscine (601) (budget 4000)				
31/12/2024 QPEAU FROIDE	4 224,95 €	320,26 €	4 224,95 €	-
31/12/2024 QPEAU -PRIME FIXE	162,09 €	12,16 €	162,09 €	-
Solde	4 387,04 €	332,42 €	4 387,04 €	-
32 - Electricité Piscine (602) (budget 8300)				
31/12/2024 QP CHAUFFAGE PISCINE	4 796,00 €	799,33 €	4 796,00 €	-
Solde	4 796,00 €	799,33 €	4 796,00 €	-
60 - Carburants engins (606) (budget 200)				
29/02/2024 ESSENCE SPB 98	18,02 €	3,00 €	18,02 €	-
07/05/2024 ASPEN 2T + 4T	157,50 €	26,25 €	157,50 €	-
04/06/2024 CARBURANT DEBROUSSAILLEUSE	119,60 €	19,93 €	119,60 €	-
08/07/2024 CARBURANT ASPEN 2T + ASPEN 4T	119,60 €	19,93 €	119,60 €	-
02/08/2024 CARBURANT ASPEN 2T + 4T	179,40 €	29,90 €	179,40 €	-
31/08/2024 SUPER U SODIBAL - ESSENCE SPB98	18,70 €	3,12 €	18,70 €	-
31/12/2024 SUPER U SODIBAL - CARBURANT SP95-E10	41,03 €	6,84 €	41,03 €	-
Solde	653,85 €	108,97 €	653,85 €	-
90 - Assurance multi-risques (616) (budget 18000)				
01/01/2024 BOX QUAD 01/01/24-31/12/24	37,87 €	-	-	37,87 €
01/01/2024 EXT CCA ASSURANCE QUAD 01/01-31/03/24	111,17 €	-	-	111,17 €
10/01/2024 ASSURANCE 01/01/24-31/12/24	17 513,00 €	-	-	17 513,00 €
17/01/2024 QUADDY QUAD FY-387-EZ 01/04/24-31/12/24	353,21 €	-	-	353,21 €
Solde	18 015,25 €	-	-	18 015,25 €
119 - Charges loge (612) (budget 1500)				
01/01/2024 EXT PROV CONSO EDF 24/07/23-31/12/23	-633,98 €	-105,66 €	-	-633,98 €
25/01/2024 EDF 24/07/23-23/01/24 3729 KWH	932,06 €	155,34 €	-	932,06 €
25/07/2024 EDF 24/01/24-23/07/24 3214 KWH	859,66 €	143,28 €	-	859,66 €
31/12/2024 QPEAU -PRIME FIXE	162,09 €	12,16 €	-	162,09 €
25/01/2025 EDF 24/07/24-31/12/24 832 KWH	200,14 €	33,36 €	-	200,14 €
Solde	1 519,97 €	238,48 €	-	1 519,97 €
121 - Locations Garage Quad (613) (budget 1200)				
26/02/2024 LOCATION GARAGE 01/03/24-31/05/24	300,00 €	-	-	300,00 €
22/05/2024 LOCATION GARAGE 01/06/24-31/08/24	300,00 €	-	-	300,00 €
31/07/2024 LOCATION GARAGE 01/09/24-30/11/24	300,00 €	-	-	300,00 €
01/12/2024 PODEUR - LOCATION GARAGE 01/12/24-28/02/25	300,00 €	-	-	300,00 €
Solde	1 200,00 €	-	-	1 200,00 €
122 - Téléphone loge+gardien (613) (budget 1030)				
01/01/2024 TEL GARDIEN 01/2024	36,00 €	5,00 €	27,00 €	9,00 €
31/01/2024 ABT 27/01/24-26/02/24	45,12 €	7,52 €	45,12 €	-
31/01/2024 TEL GARDIEN 02/2024	36,00 €	5,15 €	27,00 €	9,00 €
12/02/2024 ABT 31/01/24-26/02/24 RESILIE	-40,61 €	-6,77 €	-40,61 €	-
29/02/2024 TEL GARDIEN 03/2024	36,00 €	5,00 €	27,00 €	9,00 €
31/03/2024 TEL GARDIEN 04/2024	36,00 €	5,00 €	27,00 €	9,00 €
30/04/2024 TEL GARDIEN 05/2024	36,99 €	5,17 €	27,74 €	9,25 €

CC CHARGES COURANTES 2024					
	Montant	Dont TVA	Récup.	Déduc.	
30/04/2024 TEL GARDIEN 05/2024 CONCERNE LES TERRASSES	-0,99 €	-0,16 €	-	-0,99 €	
31/05/2024 TEL GARDIEN 06/2024	36,00 €	5,00 €	27,00 €	9,00 €	
30/06/2024 ORANGE BUSINESS SERVICES - TEL GARDIEN 07/2024	30,00 €	5,00 €	-	30,00 €	
31/07/2024 ORANGE BUSINESS SERVICES - TEL GARDIEN 08/2024	30,00 €	5,00 €	-	30,00 €	
31/08/2024 ORANGE BUSINESS SERVICES - TEL GARDIEN 09/2024	30,00 €	5,00 €	-	30,00 €	
30/09/2024 ORANGE BUSINESS SERVICES - TEL GARDIEN 10/2024	30,00 €	5,00 €	-	30,00 €	
31/10/2024 ORANGE BUSINESS SERVICES - TEL GARDIEN 11/2024	30,00 €	5,00 €	-	30,00 €	
30/11/2024 ORANGE BUSINESS SERVICES - TEL GARDIEN 12/2024	30,00 €	5,00 €	-	30,00 €	
Solde	400,51 €	60,91 €	167,25 €	233,26 €	
128 - Abt Portaul entrée (613) (budget 3100)					
15/01/2024 ABONNEMENT 01/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
26/02/2024 ABONNEMENT 02/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
26/03/2024 ABONNEMENT 03/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
25/04/2024 ABONNEMENT 04/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
28/05/2024 ABONNEMENT 05/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
26/06/2024 ABONNEMENT 06/2024	259,93 €	259,93 €	259,93 €	-	
24/07/2024 ABONNEMENT 07/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
27/08/2024 ABONNEMENT 08/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
26/09/2024 COGELEC - ABONNEMENT 09/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
28/10/2024 COGELEC - ABONNEMENT 10/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
25/11/2024 COGELEC - ABONNEMENT 11/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
18/12/2024 COGELEC - ABONNEMENT 12/2024	259,93 €	43,32 €	259,93 €	-	
Solde	3 119,16 €	736,45 €	3 119,16 €	-	
146 - Contrat nettoyage des communs (611) (budget 29300)					
31/01/2024 NETTOYAGE 01/2024	2 435,33 €	405,89 €	2 435,33 €	-	
29/02/2024 NETTOYAGE 02/2024	2 435,33 €	405,89 €	2 435,33 €	-	
31/03/2024 NETTOYAGE 03/2024	2 435,33 €	405,89 €	2 435,33 €	-	
30/04/2024 NETTOYAGE 04/2024	2 435,33 €	405,89 €	2 435,33 €	-	
31/05/2024 NETTOYAGE 05/2024	2 435,33 €	405,89 €	2 435,33 €	-	
30/06/2024 NETTOYAGE 06/2024	2 472,44 €	412,07 €	2 472,44 €	-	
11/07/2024 MENAGE NETTOYAGE TOUR BAT D	125,00 €	-	125,00 €	-	
31/07/2024 NETTOYAGE 07/2024	2 472,44 €	412,07 €	2 472,44 €	-	
31/08/2024 NETTOYAGE 08/2024	2 472,44 €	412,07 €	2 472,44 €	-	
30/09/2024 SEEZ NET & PROPRE - NETTOYAGE 09/2024	2 472,44 €	412,07 €	2 472,44 €	-	
31/10/2024 SEEZ NET & PROPRE - NETTOYAGE 10/2024	2 472,44 €	412,07 €	2 472,44 €	-	
30/11/2024 SEEZ NET & PROPRE - NETTOYAGE 11/2024	2 472,44 €	412,07 €	2 472,44 €	-	
19/12/2024 SEEZ NET & PROPRE - EVACUATION POUBELLES / BALAYAGE/NETTOYAGE DIVERS 2024	420,00 €	70,00 €	420,00 €	-	
31/12/2024 SEEZ NET & PROPRE - NETTOYAGE 12/2024	2 472,44 €	412,07 €	2 472,44 €	-	
Solde	30 028,73 €	4 983,94 €	30 028,73 €	-	
154 - Contrat dératisation/ désinsectisation (Récup) (614) (budget 1300)					
15/08/2024 DERATISATION + DESINSECTISATION	1 372,51 €	228,75 €	1 372,51 €	-	
Solde	1 372,51 €	228,75 €	1 372,51 €	-	
183 - Entretien Chauffage Piscine (614) (budget 450)					
31/12/2024 QP 2024 - CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	488,65 €	44,42 €	488,65 €	-	
Solde	488,65 €	44,42 €	488,65 €	-	

CC CHARGES COURANTES 2024		Montant	Dont TVA	Récup.	Deduc.
210 - Contrat espaces verts (614) (budget 1500)					
08/11/2024 YOUNGER TABIAS - ENTRETIEN ESPACES VERTS		1 385,00 €	-	1 385,00 €	-
28/11/2024 YOUNGER TABIAS - RAMASSAGE DES FEUILLES		320,00 €	-	320,00 €	-
04/12/2024 YOUNGER TABIAS - TAILLE DES HAIES		192,00 €	-	192,00 €	-
Solde		1 897,00 €	-	1 897,00 €	-
221 - Contrat mat securite incendie (614) (budget 1500)					
23/01/2024 VERIFICATION BAES + BAEH		1 060,81 €	130,04 €	-	1 060,81 €
12/03/2024 POSE BAES		329,60 €	29,96 €	-	329,60 €
24/07/2024 ACTICONTROLE - CREATION DU REGISTRE DE SECURITE INCENDIE		324,00 €	54,00 €	-	324,00 €
Solde		1 714,41 €	214,00 €	-	1 714,41 €
235 - Surveillance et gardiennage (614) (budget 3000)					
30/06/2024 OUVERTURE/FERMETURE PISCINE 06/2024		262,50 €	-	262,50 €	-
29/07/2024 OUVERTURE/FERMETURE PISCINE 07/2024		500,00 €	-	500,00 €	-
02/09/2024 OUVERTURE/FERMETURE PISCINE 08/2024		487,50 €	-	487,50 €	-
07/09/2024 OUVERTURE/FERMETURE PISCINE 09/2024		250,00 €	-	250,00 €	-
Solde		1 500,00 €	-	1 500,00 €	-
253 - Contrat Entretien portail extérieur (614) (budget 400)					
15/05/2024 MAINTENANCE PORTAIL COULISSANT		390,12 €	35,47 €	390,12 €	-
Solde		390,12 €	35,47 €	390,12 €	-
292 - Entretien fraise à neige (614) (budget 250)					
02/01/2024 ENTRETIEN FRAISE A NEIGE		1 418,70 €	236,45 €	1 418,70 €	-
Solde		1 418,70 €	236,45 €	1 418,70 €	-
297 - Contrat Ent.& equip. piscine (614) (budget 25000)					
01/01/2024 EXT CCA ENTRET PISCINE 01/01/24->28/02/2		3 926,90 €	356,99 €	-	3 926,90 €
15/03/2024 P2 01/03/24-31/05/24		6 084,98 €	553,18 €	-	6 084,98 €
24/06/2024 P2 01/06/24-31/08/24		6 120,55 €	556,41 €	-	6 120,55 €
16/09/2024 IDEX ALPES - COMPTA - P2 01/09/24-30/11/24		6 178,38 €	561,67 €	6 178,38 €	-
11/12/2024 IDEX ALPES - COMPTA - P2 01/12/24-31/12/2024		2 080,22 €	189,29 €	2 080,22 €	-
Solde		24 391,03 €	2 217,54 €	8 258,60 €	16 132,43 €
314 - Contrat Entretien VMC (614) (budget 1300)					
31/12/2024 QP 2024 - CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE/VMC		1 205,36 €	109,58 €	1 205,36 €	-
Solde		1 205,36 €	109,58 €	1 205,36 €	-
315 - Contrat Déneigement (614) (budget 6000)					
31/03/2024 MAUTRET - DENEIGEMENT HIVER 2024		1 116,00 €	186,00 €	1 116,00 €	-
Solde		1 116,00 €	186,00 €	1 116,00 €	-
341 - Salaires Gardien 40% (641) (budget 31000)					
31/01/2024 AVT EN NATURE MARTINET 01/2024		-211,44 €	-	-158,58 €	-52,86 €
31/01/2024 SALAIRE BRUT MARTINET 01/2024		2 500,00 €	-	1 875,00 €	625,00 €
29/02/2024 AVT EN NATURE MARTINET 02/2024		-211,44 €	-	-158,58 €	-52,86 €
29/02/2024 SALAIRE BRUT MARTINET 02/2024		2 500,00 €	-	1 875,00 €	625,00 €
31/03/2024 AV EN NATURE MARTINET 03/2024		-211,44 €	-	-158,58 €	-52,86 €
31/03/2024 SALAIRE BRUT MARTINET 03/2024		2 500,00 €	-	1 875,00 €	625,00 €
30/04/2024 AV EN NATURE MARTINET 04/2024		-217,46 €	-	-163,10 €	-54,37 €
30/04/2024 SALAIRE BRUT MARTINET 04/2024		2 500,00 €	-	1 875,00 €	625,00 €

CC CHARGES COURANTES 2024	Montant	Dont TVA	Récup.	Déduc.
31/05/2024 AVT EN NATURE MARTINET 05/2024	-229,71 €	-	-172,28 €	-57,43 €
31/05/2024 SALAIRE BRUT MARTINET 05/2024	2 643,76 €	-	1 982,82 €	660,94 €
01/07/2024 AV NATURE MARTINET 06/2024	-229,71 €	-	-172,28 €	-57,43 €
01/07/2024 SALAIRE BRUT MARTINET 06/2024	2 557,79 €	-	1 918,34 €	639,45 €
31/07/2024 AV EN NATURE MARTINET 07/2024	-229,71 €	-	-172,28 €	-57,43 €
31/07/2024 SALAIRE BRUT MARTINET 07/2024	1 834,36 €	-	1 375,77 €	458,59 €
31/08/2024 AV EN NATURE MARTINET 08/2024	-229,71 €	-	-172,28 €	-57,43 €
31/08/2024 SALAIRE BRUT MARTINET 08/2024	2 557,79 €	-	1 918,34 €	639,45 €
30/09/2024 SALAIRE BRUT 09/2024 MARTINET	5 107,85 €	-	2 043,14 €	3 064,71 €
30/09/2024 AV EN NATURE 09/2024 MARTINET	-205,06 €	-	-82,02 €	-123,04 €
30/09/2024 INDEM RUPTURE CONVENTION 09/24 MARTINET	712,74 €	-	285,10 €	427,64 €
31/12/2024 SALAIRE 12/2024 RICHARD AVT EN NATURE	-145,49 €	-	-58,20 €	-87,29 €
31/12/2024 SALAIRE 12/2024 RICHARD BRUT	1 668,25 €	-	667,30 €	1 000,95 €
Solde	24 961,37 €	-	16 222,63 €	8 738,73 €
342 - Salaires de remplacement (641)				
29/07/2024 REMPLACEMENT GARDIEN	200,00 €	-	200,00 €	-
Solde	200,00 €	-	200,00 €	-
365 - Visites Medicales gardien (nr) (644) (budget 500)				
14/01/2024 COTISATION 2024	126,00 €	21,00 €	-	126,00 €
29/08/2024 QUALITY CONCEPT - AUDIT RISQUE PROFESSIONNELS EMPLOYE	174,00 €	29,00 €	-	174,00 €
Solde	300,00 €	50,00 €	-	300,00 €
367 - Charges sociales gardien 40% (642) (budget 17000)				
01/01/2024 SOLDE PAS ARRONDI 2022 + 2023	-3,43 €	-	-2,57 €	-0,86 €
04/01/2024 DECOTE TAXE S/SALAIRE 2023	-605,00 €	-	-453,75 €	-151,25 €
31/01/2024 CHARGES PATRONALES MARTINET 01/2024	1 034,51 €	-	775,88 €	258,63 €
28/02/2024 SOLDE OPCO 2023	-2,09 €	-	-1,57 €	-0,52 €
29/02/2024 CHARGES SALARIALES MARTINET 02/2024	1 034,51 €	-	775,88 €	258,63 €
31/03/2024 CHARGES PATRONALES MARTINET 03/2024	1 034,51 €	-	775,88 €	258,63 €
30/04/2024 CHARGES PATRONALES MARTINET 04/2024	1 034,51 €	-	775,88 €	258,63 €
31/05/2024 CHARGES PATRONALES MARTINET 05/2024	1 186,97 €	-	890,23 €	296,74 €
01/07/2024 CHARGES PATRONALES MARTINET 06/2024	1 094,18 €	-	820,64 €	273,55 €
31/07/2024 CHARGES PATRONALES MARTINET 07/2024	343,51 €	-	257,63 €	85,88 €
31/08/2024 CHARGES PATRONALES MARTINET 08/2024	1 096,24 €	-	822,18 €	274,06 €
30/09/2024 SALAIRE 09/2024 CHARGES PATRONALES	4 032,55 €	-	1 613,02 €	2 419,53 €
31/12/2024 SALAIRE 12/2024 RICHARD CHARGES PATRONALES	650,98 €	-	260,39 €	390,59 €
31/12/2024 SOLDE CHARGES 2024	-0,62 €	-	-0,25 €	-0,37 €
31/12/2024 SOLDE CHARGES 2024	1,51 €	-	0,60 €	0,91 €
31/12/2024 SOLDE CHARGES 2024	-0,51 €	-	-0,20 €	-0,31 €
Solde	11 932,33 €	-	7 309,87 €	4 622,47 €
391 - Fournitures espaces verts (606) (budget 1000)				
07/05/2024 REVISION MATERIEL ESPACES VERTS	644,05 €	107,34 €	644,05 €	-
17/06/2024 MECANICOT - REMPLACEMENT TETE DEBROUSSAILLEUSE	46,90 €	7,82 €	46,90 €	-
30/06/2024 DESHERBANT + TAILLE HAIE + ANTI FOURNIS	561,44 €	93,57 €	561,44 €	-
Solde	1 252,39 €	208,73 €	1 252,39 €	-
397 - Fourniture entretien piscine (605) (budget 5000)				

CC CHARGES COURANTES 2024	Montant	Dont TVA	Récup.	Déduc.
17/07/2024 FOURNITURES PRODUITS TRAITEMENT EAU	3 728,88 €	621,48 €	-	3 728,88 €
16/08/2024 PAPIER HYG.	417,42 €	69,57 €	417,42 €	-
26/08/2024 PRODUITS TRAITEMENT EAU PISCINE	1 407,46 €	234,58 €	-	1 407,46 €
Solde	5 553,76 €	925,63 €	417,42 €	5 136,34 €
410 - Achat produits nettoyage (604) (budget 600)				
26/01/2024 SACS GANTS DEJECTIONS CANNINES	362,32 €	60,39 €	362,32 €	-
05/03/2024 RAMASSE CROTTE	12,99 €	2,16 €	12,99 €	-
02/04/2024 SACS A DECHETS	80,00 €	13,33 €	80,00 €	-
19/07/2024 SACS DEJECTIONS CANINES	238,31 €	39,72 €	238,31 €	-
02/08/2024 SACS DEJECTIONS CANINES	65,12 €	10,85 €	65,12 €	-
31/08/2024 SACS GANTS DEJECTIONS CANINES	188,29 €	31,38 €	188,29 €	-
15/11/2024 SAVOIE HYGIENE - FOURNITURE DE SACS A DÉJECTIONS CANINES3 paquets de ref ROSSIGNOL 55161	188,29 €	31,38 €	188,29 €	-
20/12/2024 SAVOIE HYGIENE - PRODUITS DIVERS sacs déjections canines	126,71 €	21,12 €	126,71 €	-
Solde	1 262,03 €	210,33 €	1 262,03 €	-
420 - Achat badges bip emetteurs (606) (budget 500)				
11/01/2024 FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE + BADGE	92,40 €	8,40 €	-	92,40 €
11/01/2024 ERREUR SUR FACTURE FA26803-EN ATTENTE DE RBT	-29,70 €	-2,70 €	-	-29,70 €
26/01/2024 FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	46,20 €	4,20 €	-	46,20 €
28/02/2024 FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE + BADGE	63,25 €	5,75 €	-	63,25 €
13/03/2024 FOURNITURE PROGRAMMATION TELECOMMANDE	46,20 €	4,20 €	-	46,20 €
28/03/2024 FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	46,20 €	4,20 €	-	46,20 €
23/04/2024 FOURNITURE/PROGRAMMATION BADGE PORTILLON	18,60 €	3,10 €	-	18,60 €
31/05/2024 FOURNITURE/PROGRAMMATION BADGE PORTILLON	34,10 €	3,10 €	-	34,10 €
04/06/2024 FOURNITURE/PROGRAMMATION BADGES	126,50 €	11,50 €	-	126,50 €
01/07/2024 FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	46,20 €	4,20 €	-	46,20 €
04/07/2024 FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE + BADGE	61,70 €	5,61 €	-	61,70 €
05/07/2024 FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE - STE ACAF	46,20 €	4,20 €	-	46,20 €
01/08/2024 FOUR/PROGRAMMATION BADGE PIETON	17,05 €	1,55 €	-	17,05 €
01/08/2024 FOUR/PROGRAMMATION BADGE PIETON	17,05 €	1,55 €	-	17,05 €
23/08/2024 FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE + BADGE	63,26 €	5,75 €	-	63,26 €
13/11/2024 FACTURE BADGE MAILLARD	92,40 €	15,40 €	-	92,40 €
Solde	787,61 €	80,01 €	-	787,61 €
427 - Achats petits materiels maintenance (605) (budget 2000)				
31/01/2024 WELDOM - MATERIEL DIVERS	92,43 €	15,41 €	-	92,43 €
29/02/2024 WELDOM - GANTS	21,74 €	3,62 €	-	21,74 €
31/12/2024 WELDOM - AMPOULES	97,30 €	16,22 €	-	97,30 €
Solde	211,47 €	35,25 €	-	211,47 €
430 - Fournitures deneigement (606) (budget 400)				
20/12/2024 SAVOIE HYGIENE - PRODUITS DIVERS sel de déneigement	142,62 €	23,77 €	142,62 €	-
Solde	142,62 €	23,77 €	142,62 €	-
466 - Travaux loge (615) (budget 500)				
30/04/2024 INTERVENTION VITRAGE LOGE	82,50 €	7,50 €	-	82,50 €
Solde	82,50 €	7,50 €	-	82,50 €
485 - Travaux divers (Nr) (615) (budget 3000)				
20/02/2024 REMPLACEMENT MAIN COURANTE	269,50 €	24,50 €	-	269,50 €

CC CHARGES COURANTES 2024		Montant	Dont TVA	Récup.	Deduc.
20/02/2024 RETRAIT D'UNE PARABOLE		556,60 €	50,60 €	-	556,60 €
22/04/2024 OBTRUCION TROU OISEAUX		491,98 €	44,73 €	-	491,98 €
24/07/2024 INTERV COUP DE BELIER CONDUIT ALIM EAU		571,45 €	51,95 €	-	571,45 €
21/08/2024 NETTOYAGE DESINFECTION SOUILLES PIGEONS		1 045,00 €	174,17 €	-	1 045,00 €
11/12/2024 SERPOLLET SAVOIE MONT-BLANC - TRVX ENTRET ECLAIRAGE PUBLIC		961,40 €	160,23 €	-	961,40 €
Solde		3 895,93 €	506,18 €	-	3 895,93 €
527 - Entretien piscine (615) (budget 3000)					
22/04/2024 AVOIR S/MISE EN PLACE TOLES F2024/04/352		-1 080,15 €	-98,20 €	-1 080,15 €	-
22/04/2024 MISE EN PLACE TOLES LOCAL TECHNIQUE PISC		1 080,15 €	98,20 €	1 080,15 €	-
27/06/2024 REMPL MOTEURS ENROULEURS BACHES PISCINE		709,80 €	118,30 €	709,80 €	-
25/07/2024 INTERV FUITE AU NIVEAU DE LA PISCINE		450,60 €	75,10 €	450,60 €	-
23/08/2024 INTERVENTION LINER PERCE		161,04 €	26,84 €	161,04 €	-
06/09/2024 MISE EN PLACE TOLES LOCAL TECHNIQUE PISC		1 080,15 €	98,20 €	1 080,15 €	-
26/09/2024 IDEX ALPES - COMPTA - INTERV PB LINER PISCINE PERCE		235,44 €	39,24 €	235,44 €	-
29/09/2024 RTS - BELLOUARD - COLLAGE TOUR DE PISCINE - BASSIN ENFANTS		407,61 €	37,06 €	407,61 €	-
Solde		3 044,64 €	394,74 €	3 044,64 €	-
541 - Entretien divers (R) (615) (budget 5000)					
01/01/2024 DEPANNAGE ANTENNE TELEVISION		187,00 €	17,00 €	187,00 €	-
11/01/2024 REPARATION BARRIERE GRILLAGEE		474,71 €	43,16 €	474,71 €	-
11/02/2024 DEPANNAGE ECLAIRAGE PARTIES COMMUNES		172,70 €	15,70 €	172,70 €	-
27/02/2024 REMPLCT CHARNIERE PORTE 2E ETAGE		173,25 €	15,75 €	173,25 €	-
01/03/2024 REMPLACEMENT LAMPES LAMPADAIRES		192,15 €	17,47 €	192,15 €	-
19/05/2024 DEPANNAGE ECLAIRAGE		102,30 €	9,30 €	102,30 €	-
28/06/2024 INTERV SUR PORTAIL AUTOMATIQUE -PLATINE RECONDITIONNEE		709,50 €	64,50 €	709,50 €	-
12/07/2024 INTERVENTION SUR PORTE VOITURE		126,50 €	11,50 €	126,50 €	-
18/07/2024 INTERVENTION SUR PORTAIL VOITURE		126,50 €	11,50 €	126,50 €	-
31/07/2024 MINUTERIE LUMIERE PORCHE HS		265,82 €	24,17 €	265,82 €	-
19/08/2024 DEPANNAGE LUMINAIRE		126,50 €	11,50 €	126,50 €	-
19/08/2024 REMPLACEMENT DE 2 HUBLOTS		245,30 €	22,30 €	245,30 €	-
03/09/2024 INTERVENTION PORTAIL VOITURE		126,50 €	11,50 €	126,50 €	-
03/09/2024 SUITE CHOC VEHICULE INTERV PORTE VOITURE		247,50 €	22,50 €	247,50 €	-
10/09/2024 RTS - BELLOUARD - DEBOUCHAGE CHENEAUX		378,40 €	34,40 €	378,40 €	-
29/09/2024 RTS - BELLOUARD - REDRESSEMENT 3 POTEAUX ENTREE PARKING		378,40 €	34,40 €	378,40 €	-
23/10/2024 HOME RENOV - DEPANNAGE SERRURERIE BAT F		125,40 €	11,40 €	125,40 €	-
07/11/2024 AES - Interv s/portail - Dépose / repose du moteur		616,00 €	102,67 €	616,00 €	-
Solde		4 774,43 €	480,72 €	4 774,43 €	-
559 - Honoraires avocats (623) (budget 6000)					
17/06/2024 LOUCHET-CAPDEVILLE - SDC LES GLIERES/BELZANE XII		613,00 €	100,00 €	-	613,00 €
Solde		613,00 €	100,00 €	-	613,00 €
570 - Honoraires syndic (6211) (budget 44140)					
01/01/2024 Honoraires Jan 24-Mar 24		10 832,49 €	1 805,42 €	-	10 832,49 €
01/04/2024 Honoraires Avr 24-Jui 24		10 832,49 €	1 805,42 €	-	10 832,49 €
01/07/2024 Honoraires Jui 24-Sep 24		10 832,49 €	1 805,42 €	-	10 832,49 €
01/10/2024 Honoraires Oct 24-Dec 24		11 645,01 €	1 940,84 €	-	11 645,01 €
Solde		44 142,48 €	7 357,10 €	-	44 142,48 €

CC CHARGES COURANTES 2024	Montant	Dont TVA	Récup.	Déduc.
576 - Frais affranchissement (6213) (budget 8000)				
13/03/2024 CONVOCATION AG DU 12/04/24	3 669,10 €	90,58 €	-	3 669,10 €
20/03/2024 APPEL DE FONDS 14/03/24	164,90 €	-	-	164,90 €
31/03/2024 AFFRANCHISSEMENT 1T2024	18,22 €	-	-	18,22 €
07/05/2024 PROCES VERBAL AG DU 12/4/24	2 404,96 €	97,23 €	-	2 404,96 €
20/06/2024 APPEL DE FONDS 17/06/24	159,86 €	-	-	159,86 €
30/06/2024 AFFRANCHISSEMENTS 2T2024	7,45 €	-	-	7,45 €
20/09/2024 ATHOME1 - AFFRANCHISSEMENT ADF 01/10/24	163,08 €	-	-	163,08 €
01/10/2024 AFFRANCHISSEMENT 4E TRIM 2024	14,90 €	-	-	14,90 €
19/12/2024 ATHOME1 - APPEL DE FONDS 17/12/24	58,50 €	-	-	58,50 €
Solde	6 660,97 €	187,81 €	-	6 660,97 €
590 - Conseil Syndical (624) (budget 500)				
07/02/2024 SCE RENOUVELLEMENT DOMAIN SDC GLIERES	33,87 €	5,65 €	-	33,87 €
21/02/2024 FACTURE AMEN HOSTING STATER LINUX	51,18 €	8,53 €	-	51,18 €
Solde	85,05 €	14,18 €	-	85,05 €
604 - Vente Bip Badge Emetteur (716)				
18/01/2024 CARON TAOC NATHALIE	-17,05 €	-	-	-17,05 €
18/01/2024 CARON TAOC NATHALIE	-45,65 €	-	-	-45,65 €
26/01/2024 ANNABLE ROSE LYNDA	-0,55 €	-	-	-0,55 €
26/01/2024 BOUDAILLE ALAIN	-45,65 €	-	-	-45,65 €
26/01/2024 COMMUNE BOURG ST MAURICE	-0,55 €	-	-	-0,55 €
26/01/2024 COMMUNE BOURG ST MAURICE	-0,55 €	-	-	-0,55 €
26/01/2024 DIAS SILVA/MONTEIRO BASTO SILV JOAO / SO	-45,65 €	-	-	-45,65 €
26/01/2024 FAVRE GNAHORE GOGO VIRGINIE	1,10 €	-	-	1,10 €
26/01/2024 JAVELLE DOMINIQUE	-0,55 €	-	-	-0,55 €
26/01/2024 LARICHE	-45,65 €	-	-	-45,65 €
26/01/2024 LARICHE	-45,65 €	-	-	-45,65 €
28/02/2024 GUILLOT LUCIE	-46,20 €	-	-	-46,20 €
28/02/2024 GUILLOT LUCIE	-17,05 €	-	-	-17,05 €
12/03/2024 WILSON OU MURRAY KEIRAN	-46,20 €	-	-	-46,20 €
25/03/2024 LARICHE	91,30 €	-	-	91,30 €
28/03/2024 COSTERG ODILE	-46,20 €	-	-	-46,20 €
24/04/2024 MARVIE GILLES ET ISABELLE	-17,05 €	-	-	-17,05 €
28/05/2024 SHYLM INVEST	-92,40 €	-	-	-92,40 €
28/05/2024 SHYLM INVEST	-34,10 €	-	-	-34,10 €
03/06/2024 VILLIEN ELWORTHY DAWN MARY	-34,10 €	-	-	-34,10 €
03/07/2024 BOUDAILLE ALAIN	-0,55 €	-	-	-0,55 €
03/07/2024 CAPRIO SAVERIO	-46,20 €	-	-	-46,20 €
04/07/2024 GOODCHILD ET BLANCO	-46,20 €	-	-	-46,20 €
04/07/2024 GOODCHILD ET BLANCO	-17,05 €	-	-	-17,05 €
23/08/2024 JALIFIER CHRISTOPHE	-17,05 €	-	-	-17,05 €
23/08/2024 JALIFIER CHRISTOPHE	-46,20 €	-	-	-46,20 €
27/08/2024 JONQUET MICHEL	-17,05 €	-	-	-17,05 €
27/08/2024 TRELLU FREDERIC	-17,05 €	-	-	-17,05 €
12/09/2024 MAILLARD JEAN ET DENISE	-92,40 €	-	-	-92,40 €
Solde	-788,15 €	-	-	-788,15 €

CC CHARGES COURANTES 2024		Montant	Dont TVA	Récup.	Deduc.
805 - Location salle AG (612) (budget 300)					
01/02/2024 LOCATION SALLE AG DU 12/04/24		280,00 €	46,67 €	-	280,00 €
Solde		280,00 €	46,67 €	-	280,00 €
997 - Depenses / Travaux exceptionnel (678) (budget 3000)					
23/01/2024 CURAGE RESEAUX EXTERIEURS		1 398,00 €	233,00 €	-	-
07/02/2024 SIGNALETIQUE INTERIEURE COMPLEMENT		146,87 €	24,48 €	-	-
29/02/2024 ACOMPTE 30% PIC BOIS		375,54 €	62,59 €	-	-
29/02/2024 SIGNALETIQUE INTERIEURE		281,54 €	46,92 €	-	-
Solde		2 201,95 €	366,99 €	-	-
TOTAL CHARGES GENERALES (budget 242130)		211 210,67 €	21 528,32 €	95 425,00 €	113 583,72 €
1000 - CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F (60000)					
72 - Energie Combustible (602)					
01/01/2024 EXT PROV CONSO DEC 2023		-7 921,39 €	-1 320,23 €	-7 921,39 €	-
04/01/2024 CONSO 01/12/23-01/01/24 33125 KWH		8 617,96 €	1 436,33 €	8 617,96 €	-
05/02/2024 CONSO01/01/24-01/02/24 31772 KWH		4 607,70 €	767,95 €	4 607,70 €	-
05/03/2024 CONSO 01/02/24-01/03/24 11082 KWH		2 388,16 €	398,03 €	2 388,16 €	-
03/04/2024 CONSO 01/03/24-01/04/24 8201 KWH		1 953,68 €	325,61 €	1 953,68 €	-
06/05/2024 CONSO 01/04/24-01/05/24 6593 KWH		1 523,09 €	253,85 €	1 523,09 €	-
04/06/2024 CONSO 01/05/24-01/06/24 6356 KWH		1 493,22 €	248,87 €	1 493,22 €	-
04/07/2024 CONSO 01/06/24-01/07/24 18456 KWH		3 009,22 €	501,54 €	3 009,22 €	-
07/08/2024 CONSO 01/07/24-01/08/24 12739 KWH		2 294,70 €	382,45 €	2 294,70 €	-
05/09/2024 ENERGEM - CONSO 09/2024 12388 KWH		2 251,55 €	375,26 €	2 251,55 €	-
03/10/2024 ENERGEM - CONSO 10/2024 16650 KWH		2 784,96 €	464,16 €	2 784,96 €	-
05/11/2024 ENERGEM - CONSO 11/2024 6592 KWH		1 721,28 €	286,88 €	1 721,28 €	-
25/11/2024 ENERGEM - Regul aide gouv 2023		-7 621,96 €	-1 270,33 €	-7 621,96 €	-
05/12/2024 ENERGEM - CONSO 12/2024 10210KWH		2 469,28 €	411,55 €	2 469,28 €	-
31/12/2024 PROV CONSO DEC 2024 -		4 589,28 €	764,88 €	4 589,28 €	-
31/12/2024 QP 2024 - CHAUFFAGE BATIMENTS		-10 229,45 €	-1 704,91 €	-10 229,45 €	-
31/12/2024 QP CHAUFFAGE PISCINE		-4 796,00 €	-799,33 €	-4 796,00 €	-
31/12/2024 QPELECTRICITE DES COMMUNS		-6 434,68 €	-1 072,45 €	-6 434,68 €	-
31/12/2024 QPELECTRICITE GARAGE		-171,00 €	-28,50 €	-171,00 €	-
31/12/2024 QPELECTRICITE VMC		-2 529,68 €	-421,61 €	-2 529,68 €	-
Solde		-0,08 €	-	-0,08 €	-
183 - Contrat Chauff. Second. P2 (614)					
01/01/2024 EXT CCA P2 CHAUFFAGE 01/24->05/24		1 656,15 €	150,56 €	1 656,15 €	-
24/06/2024 MAINTENANCE 01/06/24-30/11/24		2 065,06 €	187,73 €	2 065,06 €	-
11/12/2024 IDEX ALPES - COMPTA - MAINTENANCE 01/12/24-31/12/24		350,94 €	31,90 €	350,94 €	-
31/12/2024 QP 2024 - CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE		-4 072,15 €	-370,19 €	-4 072,15 €	-
Solde		-	-	-	-
541 - Entretien divers (R) (615) (budget 3000)					
11/12/2024 IDEX ALPES - COMPTA - INTERVENTION PANNE DE CHAUFFAGE SUR RESEAU COLLECTIF		135,85 €	12,35 €	135,85 €	-
Solde		135,85 €	12,35 €	135,85 €	-
TOTAL CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F (budget 3000)		135,77 €	12,35 €	135,77 €	-

CC CHARGES COURANTES 2024	Montant	Dont TVA	Récup. Deduc.	
1001 - CHAUFFAGE A BAT. 1 (10000)				
72 - Energie Combustible (603) (budget 7350)				
31/12/2024 QP 2024 - CHAUFFAGE BATIMENTS	1 496,01 €	249,33 €	1 496,01 €	-
Solde	1 496,01 €	249,33 €	1 496,01 €	-
183 - Contrat Chauff. Second. P2 (614) (budget 350)				
31/12/2024 QP 2024 - CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	347,79 €	31,62 €	347,79 €	-
Solde	347,79 €	31,62 €	347,79 €	-
TOTAL CHAUFFAGE A BAT. 1 (budget 7900)	1 843,80 €	280,95 €	1 843,80 €	-
1002 - CHAUFFAGE B BAT 02 (10000)				
72 - Energie Combustible (603) (budget 6500)				
31/12/2024 QP 2024 - CHAUFFAGE BATIMENTS	1 315,50 €	219,25 €	1 315,50 €	-
Solde	1 315,50 €	219,25 €	1 315,50 €	-
183 - Contrat Chauff. Second. P2 (614) (budget 350)				
31/12/2024 QP 2024 - CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	305,83 €	27,80 €	305,83 €	-
Solde	305,83 €	27,80 €	305,83 €	-
TOTAL CHAUFFAGE B BAT 02 (budget 7050)	1 621,33 €	247,05 €	1 621,33 €	-
1003 - CHAUFFAGE C BAT 03 (10000)				
72 - Energie Combustible (603) (budget 10500)				
31/12/2024 QP 2024 - CHAUFFAGE BATIMENTS	2 138,08 €	356,35 €	2 138,08 €	-
Solde	2 138,08 €	356,35 €	2 138,08 €	-
183 - Contrat Chauff. Second. P2 (614) (budget 550)				
31/12/2024 QP 2024 - CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	497,06 €	45,19 €	497,06 €	-
Solde	497,06 €	45,19 €	497,06 €	-
TOTAL CHAUFFAGE C BAT 03 (budget 11250)	2 635,14 €	401,54 €	2 635,14 €	-
1004 - CHAUFFAGE D BAT. 04 (10000)				
72 - Energie Combustible (603) (budget 10100)				
31/12/2024 QP 2024 - CHAUFFAGE BATIMENTS	2 047,77 €	341,29 €	2 047,77 €	-
Solde	2 047,77 €	341,29 €	2 047,77 €	-
183 - Contrat Chauff. Second. P2 (614) (budget 500)				
31/12/2024 QP 2024 - CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	476,06 €	43,28 €	476,06 €	-
Solde	476,06 €	43,28 €	476,06 €	-
TOTAL CHAUFFAGE D BAT. 04 (budget 10800)	2 523,83 €	384,57 €	2 523,83 €	-
1005 - CHAUFFAGE E BAT 05 (10000)				
72 - Energie Combustible (603) (budget 6800)				
31/12/2024 QP 2024 - CHAUFFAGE BATIMENTS	1 386,26 €	231,04 €	1 386,26 €	-
Solde	1 386,26 €	231,04 €	1 386,26 €	-

CC CHARGES COURANTES 2024		Montant	Dont TVA	Récup.	Deduc.
183 - Contrat Chauff. Second. P2 (614) (budget 350)					
31/12/2024 QP 2024 - CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE		322,28 €	29,30 €	322,28 €	-
Solde		322,28 €	29,30 €	322,28 €	-
TOTAL CHAUFFAGE E BAT 05 (budget 7350)		1 708,54 €	260,34 €	1 708,54 €	-
1006 - CHAUFFAGE F BAT 6 (10000)					
72 - Energie Combustible (603) (budget 9100)					
31/12/2024 QP 2024 - CHAUFFAGE BATIMENTS		1 845,83 €	307,64 €	1 845,83 €	-
Solde		1 845,83 €	307,64 €	1 845,83 €	-
183 - Contrat Chauff. Second. P2 (614) (budget 450)					
31/12/2024 QP 2024 - CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE		429,12 €	39,01 €	429,12 €	-
Solde		429,12 €	39,01 €	429,12 €	-
TOTAL CHAUFFAGE F BAT 6 (budget 9750)		2 274,95 €	346,65 €	2 274,95 €	-
2000 - ASCENSEURS A/B/C (10000)					
34 - Electricité Ascenseur (602) (budget 700)					
31/12/2024 QP ELECTRICITE DES COMMUNS		574,64 €	95,77 €	574,64 €	-
Solde		574,64 €	95,77 €	574,64 €	-
161 - Contrat ascenseur normal (614) (budget 2100)					
02/01/2024 ENTRETIEN ASCENSEUR 01/01/24-31/03/24		539,74 €	49,07 €	394,01 €	145,73 €
05/04/2024 ENTRETIEN ASCENSEUR 01/04/24-30/06/24		539,74 €	49,07 €	394,01 €	145,73 €
03/07/2024 ENTRETIEN ASCENSEUR 01/07/24-30/09/24		539,74 €	49,07 €	394,01 €	145,73 €
07/10/2024 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/10/24-31/12/24		539,73 €	49,07 €	539,73 €	-
Solde		2 158,95 €	196,28 €	1 721,76 €	437,19 €
485 - Travaux divers (Nr) (615) (budget 1500)					
30/09/2024 ACAF - RMPLT 2 REGLETTES A LED -BAT B		195,80 €	17,80 €	-	195,80 €
Solde		195,80 €	17,80 €	-	195,80 €
9199 - Location système surveillance (613) (budget 250)					
02/01/2024 ABT 27/12/23-26/02/24		41,89 €	6,98 €	-	41,89 €
29/02/2024 ABT 27/02/24-26/04/24		47,00 €	7,83 €	-	47,00 €
02/05/2024 ABT 27/04/24-26/06/24		45,90 €	7,65 €	-	45,90 €
01/07/2024 ABT 27/06/24-26/08/24		45,89 €	7,65 €	-	45,89 €
29/08/2024 ABT 27/08/24-26/10/24		45,89 €	7,65 €	-	45,89 €
30/10/2024 ORANGE BORDEAUX - ABT 27/10/24-26/12/24		45,96 €	7,66 €	45,96 €	-
Solde		272,53 €	45,42 €	45,96 €	226,57 €
TOTAL ASCENSEURS A/B/C (budget 4550)		3 201,92 €	355,27 €	2 342,36 €	859,56 €
2100 - ASCENSEURS E/F (10000)					
34 - Electricité Ascenseur (602) (budget 1100)					
31/12/2024 QP ELECTRICITE DES COMMUNS		590,00 €	98,33 €	590,00 €	-
Solde		590,00 €	98,33 €	590,00 €	-
161 - Contrat ascenseur normal (614) (budget 2100)					

CC CHARGES COURANTES 2024		Montant	Dont TVA	Récup.	Déduc.
02/01/2024 ENTRETIEN ASCENSEUR 01/01/24-31/03/24		539,73 €	49,07 €	394,00 €	145,73 €
05/04/2024 ENTRETIEN ASCENSEUR 01/04/24-30/06/24		539,73 €	49,07 €	394,00 €	145,73 €
03/07/2024 ENTRETIEN ASCENSEUR 01/07/24-30/09/24		539,73 €	49,07 €	394,00 €	145,73 €
07/10/2024 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/10/24-31/12/24		539,72 €	49,07 €	539,72 €	-
	Solde	2 158,91 €	196,28 €	1 721,72 €	437,19 €
485 - Travaux divers (Nr) (615) (budget 1500)					
20/03/2024 INTERVENTION SUITE VANDALISME		143,00 €	13,00 €	-	143,00 €
07/06/2024 INTERV TECHNICIEN SUITE VOLE REGLETTE + REPRISE CABLE		275,00 €	25,00 €	-	275,00 €
	Solde	418,00 €	38,00 €	-	418,00 €
9199 - Location système surveillance (613) (budget 230)					
01/01/2024 EXT CCA ABT 2024		32,32 €	5,39 €	-	32,32 €
22/02/2024 ABT 20/02/24-19/04/24		46,61 €	7,77 €	-	46,61 €
24/04/2024 ABT 20/04/24-19/06/24		45,70 €	7,62 €	-	45,70 €
24/06/2024 ABT 20/06/24-19/08/24		46,00 €	7,67 €	-	46,00 €
23/08/2024 ABT 20/08/24-19/10/24		45,80 €	7,63 €	-	45,80 €
23/10/2024 ORANGE BORDEAUX - ABT 20/10/24-19/12/24		46,06 €	7,68 €	46,06 €	-
	Solde	262,49 €	43,76 €	46,06 €	216,43 €
TOTAL ASCENSEURS E/F (budget 4930)		3 429,40 €	376,37 €	2 357,78 €	1 071,62 €
4100 - SPECIALES BATIMENTS (60000)					
10 - Eau Froide (601)					
01/01/2024 EXT CCA ABT JANV->AVRIL 2024		16 858,21 €	1 264,86 €	16 858,21 €	-
10/05/2024 ABT MAI24-OCT24 CONSO DEC23-AVR24 4161 M		50 462,75 €	3 796,71 €	50 462,75 €	-
19/12/2024 VEOLIA - COMPTABILITE - ABT NOV24-DEC 24 CONSO MAI24-DEC24 4187 M		25 794,06 €	1 958,06 €	25 794,06 €	-
31/12/2024 QPEAU FROIDE		-41 895,81 €	-3 175,83 €	-41 895,81 €	-
31/12/2024 QPEAU -PRIME FIXE		-51 219,21 €	-3 843,80 €	-51 219,21 €	-
	Solde	-	-	-	-
TOTAL SPECIALES BATIMENTS		-	-	-	-
4101 - CH. SPEC. A BAT. 01 (10000)					
10 - Eau Froide (601) (budget 5000)					
31/12/2024 QPEAU FROIDE		5 509,18 €	417,61 €	5 509,18 €	-
	Solde	5 509,18 €	417,61 €	5 509,18 €	-
42 - Electricité VMC+communs (602) (budget 1600)					
31/12/2024 QPELECTRICITE DES COMMUNS		524,77 €	87,46 €	524,77 €	-
31/12/2024 QPELECTRICITE VMC		369,95 €	61,66 €	369,95 €	-
	Solde	894,72 €	149,12 €	894,72 €	-
224 - Contrat système désenfumage (614) (budget 200)					
14/03/2024 VERIFICATION DESENFUMAGE		260,41 €	43,40 €	260,41 €	-
	Solde	260,41 €	43,40 €	260,41 €	-
TOTAL CH. SPEC. A BAT. 01 (budget 7200)		6 664,31 €	610,13 €	6 664,31 €	-

CC CHARGES COURANTES 2024	Montant	Dont TVA	Récup. Deduc.
4102 - CH. SPEC. B BAT. 02 (10000)			
10 - Eau Froide (601) (budget 5000)			
31/12/2024 QPEAU FROIDE	4 844,44 €	367,22 €	4 844,44 € -
Solde	4 844,44 €	367,22 €	4 844,44 € -
42 - Electricité VMC+communs (602) (budget 1400)			
31/12/2024 QPELECTRICITE DES COMMUNS	461,45 €	76,91 €	461,45 € -
31/12/2024 QPELECTRICITE VMC	325,31 €	54,22 €	325,31 € -
Solde	786,76 €	131,13 €	786,76 € -
224 - Contrat système désenfumage (614) (budget 200)			
14/03/2024 VERIFICATION DESENFUMAGE	219,34 €	36,56 €	219,34 € -
Solde	219,34 €	36,56 €	219,34 € -
TOTAL CH. SPEC. B BAT. 02 (budget 7000)	5 850,54 €	534,91 €	5 850,54 € -
4103 - CH. SPEC. C BAT. 03 (10000)			
10 - Eau Froide (601) (budget 7500)			
31/12/2024 QPEAU FROIDE	7 873,66 €	596,85 €	7 873,66 € -
Solde	7 873,66 €	596,85 €	7 873,66 € -
42 - Electricité VMC+communs (602) (budget 2650)			
31/12/2024 QPELECTRICITE DES COMMUNS	780,45 €	130,07 €	780,45 € -
31/12/2024 QPELECTRICITE VMC	528,73 €	88,12 €	528,73 € -
Solde	1 309,18 €	218,19 €	1 309,18 € -
224 - Contrat système désenfumage (614) (budget 200)			
14/03/2024 VERIFICATION DESENFUMAGE	166,72 €	27,79 €	166,72 € -
Solde	166,72 €	27,79 €	166,72 € -
TOTAL CH. SPEC. C BAT. 03 (budget 10750)	9 349,56 €	842,83 €	9 349,56 € -
4104 - CH. SPEC. D BAT. 04 (10000)			
10 - Eau Froide (601) (budget 7000)			
31/12/2024 QPEAU FROIDE	7 541,10 €	571,64 €	7 541,10 € -
Solde	7 541,10 €	571,64 €	7 541,10 € -
42 - Electricité VMC+communs (602) (budget 3400)			
31/12/2024 QPELECTRICITE DES COMMUNS	1 358,75 €	226,46 €	1 358,75 € -
31/12/2024 QPELECTRICITE VMC	506,40 €	84,40 €	506,40 € -
Solde	1 865,15 €	310,86 €	1 865,15 € -
224 - Contrat système désenfumage (614) (budget 200)			
14/03/2024 VERIFICATION DESENFUMAGE	219,34 €	36,56 €	219,34 € -
20/06/2024 VERIFICATION DESENFUMAGE-ENTRETIEN CURATIF + BOITIER	301,48 €	50,25 €	301,48 € -
Solde	520,82 €	86,81 €	520,82 € -
TOTAL CH. SPEC. D BAT. 04 (budget 11000)	9 927,07 €	969,31 €	9 927,07 € -
4105 - CH. SPEC. E BAT. 05 (10000)			

CC CHARGES COURANTES 2024		Montant	Dont TVA	Récup.	Deduc.
10 - Eau Froide (601) (budget 5000)					
31/12/2024 QPEAU FROIDE		5 105,02 €	386,98 €	5 105,02 €	-
Solde		5 105,02 €	386,98 €	5 105,02 €	-
42 - Electricité VMC+communs (602) (budget 2300)					
31/12/2024 QPELECTRICITE DES COMMUNS		919,82 €	153,30 €	919,82 €	-
31/12/2024 QPELECTRICITE VMC		342,81 €	57,13 €	342,81 €	-
Solde		1 262,63 €	210,43 €	1 262,63 €	-
224 - Contrat système désenfumage (614) (budget 200)					
14/03/2024 VERIFICATION DESENFUMAGE		219,34 €	36,56 €	219,34 €	-
Solde		219,34 €	36,56 €	219,34 €	-
403 - Fournitures Divers NR (606) (budget 400)					
08/07/2024 INTERVENTION PROBLEME ODEUR APPT 338-339		278,41 €	46,40 €	-	278,41 €
Solde		278,41 €	46,40 €	-	278,41 €
TOTAL CH. SPEC. E BAT. 05 (budget 7900)		6 865,40 €	680,37 €	6 586,99 €	278,41 €
4106 - CH. SPEC. F BAT. 06 (10000)					
10 - Eau Froide (601) (budget 6500)					
31/12/2024 QPEAU FROIDE		6 797,46 €	515,27 €	6 797,46 €	-
Solde		6 797,46 €	515,27 €	6 797,46 €	-
42 - Electricité VMC+communs (602) (budget 3000)					
31/12/2024 QPELECTRICITE DES COMMUNS		1 224,80 €	204,13 €	1 224,80 €	-
31/12/2024 QPELECTRICITE VMC		456,48 €	76,08 €	456,48 €	-
Solde		1 681,28 €	280,21 €	1 681,28 €	-
224 - Contrat système désenfumage (614) (budget 200)					
14/03/2024 VERIFICATION DESENFUMAGE		219,34 €	36,56 €	219,34 €	-
Solde		219,34 €	36,56 €	219,34 €	-
403 - Fournitures Divers NR (606) (budget 400)					
24/07/2024 INTERV PROBLEMES FORTES ODEURS S/SPORCH		175,45 €	29,24 €	-	175,45 €
29/08/2024 RECHERCHE PROBLEME ODEURS		633,27 €	105,55 €	-	633,27 €
Solde		808,72 €	134,79 €	-	808,72 €
TOTAL CH. SPEC. F BAT. 06 (budget 10100)		9 506,80 €	966,83 €	8 698,08 €	808,72 €
4107 - CH. SPEC. GARAGES BAT 07 (10000)					
30 - Electricité communs (602) (budget 290)					
31/12/2024 QPELECTRICITE GARAGE		171,00 €	28,50 €	171,00 €	-
Solde		171,00 €	28,50 €	171,00 €	-
TOTAL CH. SPEC. GARAGES BAT 07 (budget 1290)		171,00 €	28,50 €	171,00 €	-
7100 - FRAIS A L'UNITE (314)					
23 - Eau Abonnement (601) (budget 53000)					
31/12/2024 QPEAU -PRIME FIXE		50 895,03 €	3 819,47 €	50 895,03 €	-

CC CHARGES COURANTES 2024	Montant	Dont TVA	Récup.	Deduc.
Solde	50 895,03 €	3 819,47 €	50 895,03 €	-
TOTAL FRAIS A L'UNITE (budget 53000)	50 895,03 €	3 819,47 €	50 895,03 €	-
TOTAL GÉNÉRAL	329 815,06 €	32 645,76 €	211 011,08 €	116 602,03 €

Nom du copropriétaire (code)	Solde en début d'exercice		Débit de l'exercice	Crédit de l'exercice	Solde en fin d'exercice	Solde de charges	Solde après approbation	
	Débiteur	Créditeur					Débiteur	Créditeur
AIT LARBI ACHOUR (AITLARB1)			1 563,09 €	1 563,09 €		-234,53 €		234,53 €
ANDRE LYNDA (ANDRE16)			1 695,15 €	1 695,15 €		-246,34 €		246,34 €
ANDRIEUX CYRILLE (ANDRIEU4)			1 519,67 €	1 473,47 €	46,20 €	-222,15 €		175,95 €
ANDRIEUX GERARD (ANDRIEU2)			1 595,70 €	1 595,70 €		-235,94 €		235,94 €
ANNABLE ROSE LYNDA (ANNAROS1)			1 761,89 €	1 761,89 €		-265,00 €		265,00 €
ANTROPE CAROLINE (ANTROPE2)			1 876,58 €	1 876,58 €		-285,88 €		285,88 €
AVENAS JOEL (AVENAS1)			1 687,50 €	1 687,50 €		-244,60 €		244,60 €
AVRIL BERTRAND OU GAUTIER (AVRIL3)		550,11 €	2 558,92 €	2 008,81 €		-388,24 €		388,24 €
BABOT JEREMY (BABOT1)			1 910,71 €	1 910,71 €		-291,19 €		291,19 €
BAILLY AGNES (BAILLY11)	6 906,14 €		2 404,93 €	522,13 €	8 788,94 €	-235,26 €	8 553,68 €	
BALAFREJ HAYANN (BALAFRE1)			1 690,94 €	1 691,36 €	-0,42 €	-260,26 €		260,68 €
BANGUET MICHEL (BANGUET1)			2 176,27 €	2 176,27 €		-349,98 €		349,98 €
BANNISTER OU BACEOVA RUSSELL OU EVA (BANNOUB1)			3 494,94 €	3 494,93 €	0,01 €	-528,84 €		528,83 €
BARBOSA DE ARAUJO KEVIN (BARBDEA1)			2 061,70 €	2 061,70 €		-308,17 €		308,17 €
BARDON DANIEL (BARDON6)			1 546,25 €	1 546,25 €		-217,88 €		217,88 €
BATTUZ JONATHAN (BATTUZ1)			2 735,14 €	2 128,14 €	607,00 €	-424,55 €	182,45 €	
BAZIRE SAMUEL (BAZIRE1)			1 623,77 €	1 623,77 €		-236,29 €		236,29 €
BELATRECHE AMMAR (BELATRE1)			2 221,03 €	1 892,74 €	328,29 €	-338,21 €		9,92 €
BELLELLE RAYNALD (BELLELL2)		60,59 €	60,59 €					
BENEZIT ANNE MARIE (BENEZIT1)			2 032,51 €	2 032,51 €		-279,64 €		279,64 €
BERTIN MICHEL (BERTIN3)			114,00 €	114,00 €		-22,63 €		22,63 €
BERTOIA MARIE-PIERRE (BERTOIA1)			3 209,97 €	3 209,97 €		-607,33 €		607,33 €
BIENASSIS THIERRY (BIENASS1)			2 599,72 €	2 156,47 €	443,25 €		443,25 €	
BINON VANDERBEKEN KOEN ET NATHALIE (BINOVAN1)			2 063,10 €	2 063,10 €		-314,50 €		314,50 €
BLENNY RENE (BLENNY1)	380,00 €		451,59 €	831,59 €				
BLIN JEAN CLAUDE (BLIN1)			1 964,36 €	1 964,36 €		-300,21 €		300,21 €
BOBBI MICHEL (BOBBI1)	0,70 €		122,36 €	123,06 €		-22,63 €		22,63 €
BOCH CHRISTOPHE (BOCH8)			148,91 €	148,91 €		-22,63 €		22,63 €
BOISSET SYLVIA (BOISSET3)			2 014,88 €	2 478,36 €	-463,48 €	-313,73 €		777,21 €
BONNET MARIE PAOLA (BONNET4)			122,36 €	122,36 €		-22,63 €		22,63 €
BONNEVIE AURORE (BONNEVI6)			1 457,37 €	1 796,27 €	-338,90 €	-210,62 €		549,52 €
BOUDAILLE ALAIN (BOUDAIL1)			2 453,53 €	2 453,53 €		-374,77 €		374,77 €
BOUDEILE MARINE (BOUDEIL1)			1 492,05 €	1 492,05 €		-208,72 €		208,72 €
BOUILLAT BERNARD (BOUILLA2)			2 457,36 €	2 457,36 €		-416,35 €		416,35 €
BOULAY NADEGE (BOULAY2)			2 570,56 €	2 570,56 €		-389,08 €		389,08 €
BOUQUIN CHRISTIAN (BOUQUIN1)			1 630,48 €	2 006,48 €	-376,00 €	-236,73 €		612,73 €
BOURGUET ROMAIN (BOURGUE1)	25,12 €		2 924,72 €	2 949,84 €				
BRIDDON JANET (BRIDDON1)			46,20 €		46,20 €	-231,12 €		184,92 €
BRITESFRANCLIN (BRITES1)			1 514,60 €	1 514,60 €		-215,30 €		215,30 €

Nom du copropriétaire (code)	Solde en début d'exercice		Débit de l'exercice	Crédit de l'exercice	Solde en fin d'exercice	Solde de charges	Solde après approbation	
	Débiteur	Créditeur					Débiteur	Créditeur
BROCHARD SYLVAIN (BROCHAR3)			1 502,12 €	1 502,12 €		-213,66 €		213,66 €
BRONZO CHRISTINE (BRONZO1)			3 124,81 €	3 124,81 €		-436,67 €		436,67 €
BROTTET JULIEN (BROTTET2)			1 520,08 €	1 520,08 €		-229,92 €		229,92 €
BROWN JASON (BROWN2)			1 617,83 €	1 617,44 €	0,39 €	-237,66 €		237,27 €
BROWN LESLIE OU PATRICIA (BROWN10)			2 623,23 €	2 623,23 €		-420,91 €		420,91 €
BROWN OU EDWARDSHAMISH (BROWOUE1)			1 521,15 €	1 521,15 €		-214,27 €		214,27 €
BRYAN CHRISTOPHER (BRYAN1)	184,46 €		1 503,44 €	1 464,97 €	222,93 €	-209,15 €	13,78 €	
CAPRIO SAVERIO (CAPRIO1)		390,05 €	1 845,92 €	1 862,11 €	-406,24 €	-269,17 €		675,41 €
CARLIER MARION (CARLIER1)			1 538,91 €	1 538,91 €		-215,71 €		215,71 €
CARON TAOC NATHALIE (CAROTA01)		330,80 €	1 542,57 €	1 555,74 €	-343,97 €	-208,32 €		552,29 €
CAVELIER/SANNIER FREDERIC OU CHRISTINE (CAVELIE1)			1 694,67 €	1 694,67 €		-248,69 €		248,69 €
CAZIN DIDIER (CAZIN1)			5 089,94 €	5 089,94 €				
CELLIER HERVE (CELLIER1)			2 211,52 €	2 211,52 €		-344,61 €		344,61 €
CEXUS PHILIPPE (CEXUS1)			2 130,02 €	2 130,02 €		-327,70 €		327,70 €
CHAMPION GERARD (CHAMPIO1)			7,95 €	7,95 €				
CHAMPLET CEDRIC (CHAMPLE1)			2 001,91 €	2 001,91 €		-319,56 €		319,56 €
CHANCEL BERNARD (CHANCEL1)		26,55 €	122,36 €	122,06 €	-26,25 €	-22,63 €		48,88 €
CHARBONNERIAT NEE MICHEL JOELLE (CHARNEE1)		428,97 €	1 964,36 €	1 977,75 €	-442,36 €	-300,21 €		742,57 €
CHATEIGNER JOSEPH (CHATEIG1)			2 258,70 €	2 258,70 €		-354,08 €		354,08 €
CHAUTEMPS JOCELYNE (CHAUTEM1)	358,46 €		2 355,57 €	2 345,05 €	368,98 €	-349,98 €	19,00 €	
CHAUVEAU FREDERIC (CHAUVEA2)			2 320,46 €	2 320,46 €		-361,67 €		361,67 €
CHESNEAU JACQUES (CHESNEA1)			1 928,54 €	1 928,54 €		-303,33 €		303,33 €
CHESNE GREGORY (CHESNE1)			2 208,65 €	2 588,65 €	-380,00 €			380,00 €
CHLEBEK MONA (CHLEBEK1)		380,00 €	1 622,79 €	1 242,79 €		-224,81 €		224,81 €
CHOL FRANCOIS (CHOL1)			1 658,03 €	1 658,03 €		-240,76 €		240,76 €
CIRON FRANCK (CIRON1)			2 393,10 €	2 393,10 €		-385,47 €		385,47 €
COMMUNE BOURG ST MAURICE (COMMBOU1)			1 526,95 €	1 526,95 €		-213,47 €		213,47 €
COQUELET THIERRY (COQUELE2)			1 626,42 €	1 379,82 €	246,60 €	-238,40 €	8,20 €	
COSTERG ODILE (COSTERG5)			1 625,22 €	1 625,22 €		-233,25 €		233,25 €
COURANT IRWIN ET JENNIFER (COURANT3)			1 979,98 €	2 436,74 €	-456,76 €	-302,34 €		759,10 €
COUTURIER JEAN CLAUDE (COUTURI6)			2 503,88 €	2 503,88 €		-399,91 €		399,91 €
CRETIER ROMARIC (CRETIER2)			1 621,80 €	1 376,81 €	244,99 €	-239,34 €	5,65 €	
CROUCH CHIMSAWAT DUANGPETH (CROUCHI1)	808,62 €		1 048,62 €	1 857,24 €				
CROWLEY PETER (CROWLEY2)		9,97 €	2 172,17 €	1 674,19 €	488,01 €	-214,75 €	273,26 €	
DAMELIN COURT NICOLASOU NATHALIE (DAMELIN1)						-341,89 €		341,89 €
DA SILVA EMILIA (DASILV9)	868,01 €		2 417,07 €	3 285,08 €				
DAVOUST XAVIER (DAVOUST2)			1 502,12 €	1 502,12 €		-213,66 €		213,66 €
DEFRENNE ALAIN (DEFRENN2)			2 140,31 €	2 140,31 €		-320,83 €		320,83 €
DELACHERIE HENRI (DELACHE2)			1 742,29 €	1 742,29 €		-244,74 €		244,74 €

Nom du copropriétaire (code)	Solde en début d'exercice		Débit de l'exercice	Crédit de l'exercice	Solde en fin d'exercice	Solde de charges	Solde après approbation	
	Débiteur	Créditeur					Débiteur	Créditeur
DELCROIX CHANTAL (DELCROI1)			2 282,60 €	2 794,61 €	-512,01 €	-316,45 €		828,46 €
DEMORTIER CHRISTOPHE (DEMORTI1)			3 085,24 €	3 085,24 €		-517,14 €		517,14 €
DENY ETIENNE (DENY1)			1 859,15 €	1 859,15 €		-281,99 €		281,99 €
DESTREZ DANIEL (DESTREZ1)		200,00 €	1 766,78 €	1 774,00 €	-207,22 €	-266,61 €		473,83 €
DEVEAUX ARIANA (DEVEAUX1)			1 432,26 €	1 432,26 €		-207,04 €		207,04 €
DIAFERIA BENJAMIN (DIAFERI1)		94,02 €	1 549,26 €	1 744,15 €	-288,91 €	-216,63 €		505,54 €
DIAWARA OU COROLLER CHECK TIDIANE OU MELANIE (DIAWOUO1)			2 314,13 €	2 314,13 €		-335,37 €		335,37 €
DI CARA JONATHAN (DICARA1)			1 884,07 €	1 884,07 €		-285,61 €		285,61 €
DI PASQUALE CHARLY (DIPASQ1)		466,19 €	2 282,23 €	1 860,69 €	-44,65 €	-336,47 €		381,12 €
DOBROWOLSKI MONIQUE (DOBROWO1)			2 300,22 €	2 300,22 €		-365,51 €		365,51 €
DOCHERTY PAUL (DOCHERT1)			1 664,58 €	2 040,62 €	-376,04 €	-227,18 €		603,22 €
DODD LAWRENCE (DODD1)	317,12 €		2 137,05 €	2 127,13 €	327,04 €	-331,45 €		4,41 €
DOMINGUES GONCALVES GILBERTO (DOMIGON1)		664,32 €	664,32 €					
DUARTE NATHALIE (DUARTE5)		443,45 €	2 035,98 €	2 052,33 €	-459,80 €	-302,75 €		762,55 €
DUCOS JEAN JACQUES (DUCOS1)			2 616,98 €	2 616,98 €		-438,05 €		438,05 €
DULIN DENIS (DULIN1)			1 768,43 €	1 768,43 €		-225,53 €		225,53 €
DURAND - MACIOCIA JEAN-PIERRE - MARTINE (DURAND8)			1 595,12 €	1 595,12 €		-244,78 €		244,78 €
DURAND SEBASTIEN (DURAND31)			1 501,81 €	1 501,81 €		-214,23 €		214,23 €
DURET JEAN CLAUDE (DURET1)			2 471,25 €	2 471,25 €		-417,44 €		417,44 €
DUTAUT MARC (DUTAUT1)	301,37 €		1 880,30 €	1 900,49 €	281,18 €	-286,51 €		5,33 €
DUVAL JACQUES OU JEANNINE (DUVAL5)			1 500,57 €	1 500,57 €		-209,38 €		209,38 €
EASTHAM PETER (EASTHAM1)			1 429,70 €	1 429,70 €		-217,96 €		217,96 €
EIDE OLE (EIDE1)			2 871,84 €	2 871,84 €		-298,60 €		298,60 €
EXCOFFIER VOILLEQUIN LAURENCE (EXCOVOI1)			195,19 €	195,19 €		-33,24 €		33,24 €
FAIVRE CLAUDE (FAIVRE5)			1 645,50 €	1 645,50 €		-238,78 €		238,78 €
FAIVRE MAXIME (FAIVRE6)			122,36 €	122,36 €		-22,63 €		22,63 €
FARINATI JEAN PIERRE (FARINAT1)			1 519,95 €	1 519,95 €		-211,40 €		211,40 €
FAUCHER VINCENT (FAUCHER2)	477,05 €		1 514,60 €	1 916,83 €	74,82 €	-215,30 €		140,48 €
FAURE ANTHONY (FAURE15)			2 980,52 €	2 980,52 €		-435,58 €		435,58 €
FAUVET MARTINE (FAUVET1)			2 065,75 €	1 926,12 €	139,63 €	-314,90 €		175,27 €
FAVRE FABRICE (FAVRE4)	493,58 €		4 059,80 €	4 553,38 €		-446,65 €		446,65 €
FAVRE GNAHORE GOGO VIRGINIE (FAVRGNA1)	826,65 €		1 578,42 €	2 405,07 €		-233,14 €		233,14 €
FAVRET MARIANNICK (FAVRET1)			1 816,53 €	1 816,53 €		-262,65 €		262,65 €
FERRARI AMANDINE (FERRARI10)	14,76 €		1 523,04 €	1 595,09 €	-57,29 €	-212,01 €		269,30 €
FEVRIER FRANCOISE (FEVRIER1)			1 511,57 €	1 511,57 €		-229,17 €		229,17 €
FILSER CLAUDINE (FILSER1)			3 619,89 €	4 419,56 €	-799,67 €	-622,48 €		1 422,15 €
FISCHER KATIE (FISCHER3)	223,76 €		1 547,07 €	1 537,39 €	233,44 €	-232,96 €	0,48 €	
FORLINI ALEXANDRE (FORLINI2)			2 248,37 €	2 008,37 €	240,00 €		240,00 €	
FORLINI SERGE (FORLINI3)			1 609,95 €	1 609,95 €		-235,12 €		235,12 €

Nom du copropriétaire (code)	Solde en début d'exercice		Débit de l'exercice	Crédit de l'exercice	Solde en fin d'exercice	Solde de charges	Solde après approbation	
	Débiteur	Créditeur					Débiteur	Créditeur
FRAIKIN FRANCE (FRAIFRA1)		33,10 €	1 546,25 €	1 513,15 €		-217,88 €		217,88 €
GALLIOT ALEXIS (GALLIOT1)	308,91 €		2 138,48 €	2 170,91 €	276,48 €	-314,07 €		37,59 €
GALLOIS LILIANE (GALLOIS4)			3 165,12 €	3 165,12 €				
GAVET JACKIE (GAVET2)			1 496,82 €	1 496,82 €		-213,83 €		213,83 €
GERAULT CHRISTIAN (GERAULT1)			2 041,63 €	1 735,82 €	305,81 €	-300,07 €	5,74 €	
GHERA ARNAUD (GHERA1)			4 762,58 €	4 762,58 €		-745,97 €		745,97 €
GOFFARD FRANCOISE (GOFFARD1)			1 479,47 €	1 479,47 €		-204,67 €		204,67 €
GOMEZ PHILIPPE (GOMEZ1)			1 514,60 €	1 514,60 €		-215,30 €		215,30 €
GOUSSARD ALEXANDRE (GOUSSAR1)			1 593,18 €	1 593,18 €		-221,65 €		221,65 €
GRAND RAPHAEL (GRAND11)			3 818,55 €	3 818,55 €		-603,88 €		603,88 €
GRASSET CATHERINE (GRASSET2)			1 664,84 €	1 664,84 €		-255,32 €		255,32 €
GUERDER ANNICK (GUERDER1)	17,70 €		122,36 €	140,06 €				
GUERIN ALAIN (GUERIN6)			1 583,79 €	1 583,79 €		-220,78 €		220,78 €
GUILLON AMELIE (GUILLON3)			1 607,26 €	1 607,26 €		-233,97 €		233,97 €
GUILLOT LUCIE (GUILLOT15)			1 644,87 €	1 644,87 €		-219,84 €		219,84 €
HANOT DOMINIQUE (HANOT1)			1 841,40 €	1 841,40 €		-280,41 €		280,41 €
HARDY JOHN (HARDY3)			1 665,45 €	1 665,45 €		-242,57 €		242,57 €
HARLEY DAVID (HARLEY1)		0,07 €	1 549,49 €	1 907,96 €	-358,54 €	-229,01 €		587,55 €
HAWTHORNE PETER (HAWTHOR1)	24,24 €		1 871,90 €	1 876,50 €	19,64 €	-283,02 €		263,38 €
HAYES GUY (HAYES1)			2 757,14 €	2 757,14 €		-475,15 €		475,15 €
HENSON KATHARINA (HENSON1)			1 910,71 €	1 910,71 €		-291,19 €		291,19 €
HERICHER FRANCIS (HERICHE2)			1 976,89 €	1 976,89 €		-304,30 €		304,30 €
HERITIER MARIE (HERITIE2)	866,06 €		2 367,51 €	813,14 €	2 420,43 €	-286,15 €	2 134,28 €	
HIGGINS JOHN (HIGGINS1)			1 493,25 €	1 838,46 €	-345,21 €	-212,96 €		558,17 €
HIRTZMANN FLORIANE (HIRTZMA1)			1 456,46 €	1 732,27 €	-275,81 €	-211,67 €		487,48 €
HUSTON MARSHALL CATRIONA (HUSTMAR1)			2 136,21 €	2 136,21 €		-340,51 €		340,51 €
INDIVISION ACKOU (ACKOU1)			2 421,87 €	2 421,87 €		-388,14 €		388,14 €
INDIVISION ALVARES / DUNN (ALVADU1)	224,75 €		1 564,93 €	1 554,69 €	234,99 €	-235,26 €		0,27 €
INDIVISION ARVIS / MACIESZKO (ARVIMA1)						-305,07 €		305,07 €
INDIVISION BAUDOIN /LENTZ (BAUDLEN1)			1 542,80 €	1 542,80 €		-224,58 €		224,58 €
INDIVISION BOUCHEX-BELLAMIE (BOUCHEX2)			1 664,91 €	1 414,77 €	250,14 €	-242,66 €	7,48 €	
INDIVISION CHALENDARD / POULIQUEN (CHALPO1)			122,36 €	122,36 €		-22,63 €		22,63 €
INDIVISION CHEZE (CHEZE1)			1 928,44 €	1 928,44 €		-292,72 €		292,72 €
INDIVISION COTTRAY / LE GUYADER (COTTLE1)			1 578,42 €	1 578,42 €		-233,14 €		233,14 €
INDIVISION CRAWFORD BLACK (CRAWBLA1)			1 700,17 €	1 700,17 €		-241,81 €		241,81 €
INDIVISION DAVID (DAVID22)			1 457,37 €	1 457,37 €		-210,62 €		210,62 €
INDIVISION DEVICHI ET PUSSEUX (DEVIETP1)		337,79 €	1 513,97 €	1 176,18 €		-210,22 €		210,22 €
INDIVISION DIAS SILVA/MONTEIRO BASTO SILV (DIASSIL1)			1 522,37 €	1 522,37 €		-210,62 €		210,62 €
INDIVISION DUCHEMIN / MARTIN (DUCHMA1)			2 297,92 €	2 297,92 €		-372,61 €		372,61 €

en cas d'approbation des charges en assemblée générale

Nom du copropriétaire (code)	Solde en début d'exercice		Débit de l'exercice	Crédit de l'exercice	Solde en fin d'exercice	Solde de charges	Solde après approbation	
	Débiteur	Créditeur					Débiteur	Créditeur
INDIVISION DUVIVIER (DUVIVIE1)	172,49 €		2 405,38 €	2 065,79 €	512,08 €	-337,61 €	174,47 €	
INDIVISION EDWARDS / BOYD (EDWAB01)			1 990,18 €	1 990,18 €		-294,09 €		294,09 €
INDIVISION GOODCHILD ET BLANCO (GOODETB1)			1 593,24 €	444,32 €	1 148,92 €	-206,81 €	942,11 €	
INDIVISION HASSMANN / DEPARIS (HASSDE1)			1 665,44 €	1 665,44 €		-249,41 €		249,41 €
INDIVISION JOND ET OUVRIL (JONDET01)						-300,99 €		300,99 €
INDIVISION LAMBERT THEILLET (LAMBTHE1)			2 253,84 €	2 253,84 €		-354,29 €		354,29 €
INDIVISION LARICHE (LARICHE1)			1 634,49 €	1 634,49 €		-232,69 €		232,69 €
INDIVISION LAVAUT / MOROT-RAQUIN (LAVAM01)			1 695,15 €	1 695,15 €		-246,34 €		246,34 €
INDIVISION LEFEBVRE / FRADET (LEFEFR1)			3 232,62 €	3 232,62 €		-475,42 €		475,42 €
INDIVISION MARTINO (MARTIN05)			122,37 €	122,37 €		-22,63 €		22,63 €
INDIVISION MCBURNIE /GRAYSON (MCBUGRA1)	32,74 €		2 555,74 €	2 588,48 €				
INDIVISION MEULLENET /MERLEN (MEULMER1)		332,17 €	1 523,50 €	1 538,04 €	-346,71 €	-229,69 €		576,40 €
INDIVISION OYANT/ JEANNOT (OYANJEA1)			2 850,72 €	2 850,72 €				
INDIVISION PIOCHE / CONTOZ (PIOCC01)			2 987,74 €	2 987,74 €		-499,09 €		499,09 €
INDIVISION PODEUR (PODEUR2)			2 818,68 €	2 084,98 €	733,70 €	-333,01 €	400,69 €	
INDIVISION PODEUR (PODEUR1)			2 818,31 €	2 818,31 €				
INDIVISION VIVIEN - PASQUET (VIVIPA1)			1 514,60 €	1 514,60 €		-215,30 €		215,30 €
JACOPIN GERARD (JACOPIN1)	45,65 €		2 282,23 €	2 327,88 €		-336,47 €		336,47 €
JACQUEMIN JEAN ET FLORENCE (JACQUEM14)			1 713,84 €	2 108,34 €	-394,50 €	-260,05 €		654,55 €
JALIFIER CHRISTOPHE (JALIFIE1)			2 121,65 €	2 121,65 €		-295,90 €		295,90 €
JAMET ALEXIS (JAMET2)			2 369,35 €	2 369,35 €		-365,77 €		365,77 €
JANKOVIC ANNIE (JANKOVI1)			2 248,76 €	2 248,76 €		-328,57 €		328,57 €
JAVELLE DOMINIQUE (JAVELLE5)		29,15 €	1 695,70 €	1 666,55 €		-246,34 €		246,34 €
JEACOMINE MARC (JEACOMI1)			3 101,10 €	3 101,10 €		-449,02 €		449,02 €
JEANCOLAS PASCAL (JEANCOL1)	81,81 €		2 989,37 €	3 071,18 €		-440,89 €		440,89 €
JENNINGS ANDREW (JENNING1)		223,80 €	1 604,51 €	494,71 €	886,00 €	-235,90 €	650,10 €	
JOLY ROGER CLAUDE (JOLY22)			1 880,22 €	2 313,33 €	-433,11 €	-288,63 €		721,74 €
JONQUET MICHEL (JONQUET3)			3 484,87 €	3 484,87 €		-512,21 €		512,21 €
JOUET ALEXANDRA (JOUET1)			1 479,87 €	1 479,87 €		-208,32 €		208,32 €
KASPER ROMAIN (KASPER1)			2 011,98 €	2 011,98 €		-310,38 €		310,38 €
KEMP PHILIP (KEMP1)			2 086,63 €	2 086,63 €		-333,01 €		333,01 €
KEMPTON PETER (KEMPTON1)			2 350,79 €	2 350,79 €		-331,94 €		331,94 €
KIRALY STEPHEN (KIRALY1)			1 471,81 €	1 471,81 €		-220,90 €		220,90 €
LAFAIRE GEORGES (LAFAIRE1)	0,06 €		2 920,21 €	2 910,27 €	10,00 €	-467,34 €		457,34 €
LAFOURCADE AUDREY (LAFOURC1)			3 488,40 €	3 488,40 €		-602,83 €		602,83 €
LAGAYE GEORGES (LAGAYE1)	952,17 €		1 890,15 €	544,15 €	2 298,17 €	-228,70 €	2 069,47 €	
LAPAQUELLERIE FRANCK ET NICOLE (LAPAQUE1)			2 150,11 €	2 150,11 €		-347,67 €		347,67 €
LASSON PHILIPPE (LASSON1)			1 449,68 €	1 449,68 €		-220,86 €		220,86 €
LAURENT GILLES (LAURENT24)			2 058,92 €	2 058,92 €		-304,66 €		304,66 €

Nom du copropriétaire (code)	Solde en début d'exercice		Débit de l'exercice	Crédit de l'exercice	Solde en fin d'exercice	Solde de charges	Solde après approbation	
	Débiteur	Créditeur					Débiteur	Créditeur
LAVAIRE CAROLE (LAVAIRE1)			1 410,64 €	1 410,64 €		-200,06 €		200,06 €
LECRIVAIN NICOLAS (LECRIVA2)			1 496,82 €	1 496,82 €		-213,83 €		213,83 €
LEDUC NADINE (LEDUC4)		186,11 €	1 501,81 €	1 315,70 €		-214,23 €		214,23 €
LEFEVRE RENE (LEFEVRE9)			1 506,27 €	1 506,27 €		-228,65 €		228,65 €
LEFORT FABRICE (LEFORT3)	154,62 €		122,36 €	239,93 €	37,05 €	-22,63 €	14,42 €	
LEGIRET THIERRY (LEGIRET1)			1 718,11 €	2 107,25 €	-389,14 €	-244,41 €		633,55 €
LE GONIDEC MONIQUE (LEGONI1)			1 501,81 €	1 501,81 €		-214,23 €		214,23 €
LE GUYADER FANNY (LEGUYA1)			1 621,80 €	1 621,80 €		-239,34 €		239,34 €
LE NAOUR MICHEL (LENAOU1)			2 442,91 €	2 442,91 €		-384,41 €		384,41 €
LE ROUX MIGUEL (LEROUX8)						-328,19 €		328,19 €
LESTAGE CHRISTOPHE (LESTAGE2)			2 020,19 €	2 020,19 €		-309,41 €		309,41 €
LEYDET CHRISTOPHE (LEYDET1)			1 925,52 €	1 925,52 €		-283,77 €		283,77 €
LIMBARINU DYLAN (LIMBARI1)			1 865,26 €	1 865,26 €		-279,69 €		279,69 €
LINCK DELPHINE (LINCK1)			2 011,98 €	1 702,39 €	309,59 €	-310,38 €		0,79 €
LINE MICHEL (LINE1)			1 841,70 €	1 841,70 €		-270,25 €		270,25 €
LUCAS JEAN ET FRANCOISE (LUCAS8)			2 409,33 €	2 409,33 €		-337,94 €		337,94 €
MAC DONALD JOANNA (MACDONA2)	538,06 €		1 404,55 €	1 426,50 €	516,11 €	-195,49 €	320,62 €	
MAILLARD JEAN ET DENISE (MAILLAR5)			2 119,58 €	2 119,58 €		-285,97 €		285,97 €
MALATRAY DIDIER (MALATRA1)		60,21 €	1 593,09 €	879,22 €	653,66 €	-234,53 €	419,13 €	
MANK STANISLAS (MANK1)			1 963,47 €	1 963,47 €		-296,89 €		296,89 €
MARASCO LOUIS (MARASCO1)			1 526,74 €	1 526,74 €		-214,14 €		214,14 €
MARIS PHILIPPE (MARIS1)			1 504,27 €	1 504,27 €		-211,53 €		211,53 €
MARQUAIS ANNE (MARQUAI1)			1 445,28 €	1 445,28 €		-218,67 €		218,67 €
MARTIN GERARD (MARTIN103)			3 003,62 €	3 003,62 €		-428,46 €		428,46 €
MARTIN RENE (MARTIN113)			1 686,58 €	2 065,34 €	-378,76 €	-257,89 €		636,65 €
MARVIE GILLES ET ISABELLE (MARVIE1)			2 029,03 €	2 029,03 €		-310,38 €		310,38 €
MATHY PIERRE (MATHY1)			2 184,75 €	2 184,75 €		-337,13 €		337,13 €
MAUDUIT MICHEL (MAUDUIT1)			1 494,32 €	1 494,32 €		-213,09 €		213,09 €
MC KECHAN ALEXANDER (MC KECHA1)		494,68 €	2 222,42 €	1 727,74 €		-348,40 €		348,40 €
MEJAT PHILIPPE (MEJAT1)			1 639,88 €	1 639,88 €		-251,12 €		251,12 €
MERCIER JOEL (MERCIER4)			2 133,63 €	2 133,63 €		-333,01 €		333,01 €
MERCIER LYSIANE (MERCIER27)			2 015,18 €	2 015,18 €		-299,22 €		299,22 €
METCALF EILEEN (METCALF1)		608,98 €	3 838,70 €	3 854,77 €	-625,05 €	-458,52 €		1 083,57 €
MILLINS CHRISTOPHER (MILLINS1)		15,14 €	1 932,46 €	1 628,12 €	289,20 €	-292,69 €		3,49 €
MOLLET ROMAIN (MOLLET4)			3 136,72 €	3 136,72 €		-465,21 €		465,21 €
MONCHARMONT HERVE (MONCHAR2)			1 478,31 €	1 821,24 €	-342,93 €	-209,21 €		552,14 €
MONTEIRO FERRAZ RUI-MIGUEL (MONTFER1)			1 479,87 €	1 479,87 €		-208,32 €		208,32 €
MOREAU ANNE-LAURE (MOREAU9)			2 028,72 €	2 028,72 €		-314,92 €		314,92 €
MORGANTI GIRCOURT CLAUDINE (MORGGIR1)			1 783,15 €	1 695,15 €	88,00 €	-246,34 €		158,34 €

en cas d'approbation des charges en assemblée générale

Nom du copropriétaire (code)	Solde en début d'exercice		Débit de l'exercice	Crédit de l'exercice	Solde en fin d'exercice	Solde de charges	Solde après approbation	
	Débiteur	Créditeur					Débiteur	Créditeur
MOUGEL ALEXIA (MOUGEL2)			1 514,60 €	1 514,60 €		-215,30 €		215,30 €
MOULENE JEAN LUC (MOULENE1)			1 457,37 €	1 457,37 €		-210,62 €		210,62 €
MOULINET LOURY SYLVAIN (MOULLOU1)			2 221,03 €	2 221,03 €		-338,21 €		338,21 €
MOUSSELLARD PATRICE (MOUSSEL2)			1 457,37 €	1 457,37 €		-210,62 €		210,62 €
MURZILLI MICKEY (MURZILL1)						-279,39 €		279,39 €
NARBOT YVON (NARBOT1)			2 163,21 €	2 163,21 €		-333,66 €		333,66 €
NICOLAS JOSETTE (NICOLAS11)			122,37 €	148,62 €	-26,25 €	-22,63 €		48,88 €
NOEL CLAUDE (NOEL14)			1 475,51 €	1 816,92 €	-341,41 €	-211,40 €		552,81 €
O NEILL BERNARD (ONEIL1)		343,39 €	1 528,49 €	1 539,26 €	-354,16 €	-216,41 €		570,57 €
ORDASTHIERRY (ORDAS1)			1 696,96 €	1 696,96 €		-231,36 €		231,36 €
OSSELIN SIMON (OSSELIN1)			1 376,80 €	1 383,70 €	-6,90 €	-197,99 €		204,89 €
OWEN KELVIN (OWEN3)			2 184,75 €	1 850,46 €	334,29 €	-337,13 €		2,84 €
PALLUEL FLAVIE (PALLUEL1)		494,74 €	2 284,56 €	2 302,78 €	-512,96 €	-316,61 €		829,57 €
PASTOU GUY (PASTOU1)			2 376,86 €	2 376,86 €		-372,15 €		372,15 €
PAUMIER OU LACOUX MAXIME OU CHRISTINE (PAUMOUL1)			3 389,94 €	3 389,94 €				
PEROT CHRISTINE (PEROT2)			1 488,62 €	1 488,62 €		-227,10 €		227,10 €
PETIT PIERRE (PETIT6)			1 929,90 €	1 929,90 €		-279,97 €		279,97 €
PEZET FRANCOIS (PEZET2)			2 776,77 €	2 776,77 €		-452,76 €		452,76 €
PHILIPPOT JACQUES (PHILIPP5)	217,81 €		1 504,38 €	1 360,36 €	361,83 €	-212,41 €	149,42 €	
PICHOT JEROME (PICHOT3)			2 601,37 €	2 601,37 €		-408,01 €		408,01 €
PIERRE OLIVIER (PIERRE4)			1 556,37 €	1 556,37 €		-231,00 €		231,00 €
PINGUET ALAIN (PINGUET2)	91,30 €		1 546,25 €	1 637,55 €		-217,88 €		217,88 €
POUZERGUES THIERRY (POUZERG1)			1 595,09 €	1 595,09 €		-231,78 €		231,78 €
PRIGENT ESTELLE (PRIGENT4)			1 510,69 €	1 510,69 €		-214,99 €		214,99 €
PROVOST GERARD (PROVOST2)			2 729,57 €	2 109,57 €	620,00 €		620,00 €	
PUJADE FLORIAN (PUJADE4)			116,55 €	142,80 €	-26,25 €	-22,63 €		48,88 €
REIBEL LUCIEN (REIBEL1)			2 440,78 €	2 440,78 €		-390,54 €		390,54 €
RETOURNARD ALAIN (RETOURN1)			1 957,61 €	1 957,61 €		-305,51 €		305,51 €
REYGROBELLET GINETTE (REYGROB1)		323,83 €	1 546,25 €	1 677,84 €	-455,42 €	-217,88 €		673,30 €
REYNAUD PATRICE (REYNAUD6)			1 596,46 €	1 596,46 €		-221,78 €		221,78 €
RICHARD OU SEINTEFF MIKAEL OU CELINE (RICHOU51)			1 501,81 €	1 501,81 €		-214,23 €		214,23 €
RINEAU OU BOULANGER (RINEOUB1)			3 056,98 €	3 056,98 €		-432,82 €		432,82 €
ROBBE EDGAR (ROBBE2)			1 712,12 €	1 712,12 €		-267,00 €		267,00 €
ROCCA JEANNINE (ROCCA2)			1 525,35 €	1 525,35 €		-230,44 €		230,44 €
ROGERS HOWARD (ROGERS1)			2 729,24 €	3 331,47 €	-602,23 €	-442,67 €		1 044,90 €
ROSE BOYLE CLAIRE (ROSEBOY1)			2 088,44 €	2 557,38 €	-468,94 €	-308,81 €		777,75 €
ROUSSEL BAUDOIN (ROUSSEL3)			1 547,07 €	1 547,07 €		-232,96 €		232,96 €
RUFFIER DESAIMES PAULINE (RUFFDES1)			1 533,13 €	1 533,13 €		-242,37 €		242,37 €
SACHS LEO (SACHS1)			1 703,74 €	1 703,74 €		-247,09 €		247,09 €

Nom du copropriétaire (code)	Solde en début d'exercice		Débit de l'exercice	Crédit de l'exercice	Solde en fin d'exercice	Solde de charges	Solde après approbation	
	Débiteur	Créditeur					Débiteur	Créditeur
SAINJON DAVID (SAINJON1)			1 630,36 €	1 999,66 €	-369,30 €	-240,09 €		609,39 €
SARL ERIMARC (ERIMARC1)			1 527,76 €	1 162,37 €	365,39 €	-213,29 €	152,10 €	
SARL GEMDI 246 (GEMD2461)			5 130,51 €	5 130,51 €		-735,08 €		735,08 €
SARL JM3C (JM3C1)			1 993,92 €	1 993,92 €		-311,26 €		311,26 €
SARL LES CLARINES DE LA ROSIERE (LESCLAR2)			1 779,36 €	1 779,36 €		-277,67 €		277,67 €
SARL NEKKETSU (NEKKETS1)			1 479,05 €	1 479,05 €		-212,36 €		212,36 €
SARL RKAN (RKAN1)			1 649,70 €	1 649,70 €		-226,98 €		226,98 €
SAS SHYLM INVEST (SHYLINV1)			3 235,80 €	3 945,71 €	-709,91 €	-453,04 €		1 162,95 €
SAUER JOSIANE (SAUER1)			2 273,44 €	2 273,44 €		-335,74 €		335,74 €
SCARFE TARA (SCARFE1)			1 523,04 €	1 523,04 €		-212,01 €		212,01 €
SCHOFIELD IAN (SCHOFIE1)			1 837,51 €	1 846,10 €	-8,59 €	-213,66 €		222,25 €
SCI CIVFRANCE (CIVFRAN1)			2 253,84 €	2 253,84 €		-354,29 €		354,29 €
SCI DOLM (DOLM1)			1 936,22 €	2 381,19 €	-444,97 €	-293,34 €		738,31 €
SCI LES TREMBLES (LESTREM1)			1 555,74 €	1 910,32 €	-354,58 €	-231,12 €		585,70 €
SCI NID D'OISEAU (NIDDOIS1)			2 159,47 €	2 644,89 €	-485,42 €	-339,23 €		824,65 €
SCI PHISA (PHISA1)			1 892,87 €	1 892,87 €		-281,44 €		281,44 €
SEROT MIREILLE (SEROT1)	777,57 €		1 582,93 €	2 360,50 €		-241,78 €		241,78 €
SETARO NORMA (SETARO1)	0,09 €		1 496,82 €	1 496,91 €		-213,83 €		213,83 €
SIBIUDE BERNARD (SIBIUDE1)			3 006,13 €	3 006,13 €		-435,17 €		435,17 €
SOCHA DAPHNE (SOCHA1)			1 493,24 €	1 493,24 €		-212,96 €		212,96 €
SOCIETE BEL & BEL COMBUSTIVEIS (BEL&BEL1)			1 472,36 €	1 242,33 €	230,03 €	-211,53 €	18,50 €	
SOCIETE JEANCO (JEANCO1)		3,27 €	1 632,58 €	1 629,31 €		-225,53 €		225,53 €
SOLIGNAC CLAUDINE (SOLIGNA1)			1 713,07 €	1 713,07 €		-250,10 €		250,10 €
SORIANO MARTINE (SORIANO1)			2 143,65 €	2 143,65 €		-301,15 €		301,15 €
SPIRE GERARD (SPIRE2)		459,08 €	2 150,11 €	2 168,11 €	-477,08 €	-347,67 €		824,75 €
STANBRIDGE SARAH (STANBRI1)			1 443,36 €	1 778,26 €	-334,90 €	-216,12 €		551,02 €
STEMPFLER JEROME (STEMPFL1)			2 858,57 €	2 858,57 €		-419,60 €		419,60 €
SUCCESSION HENRY FRANCOIS (HENRY19)		342,50 €	2 613,54 €	2 297,29 €	-26,25 €	-22,63 €		48,88 €
SUTRA MARC (SUTRA2)			1 496,82 €	1 496,82 €		-213,83 €		213,83 €
SUTRA SOPHIE (SUTRA1)			2 808,19 €	2 808,19 €		-401,52 €		401,52 €
THOMAS DOMINIQUE (THOMAS8)			1 645,46 €	1 645,46 €		-255,59 €		255,59 €
THOMAS PATRICIA (THOMAS20)			2 395,09 €	2 927,92 €	-532,83 €	-358,37 €		891,20 €
TIRAN PHILIPPE (TIRAN1)			1 862,76 €	1 862,76 €		-307,34 €		307,34 €
TIVOLLIER MAX (TIVOLL11)			3 105,86 €	3 105,86 €		-483,56 €		483,56 €
TOP- LOUCHART JEAN MARIE (TOPLOUC1)			1 541,50 €	1 541,50 €		-223,39 €		223,39 €
TOTAL RAFFINAGE FRANCE (TOTARAF1)			1 841,33 €	1 841,33 €		-282,26 €		282,26 €
TREGUIER CHRISTIANE (TREGUIE1)			1 482,72 €	1 482,72 €		-210,66 €		210,66 €
TRELLU FREDERIC (TRELLU2)			2 459,96 €	2 459,96 €		-384,41 €		384,41 €
TRISTANT GERARD (TRISTAN1)			2 807,79 €	2 807,79 €				

État des soldes des copropriétaires pour l'exercice du 01/01/2024 au
31/12/2024
en cas d'approbation des charges en assemblée générale

Nom du copropriétaire (code)	Solde en début d'exercice		Débit de l'exercice	Crédit de l'exercice	Solde en fin d'exercice	Solde de charges	Solde après approbation	
	Débiteur	Créditeur					Débiteur	Créditeur
UGHETTO SYSSAU JULIETTE ET ANGELE (UGHESYS1)			1 457,37 €	1 457,37 €		-210,62 €		210,62 €
UGHETTO SYSSAU VALENTIN (UGHESYS2)			2 058,77 €	1 817,20 €	241,57 €	-230,46 €	11,11 €	
VALIN JACKY (VALIN2)			122,36 €	122,36 €		-22,63 €		22,63 €
VANDERMARLIERE ALLISON (VANDERM4)			2 966,04 €	2 966,04 €		-352,63 €		352,63 €
VASILIEV ALEXANDER (VASILIE1)			1 994,55 €	1 994,55 €		-303,90 €		303,90 €
VERDIER BONNET FREDERIC (VERDBON1)			2 329,28 €	2 329,28 €		-367,26 €		367,26 €
VIARD GAUDIN ELIETTE (VIARGAU1)			2 150,11 €	2 627,19 €	-477,08 €	-347,67 €		824,75 €
VILLIEN ELWORTHY DAWN MARY (VILLELW1)			1 659,64 €	1 659,64 €		-224,20 €		224,20 €
WATKINSON DAVID (WATKINS2)			3 427,04 €	3 427,04 €				
WATKINSVICTOR GARETH (WATKINS3)			1 525,85 €	1 525,85 €		-213,47 €		213,47 €
WAVRANT MARC (WAVRANT3)			2 184,75 €	2 184,75 €		-337,13 €		337,13 €
WEBER GILBERT (WEBER1)			2 791,62 €	2 791,62 €		-480,71 €		480,71 €
WESTON ANDREW OU JEANNETTE (WESTON1)	106,43 €		1 473,47 €	1 579,90 €		-222,15 €		222,15 €
WILSON OU MURRAY KEIRAN (WILSOUM1)	284,22 €		1 997,81 €	2 721,70 €	-439,67 €	-299,10 €		738,77 €
ZANCHI JEROME (ZANCHI1)			1 376,80 €	1 696,46 €	-319,66 €	-197,99 €		517,65 €
ZAVEC MORGANE (ZAVEC1)			2 354,68 €	2 354,68 €		-332,30 €		332,30 €
Total général	17 082,48 €	8 333,03 €	620 644,89 €	620 767,85 €	8 626,49 €	-86 790,60 €	17 829,39 €	95 993,50 €

ÉCRITURES A PASSER

	Rubrique	COMPTE	MONTANT	TVA	LIBELLE	
crédit	1000	183/614	4072,15	370,20		
débit	1001	183/614	347,79	31,62	CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	
	1002	183/614	305,83	27,80		
	1003	183/614	497,06	45,19		
	1004	183/614	476,06	43,28		
	1005	183/614	322,28	29,30		
	1006	183/614	429,12	39,01		
	0100	314/614	1 205,36	109,58	CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	ELECTRI+VMC
	0100	183/614	488,66	44,42	CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	PISCINE
débit	1001	72/603	1 496,01	249,33	CHAUFFAGE BÂTIMENTS	A
	1002	72/603	1 315,50	219,25	CHAUFFAGE BÂTIMENTS	B
	1003	72/603	2 138,08	356,35	CHAUFFAGE BÂTIMENTS	C
	1004	72/603	2 047,77	341,30	CHAUFFAGE BÂTIMENTS	D
	1005	72/603	1 386,26	231,04	CHAUFFAGE BÂTIMENTS	E
	1006	72/603	1 845,84	307,64	CHAUFFAGE BÂTIMENTS	F
crédit	1000	72/603	10 229,45	1 704,91	CHAUFFAGE BÂTIMENTS	
débit	0100	32/602	4 796,00	799,33	CHAUFFAGE PISCINE	
crédit	1000	72/603	4 796,00	799,33	CHAUFFAGE PISCINE	
débit	4107	30/602	171,00	28,50	EDF GARAGE	
crédit	1000	72/603	171,00	28,50	EDF GARAGE	
débit	4101	42/602	524,77	87,46	EDF DES COMMUNS	A+vmc
	4102	42/602	461,45	76,91	EDF DES COMMUNS	B +VMC
	2000	34/602	574,68	95,78	EDF DES COMMUNS	ASCENSEURS
	4103	42/602	780,45	130,08	EDF DES COMMUNS	C+VMC
	4104	42/602	1 358,75	226,46	EDF DES COMMUNS	D+VMC
	4105	42/602	919,82	153,30	EDF DES COMMUNS	E+VMC
	2100	34/602	590,00	98,33	EDF DES COMMUNS	F ASCENS
	4106	42/602	1 224,76	204,13	EDF DES COMMUNS	F+ VMC
crédit	1000	72/603	6 434,68	1 072,45	EDF DES COMMUNS	
débit	4101	42/602	369,95	61,66	EDF VMC	A
	4102	42/602	325,31	54,22	EDF VMC	B
	4103	42/602	528,73	88,12	EDF VMC	C
	4104	42/602	506,40	84,40	EDF VMC	D
	4105	42/602	342,81	57,14	EDF VMC	E
	4106	42/602	456,46	76,08	EDF VMC	F
crédit	1000	72/603	2 529,68	421,61	EDF VMC	
débit	7101	23/601	50 895,03	3 819,47	PRIME FIXE	
	0100	10/601	162,09	12,16	PRIME FIXE	compteur piscine
	0100	119/612	162,09	12,16	PRIME FIXE	compteur loge
crédit	4100	10/601	51 219,21	3 843,80	PRIME FIXE	
débit	4101	10/601	5 509,18	417,61	eau froide	A
	4102	10/601	4 844,44	367,22	eau froide	B
	4103	10/601	7 873,66	596,85	eau froide	C
	4104	10/601	7 541,10	571,64		D
	4105	10/601	5 105,02	386,98		E
	4106	10/601	6 797,46	515,27		F
	0100	10/601	4 224,94	320,26		Piscine
crédit	4100	10/601	41 895,81	3 175,83	eau froide	

2024

RELEVÉ DES COMPTEUI

MONSIEUR

JE VOUS REMERCIE DE BIEN VOULOIR ME FAIRE PARVENIR LE RELEVÉ DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES
DES BÂTIMENTS CI-DESSOUS
ET DU COMPTEUR D'EAU DE LA PISCINE

	10/01/2020	05/01/2021	09/03/2022	index corrigé 12 mois	08/02/2023 index	08/01/2024	24/02/2025 conso 13 mois	conso corrigé 12 mois
	2019							
BAT A	44286	45010	45801	45688	46422	47030	47963	933 861
BAT B	81788	89929	99958	98525	107991	115956	125505	9549 8814
ASCENSEURS BAT B	99669	102323	105492	105039	108032	111065	115192	4127 3810
BAT C	65150	76873	90284	88368	98974	105837	114132	8295 7657
BAT D	57778	58545	59506	59369	60251	60971	61874	903 834
BAT E	96055	97470	99172	98929	100405	101698	103285	1587 1465
ASCENSEURS BAT E	98389	101822	106017	105418	109446	113078	117315	4237 3911
BAT F	115256	144950	178633	173821	209431	239326	274071	34745 32072
TRANSFO, GARAGE COMPTEUR GÉNÉRAL	44240	45785	47366	47140	48306	49167	50395	1228 1134
RELEVÉ DU COMPTEUR								
EDF PISCINE INDEX	578072	621108	664119	657975	693698	721957	756399	34442 31793
EAU PISCINE	48441	49188	50054	49930	51136	51904	52816	912 842

MERCI D'AVANCE CORDIALEMENT
SABRINA

LES GLIERES

QP ABONNEMENT DU 01/01- 01/04	15 593,35 €	1 264,86	16 858,21
	15 593,35 €	1 264,86	16 858,21

FACTURE DU 10/05/2024	46666,04	3796,71	50462,75
CONSO ACOMPTE 4161		1851,89	24543,61
ABONNEMENT MAI A OCT			

	HT	TVA	TTC	
ABONNEMENT DISTRIBUTEUR	8 323,22 €	457,78		TVA 5,5%
ABONNEMENT LOCATION	96,35 €	5,30		
ABONNEMENT PART COMMUNALE	1 638,46 €	90,12		
COLLECTE DISTRIBUTEUR	5 018,43 €	501,84		TVA 10%
COLLECTE COMMUNALE	1 301,92 €	130,19		
COLLECTE SAHI	7 595,94 €	759,59		
	23 974,32 €	1944,82	25919,14	109998,73 contrôle

FACTURE DU 19/12/2024	39451,48	3226,29	42677,77
CONSO ACOMPTE 4187		1323,94	17352,20
ABONNEMENT NOV A AVRIL			

	HT	TVA	TTC	
ABONNEMENT DISTRIBUTEUR	1 414,98 €	77,82		TVA 5,5%
ABONNEMENT DISTRIBUTEUR	6 722,24 €	369,72		
ABONNEMENT PART CCHT	1 640,04 €	90,20		
COLLECTE SAHI	7 360,59 €	736,06		TVA 10%
COLLECTE DISTRIBUTEUR	4 983,45 €	498,35		
COLLECTE CCHT	1 301,92 €	130,19		
	23 423,22 €	1902,35	25325,57	

QP ABONNEMENT DU 01/01-30/04	- 15 615,48 €	-1 268,23	-16 883,71
	- 15 615,48 €	-1268,23	-16883,71

TOTAL ABONNEMENT	47 375,41 €	3 843,80 €	51 219,21 €	93115,02 contrôle
------------------	-------------	------------	-------------	-------------------

		TVA		
PRIX UNITAIRE	316	149,92 €	12,16 €	162,09 €
EAU PISCINE	M3 TTC	5,02	0,38	
CONSO PISCINE	842 -	3 904,68 € -	320,26 € -	4 224,94 €
TOTAL CONSOMMATION EAU			3175,83	41895,81

REPARTITION 2024

COPROPRIETE LES GLIERES

LE COMPTEUR GÉNÉRAL D'EAU FROIDE SE TROUVE DANS UN REGARD SUR LA ROUTE VERS SEREP

EAU FROIDE

	HT	TVA	TTC
PRIME FIXE	149,92	12,16	162,09

MONTANT DE LA PRIME FIXE TTC	162,09
PRIME FIXE PRIX PRIME FIXE	

RÉPARTITION PAR BÂTIMENT		HT	TVA	TTC
BAT A	48	7 196,26	583,87	7 780,13
BAT B	44	6 596,58	535,21	7 131,79
BAT C	60	8 995,33	729,83	9 725,17
BAT D	65	9 744,94	790,65	10 535,60
BAT E	44	6 596,58	535,21	7 131,79
BAT F	53	7 945,88	644,69	8 590,56
	314	47 075,57	3 819,47	50 895,03
LOGE	1	149,92	12,16	162,09
PISCINE	1	149,92	12,16	162,09
		47 375,41	3 843,80	51 219,21

débit
débit
débit
crédit

PRIME FIXE

HT	TVA	TTC
82 190,71	6 699,37	88 890,08
47 375,41	3 843,80	51 219,21

93 115,02 € contrôle

- 3 904,68 € -	320,26 € -	4 224,94 €
34 815,30	2 855,57	37 670,87
3 904,68 €	320,26 €	4 224,94 €

CONSO PISCINE

eau froide

MONTANT RESTANT A REPARTIR

316

MONTANT DE LA FACTURE D'EAU FROIDE

PRIME FIXE

A	14313
B	12586
C	20456
D	19592
E	13263
F	17660
	97870

débit
débit
débit
débit
débit
crédit

HT	TVA	TTC
5 091,56	417,61	5 509,18
4 477,22	367,22	4 844,44
7 276,81	596,85	7 873,66
6 969,46	571,64	7 541,10
4 718,05	386,98	5 105,02
6 282,19	515,27	6 797,46
34 815,30	2855,57	37 670,87

ANNEE 2024

ANNEE 2024

CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE

CONTRAT INDEX	TTC	TVA 10%
5 MOIS	1656,15	150,56
6 MOIS	2065,06	187,73
1 MOIS	350,94	31,90
	0	0,00
TOTAL	4072,15	370,20

1000 CRÉDIT

	%	TTC	TVA
CHAUFFAGE	58,4%	2 378,14	216,19
ELECTRICITE	20 %	814,43	74,04
PISCINE	12 %	488,66	44,42
VMC	9,60 %	390,93	35,54
		4 072,15	370,20

DÉBIT
DÉBIT

0100 0100

109,58
44,42

TVA

205,36
488,66

TTC¹

ELECTRI+VMC

PISCINE

				TTC	TVA
A			14313	347,79	31,62
B			12586	305,83	27,80
C			20456	497,06	45,19
D			19592	476,06	43,28
E			13263	322,28	29,30
F			17660	429,12	39,01
			97870	2 378,14	216,19

1001 DÉBIT
1002 DÉBIT
1003 DÉBIT
1004 DÉBIT
1005 DÉBIT
1006 DÉBIT

CHAUFFAGE PISCINE	31 793	4 796,00	799,33	32/602	0100 DÉBIT
EDF GARAGE	1 134	171,00	28,50	30/602	4107 DÉBIT

TABLEAU 2 RÉPARTITION EDF COMMUNS

LES GLIERES

ANNEE 2024

EDF GLIERES	REPARTITION		EDF DES COMMUNS			
			CONSO	HRS ASC	TTC	TVA ÉCRITURE
BATIMENT					5 270,00	878,33
A			861	5148 A+vmc	524,77	87,46
B VMC AB			8814	4527 B +VMC	461,45	76,91
ASCENSEURS			3810	3810 ASCENSEUR	574,68	95,78
C			7657	7657 C+VMC	780,45	130,08
D			834	13331 D+VMC	1 358,75	226,46
E			1465	9024 E+VMC	919,82	153,30
E ASCENS			3911	3911 F ASCENS	590,00	98,33
F VMC DEF			32072	12016 F+ VMC	1 224,76	204,13
			59424	51703	6 434,68	1 072,45
GARAGES			1134		BAT+ASC	

DEBIT

DEBIT

DEBIT

DEBIT

DEBIT

DEBIT

DEBIT

DEBIT

CREDIT

	TTC	TVA
COMMUNS + VMC	8 984,27	1 494,05
COMMUNS 20/29,6	5 270,00	878,33
VMC 9,6/29,6	2 529,68	421,61
ASCENSEUR	1 164,68	194,11

MODIFIE

ajout des conso BAT A+B/MILLIEM,BAT AB

ajout des conso BAT D+E+F/MILLIEMES BAT DEF

8 984,35

EDF VMC

REPARTITION DE LA VMC

BATIMENT	QUOTE-PART		TTC	TVA
A	14313	97 870	369,95	61,66
B	12586	97 870	325,31	54,22
C	20456	97 870	528,73	88,12
D	19592	97 870	506,40	84,40
E	13263	97 870	342,81	57,14
F	17660	97 870	456,46	76,08
	97870		2 529,68	421,61

DEBIT

DEBIT

DEBIT

DEBIT

DEBIT

DEBIT

CREDIT

CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES					
	Réalisé	Budget voté	Budget voté	Budget proposé	Budget proposé
	N	N	N+1	N+1	N+2
0100 - CHARGES GENERALES	211 210,67 €	242 130,00 €	242 130,00 €	248 083,00 €	248 083,00 €
10 - Eau Piscine	4 387,04 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
15 - Eau Non récupérable					
32 - Electricité Piscine	4 796,00 €	8 300,00 €	8 300,00 €	8 300,00 €	8 300,00 €
60 - Carburants engins	653,85 €	200,00 €	200,00 €	400,00 €	400,00 €
90 - Assurance multi-risques	18 015,25 €	18 000,00 €	18 000,00 €	20 200,00 €	20 200,00 €
119 - Charges loge	1 519,97 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
121 - Locations Garage Quad	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
122 - Téléphone loge+gardien	400,51 €	1 030,00 €	1 030,00 €	500,00 €	500,00 €
128 - Abt Portaul entrée	3 119,16 €	3 100,00 €	3 100,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €
146 - Contrat nettoyage des communs	30 028,73 €	29 300,00 €	29 300,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
154 - Contrat dératisation/ désinsectisation (Récup)	1 372,51 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
183 - Entretien Chauffage Piscine	488,65 €	450,00 €	450,00 €	500,00 €	500,00 €
210 - Contrat espaces verts	1 897,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
221 - Contrat mat securite incendie	1 714,41 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
235 - Surveillance et gardiennage	1 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
253 - Contrat Entretien portail extérieur	390,12 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
292 - Entretien fraise à neige	1 418,70 €	250,00 €	250,00 €	500,00 €	500,00 €
297 - Contrat Ent.& equip. piscine	24 391,03 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
314 - Contrat Entretien VMC	1 205,36 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
315 - Contrat Déneigement	1 116,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
341 - Salaires Gardien 40%	24 961,37 €	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
342 - Salaires de remplacement	200,00 €				
365 - Visites Medicales gardien (nr)	300,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
367 - Charges sociales gardien 40%	11 932,33 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
391 - Fournitures espaces verts	1 252,39 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
397 - Fourniture entretien piscine	5 553,76 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
402 - Fournitures Divers					
403 - Divers Imprévus pi		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
410 - Achat produits nettoyage	1 262,03 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
420 - Achat badges bip emetteurs	787,61 €	500,00 €	500,00 €		
427 - Achats petits materiels maintenance	211,47 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
430 - Fournitures deneigment	142,62 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
466 - Travaux loge	82,50 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
485 - Travaux divers (Nr)	3 895,93 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
523 - Entretien materiels					
527 - Entretien piscine	3 044,64 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES					
	Réalisé	Budget voté	Budget voté	Budget proposé	Budget proposé
	N	N	N+1	N+1	N+2
541 - Entretien divers (R)	4 774,43 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
558 - Honoraires huissiers		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
559 - Honoraires avocats	613,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
570 - Honoraires syndic	44 142,48 €	44 140,00 €	44 140,00 €	47 023,00 €	47 023,00 €
574 - Frais photocopies et tirages					
576 - Frais affranchissement	6 660,97 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
581 - Honoraires prestations particulieres		300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
590 - Conseil Syndical	85,05 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
595 - Frais banque sans TVA		60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
604 - Vente Bip Badge Emetteur	-788,15 €				
608 - Recettes diverses declarables					
805 - Location salle AG	280,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
997 - Depenses / Travaux exceptionnel	2 201,95 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
1000 - CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F	135,77 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
72 - Energie Combustible	-0,08 €				
541 - Entretien divers (R)	135,85 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
1001 - CHAUFFAGE A BAT. 1	1 843,80 €	7 900,00 €	7 900,00 €	4 950,00 €	4 950,00 €
72 - Energie Combustible	1 496,01 €	7 350,00 €	7 350,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	347,79 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
1002 - CHAUFFAGE B BAT 02	1 621,33 €	7 050,00 €	7 050,00 €	4 450,00 €	4 450,00 €
72 - Energie Combustible	1 315,50 €	6 500,00 €	6 500,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	305,83 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
1003 - CHAUFFAGE C BAT 03	2 635,14 €	11 250,00 €	11 250,00 €	7 050,00 €	7 050,00 €
72 - Energie Combustible	2 138,08 €	10 500,00 €	10 500,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	497,06 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
1004 - CHAUFFAGE D BAT. 04	2 523,83 €	10 800,00 €	10 800,00 €	6 760,00 €	6 760,00 €
72 - Energie Combustible	2 047,77 €	10 100,00 €	10 100,00 €	6 060,00 €	6 060,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	476,06 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
1005 - CHAUFFAGE E BAT 05	1 708,54 €	7 350,00 €	7 350,00 €	4 630,00 €	4 630,00 €
72 - Energie Combustible	1 386,26 €	6 800,00 €	6 800,00 €	4 080,00 €	4 080,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	322,28 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
1006 - CHAUFFAGE F BAT 6	2 274,95 €	9 750,00 €	9 750,00 €	6 110,00 €	6 110,00 €

CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES					
	Réalisé	Budget voté	Budget voté	Budget proposé	Budget proposé
	N	N	N+1	N+1	N+2
72 - Energie Combustible	1 845,83 €	9 100,00 €	9 100,00 €	5 460,00 €	5 460,00 €
183 - Contrat Chauff. Second. P2	429,12 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
541 - Entretien divers (R)		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
2000 - ASCENSEURS A/B/C	3 201,92 €	4 550,00 €	4 550,00 €	4 700,00 €	4 700,00 €
34 - Electricité Ascenseur	574,64 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
161 - Contrat ascenseur normal	2 158,95 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
285 - Autres contrats					
485 - Travaux divers (Nr)	195,80 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
9199 - Location système surveillance	272,53 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €	300,00 €
2100 - ASCENSEURS E/F	3 429,40 €	4 930,00 €	4 930,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €
34 - Electricité Ascenseur	590,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
161 - Contrat ascenseur normal	2 158,91 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
285 - Autres contrats					
485 - Travaux divers (Nr)	418,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
9199 - Location système surveillance	262,49 €	230,00 €	230,00 €	300,00 €	300,00 €
4101 - CH. SPEC. A BAT. 01	6 664,31 €	7 200,00 €	7 200,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
10 - Eau Froide	5 509,18 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 700,00 €	5 700,00 €
42 - Electricité VMC+communs	894,72 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
224 - Contrat système désenfumage	260,41 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
4102 - CH. SPEC. B BAT. 02	5 850,54 €	7 000,00 €	7 000,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €
10 - Eau Froide	4 844,44 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
42 - Electricité VMC+communs	786,76 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
224 - Contrat système désenfumage	219,34 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
4103 - CH. SPEC. C BAT. 03	9 349,56 €	10 750,00 €	10 750,00 €	10 600,00 €	10 600,00 €
10 - Eau Froide	7 873,66 €	7 500,00 €	7 500,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
42 - Electricité VMC+communs	1 309,18 €	2 650,00 €	2 650,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
224 - Contrat système désenfumage	166,72 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
4104 - CH. SPEC. D BAT. 04	9 927,07 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 100,00 €	11 100,00 €
10 - Eau Froide	7 541,10 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €
42 - Electricité VMC+communs	1 865,15 €	3 400,00 €	3 400,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
224 - Contrat système désenfumage	520,82 €	200,00 €	200,00 €	400,00 €	400,00 €
403 - Fournitures Divers NR		400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
4105 - CH. SPEC. E BAT. 05	6 865,40 €	7 900,00 €	7 900,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
10 - Eau Froide	5 105,02 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 300,00 €	5 300,00 €

CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES					
	Réalisé	Budget voté	Budget voté	Budget proposé	Budget proposé
	N	N	N+1	N+1	N+2
42 - Electricité VMC+communs	1 262,63 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
224 - Contrat système désenfumage	219,34 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €
403 - Fournitures Divers NR	278,41 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
4106 - CH. SPEC. F BAT. 06	9 506,80 €	10 100,00 €	10 100,00 €	9 900,00 €	9 900,00 €
10 - Eau Froide	6 797,46 €	6 500,00 €	6 500,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
42 - Electricité VMC+communs	1 681,28 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
224 - Contrat système désenfumage	219,34 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €
403 - Fournitures Divers NR	808,72 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
4107 - CH. SPEC. GARAGES BAT 07	171,00 €	1 290,00 €	1 290,00 €	1 290,00 €	1 290,00 €
30 - Electricité communs	171,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €
403 - Fournitures Divers NR		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
7100 - FRAIS A L'UNITE	50 895,03 €	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
23 - Eau Abonnement	50 895,03 €	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
TOTAL	329 815,06 €	416 950,00 €	416 950,00 €	403 323,00 €	403 323,00 €

CIS (LES GLIERES) / BELZANE

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES

ANNEE 2025

Références dossiers	Objet : Annulation AG	N° RG 1ere instance	Jugement / Prochaines échéances	N° RG 2ème instance	Arrêt / Prochaines échéances
1/ CIS (Les Glières) / BELZANE	AG du 26 Avril 2014	TGI : 14/01150	Le jugement du 13 janvier 2017 annule les résolutions n° 20 et 21 (répartition des charges du chauffage de base et honoraires du syndic).	CA : 17/00822	L'arrêt du 17 septembre 2019 infirme le jugement et annule l'AG du 26 avril 2014.
2/ CIS (Les Glières) / BELZANE II	Demande de condamnation de monsieur Belzane à payer des dommages et intérêts à la copropriété.	TGI : 15/00811	Le jugement du 20 novembre 2018 déboute la copropriété de sa demande et monsieur Belzane de sa demande reconventionnelle.	CA : 18/02440	L'arrêt du 29 septembre 2020 confirme le jugement.
3/ CIS (Les Glières) / BELZANE III	AG du 16 avril 2012	TGI : 12/00731	Jugement du 14 octobre 2016 : Monsieur Belzane est débouté.	CA : 16/02326	L'arrêt du 15 mai 2018 infirme le jugement et annule l'AG du 16 avril 2012

4/ CIS (Les Glières) / BELZANE (CHARGES) III	Recouvrement de charges	TI : 18/00413	Le jugement du 23 mai 2019 condamne monsieur Belzane à payer la somme de 4 119,90 €.	CA : 19/01216	L'arrêt du 29 avril 2021 confirme le jugement. Un pourvoi en cassation a été formé contre cette décision par monsieur Belzane qui s'est finalement désisté.
5/ CIS (Les Glières) / BELZANE IV	AG du 25 avril 2015	TGI : 15/00934	Jugement du 17 février 2017 : monsieur Belzane est débouté. Certificat de non-appel reçu le 04 mai 2017		
6/ CIS (Les Glières) / BELZANE & BELATRECHE V	AG du 22 avril 2016	TGI : 16/00971	Jugement du 31 mai 2019 : messieurs Belzane et Bélatrèche sont déboutés.	CA : 19/01367	L'arrêt du 12 octobre 2021 rejette la demande d'annulation de l'AG, mais annule les résolutions n° 12 et 12a (désignation du syndic), 20, 22, 24, 26, 28, 30, 33 et 35 (honoraires du syndic sur travaux) et 27 (remplacement d'une fenêtre). Un pourvoi en cassation a été formé contre cette décision par monsieur Belzane et a été rejeté par arrêt du 15 février 2023.
7/ CIS (Les Glières) / BELZANE VI	AG du 20 avril 2017	TGI : 17/00814	- Jugement du 15 novembre 2019 qui ordonne le sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt de la cour d'appel de Chambéry dans le dossier BELZANE & BELATRECHE V - Ordonnance de mise en état du 05 novembre 2020 qui ordonne la jonction avec 18/00922 et 19/00767,		

			- ordonnance de radiation du 18 aout 2023 : si cette affaire n'est pas réinscrite au rôle d'audience avant le 18 août 2025, la péremption sera acquise et les demandes de monsieur Belzane seront irrecevables.		
8/ CIS (Les Glières) / BELZANE & BELATRECHE VII	AG du 27 avril 2018	TGI : 18/00922	Ordonnance de mise en état du 05 novembre 2020 qui ordonne la jonction avec 17/00814 et 19/00767 : le sursis à statuer prononcé par le jugement du 15 novembre 2019 s'applique donc également à cette instance.		
9/ CIS (Les Glières) / BELZANE VIII	AG du 26 avril 2019	TGI 19/00767	Ordonnance de mise en état du 05 novembre 2020 qui ordonne la jonction avec 18/00922 et 17/00814 : le sursis à statuer prononcé par le jugement du 15 novembre 2019 s'applique donc également à cette instance.		
10/ CIS (Les Glières) / BELZANE IX	AG du 27 novembre 2020	TJ 20/00433	Le jugement du 08 mars 2024 annule l'AG du 27 novembre 2022		
11/ CIS (Les Glières) / BELZANE X	AG du 23 avril 2021	TJ 21/00914	Le jugement du 15 mars 2024 annule l'AG du 23 avril 2021		
12/ CIS (Les Glières) / BELZANE XI	AG du 18 novembre 2021	TJ 22/00194	Le jugement du 15 mars 2024 annule les résolutions 10, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 32 et 33		
13/ CIS (Les Glières) / BELZANE XII	AG du 29 avril 2022	TJ 22/00845	Dossier en cours		

Les dossiers n° 1 à 6 sont terminés, les décisions étant définitives.

Les dossiers n° 7 à 9 sont suspendus dans l'attente de la décision de la cour d'appel, puis de la Cour de cassation dans le dossier n° 6 : suite à l'arrêt du 15 février 2023, ils auraient dû être réactivés, mais ils n'ont toujours pas été remis au rôle par le conseil de monsieur Belzane.

Les dossiers n° 10 à 12 sont terminés, mais j'ignore s'ils ont été signifiés et partant s'ils ont définitifs.

Le dossier n° 13 est en attente d'être jugé : compte tenu de l'accord intervenu entre les parties, cette affaire a été renvoyée à l'audience du 05 juin 2025.

Guillaume DESRUES,

Maire de la Commune de

Bourg Saint Maurice - Les Arcs

À

Madame WEIDER Audrey

Gestionnaire de copropriété

CIS Immobilier

**124 avenue du Maréchal Leclerc, BP
50**

73704 Bourg Saint Maurice – Les Arcs

Bourg Saint Maurice,

le lundi 3 mars 2025

Nos Réf. : ST – GD/SKM/VB/MD

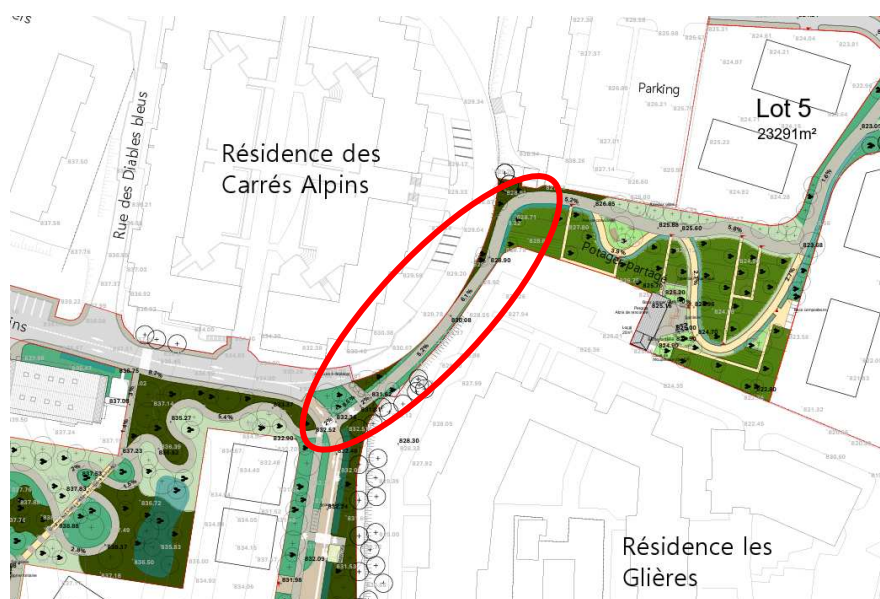
Objet. : Assemblée Générale du 25 avril 2025

Affaire suivie par : cheffe de projet Quartier des Alpins

Madame,

L'assemblée générale de la copropriété des Glières est prévue le 25 avril prochain. La commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs souhaite faire une proposition d'acquisition foncière.

Dans le cadre de l'opération globale d'aménagement du Quartier des Alpins, une connexion entre les deux phases d'aménagement est prévue. Cette connexion permettra de développer les mobilités douces et d'assurer la continuité de l'espace public entre la Place d'armes et le funiculaire. Ce projet ambitieux d'espace public est d'intérêt public.



Pour rappel, cette proposition a fait l'objet de nombreuses négociations :

- 31 mai 2023 - réunion aux services techniques de la commune : présentation du premier scénario en vue d'une rétrocession de 758m² de terrain ;
- 8 décembre 2023 - réunion aux services techniques de la commune : présentation de plusieurs variantes dont un scénario avec une rétrocession de 495m². Une présentation en conseil syndical a été faite par la suite ;
- Avril 2024 - Assemblée générale (résolution n°15) : Explication de la volonté communale et proposition d'un scénario ;
- Plusieurs échanges ont lieu durant l'année 2024 afin de stabiliser un scénario de rétrocession de 125m² ;
- Le 13 février 2025, un expert géomètre (Geode) est mandaté par la commune afin de réaliser un piquetage des emprises concernant les négociations. La commune est dans une démarche de négociation à l'amiable.

- Le 24 février Cis Immobilier a transmis à l'ensemble des copropriétaires à la demande du bureau syndical deux scénarii.

Par ce courrier, je vous propose les deux résolutions distinctes suivantes à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 avril 2025.

- **Première proposition** correspondante au scénario 3 présenté par Cis Immobilier le 24 février par mail

Selon le plan ci-joint en annexe (Projet de Division – sc3), la commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs propose à la copropriété des Glières, la cession des 125m² repérés en jaune sur le plan contre le terrain repéré en rose de 193m². La Commune s'engage également à rétrocéder à la copropriété, afin de régulariser une occupation de la copropriété des Glières sur les parcelles de la Commune, les 9m² repérés en vert en limite de propriété au nord du parking existant.

- **Seconde proposition** correspondante au scénario 4 présenté par Cis Immobilier le 24 février par mail

Selon le plan ci-joint en annexe (Projet de Division – sc4), la commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs propose à la copropriété des Glières, la cession des 125m² repérés en jaune sur le plan contre le terrain repéré en rose de 128m². La Commune s'engage également à rétrocéder à la copropriété, afin de régulariser une occupation de la copropriété des Glières sur les parcelles de la Commune, les 9m² repérés en vert en limite de propriété au nord du parking existant. Dans ce scénario, la commune s'engage à financer et réaliser les travaux relatifs à la dépose et repose de la clôture, à la mise en place de l'enrobé et du traçage des places de stationnements.

Souhaitant vivement que l'une de ces deux propositions retienne l'attention des copropriétaires et restant disponible pour tout complément d'informations,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Guillaume DESRUES,

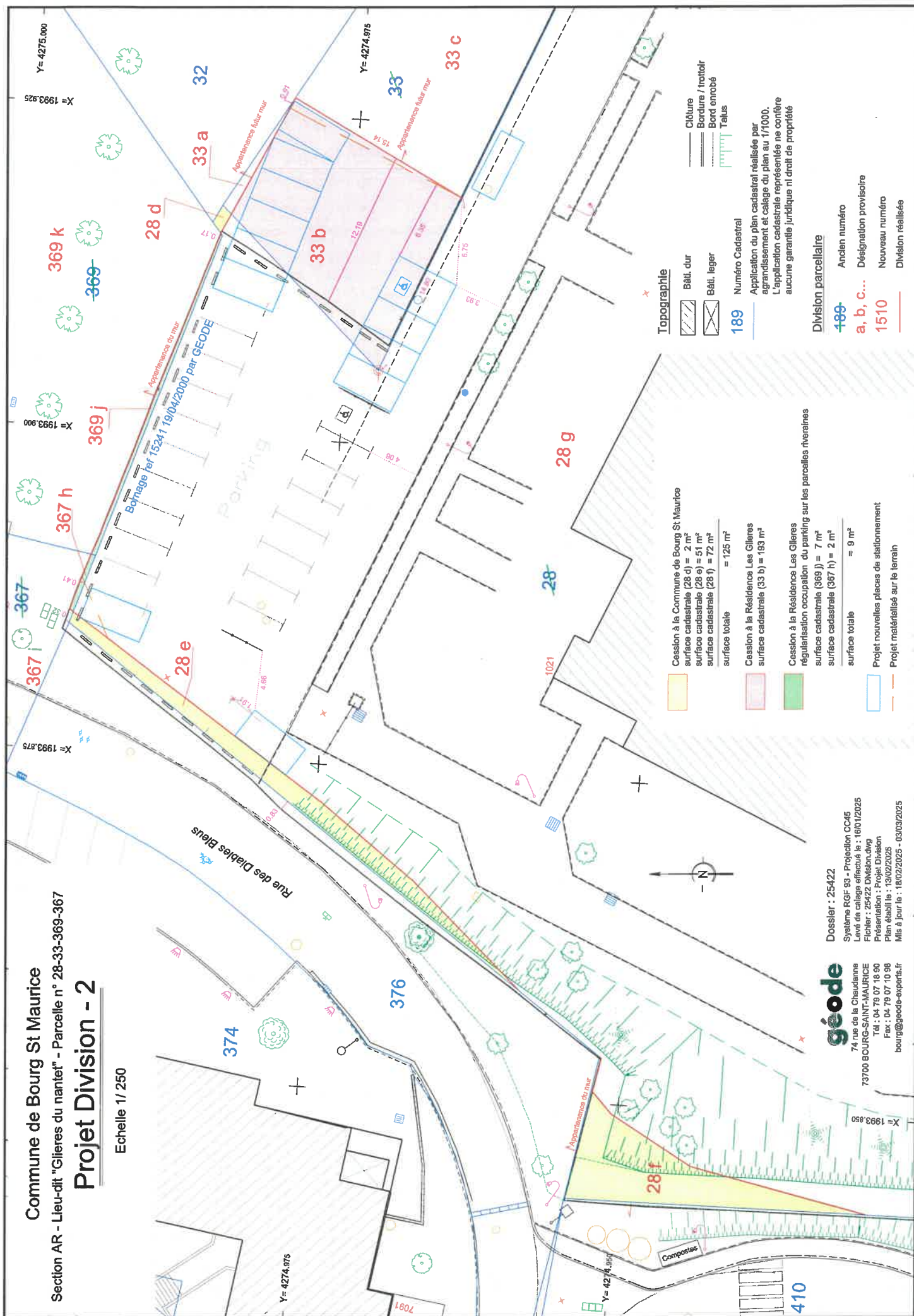
Maire de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Commune de Bourg St Maurice

Section AR - Lieu-dit "Gilleres du nantet" - Parcelle n° 28-33-369-367

Projet Division - 2

Echelle 1/ 250



géode

74 rue de la Chaudière
73700 BOURG-SAINT-MAURICE
Tel : 04 79 07 18 90
Fax : 04 79 07 10 98
bourg@geode-experts.fr

Dossier : 25422

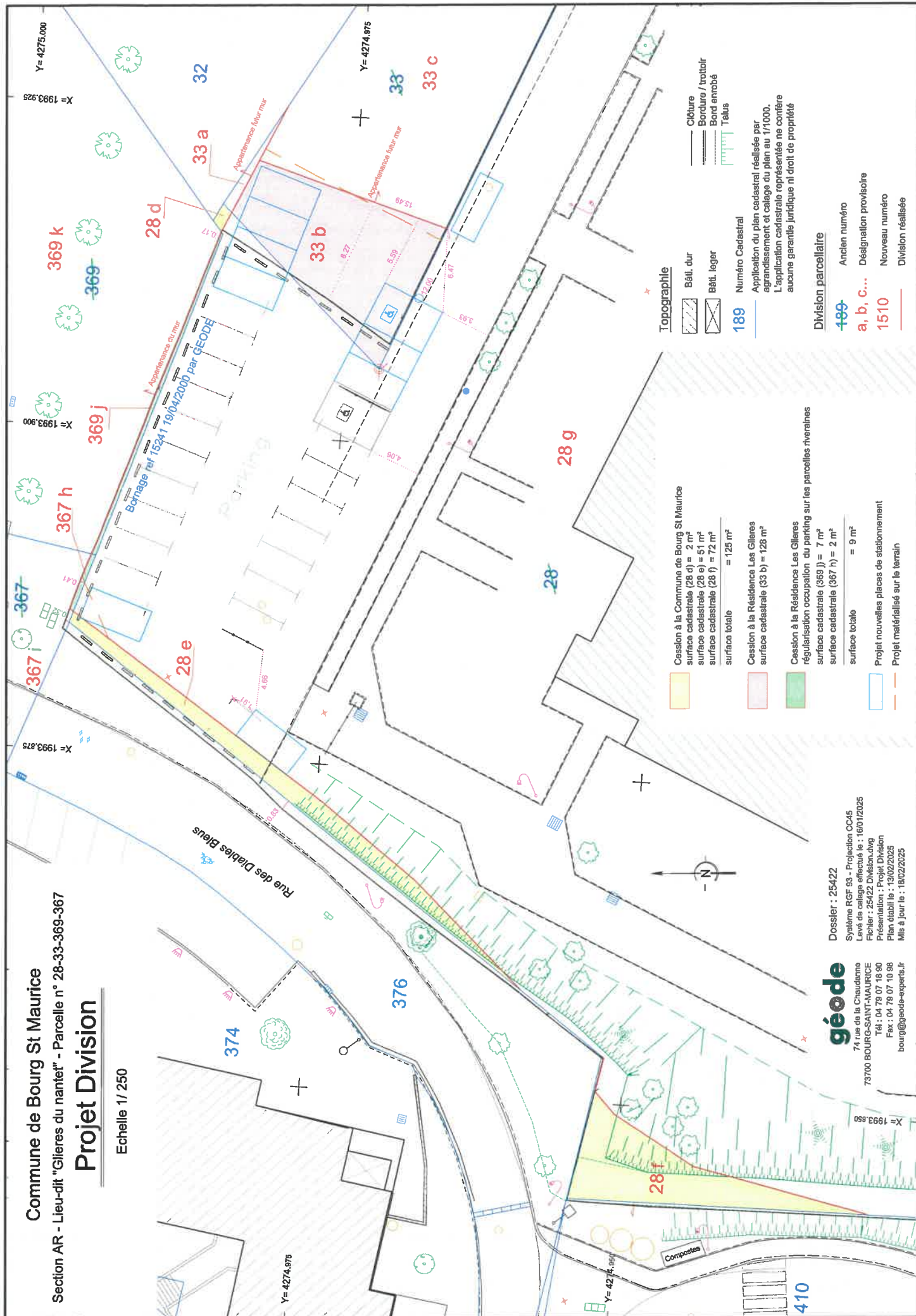
Système RGF 93 - Projection CC45
Levé de calage effectué le : 16/01/2025
Fichier : 25422 DMS10n.dwg
Présentation : Projet Division
Plan établi le : 13/02/2025
Mis à jour le : 18/02/2025 - 03/03/2025

Commune de Bourg St Maurice

Section AR - Lieu-dit "Gileres du nantet" - Parcelle n° 28-33-369-367

Projet Division

Echelle 1/ 250



géode

74 rue de la Chaudanne
73700 BOURG-SAINT-MAURICE
Tél : 04 78 07 18 80
Fax : 04 78 07 10 88
bourg@geode-experts.fr

Dossier : 25422

Système RGF 93 - Projection CC45
Levés de calage effectués le : 16/01/2025
Fichier : 25422 Division.dwg
Présentation : Projet Division
Plan établi le : 13/02/2025
Mis à jour le : 18/02/2025



Projet de Plan Pluriannuel de Travaux

+
**Audit Energétique
intégré : STD**

n° 2022-024-941

**CIS IMMOBILIER BOURG SAINT
MAURICE**

Résidence Les Glières

33 Rue de Pinon - 73700 BOURG SAINT MAURICE

Date de rédaction – 1 Juillet 2024

Chef de projet – Juliette FONCHAIN

Ingénieur Thermicien – Eric POLIDORI

Version - 1.2

Contact

ACCEO Lyon

28 chemin du Petit Bois

Bâtiment 2 - 1er étage

69130 ECULLY

04 26 03 04 20

Rejoignez-nous sur www.acceo.eu, et créez votre espace membre

Sommaire

I. PREAMBULE	7
1.Présentation du contexte et objectifs	7
2.Présentation du projet	7
3.Equipe dédiée à votre projet	8
II. EXAMEN DE L'EXISTANT	9
1.Description générale	9
1.1.Présentation du site	9
1.2.Environnement du site	10
1.3.Données climatiques du site	10
1.4.Synthèse des documents fournis	11
1.5.Validité des documents	11
2.Etat des lieux	12
2.1.Description des espaces extérieurs	13
2.2.Description du bâti	15
2.3.Description des espaces intérieurs	25
2.4.Description des installations climatiques	41
3.Description des équipements	43
3.1.Ventilation	43
3.2.Ascenseurs	47
III. CONSOMMATION ENERGETIQUE ACTUELLE DU SITE	48
1.Consommation énergétique individuelle	48
2.Consommations d'eau	48
2.1.Consommations d'eau chaude sanitaire (ECS)	48
IV. MODELISATION ET SIMULATIONS THERMIQUES DYNAMIQUES	49
1.Méthodologie	49
2.Modélisation 3D et zonage	50
3.Hypothèses de simulation	52
3.1.Consigne de chauffage	52
3.2.Consigne de climatisation	52
3.3.Renouvellement de l'air	52
3.4.Taux d'occupation	53
3.5.Puissances dissipées	54
3.6.Occlusions	56
V. RESULTATS DE SIMULATIONS	57
1.Besoins en puissance de chauffage	57
2.Besoins d'énergie thermique nets	58
3.Répartition des déperditions énergétiques	59

4. Apports thermiques, solaires et internes.....	60
5. Répartition des consommations énergétiques du site.....	61
6. Bilan des flux énergétiques	62
VI. ANALYSE ENERGETIQUE DE LA SITUATION ACTUELLE DU SITE -----	63
1. Niveaux de consommations énergétique et gaz à effet de serre conventionnels.....	63
VII. PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS -----	65
1. Précision sur les calculs des préconisations.....	65
Préconisations d'améliorations du bâti	67
2. Préconisations d'améliorations sur les installations climatiques.....	76
3. Préconisations d'améliorations des équipements.....	78
4. Synthèse des propositions d'amélioration	80
VIII. PLANS DE TRAVAUX PLURIANNUELS -----	83
1. Plan pluriannuel de travaux "Pérennité patrimoniale"	86
2. Plan pluriannuel de travaux "Plan "Optimal ACCÉO""	87
2.1. Détail des solutions retenues.....	87
2.2. Investissements	87
2.3. Gains énergétiques et financiers	88
2.4. Calculs réglementaires.....	88
3. Plan pluriannuel de travaux "Plan "Gain maximum""	89
3.1. Détail des solutions retenues.....	89
3.2. Investissements	90
3.3. Gains énergétiques et financiers	90
3.4. Calculs réglementaires.....	90
4. Récapitulatif des différents scénarios	91
IX. CONCLUSION -----	92
X. ABREVIATIONS ET DEFINITIONS -----	95

Synthèse du PPPT

Le Projet de Plan Pluriannuel de Travaux réalisé sur le site Les Glières a permis de faire un état des lieux technique et énergétique de votre site. Voici une synthèse des résultats et de nos conclusions.

L'ensemble de notre étude est à retrouver dans la partie rapport PPPT complet de notre rapport.

► Le site : Les Glières

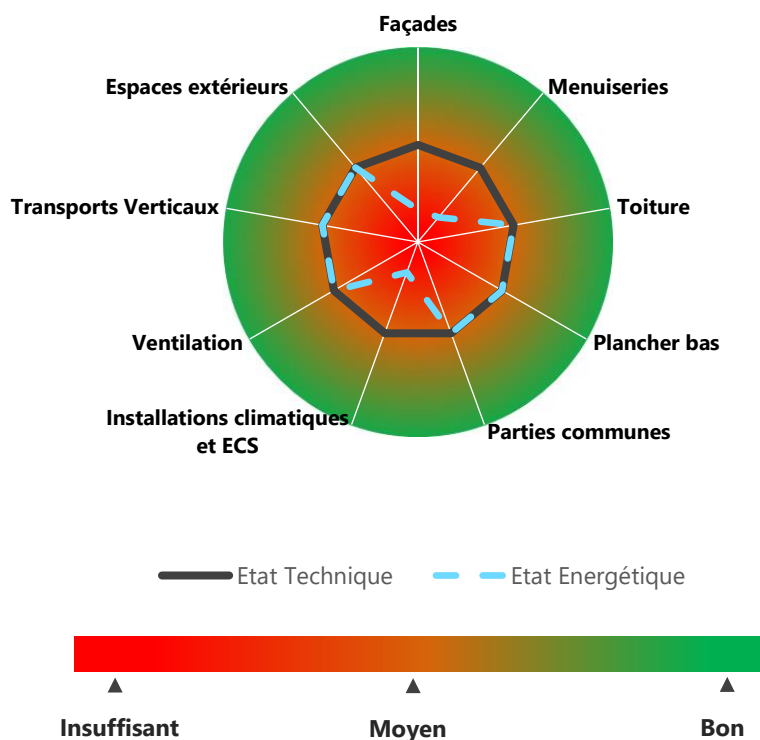
Nombre de bâtiments	2	Classification	Logements	
Nombre de logements	314	Volume total (m³)	16 895	
Classification énergétique initiale	Bâtiment Glières B	E		
Classification énergétique initiale	Bâtiment Glières A	F		

► Etat de validité des documents réglementaires

Diagnostics	Date de réalisation	Période de validité	Validité
Dossier Technique Amiante	16-11-1998	Dépassé	✗
Contrôle technique ascenseur	21-06-2023	5 ans	✓

► Evaluation technique & énergétique des ouvrages

Pour chaque grande catégorie d'ouvrage une note technique et une note énergétique ont été établies : 0 (Insuffisant) ; 1 (moyen) ; 2 (Bon). Cette note est définie sur la base du nombre d'anomalies relevées lors de notre étude, sur la performance énergétique des éléments et sur une appréciation de notre Expert par rapport aux règles de l'art en vigueur.



► Plans de travaux proposés

Lors de notre étude pour chaque désordre et pour chaque faiblesse énergétique identifiée une préconisation a été élaborée par notre expert. Chaque préconisation a été priorisée, chiffrée, mesurée énergétiquement et évaluée pour vous proposer plusieurs plans de travaux à mettre en œuvre sur les 10 prochaines années.

- **Le plan « Pérennité patrimoniale »** correspond aux travaux techniques à réaliser.
- **Le plan « Optimal ACCEO »** reprend les travaux techniques et leur associe des travaux d'amélioration énergétique performants et recommandés.
- **Le plan « Gain maximum »** reprend les travaux techniques et leur associe tous les travaux d'amélioration énergétique pouvant être réalisés.

Ci-dessous les plans de travaux élaborés avec les travaux à réaliser, les couts à engager priorisés sur les 10 prochaines années et la performance énergétique après travaux sur l'échelle DPE 3CL 2021.

Préconisations mises en œuvre	Pérennité patrimoniale	Plan "Optimal ACCEO"	Plan "Gain maximum"
Aménagement extérieur	6 000	6 000	6 000
Façades	63 000	40 000	40 000
Métallerie et serrurerie	500	500	500
Peinture	9 600	9 600	9 600
Revêtements de sols et muraux	5 200	5 200	5 200
Mise en place d'une isolation thermique du plancher bas sur vide sanitaire			160 000
Isolation thermique par l'extérieur (ITE)		1 150 000	1 150 000
Remplacement des menuiseries d'origine par du double vitrage plus performant		761 000	761 000
Mise en place d'une isolation thermique au niveau des combles en toiture			826 000
Remplacement des radiateurs par des modèles plus performants avec système de régulation			64 000
Remplacement du caisson de ventilation par un modèle de type Hygro B		314 000	314 000
Investissement travaux avant aides (€ HT)	84 000	2 290 000	3 340 000
Montant de la TVA à 5,5 %	0	105 000	163 000
Montant de la TVA à 10 %	8 400	38 000	38 000
Investissement travaux avant aides (€ TTC)	92 000	2 430 000	3 540 000
Investissement travaux après aides (€ TTC)	92 000	2 330 000	3 400 000

Evaluation énergétique après travaux

Gain énergétique conventionnel après travaux : Bâtiment « GlièresA »	0 %	- 22 %	- 26 %
Etiquette énergétique après travaux : Bâtiment « GlièresA »	F	E	E
Gain énergétique conventionnel après travaux : Bâtiment « GlièresB »	0 %	- 28 %	- 31 %
Etiquette énergétique après travaux : Bâtiment « GlièresB »	E	E	E
Gain énergétique calcul thermique dynamique (kWhEP / an)	0 %	2 057 000	2 248 000

Gain énergétique calcul thermique dynamique (en %)¹	0%	44,2%	48,3%
Gain financier (€ TTC / an)	/	199 000	218 000
Temps de retour brut (années)	/	11	15
Temps de retour énergétique (années)	/	11	14

Rapport PPPT complet

I. Préambule

1. Présentation du contexte et objectifs

Nous avons été missionnés par CIS IMMOBILIER BOURG SAINT MAURICE afin de réaliser un projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT) du site.

Afin de garantir des résultats pertinents, en réponse aux dispositions de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, ACCEO Energie analysera les bâtiments d'un point de vue technique et énergétique à l'aide d'une Simulations thermiques dynamiques.

Nos objectifs pour cette étude sont :

- ▶ Apporter au maître d'ouvrage un outil d'aide à la décision,
- ▶ Analyser l'état apparent des parties communes et des équipements communs,
- ▶ Estimer le coût des travaux et leur hiérarchisation nécessaire à la bonne conservation des immeubles dans les 10 prochaines années,
- ▶ Estimer le niveau de performance des immeubles et des travaux énergétiques préconisés,
- ▶ Proposer des plans de travaux pluriannuels cohérents avec les besoins et contraintes du site.

2. Présentation du projet

Identification du site

Nom du site	Les Glières		Code postal	73700
Adresse	33 Rue de Pinon		Ville	BOURG SAINT MAURICE
Nombre de locaux techniques	Chaufferie	0	Nombre de bâtiments	2
	Sous-station	0	Nombre de logements	314

Identification maître d'ouvrage

Nom	C I S IMMOBILIER			
Activité, objet social	Agences immobilières			
Forme juridique	Société par actions simplifiée		Code APE	6831Z
Numéro SIRET	40540839400261			
Adresse	126 avenue Marechal Leclerc BP 50			
Code postal	73700		Ville	BOURG SAINT MAURICE
Contact	Nom	THERISOD	Prénom	Didier
	Téléphone	04.79.07.10.97	Fax	/
	Email	d.therisod@cis-immobilier.com	Fonction	Chef de Travaux

3. Equipe dédiée à votre projet

Dans le cadre de votre projet et pour respecter l'ensemble des exigences réglementaires, une équipe dédiée et qualifiée a été mise en place.

L'équipe dédiée à votre projet est située à l'agence de ACCEO Lyon et est composé de :

- | | |
|---|-------------------|
| ► Directeur d'Agence : | Romain PETIT |
| ► Ingénieur Conseil : | Arthur MOUNIER |
| ► Directeur technique : | Mathieu GILLI |
| ► Ingénieur Thermicien : | Eric POLIDORI |
| ► Directeur Technique Maitrise d'Œuvre : | Bruno DE OLIVEIRA |
| ► Assistante administrative : | Caroline VIVIER |

ACCEO Lyon : 28 chemin du Petit Bois

Bâtiment 2 - 1er étage - 69130 ECULLY - 04 26 03 04 20

II. Examen de l'existant

1. Description générale

1.1. Présentation du site

Site « Les Glières »

Nombre de logements	314	Volume total (m3)	16895
Surface de plancher ¹ (m ²)	6758		

La copropriété est composée de deux bâtiments au sens du DPE, au maximum de 4 étages. Elle possède plusieurs locaux ski, locaux poubelles et deux ascenseurs. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont produits par des générateurs individuels (radiateurs électriques et ballons d'eau chaude électriques). Une ventilation mécanique contrôlée collective est installée, avec deux caissons situés dans le vide sanitaire.

Bâtiment « Glières A »

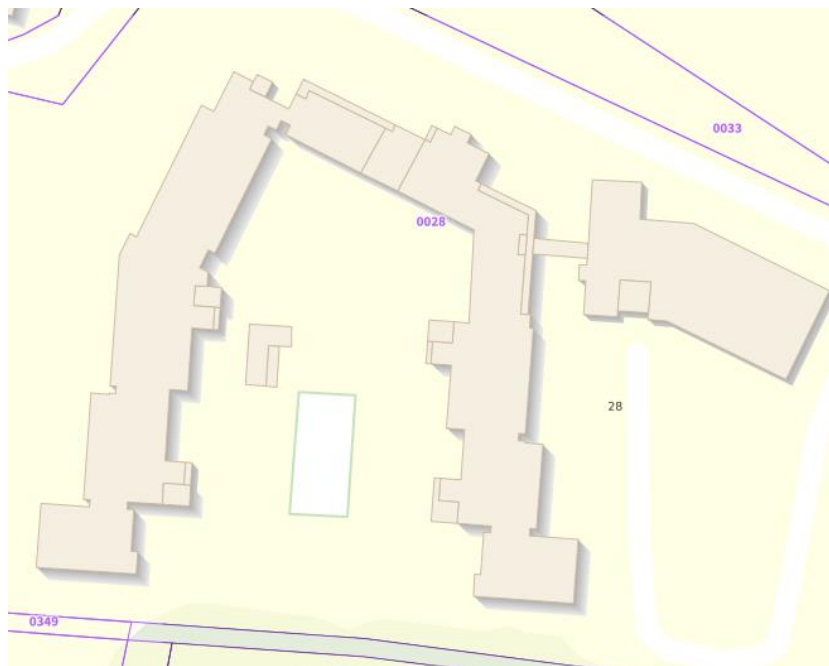
Nombre de logements	153	
Hauteur moyenne sous plafond (m)	2,5	
Surface habitable (m ²)	3412	
Volume total (m ³)	8530	
Année de livraison	1983	
Nombre d'entrées	3	
Classification énergétique actuelle	F	

Bâtiment « Glières B »

Nombre de logements	161	
Hauteur moyenne sous plafond (m)	2,5	
Surface habitable (m ²)	3346	
Volume total (m ³)	8365	
Année de livraison	1983	
Nombre d'entrées	3	
Classification énergétique actuelle	E	

¹ La « surface de plancher » est la surface de référence utilisée dans le calcul thermique, conformément à l'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011.

1.2. Environnement du site



Vue du site

1.3. Données climatiques du site

Les données météorologiques du site considéré sont celles de la station météorologique de Bourg-Saint-Maurice.

Les données correspondant à une moyenne mensuelle réalisée sur plusieurs années de températures extérieures, de l'irradiation solaire du lieu sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Données météorologiques

Station de Bourg-Saint-Maurice	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Températures extérieures moyennes (°C)	1,2	2,5	6,7	10,1	14,2	17,8	19,8	19,5	15,6	11,3	5,6	1,7
Irradiation solaire sur le plan horizontal (kWh/m ² .jour)	1,2	1,9	2,9	4	5,2	5,4	5,9	5	3,5	2,5	1	0,9

Ces données météorologiques sont présentées à titre indicatif afin de sensibiliser le lecteur aux ordres de grandeur liés à ces données. En effet, ces résultats proviennent des données horaires utilisées par la suite pour la réalisation de calculs thermiques dynamiques, de calcul de productivité solaire (s'il y a lieu de le faire) ou d'apports solaires.

1.4. Synthèse des documents fournis

Documents utiles fournis	Présence	Non concerné	Absence
Dossier Technique Amiante pour les copropriétés dont le permis de construire a été déposé avant le 1 ^{er} juillet 1997	✓		
Contrôle technique ascenseur	✓		
Diagnostic de Performance Energétique – DPE	✓		

1.5. Validité des documents

Le tableau ci-dessous synthétise les validités des différents documents techniques et s'ils sont à jour.

Diagnostics	Date de réalisation	Période de validité	Validité	Commentaire
Dossier Technique Amiante	16-11-1998	Dépassé	✗	La validité du document est dépassée. Il doit être mis à jour.
Contrôle technique ascenseur	21-06-2023	5 ans	✓	Document à jour.

2. Etat des lieux

Cette phase d'état des lieux a pour objectif de vérifier l'état technique et énergétique des ouvrages. En fonction des pathologies identifiées, un certain nombre de travaux seront proposés. A ce titre, les travaux seront priorisés selon trois niveaux : les travaux prioritaires, les travaux préventifs et les travaux d'amélioration comme détaillés ci-dessous.

Travaux prioritaires

Les travaux prioritaires relèvent de désordres qui nécessitent le remplacement des ouvrages et des équipements arrivés à un état d'usure limite, de dégradation généralisé ou rendus obligatoires par la réglementation.

Ces désordres peuvent générer un risque pour les usagers, résidents et intervenants. A titre d'exemple, cela concernerait l'affaissement de fondations ou des garde-corps manquants, etc.

Ce type de travaux est à traiter dans les plus brefs délais.



Travaux préventifs

Les travaux préventifs ont pour but de garantir la pérennité du bâtiment et ont pour objet des interventions courantes et/ou périodiques sur les ouvrages et équipements.

Ces travaux seront principalement préconisés afin de résoudre des pathologies légères et pour éviter une dégradation progressive de l'ouvrage ou des équipements.

A titre d'exemple, un problème de fissures peut provoquer des infiltrations puis la rouille des fers bétons qui provoqueront des éclats sur les façades du bâtiment. Ces travaux seront à réaliser dans un second temps après les travaux prioritaires.



Travaux d'améliorations

Les travaux d'améliorations et d'embellissement ont pour objectif d'améliorer l'image du site.

Au-delà du fait qu'ils rendront le site plus agréable à vivre, ces travaux auront également un impact sur la valeur patrimoniale de l'immeuble lors d'éventuelles reventes.



L'état énergétique, de conservation et de fonctionnement sera noté grâce à 2 indicateurs complémentaires :

- L'Etat Technique : Bon, moyen, mauvais, très mauvais/Hors Service.
- L'Etat énergétique : Bon, moyen, mauvais.

L'ensemble des pictogrammes présentés ci-dessous vous permettront de comprendre les analyses réalisées durant notre mission :

Etat technique

	Bon
	Moyen
	Mauvais
	Très Mauvais ou Hors Service

Critère de priorité

	Prioritaire
	Préventif
	Amélioration
-	Sans objet

Etat énergétique

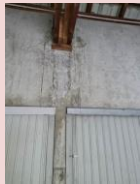
	Bon
	Moyen
	Mauvais
-	Sans objet

2.1. Description des espaces extérieurs

Les informations présentées ci-dessous correspondent à un état des lieux des aménagements extérieurs du site.

Etat technique des espaces extérieurs

Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Limite de propriété					
Portails Acier peint					
Portails > Contrôle d'accès Interphone					
Portillons Acier peint					
Clôtures Grillage		Grillage enfoncé	Remplacer la portion de grillage endommagée		
Circulations extérieures et stationnements					
Voirie Enrobé					
Stationnements Enrobé					
Escaliers piscine					
Structure Béton		Eclats de béton	Effectuer des reprises de béton		

Structure Béton		Présence de fissures	Reprises des fissures		
Marches Béton					
Garde-corps Acier peint					
Escaliers garage					
Structure Bois					
Marches Boiseries					
Garde-corps Métal					
Local extérieur garage					
Murs extérieur Bardage					
Murs intérieur Enduit lisse		Revêtement murs et sol dégradé	Reprise du revêtement		
Toiture Pentue					

Mobiliier extérieur					
Bancs Bois					
Poubelles					
Eclairage					
Piscine commune					
Piscine enterré					
Local technique					

2.2. Description du bâti

La résidence a été construite en 1982, donc peu après la première réglementation thermique française de 1974. Le niveau d'isolation thermique global des bâtiments était donc faible.

► Les façades

Les murs des façades et pignons sont en béton. À l'extérieur les murs sont protégés par un enduit ou avec un bardage bois sur certaines parties.

Caractéristiques générales de la façades est du Bâtiment « Glières A »

Orientation	Est	Nature de l'élément porteur	Béton
Surface (m ²)	625	Photo	

Caractéristiques générales de la façades Nord du Bâtiment « Glières A »

Orientation	Nord	Nature de l'élément porteur	Béton
Surface (m²)	592	Photo	

Caractéristiques générales de la façades ouest du Bâtiment « Glières A »

Orientation	Ouest	Nature de l'élément porteur	Béton
Surface (m²)	545	Photo	

Caractéristiques générales de la façades sud du Bâtiment « Glières A »

Orientation	Sud	Nature de l'élément porteur	Béton
Surface (m²)	643	Photo	

Etat des lieux énergétiques des façades du Bâtiment « Glières A »

Isolation thermique	Inconnu	Epaisseur de l'isolant (cm)	Inconnu	Etat énergétique	
---------------------	---------	-----------------------------	---------	------------------	---

L'isolation n'ayant pas pu être observé, une valeur moyenne est prise par rapport à l'année de construction du bâtiment.
Un bardage bois est présent sur certaines parties de la copropriété

Etat technique des façades du Bâtiment « Glières A »

Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Murs Enduit lisse		Traces d'humidité	Reprise du revêtement		
		Peinture défraîchie	Reprise du revêtement		
		Fissures	Reprise du revêtement		
Balcon/Terrasse > Structure Béton		Présence de fissures	Reprises des fissures		
Balcon/Terrasse > Revêtements de sol Béton		Traces d'humidité	Traiter les pierres		
Balcon/Terrasse > Garde-corps Bois					
Gouttières Acier					
Descentes d'eau pluviale Acier					
Porche					

Caractéristiques générales de la façades est du Bâtiment « Glières B »

Orientation	Est	Nature de l'élément porteur	Béton
Surface (m²)	578	Photo	

Caractéristiques générales de la façades Nord du Bâtiment « Glières B »

Orientation	Nord	Nature de l'élément porteur	Béton
Surface (m²)	350	Photo	

Caractéristiques générales de la façades ouest du Bâtiment « Glières B »

Orientation	Ouest	Nature de l'élément porteur	Béton
Surface (m²)	561	Photo	

Caractéristiques générales de la façades sud du Bâtiment « Glières B »

Orientation	Sud	Nature de l'élément porteur	Béton
Surface (m²)	340	Photo	

Etat des lieux énergétiques des façades du Bâtiment « Glières B »

Isolation thermique	Inconnu	Epaisseur de l'isolant (cm)	Inconnu	Etat énergétique	
---------------------	---------	-----------------------------	---------	------------------	---

L'isolation n'ayant pas pu être observé, une valeur moyenne est prise par rapport à l'année de construction du bâtiment. Un bardage bois est présent sur certaines parties de la copropriété

Etat technique des façades du Bâtiment « Glières B »

Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Murs Enduit lisse		Ecaillage du revêtement	Reprise du revêtement		
Balcon/Terrasse > Structure Béton		Présence de fissures	Reprises des fissures		
Balcon/Terrasse > Revêtements de sol Béton					
Balcon/Terrasse > Garde-corps Bois					
Gouttières Acier					
Descentes d'eau pluviale Acier					

► Les menuiseries

Lors de la visite sur site, nous avons relevé uniquement des menuiseries bois double vitrage

Etat des lieux énergétiques des menuiseries du bâtiment « Glières A »

Type de menuiseries	Huisserie	Vitrage	Surface (m ²)	Coefficient Uw menuiseries (W/m ² .K)	Coefficient Ub ^[1] menuiseries (W/m ² .K)	État énergétique
Fenêtres battantes	Bois	Double vitrage	62,1	2,4	2,4	
Fenêtres battantes	Bois	Double vitrage	5,4	3,4	3,4	
Portes-fenêtres battantes	Bois	Double vitrage	471,3	2,4	2,4	
Porte(s)	Bois	/	74,3	3,5	3,5	
Porte(s)	Bois	/	130,2	3,5	0,35	
Porte(s)	Bois	/	11,8	3,5	0,53	
Porte(s)	Bois	/	22	3,5	0,7	
Porte(s)	Bois	/	15,2	3,5	1,4	
Porte(s)	Bois	/	1,7	3,5	2,28	
Fenêtres battantes	Bois	Double vitrage	3,8	3,7	3,7	

[1] le coefficient Ub prend en compte la présence éventuelle d'un espace tampon (véranda, loggia fermée, etc.) dans la performance de la menuiserie

Etat des lieux énergétiques des menuiseries du bâtiment « Glières B »

Type de menuiseries	Huissierie	Vitrage	Surface (m ²)	Coefficient Uw menuiseries (W/m ² .K)	Coefficient Ub [1] menuiseries (W/m ² .K)	État énergétique
Porte(s)	Bois	/	104,8	3,5	0,18	
Porte(s)	Bois	/	67,6	3,5	0,35	
Porte(s)	Bois	/	6,8	3,5	0,53	
Porte(s)	Bois	/	6,8	3,5	1,23	
Portes-fenêtres battantes	Bois	Double vitrage	508,2	2,3	2,3	
Fenêtres battantes	Bois	Double vitrage	35,7	2,4	2,4	
Fenêtres battantes	Bois	Double vitrage	10,7	3,4	3,4	

[1] le coefficient Ub prend en compte la présence éventuelle d'un espace tampon (véranda, loggia fermée, etc.) dans la performance de la menuiserie

► Les toitures

Caractéristiques générales de la toiture du Bâtiment « Glières A »

Type toiture	Pentue en comble aménagé	Surface (m ²)	1030
Nature de la structure porteuse	Charpente traditionnelle bois	Photo	

Etat des lieux énergétiques de la toiture du Bâtiment « Glières A »

Isolation thermique	Inconnu	Epaisseur de l'isolant (cm)	Inconnu	Etat énergétique	
---------------------	---------	-----------------------------	---------	------------------	---

La toiture étant pentue, il n'a pas été possible d'effectuer l'état technique de la toiture

Caractéristiques générales de la toiture du Bâtiment « Glières B »

Type toiture	Pentue en comble aménagé	Surface (m ²)	1002
Nature de la structure porteuse	Charpente traditionnelle bois	Photo	

Etat des lieux énergétiques de la toiture du Bâtiment « Glières B »

Isolation thermique	Inconnu	Epaisseur de l'isolant (cm)	Inconnu	Etat énergétique	
---------------------	---------	-----------------------------	---------	------------------	---

La toiture étant pentue, il n'a pas été possible d'effectuer l'état technique de la toiture

► Les planchers bas

Les planchers bas du bâtiment sont les dalles de plancher qui séparent les locaux chauffés de locaux non chauffés ou de l'extérieur. Nous avons distingué différents types de planchers bas en fonction de la situation de ces parois :

- Les planchers bas entre des appartements et des locaux non chauffés (locaux poubelles, locaux ski, etc.) ;
- Les planchers bas séparant des appartements des porches extérieurs
- Les planchers bas entre des appartements et le vide sanitaire

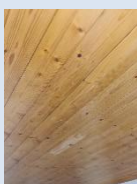
Caractéristiques générales du Plancher bas sur vide sanitaire du Bâtiment « Glières A »

Surface (m²)	704	Photo	
Nature de la structure	Dalles pleines en béton		

Etat des lieux énergétiques du Plancher bas sur vide sanitaire du Bâtiment « Glières A »

Isolation thermique	Aucun	Epaisseur de l'isolant (cm)	Aucun	Etat énergétique	
---------------------	-------	-----------------------------	-------	------------------	---

Caractéristiques générales du Plancher bas sur parties communes du Bâtiment « Glières A »

Surface (m²)	109,2	Photo	
Nature de la structure	Dalles pleines en béton		

Etat des lieux énergétiques du Plancher bas sur parties communes du Bâtiment « Glières A »

Isolation thermique	Inconnu	Epaisseur de l'isolant (cm)	Inconnu	Etat énergétique	
---------------------	---------	-----------------------------	---------	------------------	---

Caractéristiques générales du Plancher bas sur l'extérieur du Bâtiment « Glières A »

Surface (m²)	38	Photo	
Nature de la structure	Dalles pleines en béton		

Etat des lieux énergétiques du Plancher bas sur l'extérieur du Bâtiment « Glières A »

Isolation thermique	Aucun	Epaisseur de l'isolant (cm)	Aucun	Etat énergétique	
----------------------------	-------	------------------------------------	-------	-------------------------	---

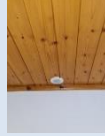
Caractéristiques générales du Plancher bas sur vide sanitaire du Bâtiment « Glières B »

Surface (m²)	639	Photo	
Nature de la structure	Dalles pleines en béton		

Etat des lieux énergétiques du Plancher bas sur vide sanitaire du Bâtiment « Glières B »

Isolation thermique	Aucun	Epaisseur de l'isolant (cm)	Aucun	Etat énergétique	
----------------------------	-------	------------------------------------	-------	-------------------------	---

Caractéristiques générales du Plancher bas sur parties communes du Bâtiment « Glières B »

Surface (m²)	114	Photo	
Nature de la structure	Dalles pleines en béton		

Etat des lieux énergétiques du Plancher bas sur parties communes du Bâtiment « Glières B »

Isolation thermique	Aucun	Epaisseur de l'isolant (cm)	Aucun	Etat énergétique	
----------------------------	-------	------------------------------------	-------	-------------------------	---

2.3. Description des espaces intérieurs

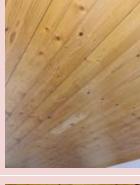
Dans le cadre du diagnostic global du site, nous avons pu établir un état des lieux des parties communes.

Celui-ci se fait visuellement et permet de relater à travers les tableaux suivants de l'état des équipements, des peintures et d'estimer si besoin les travaux de rénovation de chacun des postes.

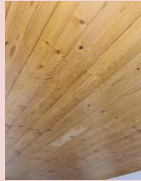
Les bâtiments nécessiteraient quelques travaux de rénovation, en particulier les logements et les sous-sols.

► Parties communes entrée A

Etat technique

Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Entrée					
Entrée Porte entrée vitrée avec huisserie					
Hall d'entrée					
Portes de circulations Porte vitrée 2 vantaux					
Murs intérieurs Peinture					
Revêtements de sol Pierre					
Plafonds Boiseries					
Eclairage LED					

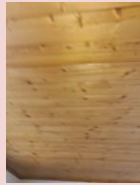
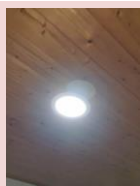
Interrupteurs					
Boîte aux lettres		Portes cassées	Remplacer l'équipement		
Cage d'escaliers					
Structure Béton					
Marches Béton		Marches cassées	Restaurer l'escalier		
Marches 2 Revêtement souple					
Revêtements de sol Revêtement souple					
Revêtements de sol 2 Moquette					
Murs intérieurs Peinture					
Plafonds Peinture					
Mains-courantes Acier peint					

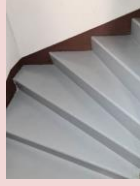
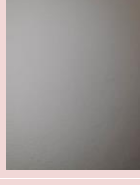
Eclairage LED					
Skydôme					
Couloirs accès logements					
Portes de circulations Porte opaque 1 vantail					
Portes de logements Porte opaque 1 vantail					
Revêtements de sol Moquette					
Revêtements de sol 2 Pierre					
Murs intérieurs Peinture					
Plafonds Peinture					
Plafonds 2 Boiseries					

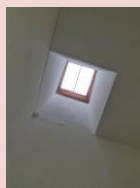
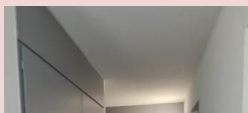
Eclairage LED					
-------------------------	---	--	--	--	---

► **Parties communes entrée B**

Etat technique

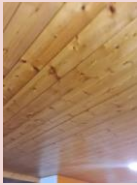
Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Entrée					
Entrée Porte entrée vitrée avec huisserie					
Hall d'entrée					
Portes de circulations Porte vitrée 2 vantaux					
Murs intérieurs Peinture		Délabrement des peintures	Effectuer des reprises pour embellissement		
Revêtements de sol Pierre					
Plafonds Boiseries					
Eclairage LED					

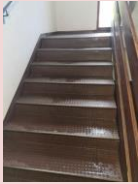
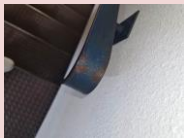
Boîte aux lettres					
Cage d'escaliers					
Structure Béton					
Marches Béton					
Marches 2 Revêtement souple					
Revêtements de sol Revêtement souple					
Revêtements de sol 2 Moquette					
Murs intérieurs Peinture		Délabrement des peintures	Effectuer des reprises pour embellissement		
Plafonds Peinture					
Mains-courantes Acier peint					

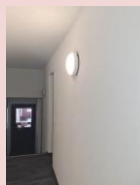
Eclairage LED					
Skydôme					
Couloirs accès logements					
Portes de circulations Porte opaque 1 vantail					
Revêtements de sol Revêtement souple					
Revêtements de sol 2 Pierre					
Murs intérieurs Peinture					
Plafonds Peinture					
Eclairage LED					

► **Parties communes entrée C**

Etat technique

Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Entrée					
Entrée Porte entrée vitrée avec huisserie					
Hall d'entrée					
Portes de circulations Porte vitrée 2 vantaux					
Murs intérieurs Peinture					
Murs intérieurs 2 Boiseries					
Revêtements de sol Pierre					
Plafonds Boiseries					
Eclairage LED					
Boîte aux lettres					

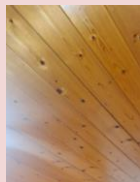
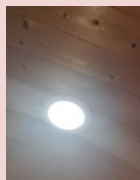
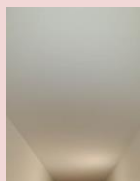
Cage d'escaliers					
Structure Béton					
Marches Revêtement souple					
Marches 2 Béton					
Revêtements de sol Revêtement souple					
Revêtements de sol 2 Moquette					
Murs intérieurs Peinture		Délabrement des peintures	Effectuer des reprises pour embellissement		
Plafonds Peinture					
Mains-courantes Acier peint		Oxydation	Traiter les zones oxydées		
Eclairage LED					

Skydôme					
Couloirs accès logements					
Portes de circulations Porte opaque 1 vantail					
Revêtements de sol Revêtement souple					
Murs intérieurs Peinture					
Plafonds Peinture					
Eclairage LED					

► **Parties communes entrée D**

Etat technique

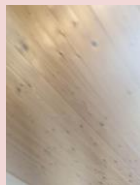
Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Entrée					
Entrée Porte entrée vitrée avec huisserie					

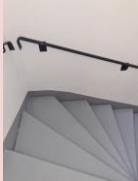
Hall d'entrée					
Murs intérieurs Peinture		Délabrement des peintures	Effectuer des reprises pour embellissement		
Revêtements de sol Pierre					
Plafonds Boiseries					
Eclairage LED					
Boîte aux lettres					
Couloirs accès logements					
Revêtements de sol Revêtement souple					
Murs intérieurs Peinture					
Plafonds Peinture					
Eclairage LED					

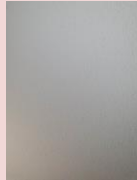
L'état technique de la cage d'escalier n'a pas pu être effectué étant donné qu'elle n'était pas accessible pendant ça réfection

► **Parties communes entrée E**

Etat technique

Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Entrée					
Entrée Porte entrée vitrée avec huisserie					
Hall d'entrée					
Portes de circulations Porte vitrée 2 vantaux					
Murs intérieurs Peinture					
Revêtements de sol Pierre					
Plafonds Boiseries					
Eclairage LED					
Boîte aux lettres					

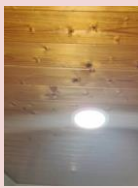
Cage d'escaliers					
Structure Béton					
Marches Béton		Marches détériorées	Restaurer l'escalier		
Marches 2 Revêtement souple					
Revêtements de sol Béton		Délabrement des peintures	Effectuer des reprises pour embellissement		
Murs intérieurs Peinture					
Plafonds Peinture					
Mains-courantes Acier peint					
Eclairage LED					
Skydôme					

Couloirs accès logements					
Portes de logements Porte opaque 1 vantail					
Revêtements de sol Revêtement souple					
Murs intérieurs Peinture					
Plafonds Peinture					
Plafonds 2 Boiseries					

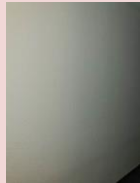
► **Parties communes entrée F**

Etat technique

Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Entrée					
Entrée Porte entrée vitrée avec huisserie					
Hall d'entrée					
Portes de circulations Porte vitrée 2 vantaux					

Murs intérieurs Peinture					
Revêtements de sol Pierre					
Plafonds Boiseries					
Eclairage LED					
Boîte aux lettres					
Cage d'escaliers					
Structure Béton					
Marches Revêtement souple					
Marches 2 Béton					
Revêtements de sol Revêtement souple					

Revêtements de sol 2 Béton					
Murs intérieurs Peinture					
Plafonds Peinture					
Mains-courantes Acier peint					
Eclairage LED					
Skydôme					

Couloirs accès logements					
Portes de circulations Porte opaque 1 vantail					
Revêtements de sol Revêtement souple					
Murs intérieurs Peinture					
Plafonds Peinture					

Les entrées A, B et C appartiennent au bâtiment A et les entrées F, E et F appartiennent au bâtiment B. La copropriété ne possède pas beaucoup de pathologie étant donné que la réfection des parties communes est en cours

► Etat des lieux énergétiques des luminaires

Il a été recensé, exclusivement, des lampes de type « basse consommation » (LED). Ces technologies sont intéressantes d'un point de vue énergétique.

Pour un même éclairage (en lumen « lm ») une lampe dite « basse consommation » utilisera moins de puissance (en watt « W »). Cette lampe aura aussi une durée de vie plus accrue et nécessitera donc d'être moins remplacée.

Comparaison énergétique des différentes technologies

Technologie	Efficacité (lm/W)	Durée de vie d'une lampe
Incandescent	12 à 20	Environ 1 000 heures
Halogène	18 à 25	Jusqu'à 5 000 heures
Fluocompacte et Fluorescent	60 à 80	Jusqu'à 20 000 heures
LED	80 à 100	Jusqu'à 25 000 heures

2.4. Description des installations climatiques

► Chauffage

Émetteurs de chaleur

Etat des lieux énergétiques des émetteurs de chaleur du bâtiment « Glières A »

Type	Énergie	Régulation	Intermittence	Rendement	État énergétique	Photo
Radiateur à inertie	Electricité	Oui	Oui	1		
Convecteur	Electricité	Non	Non	1		

Etat des lieux énergétiques des émetteurs de chaleur du bâtiment « Glières B »

Type	Énergie	Régulation	Intermittence	Rendement	État énergétique	Photo
Radiateur à inertie	Electricité	Variable	Variable	1		
Convecteur	Electricité	Variable	Variable	1		
Panneau rayonnant	Electricité	Variable	Variable	1		

Le nombre de radiateurs par logement dépend du nombre de pièces. Les pièces suivantes sont équipées d'émetteurs : les chambres, le salon, la cuisine et la salle de bain. Soit, pour un T2, 4 radiateurs, pour un T4, 6 radiateurs.

Un radiateur transmet la chaleur à l'air ambiant d'une pièce. L'échange est d'autant plus important que l'air circule facilement autour du radiateur. Cela permet aussi de bien homogénéiser la température de l'air de la pièce. Un cache-radiateur ou même une tablette au-dessus du radiateur freine l'air, et freine cet échange. Par ailleurs, le mur sur lequel est accroché ce radiateur chauffe plus et transmet la chaleur à l'extérieur.

► Eau chaude sanitaire (ECS)

Générateurs d'eau chaude sanitaire

Etat des lieux énergétiques des générateurs d'eau chaude sanitaire du bâtiment « Glières A »

Type	Énergie	Capacité (L)	État énergétique	Photo
Ballon vertical	Électricité	65 à 150l		

Etat des lieux énergétiques des générateurs d'eau chaude sanitaire du bâtiment « Glières B »

Type	Énergie	Capacité (L)	État énergétique	Photo
Ballon vertical	Électricité	65 à 100l		

3. Description des équipements

3.1. Ventilation

Le débit (m^3/h) de chaque bouche d'extraction (WC, salle de bain et cuisine) des logements visités a été mesuré.



Mesure du débit d'une bouche d'extraction
à l'aide d'un anémomètre à hélice avec cône

Caractéristiques générales sur le renouvellement d'air du bâtiment « Glières A »

Système	VMC	Type	Simple flux	Nombre d'extracteur	2
Régulation	Autoréglable fixe	Renouvellement d'air moyen (vol/h)	0,67	Débit d'extraction total (m^3/h)	5 600

La ventilation est de type « Ventilation Mécanique Contrôlée », c'est-à-dire que l'air est mis en mouvement par un groupe d'extraction comportant un ventilateur. L'air frais venant de l'extérieur traverse d'abord les pièces de séjour et les chambres et est évacué des pièces « humides » (cuisine, salle de bain et WC) par le groupe d'extraction.

La VMC a des débits d'air constants quelles que soient les conditions extérieures (vent, pluie) et intérieures (nombre d'occupants, humidité).

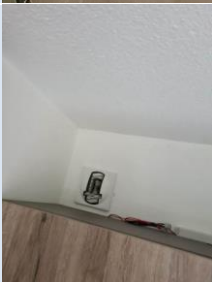
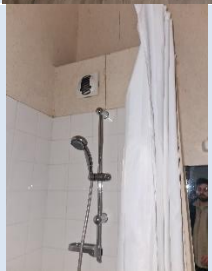
Les bouches d'extraction autoréglables ont des débits d'air constants quelles que soient les conditions intérieures (nombre d'occupants, humidité).

Il y a un caisson pour les entrées A et B, et un autre pour la C.

Caractéristiques générales des extracteurs du bâtiment « Glières A »

Emplacement	Photo
Sous-sol	

Caractéristiques générales des bouches d'entrée d'air et d'extraction du bâtiment « Glières A »

Emplacement	Type	Réglage	Débit moyen mesuré (m³/h)	État énergétique	Photo
Salon	Entrée d'air	Fixe	/	-	
WC	Extraction	Autoréglable fixe	11,1		
Cuisine	Extraction	Autoréglable fixe	11,7		
Salle de bain	Extraction	Autoréglable fixe	8		

Caractéristiques générales sur le renouvellement d'air du bâtiment « Glières B »

Système	VMC	Type	Simple flux	Nombre d'extracteur	1
Régulation	Autoréglable fixe	Renouvellement d'air moyen (vol/h)	0,92	Débit d'extraction total (m3/h)	7 600

La ventilation est de type « Ventilation Mécanique Contrôlée », c'est-à-dire que l'air est mis en mouvement par un groupe d'extraction comportant un ventilateur. L'air frais venant de l'extérieur traverse d'abord les pièces de séjour et les chambres et est évacué des pièces « humides » (cuisine, salle de bain et WC) par le groupe d'extraction.

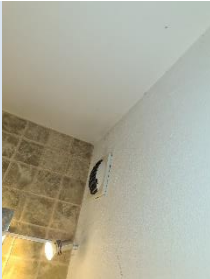
La VMC a des débits d'air constants quelles que soient les conditions extérieures (vent, pluie) et intérieures (nombre d'occupants, humidité).

Les bouches d'extraction autoréglables ont des débits d'air constants quelles que soient les conditions intérieures (nombre d'occupants, humidité).

Caractéristiques générales des extracteurs du bâtiment « Glières B »

Emplacement	Photo
Sous-sol	

Caractéristiques générales des bouches d'entrée d'air et d'extraction du bâtiment « Glières B »

Emplacement	Type	Réglage	Débit moyen mesuré (m³/h)	État énergétique	Photo
Salon	Entrée d'air	Fixe	/	-	
WC	Extraction	Autoréglable fixe	10,3		
Cuisine	Extraction	Autoréglable fixe	13,3		
Salle de bain	Extraction	Autoréglable fixe	20,8		

IMPORTANT

Il est interdit de brancher une hotte de cuisine sur un conduit collectif de ventilation.

En effet, cela peut dérégler l'équilibre aéraulique de l'installation. En pratique, les odeurs de cuisine peuvent refouler dans les appartements voisins.

Les hottes de cuisine doivent donc être raccordées en mode « recyclage ».

3.2. Ascenseurs

Caractéristiques générales sur le transport vertical du bâtiment « Glières A »

Nombre d'ascenseur	1	Nombre de niveaux desservis	5	Charge maximum (kg)	630
--------------------	---	-----------------------------	---	---------------------	-----

Etat technique sur le transport vertical du bâtiment « Glières A »

Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Ascenseur (entrée B)					
Portes ascenseur					
Cabine					

Caractéristiques générales sur le transport vertical du bâtiment « Glières B »

Nombre d'ascenseur	1	Nombre de niveaux desservis	5	Charge maximum (kg)	630
--------------------	---	-----------------------------	---	---------------------	-----

Etat technique sur le transport vertical du bâtiment « Glières B »

Ouvrage concerné	Etat technique	Pathologie	Préconisation	Priorité	Photo
Ascenseur 1 (entrée E)					
Portes ascenseur					
Cabine					

III. Consommation énergétique actuelle du site

1. Consommation énergétique individuelle

La résidence étant chauffée via des dispositifs individuels, il n'a pas été possible de récupérer les factures énergétiques de tous les logements sur les trois dernières années.

Nous avons cependant fait une enquête auprès des occupants des logements visités afin de connaître leurs consommations individuelles d'électricité.

Ces consommations ont été analysées en fonction :

- Des habitudes des résidents (nombre d'occupants, température de consigne),
- De la situation de chaque appartement (sur un pignon, en rez-de-chaussée, étage courant ou dernier étage, au-dessus d'un porche...),
- De la surface de chaque appartement.

Parallèlement, les besoins énergétiques du site ont été précisément calculés à partir des simulations thermiques dynamiques basées sur des relevés exhaustifs :

- des matériaux constitutifs de la résidence,
- des scénarios d'utilisation du site (températures intérieures, ventilation, occupation, puissance dissipée et occultation),
- des fichiers météo de la ville de de Bourg-Saint-Maurice.

Nous avons ainsi pu comparer les ratios de consommations tirés de l'analyse des factures individuelles avec les consommations théoriques du calcul thermique, pour vérifier la cohérence des résultats.

2. Consommations d'eau

2.1. Consommations d'eau chaude sanitaire (ECS)

L'eau chaude sanitaire est utilisée dans la cuisine et la salle de bain de chaque appartement. Il est considéré une moyenne de trois points de puisage par logement.

La production d'eau chaude sanitaire étant individuelle, nous n'avons pas pu récupérer les relevés d'eau chaude de la résidence pour les trois dernières années.

La moyenne annuelle de consommation d'eau chaude par logement en France² est de 33m³.

² Source : Selon une étude de l'Institut français de l'environnement (IFEN)

IV. Modélisation et Simulations thermiques dynamiques

1. Méthodologie

Contrairement aux méthodes traditionnelles de calculs thermiques statiques, la simulation thermique dynamique (STD) simule au pas de temps horaire la vie thermique des bâtiments sur toute une année en fonction de la météo du lieu, de leur environnement (masques lointains et proches), de l'occupation des locaux, des habitudes des résidents...

Cela permet d'accéder aux températures, aux besoins de chauffage/climatisation, aux apports solaires ... heure par heure dans les différentes zones prédéfinies des bâtiments.

La STD permet de prendre en compte l'inertie thermique des bâtiments, les ponts thermiques, le comportement des usagers, respecte l'interaction des zones entre elles et la stratégie de production mise en place.

Elle permet donc d'identifier et de quantifier l'impact des différentes fuites énergétiques (ponts thermiques, infiltration, ventilation...) afin de valider les concepts et solutions techniques retenus.

L'outil de modélisation permet de faire varier un paramètre (enveloppe, ventilation, chauffage, vitrage, équipement...) et de visualiser son incidence sur le confort ou sur la performance énergétique. Cela permet d'établir une stratégie de rénovation dans les bâtiments et de tester différentes solutions techniques d'amélioration.

Une modélisation graphique 3D des bâtiments est donc réalisée à partir de plans de niveaux et des coupes des bâtiments, puis les STD sont réalisées à partir du logiciel Pléiades dont le module de calcul a été développé par le Centre d'Énergétique de l'École des Mines de Paris.

2. Modélisation 3D et zonage

Les bâtiments ont été modélisés en 3 dimensions puis divisés en différents volumes correspondant aux zones thermiques définies ci-après.

Tous les matériaux ou composants qui les constituent, ainsi que leurs caractéristiques thermiques, présentés dans la partie II, ont été pris en compte.

Les masques proches (ombrage des balcons supérieurs sur les vitrages) et lointains ont aussi été modélisés.



Modélisation 3D de la résidence

Un certain nombre de logements ont été visités et les occupants questionnés. Le choix des lieux de visite a été défini de façon à correspondre aux différentes zones « climatiques » identifiées dans les bâtiments.

Le zonage thermique permet de différencier plusieurs volumes au sein d'une même simulation.

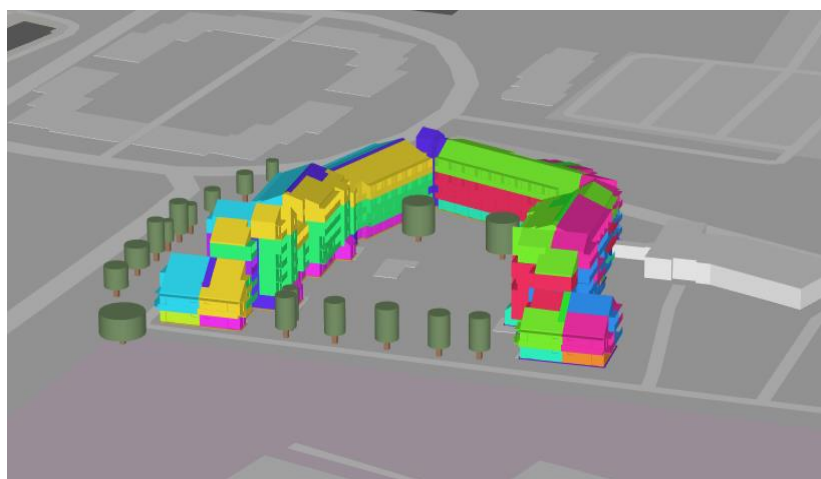
Cela signifie qu'une zone située au rez-de-chaussée côté Est n'aura pas les mêmes besoins que les logements situés au centre du bâtiment ou bien sous toiture.

Le zonage permet également d'affecter des scénarios de vie différents selon les volumes.

C'est donc dans le but de modéliser ces différentes zones au sein des bâtiments que le zonage suivant a été défini :

Zonage de la résidence

Zones	Volume	Couleur
1	Rez-de-chaussée Est les Glières A	
2	Rez-de-chaussée Ouest les Glières A	
3	Rez-de-chaussée Est les Glières B	
4	Rez-de-chaussée Ouest les Glières B	
5	Etage courant Est les Glières A	
6	Etage courant Ouest les Glières A	
7	Etage courant Est les Glières B	
8	Etage courant Ouest les Glières B	
9	Toiture Est les Glières A	
10	Toiture Ouest les Glières A	
11	Toiture Est les Glières B	
12	Toiture Ouest les Glières B	



Représentation des zones thermiques de la résidence étudiée

Les couleurs des zones thermiques ne correspondent pas à une échelle de déperditions, mais permettent de différencier les différentes zones. Les couleurs n'ont pas de connotations thermiques.

3. Hypothèses de simulation

Les scénarios permettent de définir les types d'utilisation de chaque zone thermique en termes de chauffage, climatisation, ventilation, puissance dissipée, occupation et occultation afin de s'approcher des conditions réelles de vie des bâtiments.

Les scénarios sont définis avec une précision horaire sur une année complète.

Les différents paramètres de simulation sont définis dans les paragraphes suivants.

3.1. Consigne de chauffage

Une enquête a été réalisée auprès des résidents pour évaluer leur qualité de vie dans les bâtiments étudiés. 0 personnes ont répondu à nos questions.

Analyse des réponses des résidents

Température moyenne déclarée par les résidents (°C)	21,5	Température moyenne mesurée dans les logements visités (°C)	15,8
Consigne de chauffage retenue pour la réalisation des simulations thermiques dynamiques (°C)		Jour	23
		Nuit	23

La consigne de chauffage a été définie sur toute l'année qui correspond à la période de chauffe qui commence en général début septembre pour se terminer à la fin du mois d'avril. La température relevée est faible car la plupart des visites a été effectué dans des logements inoccupé.

Si la température extérieure, basée sur les relevés de la station météo la plus proche, est supérieure à la température de consigne des bâtiments, aucune consommation d'énergie n'est comptabilisée.

3.2. Consigne de climatisation

Les bâtiments ne sont pas climatisés en période estivale.

3.3. Renouvellement de l'air

Le groupe V.M.C fonctionne en permanence que ce soit en hiver ou en période estivale. Les taux de renouvellement d'air ont été déduits des mesures de débit au niveau des bouches d'extraction des logements visités.

Nous avons également tenu compte des infiltrations d'air, qui correspondent à toutes les entrées d'air non contrôlées dans les logements (sous les portes palières, autour des cadres des menuiseries, par certaines prises électriques...). De plus, nous avons pris en compte les habitudes d'aération des résidents, en hiver comme en été.

Renouvellement d'air de la résidence « Les Glières » (Vol/heure)

Glières A	0,67
Glières B	0,92

3.4. Taux d'occupation

Pour déterminer le taux d'occupation des bâtiments, nous avons exploité les réponses aux questionnaires posés lors des visites des appartements que nous avons comparés aux valeurs moyennes de nombre de personnes par appartement en fonction du type d'appartement (T1, T2, etc.) tirées d'études de l'INSEE.

Taux d'occupation du bâtiment « Glières A »

Nombre de logements	153	Nombre de résidents	176
Moyenne de personnes par logement	1,1	Logements occupés en journée (%)	25

Taux d'occupation du bâtiment « Glières B »

Nombre de logements	161	Nombre de résidents	198
Moyenne de personnes par logement	1,2	Logements occupés en journée (%)	25

Ces informations nous ont permis de prendre en compte les apports humains dans le calcul des besoins de chauffage des bâtiments.

Taux d'occupation hebdomadaire de la résidence

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1h	54	54	54	54	54	54	54
2h	54	54	54	54	54	54	54
3h	54	54	54	54	54	54	54
4h	54	54	54	54	54	54	54
5h	54	54	54	54	54	54	54
6h	54	54	54	54	54	54	54
7h	54	54	54	54	54	54	54
8h	54	54	54	54	54	54	54
9h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	54	54
10h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	54	54
11h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	54	54
12h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	54	54
13h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	54	54
14h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	54	54
15h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	54	54
16h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	27	27
17h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	27	27
18h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	27	27
19h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	27	27
20h	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	27	27
21h	54	54	54	54	54	54	54
22h	54	54	54	54	54	54	54
23h	54	54	54	54	54	54	54
24h	54	54	54	54	54	54	54

Taux d'occupation hebdomadaire de la résidence

3.5. Puissances dissipées

La puissance dissipée correspond à l'énergie dissipée par les appareils électroménagers et d'éclairage au cours d'une journée (éclairage, cuisson, lave-linge, réfrigérateur, téléviseur, ordinateur, etc.) et qui participe au chauffage.

Comme il ne nous a pas été possible de comptabiliser précisément l'ensemble des appareils de chaque logement, nous avons considéré que chacun comprend (au prorata de l'occupation) :

- Un téléviseur + lecteur DVD,
- Un lave-linge,
- Un lave-vaisselle,
- Un réfrigérateur / congélateur,
- Un ordinateur + imprimante,
- Une plaque de cuisson,
- Un four / micro-ondes,
- Des luminaires.

Electroménager

	Puissance (W)	Consommations	Utilisation
Lave-vaisselle		1,05 kWh / cycle	4 cycles /semaine
Lave-linge		0,85 kWh / cycle	4 cycles / semaine
Réfrigérateur seul		190 kWh / an	-
Congélateur seul		230 kWh / an	-
Télévision	130 W / 4W veille		4h / jour
Lecteur DVD	130 W / 4W veille		4h / jour
Ordinateur + imprimante	250 W		1 h /jour
Plaques de cuisson	2 500 W / Plaque		0,85 h /jour
Four électrique catalyse	2 600 W		1 h / semaine
Four micro-ondes	750 W		0,25 h / jour

Eclairage

	Lux	P (W/m ²)	Type	Nb h / jour
Entrée	200	6	50 % fluo + 50 % halogène	1
WC	200	6	50 % fluo + 50 % halogène	1
Séjour	500	15	50 % fluo + 50 % halogène	4
Cuisine	500	15	50 % fluo + 50 % halogène	2
Chambres	500	15	50 % fluo + 50 % halogène	1,5

Salle de bain	200	6	50 % fluo + 50 % halogène	2
Couloir	200	6	50 % fluo + 50 % halogène	1

À partir de ces consommations moyennes par équipement, il a été déterminé les puissances dissipées hebdomadaires du site.

Puissance dissipée hebdomadaire (W/m²)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
2h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
3h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
4h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
5h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
6h	4	4	4	4	4	4	4
7h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	4	4
8h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	4	4
9h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	4	4
10h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	4	4
11h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	4	4
12h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	4	4
13h	2,41	2,41	2,41	2,41	2,41	2,41	2,41
14h	4	4	4	4	4	4	4
15h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
16h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
17h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
18h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
19h	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41
20h	5,36	5,36	5,36	5,36	5,36	5,36	5,36
21h	4	4	4	4	4	4	4
22h	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38
23h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
24h	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15

Scénario de puissance dissipée hebdomadaire de la résidence

3.6. Occultations

Les pourcentages « occultations » correspondent aux taux de fermeture des volets au niveau des menuiseries de la résidence.

Les scénarios dépendent de la saison et de l'orientation des menuiseries.

Scénarios d'occultations

Saisons	Orientations	Occultation (%)			
		Nuit	7h – 10h	10h – 17h	17h – 20h
Été	O	100 %	25 %	25 %	75 %
Été	N	100 %	75 %	25 %	25 %
Été	S	100 %	25 %	75 %	25 %
Été	E	100 %	75 %	25 %	25 %
Hiver	/	100 %	20 %	10 %	30 %

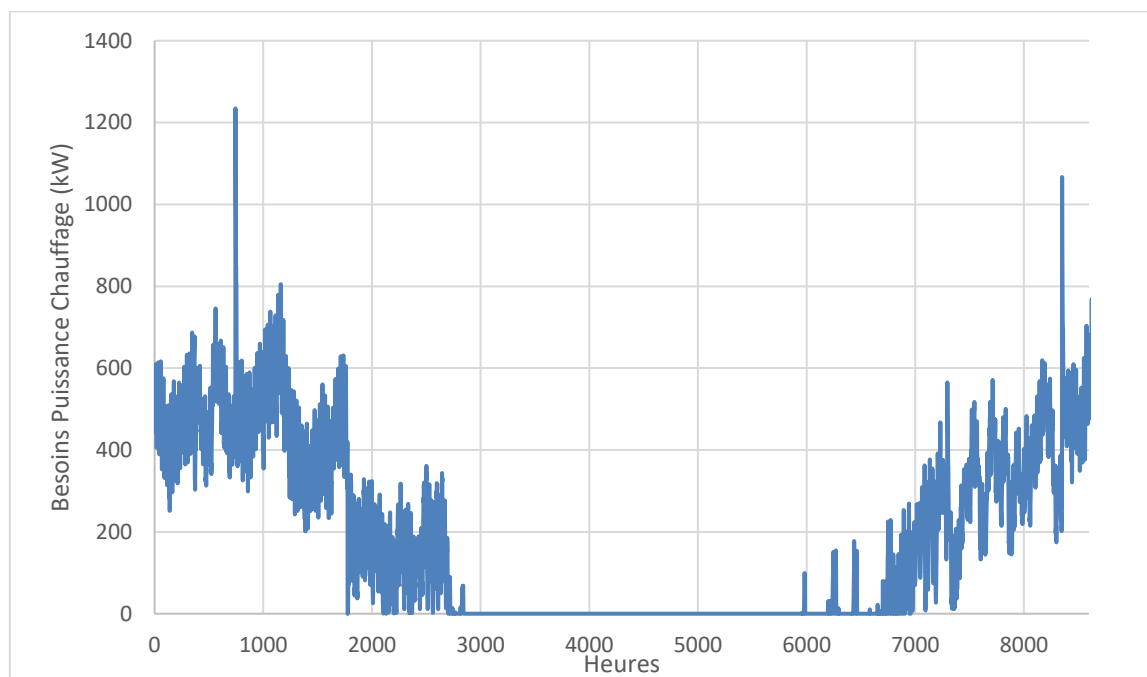
La composition des différents types d'occultations recensés a été prise en compte.

Ces scénarios permettent de calculer les apports solaires dans la résidence.

V. Résultats de simulations

1. Besoins en puissance de chauffage

Les résultats de la Simulations thermiques dynamiques permettent d'obtenir les besoins en puissance de chauffage des bâtiments, heure par heure, sur toute une année.



Besoins horaires en puissance de chauffe de la résidence

L'analyse des besoins de chauffage de la résidence sur la période de chauffe a permis de déterminer un besoin d'une puissance de chauffe maximum de 1200 kW.

La courbe ci-dessus décrit les besoins de chauffage annuels pour atteindre la température de consigne dans les logements sur les 8 760 heures qui composent une année (du 1^{er} janvier au 31 décembre). La période estivale est donc au centre du graphique.

Ces besoins correspondent à l'énergie nécessaire pour chauffer la résidence sur toute une année. Les déperditions linéiques des tuyauteries ont été prises en compte à ce niveau.

2. Besoins d'énergie thermique nets

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des besoins thermiques par zone thermique :

Besoins énergétiques par zone

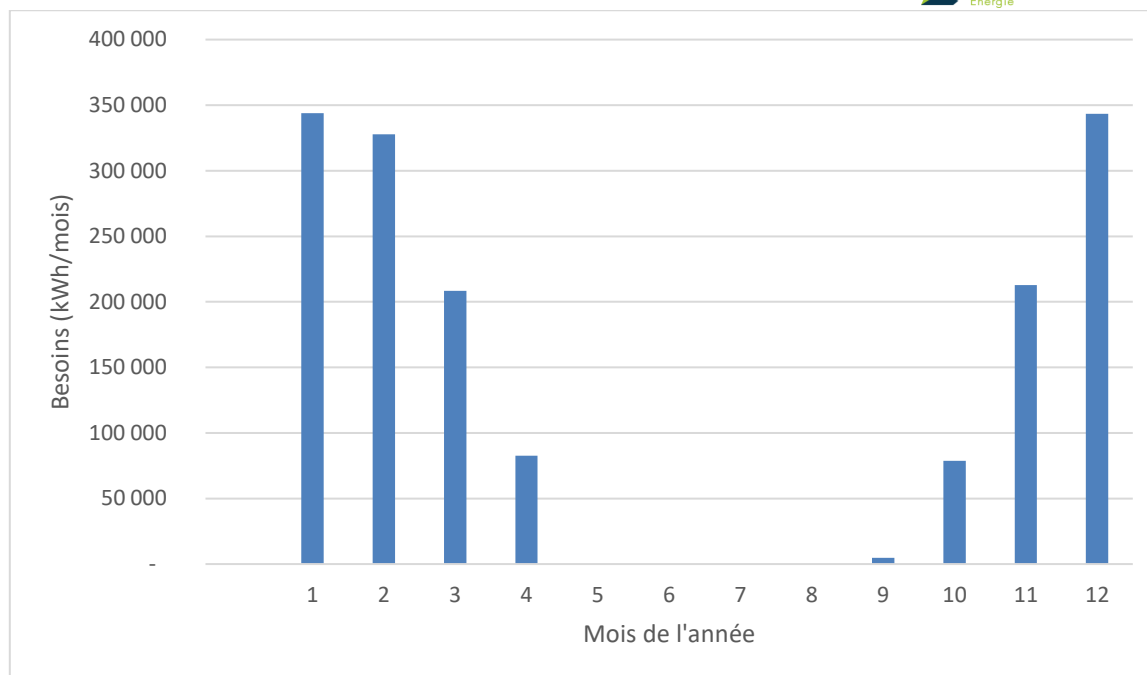
Zones	kWh	kWh/m ²	Couleur
Rez-de-chaussée est les Glières A	51 000	245	
Rez-de-chaussée ouest les Glières A	131 000	266	
Rez-de-chaussée est les Glières B	90 000	256	
Rez-de-chaussée ouest les Glières B	94 000	241	
Etage courant est les Glières A	141 000	192	
Etage courant ouest les Glières A	246 000	202	
Etage courant est les Glières B	174 000	197	
Etage courant ouest les Glières B	176 000	180	
Toiture est les Glières A	95 000	330	
Toiture ouest les Glières A	159 000	299	
Toiture est les Glières B	123 000	319	
Toiture ouest les Glières B	124 000	274	

Le tableau ci-dessous reprend les besoins annuels de la résidence avec une répartition mensuelle :

Besoins énergétiques mensuels de la résidence évalués en kWh

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
344 000	328 000	208 000	83 000	0	0	0	0	4 700	79 000	213 000	343 000

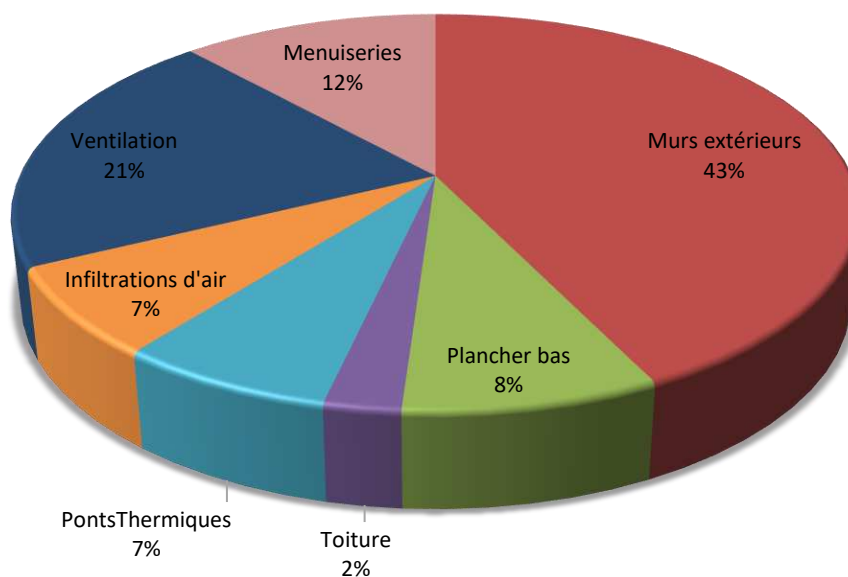
Les besoins énergétiques annuels s'élèvent à 1 602 000 kWh, correspondant à une référence de 2 946 DJU.



Représentation des besoins thermiques mensuels estimés de la résidence

3. Répartition des déperditions énergétiques

La modélisation thermique nous a permis d'identifier la part de chaque poste de déperdition de la résidence. Le graphique suivant permet d'analyser la répartition de ces pertes énergétiques sur l'ensemble du site.



Répartition des pertes énergétiques de la résidence

Sur le graphique ci-dessus, les murs extérieurs, la ventilation et les menuiseries apparaissent comme les principaux postes de déperditions thermiques. En effet, les murs auraient besoin d'isolation, la totalité des fenêtres observées sont d'origine et la ventilation est auto-réglable.

4. Apports thermiques, solaires et internes

Les apports internes correspondent à la somme de l'énergie thermique dissipée par les appareils ménagers et des apports métaboliques sur toute une année. Les apports métaboliques étant calculés à partir du taux d'occupation des bâtiments.

Les apports solaires par les parties vitrées dépendent de l'ensoleillement du site considéré, des surfaces réceptrices équivalentes, de l'orientation des bâtiments et du scénario d'occultation.

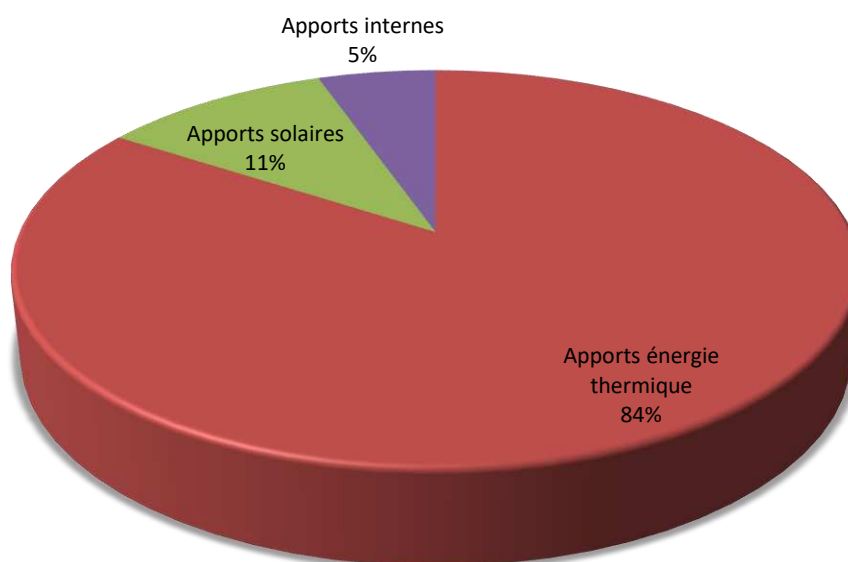
L'ensemble de ces apports gratuits n'est pas utile toute l'année. En effet, ces apports sont utiles uniquement durant la période de chauffe et seulement dans le cas où la température extérieure est inférieure à la température de consigne des bâtiments. La Simulations thermiques dynamiques a permis d'évaluer la partie utile de ces apports.

Apports gratuits d'énergie

Apports internes et solaires utiles (kWh/an)	
	302 000

Les apports thermiques correspondent aux besoins de chauffage nécessaires à la résidence pour maintenir la température de consigne dans les logements.

Le graphique ci-dessous présente la part de chacun de ces apports :



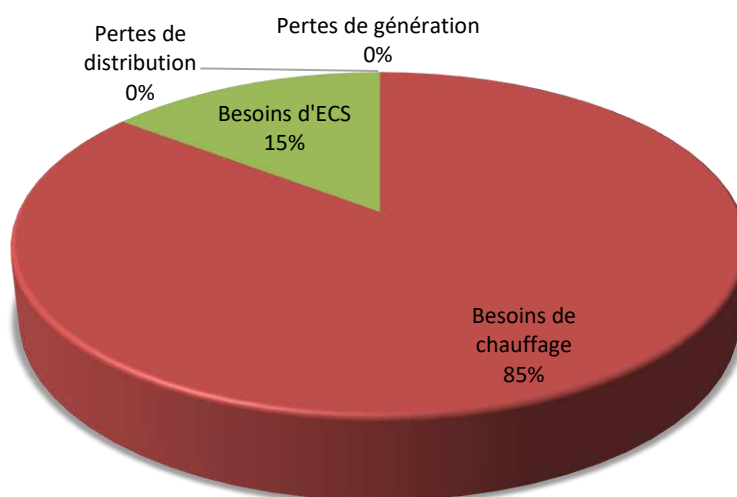
Répartition des apports énergétiques de la résidence

5. Répartition des consommations énergétiques du site

Le graphique ci-dessous permet de comparer la part de chauffage, d'ECS et de pertes de distribution dans le bilan global.

Les pertes par génération sont liées au rendement des générateurs. Dans le cas de système électrique direct (radiateurs ou convecteurs électriques), on ne considère pas de pertes.

Les pertes de distribution, elles, correspondent à l'énergie perdue par les tuyauteries qui circulent dans les espaces non chauffés (caves, gaines techniques, etc.). Pour des chaudières individuelles ou des systèmes électriques directs, ces pertes sont considérées négligeables car les tuyauteries sont en volume chauffé.



Répartition des consommations énergétiques de la résidence

6. Bilan des flux énergétiques

Le bilan des flux énergétiques est une représentation synthétique qui permet de visualiser et de quantifier les flux d'énergie qui interagissent dans le bâtiment sur toute la période de chauffe. Ces flux correspondent aux gains, déperditions thermiques et besoins.



Bilan des flux énergétiques et des flux financiers entrants et sortants du site

Cette représentation correspond aux besoins énergétiques à fournir pour assurer le chauffage du site étudié en tenant compte de toutes les déperditions ainsi que de l'ensemble des apports gratuits : les occupants, l'ensoleillement et la chaleur dissipée par les appareils à l'intérieur de la zone étudiée.

Les déperditions sont compensées par les apports internes utiles et l'énergie apportée par le système de chauffage (apports énergie), ainsi les consommations énergétiques totales correspondent à la somme de toutes les déperditions. Il faut alors soustraire les apports gratuits pour retomber sur les « apports énergie » qui correspondent à la consommation finale de la résidence. Cette dernière est fonction du rendement global des équipements de chauffage (ou de climatisation) et donc des pertes thermiques (production, régulation + distribution + émission) de ces équipements.

Cette représentation présente aussi un bilan des flux, mais d'un point de vue financier. Les pertes énergétiques ont été converties en coût annuel en fonction du prix moyen de l'énergie que payent les résidents. Les montants liés aux apports utiles gratuits (solaires, internes et humains) correspondent aux coûts de l'énergie qu'auraient payés les résidents s'il n'y avait pas eu ses apports gratuits. À titre d'exemple, si l'ensemble des volets est fermé en journée en période hivernale, alors la facture énergétique du site augmentera du montant correspondant aux apports solaires.

Les « apports énergie » correspondent donc au montant moyen des factures énergétiques annuelles calculés en Simulations thermiques dynamiques.

Les pertes de génération et de déperditions tuyauteries sont égales à 0 car le chauffage est électrique et individuel

VI. Analyse énergétique de la situation actuelle du site

1. Niveaux de consommations énergétique et gaz à effet de serre conventionnels

Le calcul réglementaire thermique a été réalisé via le logiciel Liciel Diagnostics distribué par Liciel Environnement sur la base du moteur de calculs DPE 3CL.

C'est un mode de calcul qui ne prend en compte que les caractéristiques énergétiques du bâtiment. Il s'agit d'un calcul avec une occupation « conventionnelle » car l'ouverture des fenêtres, la température de chauffage, le nombre de douche, ... sont standardisés. De cette manière, on évalue l'efficacité énergétique du bâtiment et non l'efficacité énergétique des usages.

Les résultats obtenus en méthode de calcul DPE ne correspondent donc pas aux consommations réelles du site. Le calcul thermique dynamique également réalisé dans ce rapport est le seul à prendre en compte précisément ces usages spécifiques afin que les consommations énergétiques calculés correspondent aux factures pour évaluer au mieux les économies d'énergie réalisables.

La valeur **CEP** représente la consommation conventionnelle d'énergie primaire, portant sur les consommations de chauffage, de refroidissement, d'éclairage, de production d'eau chaude sanitaire et d'auxiliaires (pompes et ventilateurs).

L'énergie primaire est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation.

Des énergies comme le gaz, le pétrole et le bois sont des énergies primaires, car elles sont utilisables sans transformation. L'électricité n'est pas une énergie primaire : elle est obtenue par transformation de ressources naturelles dans des centrales de production avec un rendement et doit être acheminée jusqu'aux lieux d'utilisation (d'où des pertes de transport).

L'énergie finale est la quantité d'énergie consommée et facturée à son point d'utilisation. L'énergie primaire représente la quantité totale d'énergie nécessaire pour fournir la quantité d'énergie finale consommée par l'utilisateur, c'est-à-dire en rajoutant à cette énergie finale l'énergie nécessaire à sa production et à son transport, en intégrant les notions de rendement de production et les pertes.

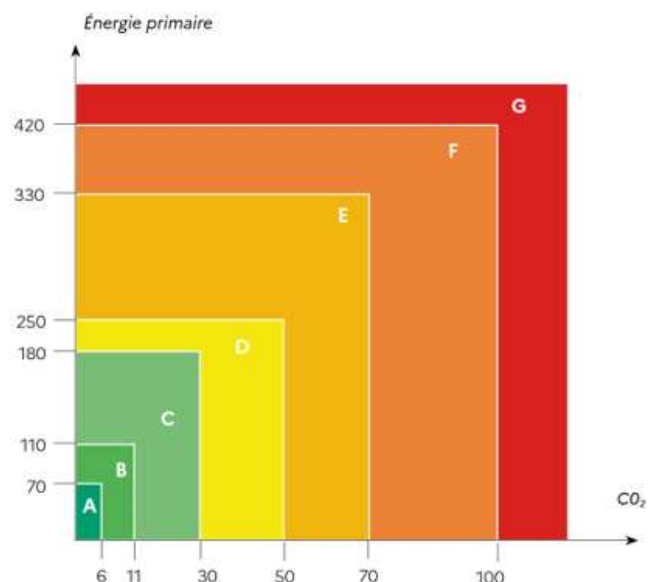
Coefficients de conversion énergie finale (kWh_{ef}) en énergie primaire (kWh_{ep})

Type énergie	Bois	Gaz	Fioul	Réseau urbain	Electricité	Solaire
Méthode DPE 3CL	1	1	1	1	2,3	1
Calcul thermique dynamique	1	1	1	1	2,58	1

La valeur **GES** correspond à la quantité d'émissions de gaz à effet de serre lié aux postes de consommation estimés via le calcul réglementaire. L'indice s'exprime en kilogramme équivalent CO₂.par m² et par an (kgéqCO₂/m².an).

Nouveaux double-seuils des étiquettes de performance énergétique

70	6	A
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
110	11	B
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
180	30	C
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
250	50	D
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
330	70	E
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
420	100	F
KWh/m ² .an	kg CO ₂ eq/m ² .an	
		G



Niveaux énergétiques et de gaz à effet de serre du calcul 3CL du DPE

Niveau énergétique et de gaz à effet de serre des bâtiments du site

	Lettre DPE	CEP (kWh _{ep} /m ² .an)	GES (kg _{CO2} /m ² .an)
Bâtiment Glières A	F	443	14
Bâtiment Glières B	E	389	12

VII. Propositions d'améliorations

1. Précision sur les calculs des préconisations

Il est nécessaire de préciser que l'estimation des économies d'énergie est calculée pour chaque solution prise de façon indépendante. Dans le cas de la mise en place de plusieurs solutions simultanément, les économies d'énergie réalisées ne pourraient être la somme des économies de chaque solution.

L'estimation des économies énergétiques et financières de chaque préconisation est réalisée à partir d'un fichier météo horaire qui a été corrigé du climat sur la base de la rigueur climatique moyenne trentenaire de la station météo de Bourg-Saint-Maurice.

En effet, réaliser ces calculs à partir d'un fichier météo horaire d'une année particulière ne serait pas représentatif car les résultats obtenus dépendraient de la rigueur de l'hiver de l'année utilisée.

Le chiffrage des travaux dans le cadre de cette étude correspond à des ordres de grandeur relatifs aux travaux d'amélioration énergétique et ne peut être considéré comme étant aussi précis que celui obtenu en phase d'avant-projet d'une maîtrise d'œuvre de travaux.

Ils ne prennent pas en compte des éventuels surcoûts liés à des problèmes de mise en œuvre, de présence d'amiante ou encore de travaux induits ou complémentaires d'amélioration architecturale, technique ou esthétique. De même pour le montant des prestations intellectuelles et des frais annexes (MOE, SPS, CT ...) qui ne peuvent être chiffrés en phase audit.

En effet, même si les coûts des matériaux et équipements sont précisément estimés, le niveau de complexité de mise en œuvre des travaux par les entreprises ne peut être évalué à ce stade.

Il est également à noter que les quantitatifs de certains travaux sont issus d'un échantillonnage lié à la méthode de calcul DPE 3CL (notamment les menuiseries et les systèmes de chauffage et ECS individuels) et des écarts pourraient être constatés en phase travaux.



Amiante

Nous rappelons que pour les immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, si vous souhaitez entreprendre des travaux, il conviendra préalablement de procéder à un Repérage Amiante Avant Travaux (RAAT). Les résultats de cette étude devront être transmis aux entreprises de travaux consultées afin qu'elles puissent prendre toutes dispositions nécessaires et obligatoires dans leurs offres.

Recouvrement des préconisations énergétiques et techniques

Pour chaque proposition de scénario de travaux, les recouvrements entre les préconisations énergétiques et techniques par corps d'état sont bien pris en compte et les préconisations techniques non recouvertes par la préconisation énergétique seront listées et chiffrées.

A titre d'exemple, la mise en place d'une isolation par l'extérieur intègre le traitement des pathologies en façades.

Certificats d'Économies d'Énergie

Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie, appelés CEE, a été mis en place par l'État en 2006 pour financer la transition énergétique. Ce dispositif oblige les fournisseurs d'énergie à inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie avec des objectifs à respecter pour des périodes données.

Chaque action de rénovation éligible engendre des kWh cumac qui peuvent être revendu (environ 0,00628 €-kWh cumac).

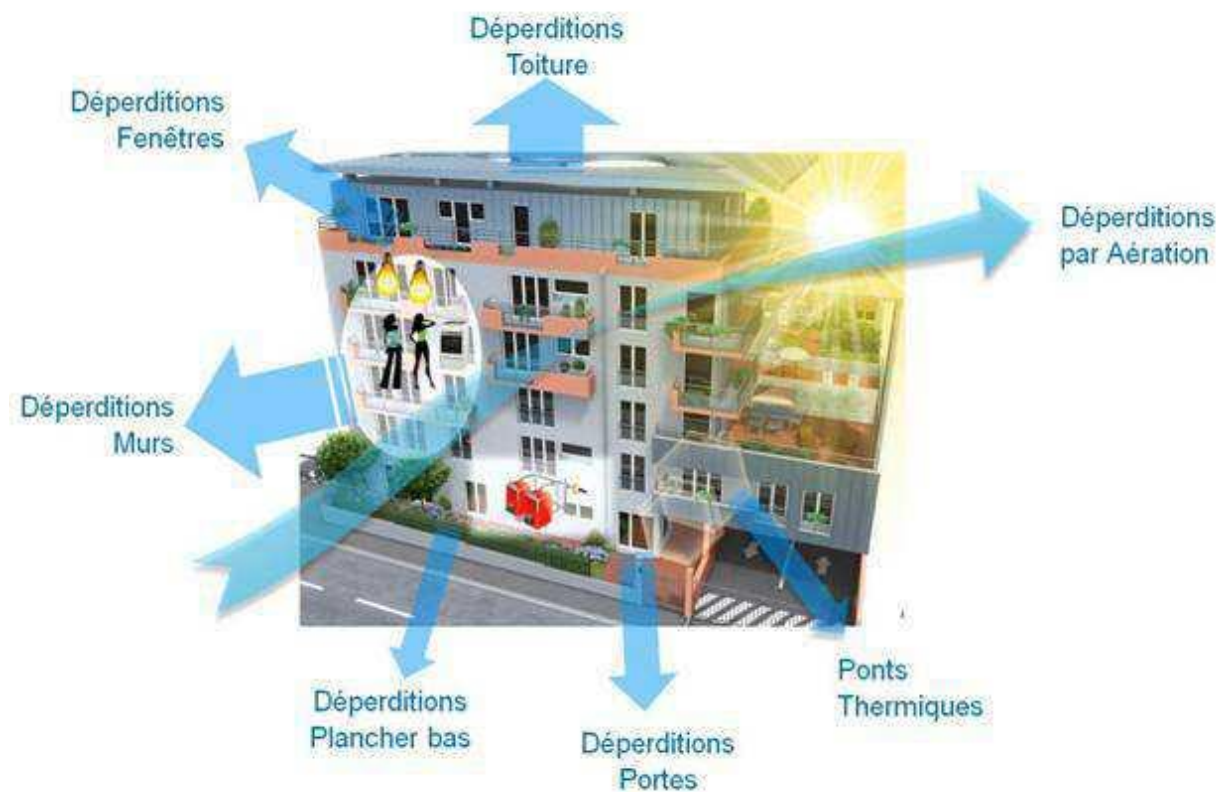


Taux de TVA réduit à 5.5%

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, si les travaux ouvrent droit aux aides tels que détaillés ci-dessus, le taux de TVA applicable passe à 5.5% sur lesdits travaux et les travaux induits.

Préconisations d'améliorations du bâti

La recherche de la performance énergétique de l'enveloppe des bâtis n'est pas sans conséquence. La qualité de l'enveloppe des bâtis et les consommations énergétiques dues au conditionnement d'ambiance (maintien de température, hygrométrie, renouvellement d'air, etc.) sont étroitement liées. Même en rénovation, des préconisations simples sur l'enveloppe peuvent contribuer à une amélioration de l'utilisation de l'énergie et faire réaliser des économies financières liées aux économies d'énergie.



Ensemble des déperditions thermiques du bâti

Les préconisations suivantes permettent d'évaluer les gains énergétiques en fonction du type d'isolation appliqué. Les coûts d'investissement estimés ainsi que les temps de retour sur investissement sont présentés pour chaque type de parois.

FICHE ACTION

Remplacement des menuiseries d'origine

► Présentation de la solution



Double vitrage vue en coupe

Aucun des vitrages de la résidence n'a été remplacé par leurs propriétaires avec du double vitrage performant. Les menuiseries d'origine sont avec huisserie bois.

Il est préconisé de changer les menuiseries d'origine avec huisserie bois par du double vitrage (4/16/4) isolant à faible émissivité, avec menuiserie en bois.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
- Amélioration du confort thermique et acoustique - Diminution de la consommation énergétique - Évite les risques de condensation sur le vitrage - Diminution des infiltrations d'air - Durée de vie très importante	Coût assez important

► Données technique, énergétiques et financières

Surface totale de menuiseries (m ²)	1 100	
Surface de menuiseries à remplacer (m ²)	1 100	
Coefficient thermique U _w des nouvelles menuiseries (W/m ² .K)	1,3	
Économies énergétiques (kWh _{ep} /m ² .an)	27,2	
Coût total de l'intervention (€HT)	Total	€ TTC 5,5%
	761 000	803 000
Investissement après aides et revente des CEE (€ TTC)	Total	Par logement
	789 000	2 513
Économies financières annuelles (€/an)	18 000	56,7
Part d'économies sur la consommation actuelle	4 %	
Temps de retour brut (sans aide) (ans)	36	

Rentabilité	+	Économies d'énergie	+	Amélioration du confort	+++
-------------	---	---------------------	---	-------------------------	-----

► Mise en œuvre de la solution

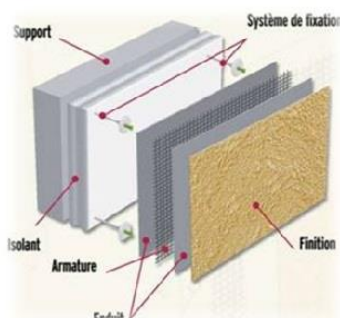
AVIS DE L'EXPERT ET CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE

- Le remplacement des ouvrants d'origine permet de réduire les déperditions par les vitrages, par les menuiseries, et également de diminuer les infiltrations d'air et d'eau au niveau des cadres. Cela permet donc de diminuer les consommations de chauffage, et d'améliorer le confort thermique des occupants, en particulier en hiver.
- Le remplacement des menuiseries peut être l'occasion de remplacer les volets d'origine par des volets roulants intégrés ou d'isoler les coffres des volets existants.
- En cas de rénovation des menuiseries couplée à une ITE, les menuiseries devront être remplacées avant la mise en place de l'isolation. Ainsi, les retours d'isolant en tableau pourront joindre les menuiseries et assurer la bonne étanchéité.
- Il faut s'assurer de l'étanchéité à l'air de la jonction menuiserie / gros œuvre (membrane, joints, mousses de complément...) et de l'ajustement géométrique de l'ouvrant.

FICHE ACTION

Isolation des murs extérieurs

► Présentation de la solution



Isolation intérieure

Il est recommandé de réaliser une isolation par l'extérieur plutôt qu'une isolation intérieure. En effet, l'isolation par l'extérieur donne de bien meilleurs résultats avec une réduction des ponts thermiques. Cette technique d'isolation maintient une température homogène dans le bâtiment et permet d'utiliser l'inertie thermique du bâtiment.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
• Amélioration du confort en hiver, • Diminution de la consommation énergétique, • Conservation de l'inertie thermique des murs, • Permet de rentabiliser un ravalement de façade, • Supprime les ponts thermiques des planchers intermédiaires, • Pas de réduction de la surface utile, • Reprise du niveau d'étanchéité à l'air, • Occupation possible pendant les travaux, • Vaste choix de finitions	• Faire des retours d'isolant sur les tableaux des fenêtres risque d'avoir un impact sur les volets et protections solaires, • Consulter les règles d'urbanisme et les architectes des bâtiments de France.

► Données techniques, énergétiques et financières

Surface des murs à isoler (m ²)	5 000	
Résistance thermique de l'isolant à installer (m ² .K/W)	4,5	
Épaisseur du complexe isolant (cm)	15	
Économies énergétiques (kWh/m ² .an)	267	
Coût total de l'intervention (€HT)	Total	€ TTC 5,5%
	1 150 000	1 214 000
Revente des certificats d'économies d'énergie (CEE) (€)	50 000	
Investissement après aides et revente des CEE (€ TTC)	Total	Par logement
	1 164 000	3 706
Économies financières annuelles (€/an)	175 000	558
Part d'économies sur la consommation actuelle	39 %	
Temps de retour brut (sans aide) (ans)	7	

Temps de retour brut avec prise en compte des CEE (ans)	7
Temps de retour du surcoût de l'isolation avec prise en compte des CEE (ans)	4

Rentabilité	++	Économies d'énergie	+++	Amélioration du confort	+++
-------------	----	---------------------	-----	-------------------------	-----

► Mise en œuvre de la solution

AVIS DE L'EXPERT ET CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE

- Attention, des précautions particulières doivent être prises en cas de présence d'isolation intérieure pour éviter les problèmes de condensation dans le mur.
- Il est possible de mettre en place un bardage pour un coût supérieur. Ces finitions assurent une large palette de revêtement et de formats qui continuent de s'étoffer en intégrant plus d'originalité, de décors et de couleurs. L'expression architecturale s'en trouve d'autant étendue qu'il est aujourd'hui possible de composer avec différents systèmes.
- Au même titre qu'un ravalement ou toute modification extérieure d'un bâtiment existant, une déclaration préalable de travaux (anciennement déclaration de travaux DT) est obligatoire pour la pose d'isolation par l'extérieur, d'après l'article R.421-17.a du Code de l'Urbanisme.
- Le fait d'isoler les murs par l'extérieur peut engendrer des coûts annexes pour parfaire le ravalement de façade qui ne concerne pas une amélioration énergétique (remplacement des gardes corps, des volets, remise en peintures de parois non déperditives ...)
- L'isolation thermique par l'extérieur peut amplifier les bruits venant de l'intérieur par une meilleure isolation acoustique vis-à-vis de l'extérieur.

► Détails des aides et subventions

- ✓ Les isolants doivent avoir une certification ACERMI ou CSTBat
- ✓ L'entreprise qui fait les travaux doit être certifiée RGE



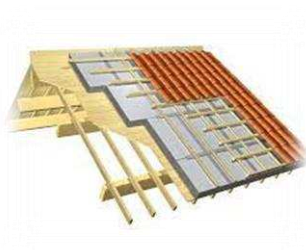
Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Condition d'éligibilité	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Quantification (MWh cumac)	7 948,05434194
Calcul du montant des CEE (€)	50 000

FICHE ACTION

Isolation de la toiture par l'extérieur (sarking)

► Présentation de la solution



La mise en place d'une isolation thermique au niveau de la toiture serait intéressant pour votre bâtiment. De plus, elle permet des économies d'énergie significatives et une amélioration du confort en hiver comme en été avec une diminution des pics de température pour les locaux situés au dernier niveau.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
- Amélioration du confort en hiver et en été pour le dernier niveau, - Diminution de la consommation énergétique, - Solution peu onéreuse et facile à mettre en œuvre.	Eventuelle difficulté d'accessibilité des combles.

► Données techniques, énergétiques et financières

Surface des toitures à isoler (m ²)	2 300	
Résistance thermique de l'isolant à installer (m ² .K/W)	7,5	
Épaisseur du complexe isolant (cm)	26	
Économies énergétiques (kWh/m ² .an)	12,9	
Coût total de l'intervention (€HT)	Total	€ TTC 5,5%
	826 000	872 000
Revente des certificats d'économies d'énergie (CEE) (€)	24 000	
Investissement après aides et revente des CEE (€ TTC)	Total	Par logement
	847 000	2 698
Économies financières annuelles (€/an)	8 400	26,8
Part d'économies sur la consommation actuelle	2 %	
Temps de retour brut (sans aide) (ans)	66	
Temps de retour brut avec prise en compte des CEE (ans)	65	

Rentabilité	+	Économies d'énergie	+	Amélioration du confort	+++
-------------	---	---------------------	---	-------------------------	-----

► Mise en œuvre de la solution

AVIS DE L'EXPERT ET CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE

- La mise en œuvre est conseillée avec de la laine soufflée ou la pose de rouleaux de laine minérale.
- La préconisation comprend la dépose de l'isolant si présent et la mise en place d'un système qui maintient l'isolant en place à épaisseur égale.

► Détails des aides et subventions

- ✓ Les isolants doivent avoir une certification ACERMI ou CSTBat
- ✓ L'entreprise qui fait les travaux doit être certifiée RGE



Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Condition d'éligibilité	$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Quantification (MWh cumac)	3 893,60826951
Calcul du montant des CEE (€)	24 000

FICHE ACTION

Isolation du plancher bas donnant sur le vide-sanitaire

► Présentation de la solution



Plancher isolé en sous-face de dalle

Le plancher bas du bâtiment repose sur une zone non chauffée (vide sanitaire). L'isolation des planchers bas en dessous de la dalle permet de ne pas modifier les sols en place et ne nécessite pas d'intervention en parties privatives. Ces travaux peuvent être réalisés par pose de panneaux (plus robuste, plus coûteux) ou par projection (si irrégularité / encombrement des surfaces à traiter). Il faudra étudier la faisabilité de la préconisation.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
- Amélioration du confort en hiver pour le 1er niveau, - Diminution de l'effet de plancher froid, - Diminution de la consommation énergétique globale du bâtiment, - Augmentation de l'inertie thermique.	S'assurer de l'accessibilité des composants techniques (réseaux électriques & hydrauliques...)

► Données techniques, énergétiques et financières

Surface des murs à isoler (m ²)	2 000	
Résistance thermique de l'isolant à installer (m ² .K/W)	3,1	
Épaisseur du complexe isolant (cm)	11	
Économies énergétiques (kWh/m ² .an)	14,6	
Coût total de l'intervention (€HT)	Total	€ TTC 5,5%
	160 000	169 000
Revente des certificats d'économies d'énergie (CEE) (€)	14 000	
Investissement après aides et revente des CEE (€ TTC)	Total	Par logement
	155 000	494
Économies financières annuelles (€/an)	9 500	30,4
Part d'économies sur la consommation actuelle	2 %	
Temps de retour brut (sans aide) (ans)	16	
Temps de retour brut avec prise en compte des CEE (ans)	15	

Rentabilité	+	Économies d'énergie	+	Amélioration du confort	+++
-------------	---	---------------------	---	-------------------------	-----

► Mise en œuvre de la solution

AVIS DE L'EXPERT ET CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE

- L'isolation au niveau des poutres devra être prévue pour éviter la création de ponts thermiques.
- Les composants techniques devront être accessibles (dépose et repose des réseaux d'électricité, accessibilité au niveau des vannes des réseaux de chauffage ou d'ECS, des ampoules).
- Cette préconisation prévoit la mise en place d'un flocage. Cette technique permet de projeter de l'isolant sur toute la surface malgré les irrégularités du plafond.
- L'entreprise devra effectuer la dépose de l'isolant actuel (si besoin) et sa mise en décharge.
- Cette préconisation ne prend pas en compte de finition.

► Détails des aides et subventions

- ✓ Les isolants doivent avoir une certification ACERMI ou CSTBat
- ✓ L'entreprise qui fait les travaux doit être certifiée RGE



Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Condition d'éligibilité	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Quantification (MWh cumac)	2 199,68449157
Calcul du montant des CEE (€)	14 000

2. Préconisations d'améliorations sur les installations climatiques

FICHE ACTION

Remplacement des émetteurs individuels par des radiateurs électriques avec thermostat intégré

► Présentation de la solution



Les convecteurs présents à l'origine dans les logements sont peu performants énergétiquement. Il est préconisé de les remplacer par des radiateurs de type rayonnant qui permettent un meilleur confort de chauffe et qui peuvent être programmés pour accumuler de l'énergie pendant les heures creuses afin de diminuer le coût d'utilisation.

Radiateur électrique avec thermostat

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
- Amélioration du confort, - Baisse de la consommation de chauffage, - Baisse du coût de l'énergie de chauffage, - Régulation adaptable aux besoins de l'occupant.	- Travaux en partie privative, - S'assurer de la mise aux normes du réseau électrique dans les logements.

► Données techniques, énergétiques et financières

Économies énergétiques (kWh/m².an)	15,86	
Coût total de l'intervention (€HT)	Total	€ TTC 5,5%
	64 000	67 520
Investissement après aides et revente des CEE (€ TTC)	Total	Par logement
	67 520	215,03
Économies financières annuelles (€/an)	9 500	30,4
Part d'économies sur la consommation actuelle	2 %	
Temps de retour brut (sans aide) (ans)	16	
Temps de retour brut avec prise en compte des CEE (ans)	16	

Rentabilité	+	Économies d'énergie	+	Amélioration du confort	++
-------------	---	---------------------	---	-------------------------	----

Nombre de radiateurs à installer	218	
Économies énergétiques (kWh _{ef} /m ² .an)	15,86	
Coût total de l'intervention	€ HT	€ TTC
	64 000	67 520
Coût total de l'intervention par m ²	9,47	9,98
Montant des aides ³ (€)	896	
Economies financières annuelles (€/an)	26 799	
Part d'économies sur la consommation actuelle (%)	7	
Temps de retour sur investissement brut (ans)	3	
Temps de retour sur investissement brut avec prise en compte des aides (ans)	3	

► Mise en œuvre de la solution

AVIS DE L'EXPERT ET CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE

- L'isolation au niveau des poutres devra être prévue pour éviter la création de ponts thermiques.
- Les composants techniques devront être accessibles (dépose et repose des réseaux d'électricité, accessibilité au niveau des vannes des réseaux de chauffage ou d'ECS, des ampoules).
- Cette préconisation prévoit la mise en place d'un flochage. Cette technique permet de projeter de l'isolant sur toute la surface malgré les irrégularités du plafond.
- L'entreprise devra effectuer la dépose de l'isolant actuel (si besoin) et sa mise en décharge.
- Cette préconisation ne prend pas en compte de finition.

³ Subventions locales

3. Préconisations d'améliorations des équipements

FICHE ACTION

Remplacement des bouches de ventilation par un système hygroréglable de type B

► Présentation de la solution



Bouche de ventilation hygroréglable

Il est recommandé de moduler la ventilation en fonction du taux d'humidité des pièces en changeant les bouches d'extraction actuelles dans les locaux par des bouches hygroréglables. L'humidité des pièces étant directement liée à la présence de personnes dans les logements, durant les heures de bureau en hiver, les besoins en renouvellement d'air diminuent et des économies sur la consommation de chauffage sont réalisées.

Il existe deux types de ventilation hygroréglable :

- La VMC Hygro type A qui associe des bouches hygroréglables (à débit variable) à des entrées d'air autoréglables (à débit constant).
- La VMC Hygro type B qui associe des bouches hygroréglables (à débit variable) à des entrées d'air hygroréglables

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
• Régule le débit d'air ventilé en fonction du taux d'occupation des pièces • Diminution des pertes de chaleur et de la consommation d'énergie	• Faible diminution de la qualité de l'air

► Données techniques, énergétiques et financières

Nombre de bouches à installer	785	
Économies énergétiques (kWh _{ef} /m ² .an)	3,4	
Coût total de l'intervention	€ HT	€ TTC
	314 000	345 400
Coût total de l'intervention par m ²	46,46	51,11

Montant des aides ⁴ (€)	52 766	
Investissement après déduction des aides	261 234	292 624
Investissement après déduction des aides par m ²	43,3	
Economies financières annuelles (€/an)	5740	
Part d'économies sur la consommation actuelle (%)	1,4	
Temps de retour sur investissement brut (ans)	45	
Temps de retour sur investissement brut avec prise en compte des aides (ans)	40	

Rentabilité	+	Économies d'énergie	+	Amélioration du confort	+
-------------	---	---------------------	---	-------------------------	---

► Mise en œuvre de la solution

AVIS DE L'EXPERT ET CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE

- Les bouches autoréglables actuelles doivent être accessibles.

Synergie avec d'autres travaux :

- Calorifugeage des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire
- Mise aux normes / Réfection de la chaufferie / du réseau
- Aménagement des combles

► Détails des aides et subventions

- ✓ L'entreprise qui fait les travaux doit être certifiée RGE

RGE

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Condition d'éligibilité	Pabs < 0,10 WThC/(m ³ /h)
Quantification (MWh cumac)	6 845
Calcul du montant des CEE (€)	52 776

⁴ Subventions locales

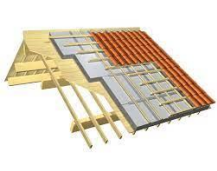
4. Synthèse des propositions d'amélioration

Les tableaux ci-dessous correspondent à un récapitulatif de toutes les améliorations énergétiques et techniques préconisées.

Récapitulatif des améliorations techniques préconisées

Poste	Description de la solution	Photos	Coût de la solution (€HT)
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	Embellissement des aménagements extérieurs		6 000
FAÇADES	Reprises en façades		63 000
MÉTALLERIE ET SERRURERIE	Remplacement et réparation des infrastructures de métallerie et serrurerie		500
PEINTURE	Embellissement des espaces intérieurs		9 600
REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURAUX	Remplacement des revêtements		5 200

Récapitulatif des améliorations énergétiques préconisées

Poste	Description de la solution	Photos	Coût de la solution	TRI	Evaluation énergétique du site après chaque amélioration	
					Bâtiments	Lettre
BÂTIMENT	Mise en place d'une isolation thermique du plancher bas		Avant aides : 160 000 €HT Après aides : 147 000 €HT 155 000 €TTC	15	GLIERES B	E CEP : 386 GES : 12
BÂTIMENT	Mise en place d'une isolation thermique du plancher bas		Avant aides : 160 000 €HT Après aides : 147 000 €HT 155 000 €TTC	15	GLIERES A	F CEP : 440 GES : 14
BÂTIMENT	Mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur sur la toiture		Avant aides : 826 000 €HT Après aides : 803 000 €HT 847 000 €TTC	65	GLIERES B	E CEP : 381 GES : 12
BÂTIMENT	Mise en place d'une isolation thermique au niveau des combles en toiture		Avant aides : 826 000 €HT Après aides : 803 000 €HT 847 000 €TTC	65	GLIERES A	F CEP : 435 GES : 13
BÂTIMENT	Isolation thermique par l'extérieur (ITE)		Avant aides : 1 150 000 €HT Après aides : 1 100 000 €HT 1 160 000 €TTC	7	GLIERES B	E CEP : 351 GES : 11
BÂTIMENT	Isolation thermique par l'extérieur (ITE)		Avant aides : 1 150 000 €HT Après aides : 1 100 000 €HT 1 160 000 €TTC	7	GLIERES A	E CEP : 418 GES : 13
BÂTIMENT	Remplacement des menuiseries d'origine par du double vitrage		Avant aides : 761 000 €HT Après aides : 748 000 €HT 789 000 €TTC	36	GLIERES B	E CEP : 363 GES : 11
BÂTIMENT	Remplacement des menuiseries par du double vitrage		Avant aides : 761 000 €HT Après aides : 748 000 €HT 789 000 €TTC	36	GLIERES A	E CEP : 402 GES : 12
THERMIQUE	Remplacement des radiateurs par des modèles plus performants avec un système de régulation		Avant aides : 64 000 €HT Après aides : 64 000 €HT 68 000 €TTC	3	GLIERES B	E CEP : 385 GES : 12
TRANSVERSAL	Remplacement des radiateurs par des modèles plus		Avant aides : 64 000 €HT Après aides :	3	GLIERES A	F CEP : 432 GES : 13

	performants		64 000 €HT 68 000 €TTC			
VENTILATION	Remplacement du caisson de ventilation par un modèle de type Hygro		Avant aides : 314 000 €HT Après aides : 266 000 €HT 293 000 €TTC	40	GLIERES B	E CEP : 347 GES : 10
TRANSVERSAL	Remplacement du caisson de ventilation par un modèle de type Hygro		Avant aides : 314 000 €HT Après aides : 266 000 €HT 293 000 €TTC	40	GLIERES A	E CEP : 399 GES : 12

VIII. Plans de travaux pluriannuels

Les tableaux récapitulatifs pourront être utilisés pour planifier les futurs travaux et anticiper le budget prévisionnel du site sur les dix prochaines années. Ce schéma directeur de rénovation patrimoniale sera amené à évoluer dans le temps en fonction des travaux qui seront réalisés et des effets de la vétusté ou de l'obsolescence naturelle des ouvrages.

Il comprend 3 catégories d'urgence :

- 0 à 1 an pour les plus urgents,
- 1 à 5 ans pour les moins urgents,
- 5 à 10 ans pour les travaux de finitions.

Les coûts présentés prennent en compte les montants des travaux énergétiques pour obtenir les gains annoncés. Ils ne prennent pas en compte les potentielles complications ou points singuliers liés à des caractéristiques spécifiques du bâtiment dont nous n'avons pas pris connaissance au niveau de l'étude. En effet, une phase Avant-Projet de Maîtrise d'œuvre sera nécessaire pour affiner le projet de rénovation choisi par les copropriétaires avant de pouvoir rédiger les pièces de consultation des entreprises.

Nous rappelons que les économies d'énergie réalisées par la mise en place de plusieurs solutions simultanément ne pourraient être la somme des économies de chaque solution. En effet, changer au moins deux compositions d'un bâtiment (isolation des murs, de la toiture, des fenêtres) va en modifier l'inertie thermique globale et donc son équilibre thermique.

L'ensemble des valeurs dans les tableaux de chaque scénario correspond aux résultats de Simulations thermiques dynamiques basée sur un fichier météo horaire qui a été corrigé du climat. Cela signifie que les gains énergétiques, les nouvelles consommations après travaux ainsi que les économies financières sont calculées sur la rigueur climatique moyenne trentenaire de la station météo de Bourg-Saint-Maurice.

En effet, réaliser ces calculs à partir d'un fichier météo horaire d'une année particulière ne serait pas représentatif car les résultats obtenus dépendraient de la rigueur de l'hiver de l'année utilisée.

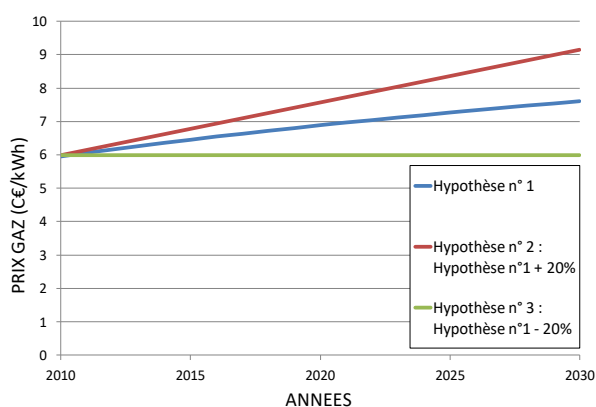
Les valeurs obtenues dans les bilans énergétiques et d'empreinte climatique correspondent aux résultats du calcul DPE (3CL).

COMBINAISON DE TRAVAUX – MISE EN GARDE

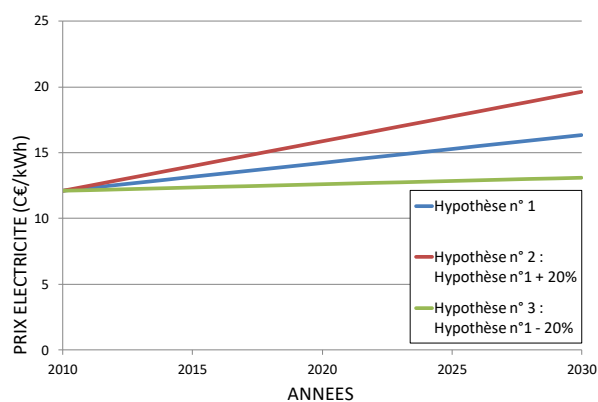
- Lorsqu'un scénario prévoit le remplacement de la génération de chaleur, un nouveau dimensionnement de chaudière est proposé avec prise en compte des nouvelles consommations énergétiques du site après travaux.
- Lorsqu'un scénario prévoit l'isolation thermique par l'extérieur et le remplacement des menuiseries, il est conseillé de remplacer les menuiseries AVANT de réaliser l'isolation thermique. Le remplacement des volets est souvent lié à ces travaux.

L'ADEME propose, dans le cahier des charges de l'audit énergétique des bâtiments, des hypothèses d'évolution du prix de l'énergie sur la période 2010 – 2030.

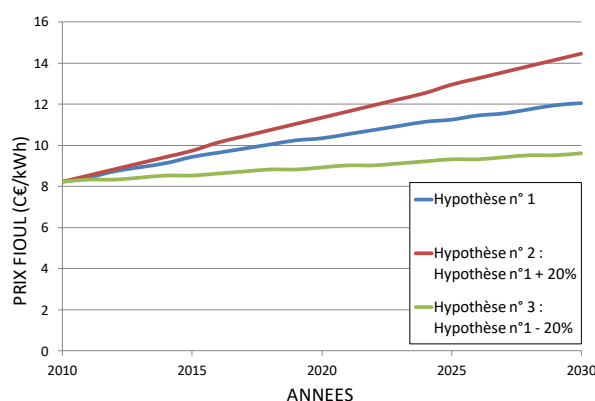
Ces hypothèses correspondent aux résultats d'une extrapolation des prévisions de prix du pétrole de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) concernant les prix des différentes énergies en France aux horizons 2020 et 2030.



Hypothèses d'évolution du prix du gaz en France (ADEME)



Hypothèses d'évolution du prix de l'électricité en France (ADEME)



Hypothèses d'évolution du prix du fioul en France (ADEME)

Les scénarios d'amélioration présentés intègrent chacun les trois hypothèses d'évolution des prix de l'énergie de façon à donner une visibilité au maître d'ouvrage sur les économies financières.

Les principales caractéristiques des prêts collectifs dédiés aux copropriétés proposées par les établissements bancaires (Domofinance, Solfea, Crédit Foncier, ou autres) sont les suivants :

- Durée d'emprunt de 3 à 15 ans ;
- Financement à partir de 15 000 € ;
- Taux fixe ;
- Chaque copropriétaire est libre d'adhérer ou non à l'emprunt collectif ;
- Aucune limite d'âge à l'adhésion des copropriétaires ;
- Prêt collectif garanti par une caution ;
- Absence de solidarité entre les copropriétaires et prêt garanti par une caution en cas de défaillance d'un copropriétaire adhérent au prêt ;

- Remboursements trimestriels dus par les copropriétaires seront prélevés sur le compte du syndicat de copropriétaires ;
- Un minimum de 2 copropriétaires empruntant.

1. Plan pluriannuel de travaux "Pérennité patrimoniale"

Le plan « Pérennité patrimoniale » correspond aux besoins de travaux pour la pérennisation du bâti à effectuer en dehors de tout projet de rénovation énergétique. Il détermine le besoin de travaux incompressibles, c'est un outil pédagogique pour présenter la réalité des surcoûts énergétiques.

Plan "Pérennité patrimoniale"

POSTES D'INTERVENTION	AMÉLIORATIONS	0 à 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans
Aménagement extérieur	Embellissement des aménagements extérieurs			6 000
Façades	Reprises en façades			63 000
Métallerie et serrurerie	Remplacement et réparation des infrastructures de métallerie et serrurerie			300
Peinture	Embellissement des espaces intérieurs			9 600
Revêtements de sols et muraux	Remplacement des revêtements		200	5 000
Ordre de grandeur des travaux (€ HT)		0	200	84 000
Montant de la TVA à 10 %		0	100	8 400
Ordre de grandeur des travaux (€ TTC)		0	200	92 000

2. Plan pluriannuel de travaux "Plan "Optimal ACCEO""

2.1. Détail des solutions retenues

En prenant en compte les spécificités de votre copropriété, il n'a pas été possible d'établir un plan de travaux spécifique "MaPrimeRenov' Copropriété" pour bénéficier de cette subvention. Nous vous proposons en remplacement un plan de travaux "Optimal ACCEO" qui est le plus adapté à votre copropriété.

Plan "Optimal ACCEO"

POSTES D'INTERVENTION	AMÉLIORATIONS	0 à 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans
Aménagement extérieur	Embellissement des aménagements extérieurs			6 000
Façades	Reprises en façades			40 000
Métallerie et serrurerie	Remplacement et réparation des infrastructures de métallerie et serrurerie			500
Peinture	Embellissement des espaces intérieurs			9 600
Revêtements de sols et murs	Remplacement des revêtements		200	5 000
Bâtiment	Remplacement des menuiseries par du double vitrage		761 000	
Bâtiment	Isolation thermique par l'extérieur (ITE)		1 150 000	
Ventilation	Remplacement du caisson de ventilation par un modèle de type Hygro B		314 000	
Ordre de grandeur des travaux (€ HT)		0	2 225 000	61 000
Montant de la TVA à 5,5 %		0	105 000	0
Montant de la TVA à 10 %		0	31 000	6 100
Ordre de grandeur des travaux (€ TTC)		0	2 358 000	67 000

2.2. Investissements

Plan "Optimal ACCEO"

Investissement total (€ TTC)	Investissement déduit des aides et de la revente des CEE (€ TTC)	Investissement moyen par lot (€ TTC)	Coût du kWh économisé (€ TTC)	T.R.I brut (années)	T.R.I énergétique (années)
2 454 000	2 338 000	7 444	1,1	11	11

L'investissement moyen par lot est donné à titre indicatif et correspond au coût total du scénario, divisé par le nombre total de lots chauffés de la résidence.

2.3. Gains énergétiques et financiers

Plan "Optimal ACCEO"

Nouvelles consommations énergétiques (kWh _{EP} /an)	Économies d'énergies (kWh _{EP} /an)	Économies de CO ₂ (tCO ₂ /an)	Économies moyennes réalisées sur les 20 prochaines années (€ TTC/an)				Économies financières au prix actuel sur 20 ans
			Au prix actuel	Suivant hypothèse 1	Suivant hypothèse 2	Suivant hypothèse 3	
1 894 000	2 057 000	144	199 000	227 000	233 000	221 000	3 987 000

2.4. Calculs réglementaires

Les consommations théoriques des bâtiments sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Niveau énergétique et de gaz à effet de serre des bâtiments du site

	Lettre DPE	CEP (kWh _{ep} /m ² .an)	GES (kgCO ₂ /m ² .an)
Bâtiment Glières A	E	345	10
Bâtiment Glières B	E	282	8

3. Plan pluriannuel de travaux "Plan "Gain maximum""

3.1. Détail des solutions retenues

L'Arrêté du 31 mars 2021 relatif au diagnostic de performance énergétique précise à l'article 4 alinéa 12 que nous devons calculer et présenter un plan de travaux permettant d'atteindre une lettre A ou B.

Ce même article précise également : "En cas de contraintes, notamment techniques, architecturales ou patrimoniales spécifiques limitant les interventions possibles d'amélioration de la performance énergétique du bien, les recommandations de travaux pourront viser une classe énergétique moins performante que la classe B.

Il n'a pas été possible d'atteindre la lettre B dans ce plan de travaux en raison de contraintes techniques relatif à l'impossibilité de mise en œuvre de pompes à chaleur individuelles

Plan "Gain maximum"

POSTES D'INTERVENTION	AMÉLIORATIONS	0 à 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans
Aménagement extérieur	Embellissement des aménagements extérieurs			6 000
Façades	Reprises en façades			40 000
Métallerie et serrurerie	Remplacement et réparation des infrastructures de métallerie et serrurerie			500
Peinture	Embellissement des espaces intérieurs			9 600
Revêtements de sols et muraux	Remplacement des revêtements		200	5 000
Bâtiment	Remplacement des menuiseries par du double vitrage		761 000	
Bâtiment	Mise en place d'une isolation thermique du plancher bas			160 000
Bâtiment	Mise en place d'une isolation thermique au niveau des combles en toiture			826 000
Bâtiment	Isolation thermique par l'extérieur (ITE)		1 150 000	
Thermique	Remplacement des radiateurs par des modèles plus performants	64 000		
Ventilation	Remplacement du caisson de ventilation par un modèle de type Hygro B		314 000	
Ordre de grandeur des travaux (€ HT)		64 000	2 225 000	1 047 000
Montant de la TVA à 5,5 %		3 500	105 000	54 000
Montant de la TVA à 10 %		0	31 000	6 100
Ordre de grandeur des travaux (€ TTC)		68 000	2 358 000	1 108 000

3.2. Investissements

Plan "Gain maximum"

Investissement total (€ TTC)	Investissement déduit des aides et de la revente des CEE (€ TTC)	Investissement moyen par lot (€ TTC)	Coût du kWh économisé (€ TTC)	T.R.I brut (années)	T.R.I énergétique (années)
3 562 000	3 407 000	10 851	1,5	15	14

L'investissement moyen par lot est donné à titre indicatif et correspond au coût total du scénario, divisé par le nombre total de lots chauffés de la résidence.

3.3. Gains énergétiques et financiers

Plan "Gain maximum"

Nouvelles consommations énergétiques (kWh _{EP} /an)	Économies d'énergies (kWh _{EP} /an)	Économies de CO ₂ (tCO ₂ /an)	Économies moyennes réalisées sur les 20 prochaines années (€ TTC/an)				Économies financières au prix actuel sur 20 ans
			Au prix actuel	Suivant hypothèse 1	Suivant hypothèse 2	Suivant hypothèse 3	
1 703 000	2 248 000	157	218 000	248 000	255 000	242 000	4 357 000

3.4. Calculs réglementaires

Les consommations théoriques des bâtiments sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Niveau énergétique et de gaz à effet de serre des bâtiments du site

	Lettre DPE	CEP (kWh _{ep} /m ² .an)	GES (kgCO ₂ /m ² .an)
Bâtiment GlièresA	E	326	10
Bâtiment GlièresB	E	268	8

4. Récapitulatif des différents scénarios

Préconisations mises en œuvre	Pérennité patrimoniale	Plan "Optimal ACCEO"	Plan "Gain maximum"
Aménagement extérieur	6 000	6 000	6 000
Façades	63 000	40 000	40 000
Métallerie et serrurerie	500	500	500
Peinture	9 600	9 600	9 600
Revêtements de sols et muraux	5 200	5 200	5 200
Mise en place d'une isolation thermique du plancher bas sur vide sanitaire			160 000
Isolation thermique par l'extérieur (ITE)		1 150 000	1 150 000
Remplacement des menuiseries d'origine par du double vitrage plus performant		761 000	761 000
Mise en place d'une isolation thermique au niveau des combles en toiture			826 000
Remplacement des radiateurs par des modèles plus performants avec système de régulation			64 000
Remplacement du caisson de ventilation par un modèle de type Hygro B		314 000	314 000
Investissement travaux avant aides (€ HT)	84 000	2 290 000	3 340 000
Montant de la TVA à 5,5 %	0	105 000	163 000
Montant de la TVA à 10 %	8 400	38 000	38 000
Investissement travaux avant aides (€ TTC)	92 000	2 430 000	3 540 000
Investissement travaux après aides (€ TTC)	92 000	2 330 000	3 400 000

Evaluation énergétique après travaux

Gain énergétique conventionnel après travaux : Bâtiment « Glières A »	0 %	- 22 %	- 26 %
Etiquette énergétique après travaux : Bâtiment « Glières A »	F	E	E
Gain énergétique conventionnel après travaux : Bâtiment « Glières B »	0 %	- 28 %	- 31 %
Etiquette énergétique après travaux : Bâtiment « Glières B »	E	E	E
Gain énergétique calcul thermique dynamique (kWhEP / an)	0	2 057 000	2 248 000
Gain énergétique calcul thermique dynamique (en %)¹	0%	44,2%	48,3%
Gain financier (€ TTC / an)	0	199 000	218 000
Temps de retour brut (années)	0	11	15
Temps de retour énergétique (années)	0	11	14

IX. Conclusion

Le Projet de Plan Pluriannuels de Travaux (PPPT) réalisé sur la résidence Les Glières à Bourg-Saint-Maurice a permis de relever les principaux travaux nécessaires. Des plans pluriannuels chiffrés cohérents sont définis à partir de ces travaux.

Lors de cette étude, il a été réalisé :

- ✓ Une analyse de l'état apparent des parties communes et des équipements communs de l'immeuble,
- ✓ Un état de la situation de la copropriété au regard des obligations légales et réglementaires au titre de la construction et de l'habitation,
- ✓ Une analyse des améliorations possibles de la gestion technique et patrimoniale de l'immeuble,
- ✓ Une analyse des améliorations énergétiques possibles sur la résidence pour améliorer le confort des occupants et diminuer les consommations énergétiques.
- ✓ Un audit énergétique selon la méthode de calcul thermique dynamique prenant en compte les conditions réelles d'occupation des logements.

Bilan initial

Construction et travaux réalisés

Le bâtiment a été construit à peu après la première réglementation thermique française de 1974, le niveau d'isolation était donc faible à la base.

Équipements

Actuellement, l'eau chaude sanitaire et le chauffage du bâtiment sont gérés de manières individuelles par des radiateurs électriques et des ballons d'eau chaude sanitaires.

La ventilation mécanique contrôlée collective est gérée par deux caissons auto-réglable (un par bâtiment) situé dans le vide sanitaire.

Parties communes

L'état général de la résidence est correct. Néanmoins, nous avons relevé un certain nombre de travaux à prévoir de façon à éviter de futures dégradations au niveau des parties communes.

Travaux conseillés

Parties communes (pérennisation du patrimoine)

Les travaux qu'il serait souhaitable de programmer rapidement concernent les cages d'escalier avec certaines marches dégradées.

Dans un second temps, des reprises de façade seraient intéressantes pour la pérennité du site.

Enfin des reprises générales pour embellissement pourraient être intéressantes.

Isolation des planchers bas sur vide sanitaire

Nous conseillons de mettre en place une isolation thermique au niveau des planchers bas donnant sur vide sanitaire. Ils permettent de réduire les pertes de chaleur au niveau des planchers et d'améliorer le confort thermique des appartements situés juste au-dessus.

Isolation extérieure des façades

Les murs extérieurs et les ponts thermiques représentent d'importantes pertes de chaleur.

Nous vous conseillons la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur. Cette solution est la plus efficace en raison de sa capacité à limiter les ponts thermiques et réduire les pertes de chaleurs. Des économies de chauffage seront réalisées en conséquence.

La réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur est particulièrement intéressante dans le cadre d'un ravalement de façade.

Remplacement de menuiseries d'origine

Il est conseillé de remplacer les fenêtres et portes fenêtres d'origine. Ces travaux permettent de réduire les pertes de chaleur par les vitres, mais également de limiter les infiltrations d'air au niveau des cadres. C'est un gain de confort très important pour les résidents, non seulement en hiver mais aussi en été. Les conditions de confort seront plus homogènes dans tous les appartements.

C'est également un moyen d'améliorer l'isolation acoustique des appartements vis-à-vis des bruits extérieurs.

Le remplacement des menuiseries permet enfin de valoriser un bien immobilier : il est bien plus facile de vendre ou de louer un appartement avec des fenêtres en double vitrage qu'un logement où les menuiseries ont quarante ans.

Pour réduire l'investissement lié aux travaux de remplacement des fenêtres et portes fenêtres, il est conseillé d'envisager ces travaux en formant des groupements de copropriétaires. Cela permet de bénéficier de prix avantageux, donc de réduire l'investissement, pour plus de rentabilité. Les copropriétaires ayant déjà réalisé ces travaux peuvent être d'une grande aide en ce qui concerne le choix de l'entreprise à retenir.

Remplacement des radiateurs électriques de la résidence par des radiateurs à inertie avec système de régulation

Pour réduire encore davantage les consommations de chauffage, et une fois que le niveau d'isolation thermique aura été amélioré, nous conseillons de remplacer les radiateurs électriques, initialement présents dans les logements, par des radiateurs plus performants.

En effet, les radiateurs actuels sont énergivores et n'apportent pas le confort souhaité selon certains occupants. Le remplacement de ceux-ci par des radiateurs à inertie permettrait de jouer sur cette notion de confort, mais aussi de réduire efficacement les consommations énergétiques. Ce type de radiateur électrique est capable de stocker la chaleur et de la restituer progressivement dans la durée. Cela permet d'obtenir une chaleur homogène resituer de façon durable. Cet équipement a également un enjeu dans la régulation du chauffage. Chaque résident pourra ajuster le chauffage à ses besoins pour améliorer son confort mais aussi réaliser des économies d'énergie supplémentaires. En résidentiel, il est recommandé une température de consigne de 19° à l'intérieur des logements.

Ventilation

La ventilation du bâtiment se fait via une ventilation mécanique contrôlée auto réglable : le renouvellement d'air des logements est donc constant et ne varie pas selon les usages des logements. Il arrive donc que les débits extraits soient insuffisants, fortement inférieurs aux minimas réglementaires. Pour assurer des débits de renouvellement d'air suffisants et garantir la qualité de l'air intérieur, nous suggérons d'installer des bouches d'extraction hygroréglables et de modifier le caisson en adéquation. Cette solution n'engendrera pas d'économies d'énergie, cependant elle participera grandement au confort des occupants et nous semble ainsi primordiale.

Si une réhabilitation globale des menuiseries est envisagée, il serait intéressant d'installer des entrées d'air hygroréglables également (ventilation type hygro B), ce qui permettrait une performance optimale.

Isolation de la toiture par l'extérieur (sarking)

Nous recommandons la mise en place d'une isolation thermique du toit par l'extérieur. L'isolation par l'extérieur permet de ne pas réduire le volume des appartements situés sous les rampants et que ces logements restent habitables pendant toute la durée des travaux. Il s'agit de travaux lourds financièrement mais qui permettent de réduire les pertes de chaleur au niveau de la toiture, et d'améliorer le confort thermique des appartements situés au-dessous de celle-ci

Conclusion

Les travaux présentés permettent de réduire les consommations énergétiques globales, d'améliorer le confort des résidents et de valoriser la résidence Les Glières

Le plan conseillé est le plan Optimal ACCEO, il comprend les travaux les plus évidents à mettre en œuvre pour avoir les gains les plus rapides

X. Abréviations et définitions

λ

Conductivité thermique (W/m.K), caractérise l'aptitude d'un matériau à conduire la chaleur. Plus λ est élevé, plus le matériau conduit la chaleur. À l'inverse, plus le coefficient λ est petit, plus le matériau est isolant.

ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Établissement public à caractère industriel et commercial, sous tutelle du MEEDDM (voir définition du Ministère du Développement Durable). Il a pour but de soutenir (financièrement, techniquement, sous forme de conseils et d'expertise...) les opérations ayant trait à la protection de l'environnement (maîtrise de l'eau, des paysages et des risques exclus) et à la maîtrise de l'énergie. Notons la présence de délégations régionales.

Agenda 21

Plan d'action adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de Rio, pour faire appliquer le développement durable au sein des collectivités. Il s'agit de recommandations où il est suggéré aux collectivités territoriales de s'engager dans le développement durable au travers d'un programme d'action à l'échelle locale : l'Agenda 21 local. Leur mise en place concrète est surveillée en France par le Comité 21.

BBC (Bâtiment de Basse Consommation énergétique)

Norme officielle française (créée en 2007) conçue pour l'attribution du label de Haute Performance Énergétique. Elle fixe les consommations énergétiques (concernant le chauffage de l'eau et de l'air, climatisation, ventilation et éclairage) par surface, en tenant compte de la situation géographique du bâtiment ainsi que de la nature des travaux réalisés

Le Label BBC-effinergie répond aux exigences réglementaires du label BBC qui est repris par le Grenelle comme étant l'objectif 2012 pour les bâtiments neufs de 50 kWh/m²/an (à moduler selon la zone climatique et l'altitude) ;

Il existe un label spécifique concernant la rénovation du bâtiment : BBC-rénovation dont le plafond des consommations est fixé à 80 kWh/m²/an.

Bilan carbone™

Un bilan carbone™ dresse une comptabilité des émissions de carbone par secteur d'activité, par entreprise, par habitant, par pays...

L'unité utilisée est la tonne de CO₂, car c'est principalement sous forme de CO₂ que les activités humaines émettent du carbone.

Calorifugeage

Isolation des tuyaux d'eau chaude ou de chauffage permettant d'éviter les pertes d'énergie entre la chaudière et les points de distribution de chaleur.

CEE (Certificat d'Economie d'Energie)

Un Certificat d'Économie d'Énergie (aussi appelé certificat blanc) est une mesure politique nationale qui permet d'encourager les économies d'énergie. Le principe est d'obliger certains acteurs (les obligés) à réaliser des économies d'énergie, et encourager les autres acteurs (les non-obligés) par l'obtention d'un certificat. Les obligés peuvent soit réaliser eux-mêmes les mesures d'économie d'énergie, soit acheter des certificats aux non-obligés, soit payer une surtaxe à l'état.

Chaque kWh cumac d'énergie économisé donne droit à un certificat qui peut être revendu par les copropriétaires à des « obligés » (fournisseurs d'énergie). Le nombre de kWh cumac économisés est calculé à partir des fiches d'opérations standardisées fournies par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Cep

Coefficient de consommation conventionnelle d'énergie primaire.

Il s'agit de la consommation calculée selon les règles de la méthode Th-C-E existant, sur la base de scénarios d'occupation et de température conventionnels. Elle est exprimée en kWh d'énergie primaire par m² de surface de référence et par an. Elle est calculée pour les cinq postes réglementaires : chauffage, eau chaude sanitaire, auxiliaires, ventilation et éclairage.

COP (Coefficient Of Performance)

Sigle anglais désignant le rendement d'un système énergétique. Le COP est souvent utilisé en thermique du bâtiment pour les appareils de climatisation réversible dans leur usage « chauffage ». Puisque le COP est en général utilisé pour des pompes à chaleur, la valeur dépasse souvent 1 (le rendement dépasse 100%) et **correspond au rapport de l'énergie utile et de l'énergie consommée.**

DJ (Degrés Jour)

Pour un lieu donné, le Degré Jour est une valeur représentative de l'écart entre la température d'une journée donnée et un seuil de température préétabli (température de référence).

Le nombre de DJ est donc calculé en faisant la différence entre une température de référence (en général fixée à 18°C) et la moyenne des températures minimales et maximales du jour en question.

DJU (Degrés Jour Unifié)

Le DJU est la somme des DJ par jour, par mois et par année.

On utilise les degrés-jours-unifiés pour calculer les consommations de chauffage d'une année sur l'autre, ce qui permet de connaître le degré de sévérité d'un hiver dans un lieu donné.

Double-flux (ventilation)

Système de ventilation mécanique dans lequel la chaleur de l'air extrait du bâtiment est récupérée pour préchauffer l'air entrant. Les systèmes de ventilation double-flux offrent de nombreux avantages sur les systèmes classiques : économie d'énergie, confort acoustique, qualité de l'air, etc.

DPE (Diagnostic de Performance Energétique)

Étude de la consommation énergétique (chauffages et climatisation) d'un bâtiment (logement ou tertiaire), traduisant la qualité de son isolation. Ce type d'étude doit obligatoirement être présenté (depuis 2007) lors de toute transaction concernant un bien immobilier (vente et location).

ECS (Eau Chaude Sanitaire)

Eau potable utilisée au quotidien aussi bien pour la toilette que pour la cuisine ou les besoins ménagers. La production d'eau chaude sanitaire peut être indépendante ou liée au chauffage.

ENR (Energies Renouvelables)

Une énergie renouvelable est une énergie exploitée par l'Homme, de telle manière que ses réserves ne s'épuisent pas. En d'autres termes, sa vitesse de formation doit être plus grande que sa vitesse d'utilisation. Les principales énergies renouvelables : énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique, biomasse, énergie géothermique.

EP (Energie primaire)

Ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés tels que le pétrole brut, gaz naturel, biomasse, énergie solaire et nucléaire...

Facteur 4

Objectif de diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre en 2050 par rapport au niveau de 1990. Cet engagement écologique de la France a été entériné par le Grenelle de l'Environnement.

Fluocompacts

Les éclairages fluocompacts produisent de la lumière grâce à un gaz fluorescent contenu dans l'ampoule, selon le même principe que les "tubes néon". Ils ne contiennent pas de filament.

GES (Gaz à effet de serre)

Il s'agit des gaz présents dans l'atmosphère terrestre, qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre. Les principaux gaz à effet de serre sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et l'ozone.

Les combustions permettant de produire de la chaleur génèrent des émissions de gaz à effet de serre. Ces émissions sont généralement exprimées dans une unité de masse d'équivalent CO₂ (dioxyde de carbone).

Grenelle de l'Environnement

Rencontres politiques ayant eu lieu en France en 2007 dans le but d'élaborer une stratégie à long terme en matière de développement durable. Les engagements pris se sont traduits par leur formulation au sein de la loi d'orientation Grenelle 1, puis leur programmation par la loi Grenelle 2.

HQE (Haute Qualité Environnementale)

Ensemble d'objectifs de qualité sur la construction ou la rénovation de bâtiments, faisant l'objet d'un brevet de la part de l'Association HQE® et pouvant se traduire par une certification « NF Ouvrage Démarche HQE® ». Les 14 cibles de la démarche concernent le confort, la santé, la gestion des consommations (eau et énergie) et des déchets ou encore le choix des matériaux constituant le bâtiment.

kW

Unité de puissance. 1 kW est égal à 1000 Watts. Le Watt correspond à la quantité d'énergie consommée ou produite par unité de temps par un appareil.

kWc (kW crête)

Unité de mesure de la puissance crête délivrée par un module photovoltaïque sous un ensoleillement optimum de 1 000W/m² à 25°C (les performances étant fonction de la température).

kWh (kilowattheure)

Unité de mesure d'énergie. Un kWh correspond à l'énergie consommée par un appareil d'une puissance d'un kW (1000 Watts) qui a fonctionné pendant une heure.

kWh cumac

kilowattheure cumulé actualisé. Il s'agit de kWh économisés durant la durée de vie conventionnelle fixée d'un équipement. Cette grandeur est utilisée pour le calcul des CEE.

LM

Laine minérale (laine de roche ou laine de verre)

PAC

Une pompe à chaleur (PAC) est un dispositif thermodynamique permettant de transférer la chaleur du milieu le plus froid vers le milieu le plus chaud (et donc de le chauffer), alors que, naturellement, la chaleur se diffuse du plus chaud vers le plus froid jusqu'à l'égalité des températures. Le réfrigérateur est le système de PAC le plus connu. Le climatiseur est un autre système de PAC courant. Mais le terme de « pompe à chaleur » s'est surtout diffusé pour désigner la pompe à chaleur géothermique ou la pompe à chaleur air-eau.

PCI / PCS : Pouvoir Calorifique Inférieur et Pouvoir Calorifique Supérieur

Une combustion génère de l'eau à l'état de vapeur. Lorsqu'on exprime la quantité de chaleur dégagée par la combustion en kWh PCS, on considère que la vapeur d'eau générée a été condensée, en dégageant une quantité de chaleur supplémentaire (la chaleur latente de condensation). En exprimant la quantité de chaleur en kWh PCI, on ne prend pas en compte cette chaleur latente de condensation.

La quantité de chaleur exprimée en kWh PCS est donc toujours supérieure à celle exprimée en kWh PCI.

Pour le gaz naturel, le coefficient permettant de passer de kWh PCI à kWh PCS est de 1,11.

PSE

Polystyrène Expandé. Isolant utilisé pour isoler les parois opaques (murs, toitures, plancher bas)

PUR

Polyuréthane. Isolant utilisé pour isoler les parois opaques (murs, toitures, plancher bas).

R

Résistance thermique (exprimée en $K.m^2/W$). Représente l'aptitude d'un élément à s'opposer au transfert thermique. Plus le R d'une paroi est élevé, plus cette paroi est isolante.

RGE

Reconnu Garant de l'Environnement (ou parfois Reconnu Grenelle de l'Environnement) : label attribué à une entreprise par un organisme de qualification. Ce label est un signe de qualité vis-à-vis de la réalisation de travaux d'économie d'énergie. L'entreprise doit répondre à diverses exigences administratives et techniques pour pouvoir obtenir ce label.

Ce dispositif est reconnu par l'État : le recours à une entreprise RGE est requis pour l'obtention de certaines aides publiques délivrées pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

RT 2012 (Réglementation thermique)

Réglementation française qui fixe la limite maximale de consommation d'énergie primaire que doit respecter tout bâtiment neuf, au niveau du chauffage (air et eau), de la climatisation et de l'éclairage. La réglementation actuellement en vigueur est la RT 2005, qui fixe la limite maximale à une moyenne de 110kWh/m²/an (avant la correction par le coefficient de rigueur climatique). La RT 2012, qui doit participer à l'atteinte de l'objectif facteur 4, prévoit de réduire cette consommation à 50kWh/m²/an.

SHAB

Surface habitable (en m²)

T.E.P (Tonne Equivalent Pétrole)

Unité de mesure de l'énergie utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies entre elles. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen, ce qui représente environ 11 600 kWh.

TH-C-E ex

Méthode de calcul thermique réglementaire pour les bâtiments existants (Réglementation Thermique Existant de la RT 2005).

U

Coefficient de transfert thermique (exprimé en $W/m^2.K$). C'est l'inverse de la résistance thermique R.

$U = 1/R$.

VMC (Ventilation mécanique contrôlée)

Dispositif permettant la circulation d'air dans un logement par l'extraction de l'air vicié dans les pièces techniques (cuisines, sanitaires) et injection d'air neuf dans les pièces de séjour. Différents types de ventilation sont disponibles, soit à simple flux (extraction mécanique, entrée d'air par ouvertures), soit à double flux (extraction et injection d'air mécanique).

Ce document vous permet de savoir si votre bâtiment est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



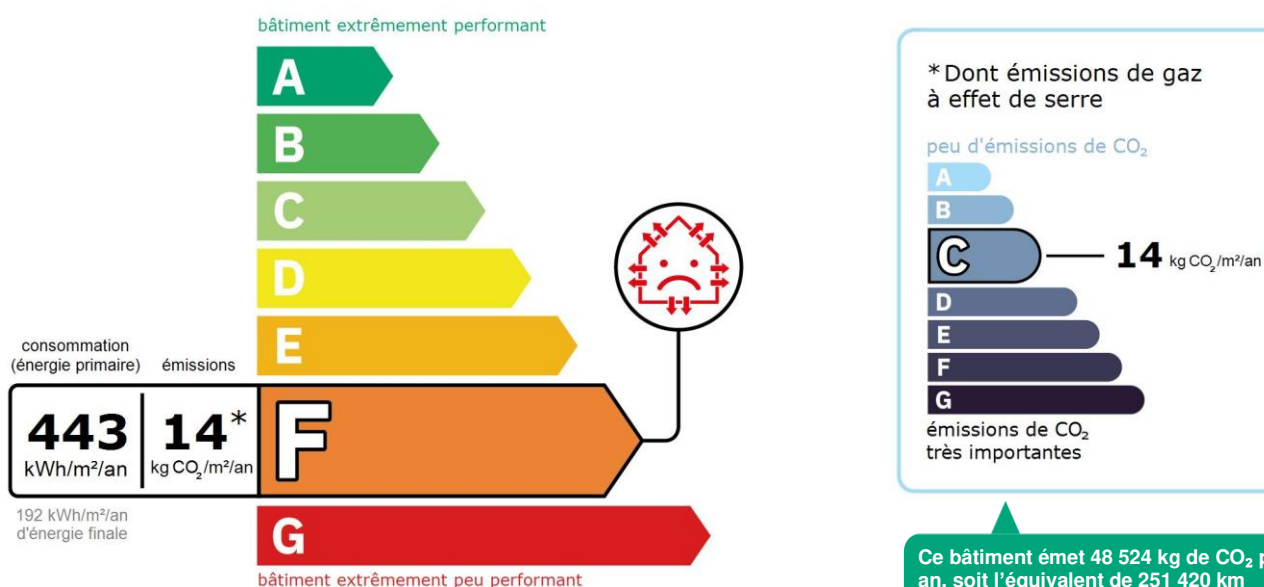
Adresse : 33 Rue de Pinon
73700 BOURG ST MAURICE (France)

Type de bien : Immeuble Complet
Année de construction : 1983
Surface habitable : 3412 m²

Propriétaire : Copropriétaires de la résidence Les Glières
Adresse : 33 Rue de Pinon 73700 BOURG ST MAURICE (France)

Performance énergétique et climatique

Attention, si votre logement fait moins de 40m² : rendez-vous sur la page de votre DPE sur l'Observatoire de l'Ademe pour obtenir une simulation de votre étiquette, conformément aux nouveaux seuils DPE qui entreront en vigueur prochainement.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du bâtiment et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce bâtiment émet 48 524 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 251 420 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du bâtiment

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre bâtiment et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **101 000 €** et **136 690 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

ACCEO

Chemin de font sereine ZAC de la plaine de jouques Bat A
13420 Gemenos
tel : 04.89.12.08.36

Diagnosticteur : POLIDORI Eric

Email : contact-energie@acceo.eu

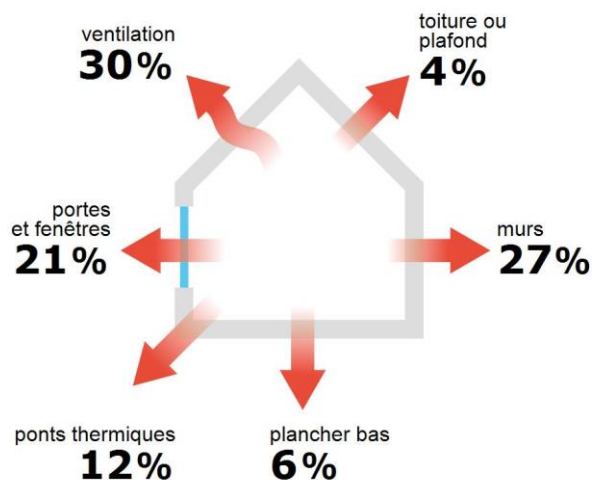
N° de certification : 2143

Organisme de certification : LA CERTIFICATION DE PERSONNES



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bâtiment traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre bâtiment de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce bâtiment n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre bâtiment d'habitation collectif (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	939 391 (408 431 é.f.)	entre 62 870 € et 85 070 €	 62 %
 eau chaude	⚡ Electrique	508 413 (221 049 é.f.)	entre 34 030 € et 46 050 €	 34 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	⚡ Electrique	14 595 (6 346 é.f.)	entre 970 € et 1 330 €	 1 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	52 177 (22 686 é.f.)	entre 3 130 € et 4 240 €	 3 %
énergie totale pour les usages recensés :		1 514 577 kWh (658 512 kWh é.f.)	entre 101 000 € et 136 690 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 69ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

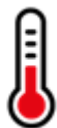
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre bâtiment

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -17% sur votre facture

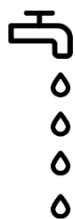
Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée par logement
→ 69ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface d'un logement moyen (1 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

28ℓ consommés en moins par jour,
c'est -22% sur votre facture

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du bâtiment et de ses équipements

Vue d'ensemble du bâtiment

	description	isolation
 Murs	Mur en béton banché d'épaisseur 25 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur / Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur / Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique / Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur d'autres dépendances / Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur / Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un local chauffé	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un vide-sanitaire / Dalle béton non isolée donnant sur l'extérieur / Dalle béton non isolée donnant sur d'autres dépendances / Dalle béton non isolée donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur / Dalle béton non isolée donnant sur un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique	insuffisante
 Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	insuffisante
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, double vitrage Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage Porte(s) bois opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***) avec programmateur pièce par pièce (système individuel) / Autres émetteurs à effet joule (système individuel) / Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** avec programmateur pièce par pièce (système individuel) / Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 100 L / Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 100 L / Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 150 L / Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles), contenance ballon 150 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000 (collective)
 Pilotage	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température / Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre bâtiment sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 520900 à 781400€

Lot	Description	Performance recommandée
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe	
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 149500 à 224200€

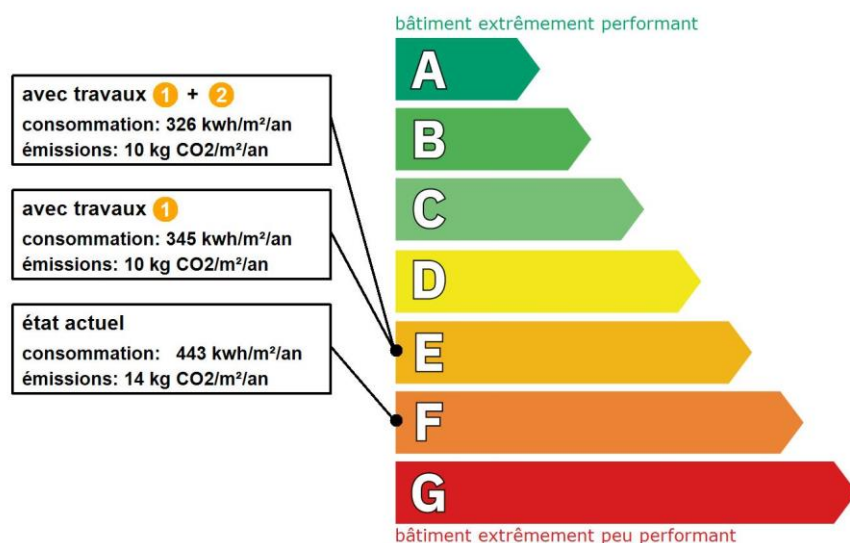
Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Remplacement des radiateurs par des modèles plus performants avec un système de régulation et d'intermittence	Bonne
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plancher	Isolation des planchers en sous face.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Commentaires :

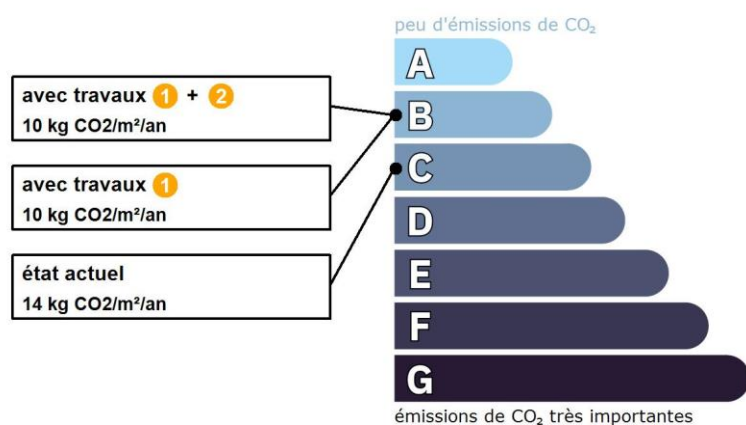
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du bâtiment

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

LA CERTIFICATION DE PERSONNES - 25 Avenue Léonard de Vinci, Immeuble Europarc, 33600 PESSAC (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Référence du DPE : **2022-024-941**

Date de visite du bien : **06/11/2023**

Invariant fiscal du bâtiment : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale AR, Parcelle(s) n° 0028**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Descriptifs des équipements collectifs - Syndic

Photographies des travaux

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	73 Savoie
Altitude	 Donnée en ligne	826 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Immeuble Complet
Année de construction	 Estimé	1983
Surface habitable de l'immeuble	 Observé / mesuré	3412 m²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	-
Nombre de niveaux de l'immeuble	 Observé / mesuré	5
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,5 m
Nb. de logements du bâtiment	 Observé / mesuré	153
Liste des logements visités	 Observé / mesuré	22, 31, 39, 46, 51, 57, 76, 110, 125, 131, 146, 159
Type de répartition du chauffage	 Observé / mesuré	Système de chauffage individuel géré de manière non homogène
Type de répartition de l'eau chaude sanitaire	 Observé / mesuré	Système d'ecs individuel géré de manière non homogène
Menuiseries, systèmes de ventilation et chauffage similaires sur tous les appartements	 Observé / mesuré	Non
Coef IFC	 Document fourni	1

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Circul A 1er	Surface du mur	 Observé / mesuré 77,29 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré 92,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré 11,25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré non

Circul A 2è	Surface du mur		Observé / mesuré	68 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	80 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	11,25 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circul A 3è	Surface du mur		Observé / mesuré	38,24 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	45 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circul A 4è	Surface du mur		Observé / mesuré	39,93 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	45 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circul B 1er	Surface du mur		Observé / mesuré	160,53 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	182,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	11,25 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circul B 2è	Surface du mur		Observé / mesuré	160,53 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	182,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	11,25 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circul B 3è	Surface du mur		Observé / mesuré	160,53 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	182,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	33 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché

	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circul B 4è	Surface du mur		Observé / mesuré	65 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	80 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	43 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circul C 1 à 3	Surface du mur		Observé / mesuré	105 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	105 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	10 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circul C 3è	Surface du mur		Observé / mesuré	52,5 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	52,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	27 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circulations RDC A et B	Surface du mur		Observé / mesuré	178 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	205 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	23 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circulations RDC C	Surface du mur		Observé / mesuré	17,5 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	17,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	32,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Est	Surface du mur		Observé / mesuré	469 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	25 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue

	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
Est Bois	Surface du mur	 Observé / mesuré	59 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
Halls	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	 Observé / mesuré	15 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	15 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	35 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Local Technique 5	Surface du mur	 Observé / mesuré	16,25 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	16,25 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	6,25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Locaux Poubelles	Surface du mur	 Observé / mesuré	12,5 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	12,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Locaux sans ouvertures	Surface du mur	 Observé / mesuré	155,25 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	155,25 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Locaux Ski	Surface du mur	 Observé / mesuré	17,5 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	17,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	8,75 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé

	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Loge Gardien	Surface du mur	 Observé / mesuré	21,25 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	21,25 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	27,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
Mitoyen	Isolation	 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	 Observé / mesuré	30 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un local chauffé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
Nord	Isolation	 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	 Observé / mesuré	548 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
Nord Bois	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	 Observé / mesuré	44 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
Ouest	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	 Observé / mesuré	483 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
Ouest Bois	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	 Observé / mesuré	62 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
Sud	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	 Observé / mesuré	596 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988

Sud Bois	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	 Observé / mesuré	47 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
Plancher 1	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	704 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un vide-sanitaire
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	 Observé / mesuré	238 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	 Observé / mesuré	70 m²
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
Plancher 2	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	38 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
Plancher 3	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	20 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	20 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	22,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
Plancher 4	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	13 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	13 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Valeur par défaut	considéré non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	26,25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Valeur par défaut	considéré non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
Plancher 5	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	18,5 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	18,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	30 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
Plancher 6	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	20,8 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	20,8 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	32,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	Observé / mesuré	Dalle béton

Plancher 7	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	22,5 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu		Observé / mesuré	22,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plancher 8	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	14,4 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu		Observé / mesuré	14,4 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	21 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	1 030 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph		Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Document fourni	1983 - 1988
Fenêtre 1 Est	Surface de baies		Observé / mesuré	1,08 m²
	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	76 (Qté 1)
	Placement		Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	1,08 m²
	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	131 (Qté 2)
	Placement		Observé / mesuré	Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur

Fenêtre 3 Ouest	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1,68 m²
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	57 (Qté 1)
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Fenêtre 4 Sud	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	0,6 m²
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	125 (Qté 1), 159 (Qté 1)
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Sud
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Fenêtre 5 Est	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	0,6 m²
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	146 (Qté 1)
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)

Fenêtre 6 Nord	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,6 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	22 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Nord
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 7 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,6 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 8 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	11,88 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	110 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 9 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,6 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est

	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies		Observé / mesuré	0,25 m²
	Placement		Observé / mesuré	Plafond
Fenêtre 10 Ouest	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies		Observé / mesuré	3,08 m²
Porte-fenêtre 1 Nord	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	22 (Qté 1)
	Placement		Observé / mesuré	Nord
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies		Observé / mesuré	150,92 m²
Porte-fenêtre 2 Est	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	22 (Qté 1), 31 (Qté 1), 46 (Qté 1), 51 (Qté 1)
	Placement		Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm

	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre 3 Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	190,96 m²
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	39 (Qté 1), 57 (Qté 1), 110 (Qté 1), 125 (Qté 1), 146 (Qté 1), 159 (Qté 1)
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte 1	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	30,42 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Est
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 2	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	43,94 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Nord
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 3	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	27,04 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Circulations RDC A et B
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	205 m²
	Etat isolation des parois Aiu	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	23 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 4	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	15,21 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Circul A 1er

	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	92,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	11,25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 5	Surface de porte	 Observé / mesuré	21,97 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circul B 1er
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	182,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	11,25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
Porte 6	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	11,83 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circul A 2è
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	80 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	11,25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
Porte 7	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	21,97 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circul B 2è
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	182,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
Porte 8	Surface Aue	 Observé / mesuré	11,25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	6,76 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circul A 3è
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
Porte 8	Surface Aiu	 Observé / mesuré	45 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine

Porte 9	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	21,97 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circul B 3è
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	182,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	33 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Porte 10	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	5,07 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circul A 4è
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	45 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 11	Surface de porte	 Observé / mesuré	15,21 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circul B 4è
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	80 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	43 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	1,69 m²
Porte 12	Placement	 Observé / mesuré	Circulations RDC C
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	17,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	32,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	32,11 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circul C 1 à 3
Porte 13	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	Observé / mesuré	105 m²

	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	10 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type PT	 Observé / mesuré	Est / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	60 m
Pont Thermique 2	Type PT	 Observé / mesuré	Est / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	150,4 m
Pont Thermique 3	Type PT	 Observé / mesuré	Est / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	60 m
Pont Thermique 4	Type PT	 Observé / mesuré	Est / Plancher 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	9 m
Pont Thermique 5	Type PT	 Observé / mesuré	Est / Plancher 3
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5 m
Pont Thermique 6	Type PT	 Observé / mesuré	Est / Mitoyen
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	40 m
Pont Thermique 7	Type PT	 Observé / mesuré	Est Bois / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	18,9 m
Pont Thermique 8	Type PT	 Observé / mesuré	Nord / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	42 m
Pont Thermique 9	Type PT	 Observé / mesuré	Nord / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	175,7 m
Pont Thermique 10	Type PT	 Observé / mesuré	Nord / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	42 m
Pont Thermique 11	Type PT	 Observé / mesuré	Nord / Plancher 3
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5 m
Pont Thermique 12	Type PT	 Observé / mesuré	Nord Bois / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	14,1 m
Pont Thermique 13	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	50 m
Pont Thermique 14	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	154,9 m
Pont Thermique 15	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	50 m

Pont Thermique 16	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Plancher 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	9 m
Pont Thermique 17	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest Bois / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	19,9 m
Pont Thermique 18	Type PT	 Observé / mesuré	Sud / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	42 m
Pont Thermique 19	Type PT	 Observé / mesuré	Sud / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	191,1 m
Pont Thermique 20	Type PT	 Observé / mesuré	Sud / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	42 m
Pont Thermique 21	Type PT	 Observé / mesuré	Sud Bois / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	15,1 m
Pont Thermique 22	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Poubelles / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2,5 m
Pont Thermique 23	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Poubelles / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2,5 m
Pont Thermique 24	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Poubelles / Plancher 3
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	10 m
Pont Thermique 25	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Poubelles / Plancher 5
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	20 m
Pont Thermique 26	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Poubelles / Plancher 7
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	20 m
Pont Thermique 27	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Poubelles / Plancher 8
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	20 m
Pont Thermique 28	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Ski / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6 m
Pont Thermique 29	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Ski / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6 m
Pont Thermique 30	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Ski / Plancher 5
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	10 m
Pont Thermique 31	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Ski / Plancher 7
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	10 m
Pont Thermique 32	Type PT	 Observé / mesuré	Locaux Ski / Plancher 8
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	10 m
Pont Thermique 33	Type PT	 Observé / mesuré	Loge Gardien / Plancher Int.

Pont Thermique 34	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	11,5 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Loge Gardien / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	11,5 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
	Année installation	 Valeur par défaut 1983
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Façades exposées	 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré oui
Chauffage 1	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré 22
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 2015
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré 2015
	Surface chauffée par l'émetteur	 Observé / mesuré 26 m²
	Type de chauffage	 Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
Chauffage 2	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré 31
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	 Observé / mesuré 12,8 x 22,3 m²
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	 Valeur par défaut 1983
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	 Observé / mesuré 19 m²
	Type de chauffage	 Observé / mesuré divisé
Chauffage 3	Equipement intermittence	 Observé / mesuré Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré 39
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	 Observé / mesuré 12,8 x 22,3 m²
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	 Valeur par défaut 1983
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	 Observé / mesuré 21 m²
Chauffage 4	Type de chauffage	 Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré 76
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	 Observé / mesuré 12,8 x 11,2 m²

	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	9,5 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	76
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍 Observé / mesuré	12,8 x 11,2 m²
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Autres émetteurs à effet joule
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
Chauffage 5	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Autres émetteurs à effet joule
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	9,5 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	57
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍 Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Autres émetteurs à effet joule
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Autres émetteurs à effet joule
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	24 m²
Chauffage 6	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	125
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍 Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Autres émetteurs à effet joule
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Autres émetteurs à effet joule
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	13 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	146
Chauffage 7	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍 Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Autres émetteurs à effet joule
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Autres émetteurs à effet joule
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	13 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	146
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍 Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Autres émetteurs à effet joule
Chauffage 8	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Autres émetteurs à effet joule
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue

	Surface chauffée par l'émetteur		Observé / mesuré	29 m²
	Type de chauffage		Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Chauffage 9	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	159
	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée		Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Autres émetteurs à effet joule
	Année installation générateur		Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur		Observé / mesuré	Autres émetteurs à effet joule
	Année installation émetteur		Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur		Observé / mesuré	13 m²
	Type de chauffage		Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	131
Chauffage 10	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée		Observé / mesuré	12,8 x 11,2 m²
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Autres émetteurs à effet joule
	Année installation générateur		Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur		Observé / mesuré	Autres émetteurs à effet joule
	Année installation émetteur		Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur		Observé / mesuré	15,5 m²
	Type de chauffage		Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	131
	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
Chauffage 11	Surface chauffée		Observé / mesuré	12,8 x 11,2 m²
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur		Observé / mesuré	2012
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur		Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur		Observé / mesuré	2012
	Surface chauffée par l'émetteur		Observé / mesuré	15,5 m²
	Type de chauffage		Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	46
	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
Chauffage 12	Année installation générateur		Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur		Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur		Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur		Observé / mesuré	18 m²
	Type de chauffage		Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	51
	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
Chauffage 13				

Chauffage 14	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍	Observé / mesuré	18 m²
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍	Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	110
	Type d'installation de chauffage	🔍	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍	Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***)
Eau chaude sanitaire 1	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍	Observé / mesuré	30 m²
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	22
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
Eau chaude sanitaire 2	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	31
	Surface considérée	🔍	Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
Eau chaude sanitaire 3	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	76
	Surface considérée	🔍	Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
Eau chaude sanitaire 4	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	39
	Surface considérée	🔍	Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²

	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
Eau chaude sanitaire 5	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	57
	Surface considérée	🔍	Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
Eau chaude sanitaire 6	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	131
	Surface considérée	🔍	Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
Eau chaude sanitaire 7	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	125
	Surface considérée	🔍	Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
Eau chaude sanitaire 8	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	146
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
Eau chaude sanitaire 9	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	2010
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	159
	Surface considérée	🔍	Observé / mesuré	12,8 x 22,3 m²

	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur		Observé / mesuré	2015
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage		Observé / mesuré	150 L
Eau chaude sanitaire 10	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	46
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur		Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	accumulation
Eau chaude sanitaire 11	Volume de stockage		Observé / mesuré	100 L
	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	51
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur		Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
Eau chaude sanitaire 12	Type de production		Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage		Observé / mesuré	150 L
	Constaté dans les logements		Observé / mesuré	110
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles)
	Année installation générateur		Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage		Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2012-1342 du 3 décembre 2012, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : ACCEO Chemin de font sereine ZAC de la plaine de jouques Bat A 13420 Gemenos
Tél. : 04.89.12.08.36 - N°SIREN : 500 286 638 - Compagnie d'assurance : AXA n° 4576747004

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2473E2302070C](#)



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°2143

Monsieur POLIDORI Eric

DPE individuel

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Diagnostic de performances énergétiques

Date d'effet : 18/10/2023 : - Date d'expiration : 17/10/2030

DPE avec mention

Selon arrêté du 24 décembre 2021

DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation

Date d'effet : 18/10/2023 : - Date d'expiration : 17/10/2030

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 18/10/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Salles d'examens : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 – Code APE : 7022 Z
Enr487@LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022



Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



AGENT

MM SWATON RECOING BOILLETOT
2EME ETAGE
8 RUE WULFRAM PUGET
13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 15 73 83
Fax : 04 91 15 73 85
Email : AGENCE.SRB@AXA.FR
Portefeuille : 0013091244

STE ACCEO GROUP
LE GRAND BOSQUET BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
ZAC DE LA PLAINE DE JOUQUES
13420 GEMENOS FR

Vos références :

Contrat n° 4576747004
Client n° 1207005404

AXA France IARD, atteste que :

STE ACCEO GROUP
LE GRAND BOSQUET BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
ZAC DE LA PLAINE DE JOUQUES
13420 GEMENOS

Agit tant pour son compte que celui des assurés additionnels suivants :

• **ACCEO ELEVATION Siret 500 528 377 00046**

1 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT
92500 RUEIL MALMAISON

• **SAS ACCEO Siret 500 286 638 00027**

LE GRAND BOSQUET - BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
13420 GEMENOS

• **A2C CONTROLE Siret 44888170600122**

LE GRAND BOSQUET - BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
13420 GEMENOS

• **ML CONSULTANT Siret 494 466 931 00032**

885 AV DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE
06270 VILLENEUVE-LOUBET



- **ML VAR Siret 524 469 384 00 019**
885 AV DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE
06270 VILLENEUVE-LOUBET

- **SARL EKO Siret 520 382 979 00018**
885 AV DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE
06270 VILLENEUVE-LOUBET

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4576747004 ayant pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITE 1

*** Division accessibilité et signalétique bâtiments et voirie :**

- Diagnostic, expertise et conseil / maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour tous travaux / formation.
- Diagnostic en matière d'accessibilité handicapés ainsi que pour l'accompagnement du client pour l'élaboration des ADAP (rédaction des agendas d'accessibilité programmée).

*** Division A2C Contrôle et Division Ascenseur :**

- Pour ascenseurs, monte-charges, élévateurs de personnes, portes et portails automatiques, escaliers mécaniques et trottoirs roulants et équipements assimilés.
- Vérifications et contrôles réglementaires / Missions d'Organisme Notifié pour l'évaluation de la conformité des ascenseurs pour lesquelles A2C CONTROLE est accrédité.
- Contrôle de fonctionnement, état des lieux, audits, suivi d'exploitation.
- Etude et expertise technique, diagnostic, contrôle de fonctionnement, état des lieux.
- Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour travaux Conseil et maintenance / rédaction de dossiers de consultation et de cahiers des charges, consultation, analyse d'offres / suivi d'exploitation, analyse de devis, suivi maintenance.



*** Division énergétique et thermique :**

- Calculs thermiques réglementaires (RT 2005ex et RT 2012) / diagnostic de performance énergétique (DPE) / maîtrise d'œuvre complète.

- Fluides CVC (chauffage, ventilation, climatisation), sanitaires, électricité, plomberie, génie climatique / rédaction de cahiers des charges pour travaux énergétiques et travaux induits (au sens de l'article 278-0 ter du Code Général des Impôts) / étude de faisabilité solaire / maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour travaux énergétiques et travaux induits / maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour travaux de niveau courant et solaires.

- Audit, diagnostic énergétique, rédaction de contrats de chauffage avec analyse des offres, négociation de certificats d'économie d'Énergie, expertise répartiteur de chauffage, suivi du contrat d'exploitation.

On entend par études techniques de niveau courant : fluides CVC (chauffage, ventilation, climatisation), sanitaires, électricité, plomberie, génie climatique / rédaction de cahiers des charges pour travaux énergétiques et travaux induits (au sens de l'article 278-0 ter du Code Général des Impôts).

- Plan de recyclage dont la prestation consiste à qualifier et quantifier les déchets liés à la démolition avec délivrance de recommandations sur le traitement et recyclage des déchets **à l'exclusion des déchets amiantes**.

- Rédaction du Projet de plan pluriannuel de travaux des immeubles soumis au statut de la copropriété selon les dispositions prévues au Décret no 2022-663 du 25 avril 2022.

*** Activité de DPEMD (diagnostic Produits, Equipements, Matériaux, Déchets) à l'exclusion des déchets amiantes :**

- Phase documentaire (y compris étude historique sommaire) ;

- Inventaire des matériaux, produits de construction, équipements et déchets sur l'emprise de l'opération de démolition (repérage sur site) ;

- Préconisations en matière de gestion des déchets que va générer l'opération de démolition (réemploi / réutilisation, recyclage, valorisation et élimination) ;

- Préconisations pour la réalisation des travaux de dépose / démolition ;

- Rapport de synthèse du diagnostic portant sur la gestion des produits, matériaux et déchets issus de démolition ou de réhabilitation significative ;

- Rédaction du formulaire déclaratif avant travaux et de récolement en fin de travaux de démolition.

ACTIVITE 2

Prestations de diagnostics définies ci-après :

- DTA (dossier technique amiante)
- DAPP (dossier amiante partie privative)
- Repérage amiante avant cession
- Repérage amiante avant travaux
- Repérage amiante avant démolition
- Examen visuel avant déconfinement
- Examen visuel après déconfinement



- Plomb avant travaux
- CREP (constat de risque d'exposition au plomb)
- Etat relatif à la présence état de termites dans le bâtiment.
- Diagnostic état parasitaire
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Ainsi que les prestations énumérées ci-dessous ne relevant des dispositions réglementaires telles que visées à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation soit :

- l'analyse des prélèvements, sachant que cette prestation est réalisée en sous-traitance par un laboratoire accrédité COFRAC,
- la mesure d'empoussièrement.

ACTIVITE 3

* Assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans l'amiante :

- Compilation des mesures et diagnostics existants
- Vérifications réglementaires et stratégie d'échantillonnage.
- Aide dans le choix d'un BET amiante ou entreprise spécialisée dans le désamiantage
- Etude du cahier des charges.
- Aide estimation des coûts prévisionnels.
- Aide à l'analyse des offres et/ou du processus de désamiantage proposé
- Suivi de la réglementation administrative pour dépôts des dossiers.
- Assistance stratégique Amiante

* Maîtrise d'œuvre :

- Rédaction du cahier des charges, estimation des coûts, analyse des offres.
- Encadrement et suivi du chantier de désamiantage.
- Suivi des plans de retraits
- Pilotage et suivi des déchets amiantes
- Pilotage et suivi des mesures de restitution

Dans le cadre des prestations énumérées ci-dessus pour l'Activité 3 sont comprises la démolition de bâtiment, à l'exclusion d'usage d'explosif.

**Montants des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	9100000 € par sinistre
Les dommages corporels	9100000 € par sinistre
Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les biens confiés)	2 000 000 € par sinistre
Les dommages immatériels non consécutifs	200 000 € par sinistre
Les dommages aux biens confiés	100 000 € par sinistre
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	2 000 000 € par année d'assurance
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
Les dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par année d'assurance
Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Les frais de retrait (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Autres garanties	
Risques environnementaux - de pollution	750 000 € par année d'assurance
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont:	750 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100 000 € par année d'assurance

DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR L'ACTIVITE 2 .

* Pour les prestations relevant **des dispositions réglementaires** telles que visée à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, cette garantie est accordée à concurrence de **500.000 euros** par année d'assurance dont **300.000 euros** par sinistre.

Ce montant de garanties ne vient pas en cumul des autres montants indiqués au présent contrat.

- Le montant des garanties s'entend pour l'ensemble des Assurés et constitue la limite d'engagement de l'Assureur.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 01/01/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à MARSEILLE le 15 janvier 2024

Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2022-024-941** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 33 Rue de Pinon 73700 BOURG ST MAURICE (France).

Je soussigné, **POLIDORI Eric**, technicien diagnostiqueur pour la société **ACCEO** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Diagnostics	POLIDORI Eric	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2143	17/10/2030

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 4576747004 valable jusqu'à la Période du 01/01/2023 au 01/01/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à **BOURG ST MAURICE**, le **06/11/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Ce document vous permet de savoir si votre bâtiment est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



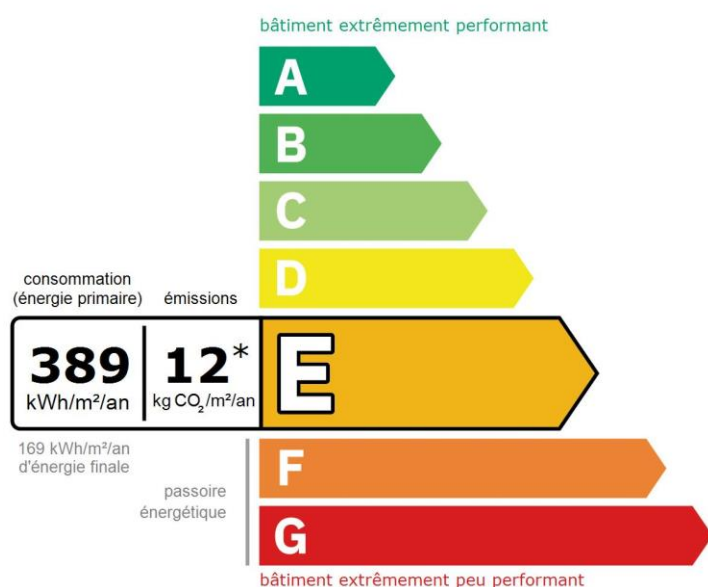
Adresse : 33 Rue de Pinon
73700 BOURG ST MAURICE (France)

Type de bien : Immeuble Complet
Année de construction : 1983
Surface habitable : 3346 m²

Propriétaire : Copropriétaires de la résidence Les Glières
Adresse : 33 Rue de Pinon 73700 BOURG ST MAURICE (France)

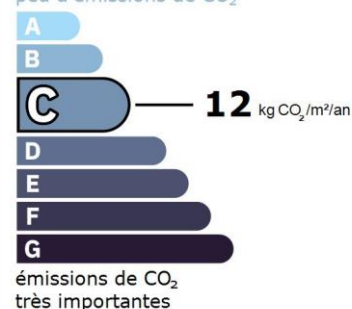
Performance énergétique et climatique

Attention, si votre logement fait moins de 40m² : rendez-vous sur la page de votre DPE sur l'Observatoire de l'Ademe pour obtenir une simulation de votre étiquette, conformément aux nouveaux seuils DPE qui entreront en vigueur prochainement.



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du bâtiment et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce bâtiment émet 41 409 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 214 554 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du bâtiment

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre bâtiment et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **89 990 €** et **121 790 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

ACCEO

Chemin de font sereine ZAC de la plaine de jouques Bat A
13420 Gemenos
tel : 04.89.12.08.36

Diagnosticteur : POLIDORI Eric

Email : contact-energie@acceo.eu

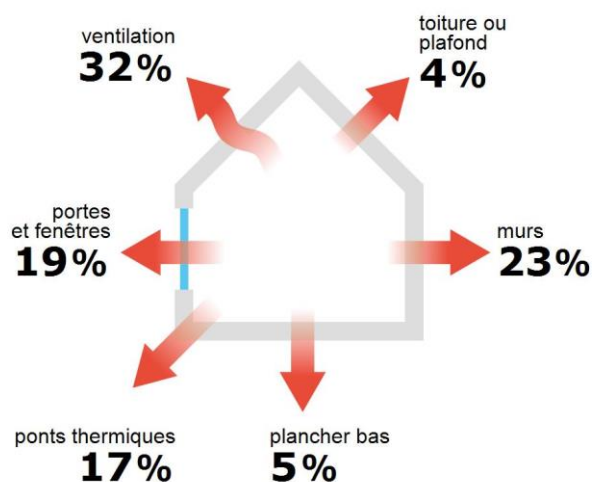
N° de certification : 2143

Organisme de certification : LA CERTIFICATION DE PERSONNES



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du bâtiment



bâtiment traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre bâtiment de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce bâtiment n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre bâtiment d'habitation collectif (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	750 698 (326 391 é.f.)	entre 52 110 € et 70 510 €	 58 %
 eau chaude	⚡ Electrique	487 276 (211 859 é.f.)	entre 33 820 € et 45 770 €	 38 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	⚡ Electrique	14 312 (6 223 é.f.)	entre 990 € et 1 350 €	 1 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	51 168 (22 247 é.f.)	entre 3 070 € et 4 160 €	 3 %
énergie totale pour les usages recensés :		1 303 455 kWh (566 719 kWh é.f.)	entre 89 990 € et 121 790 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 67ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

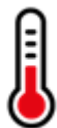
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre bâtiment

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -18% sur votre facture

Astuces

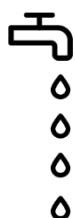
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



**Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C**

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée par logement
→ 67ℓ/jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface d'un logement moyen (1 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

28ℓ consommés en moins par jour,
c'est -23% sur votre facture

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du bâtiment et de ses équipements

Vue d'ensemble du bâtiment

	description	isolation
 Murs	Mur en béton banché d'épaisseur 25 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur / Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur / Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur / Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur d'autres dépendances / Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un vide-sanitaire / Dalle béton non isolée donnant sur un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique / Dalle béton non isolée donnant sur d'autres dépendances / Dalle béton non isolée donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante
 Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	insuffisante
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage Porte(s) bois opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***) avec programmeur pièce par pièce (système individuel) / Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur à accumulation) (système individuel) / Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel) / Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** avec programmeur pièce par pièce (système individuel) / Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** avec programmeur pièce par pièce (système individuel) / Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***) (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 65 L / Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 80 L / Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 100 L / Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 100 L / Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles), contenance ballon 85 L / Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles), contenance ballon 150 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000 (collective)
 Pilotage	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température / Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre bâtiment sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 477300 à 715900€

Lot	Description	Performance recommandée
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe	
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 136800 à 205200€

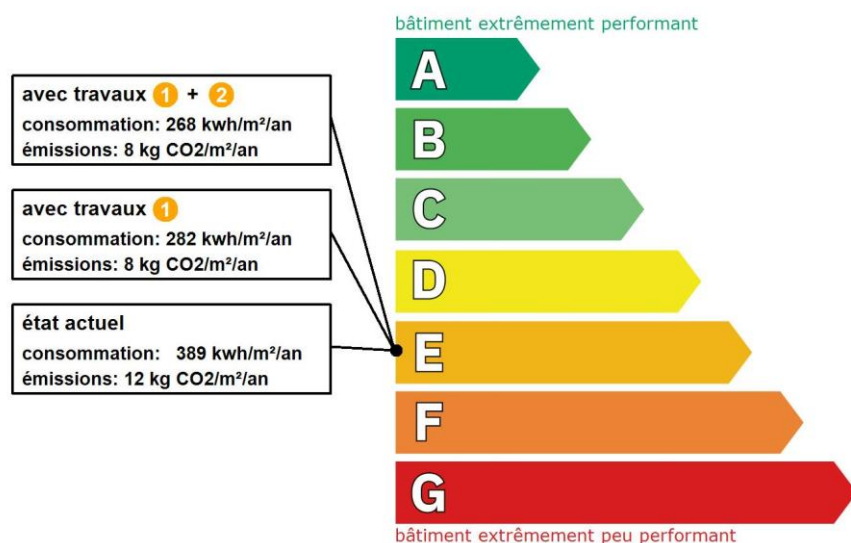
Lot	Description	Performance recommandée
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plancher	Isolation des planchers en sous face.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Remplacement des radiateurs par des modèles plus performants avec un système de régulation et d'intermittence Remplacement des radiateurs par des modèles plus performants avec un système de régulation et d'intermittence	Bonne Bonne

Commentaires :

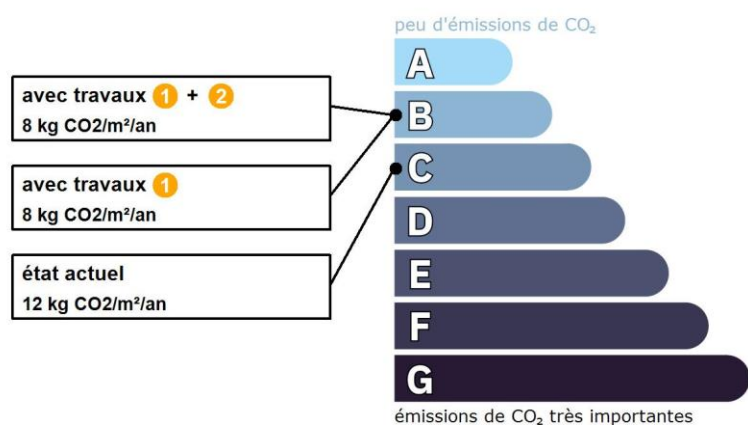
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du bâtiment

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

LA CERTIFICATION DE PERSONNES - 25 Avenue Léonard de Vinci, Immeuble Europarc, 33600 PESSAC (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Référence du DPE : **23/IMO/0009**

Date de visite du bien : **06/11/2023**

Invariant fiscal du bâtiment : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale AR, Parcelle(s) n° 0028**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Descriptifs des équipements collectifs - Syndic

Photographies des travaux

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	73 Savoie
Altitude	 Donnée en ligne	834 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Immeuble Complet
Année de construction	 Estimé	1983
Surface habitable de l'immeuble	 Observé / mesuré	3346 m²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	-
Nombre de niveaux de l'immeuble	 Observé / mesuré	5
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,5 m
Nb. de logements du bâtiment	 Observé / mesuré	161
Liste des logements visités	 Observé / mesuré	218, 249, 318, 329, 336, 340, 404, 419, 441, 452
Type de répartition du chauffage	 Observé / mesuré	Système de chauffage individuel géré de manière non homogène
Type de répartition de l'eau chaude sanitaire	 Observé / mesuré	Système d'ecs individuel géré de manière non homogène
Menuiseries, systèmes de ventilation et chauffage similaires sur tous les appartements	 Observé / mesuré	Non
Coef IFC	 Document fourni	1

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Circ D	Surface du mur	 Observé / mesuré 137 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré 137 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré 7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré non

Circ D3	Surface du mur		Observé / mesuré	100 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	100 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	2,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circ DEF	Surface du mur		Observé / mesuré	116 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	116 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	2,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circ DEF 2	Surface du mur		Observé / mesuré	166 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	166 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	2,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circ DEF 3	Surface du mur		Observé / mesuré	166 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	166 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	2,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circ E	Surface du mur		Observé / mesuré	100 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	100 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circ F	Surface du mur		Observé / mesuré	119 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	119 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché

Circ F 2	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Surface du mur		Observé / mesuré	90 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	90 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circ F 3	Surface du mur		Observé / mesuré	27,5 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	27,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circ F 5	Surface du mur		Observé / mesuré	25 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	25 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	10 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circu S0	Surface du mur		Observé / mesuré	170 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	170 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Circul RDC	Surface du mur		Observé / mesuré	345 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	345 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Esc D	Surface du mur		Observé / mesuré	6,25 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	6,25 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	37,5 m²

	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Esc D2	Surface du mur		Observé / mesuré	6,25 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	6,25 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	30 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
Esc D3	Isolation		Observé / mesuré	non
	Surface du mur		Observé / mesuré	6,5 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	6,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	30 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
Esc D4	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Surface du mur		Observé / mesuré	6,25 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	6,25 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	30 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
Est	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Surface du mur		Observé / mesuré	525 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	25 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
Est Bois	Année de construction/rénovation		Document fourni	1983 - 1988
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur		Observé / mesuré	53 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	25 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Document fourni	1983 - 1988
Hall F	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur		Observé / mesuré	6,75 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique
	Surface Aiu		Observé / mesuré	6,75 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	17,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé

Loc Tech F	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	 Observé / mesuré	5 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
LT 5	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	 Observé / mesuré	12,5 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	12,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	6,25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
Mur 14 Sud	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	 Observé / mesuré	5 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
Nord	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	 Observé / mesuré	350 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
Ouest	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	 Observé / mesuré	518 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	 Observé / mesuré	43 m²
Ouest Bois	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	25 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	1983 - 1988
	Doublage rapporté avec lame d'air	 Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique

Ski D	Surface du mur		Observé / mesuré	8,75 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu		Observé / mesuré	8,75 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	11 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Ski E	Surface du mur		Observé / mesuré	17,5 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu		Observé / mesuré	17,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	15 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Ski et Poubelles E	Surface du mur		Observé / mesuré	30 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu		Observé / mesuré	30 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	9 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Ski F	Surface du mur		Observé / mesuré	6,25 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu		Observé / mesuré	6,25 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	11,25 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	340 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	25 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Document fourni	1983 - 1988
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
Hall E	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	8 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique
	Surface Aiu		Observé / mesuré	8 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Pb D	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	8 m²

	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	8 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	25 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
Pb E	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	10 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	10 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	4,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
Plancher Hall F	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	11 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un hall d'entrée sans dispositif de fermeture automatique
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	11 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	22 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
Plancher Circ F	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	15 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	15 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	7,5 m²
Plancher Pb F	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	7 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	7 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
Plancher Ski D	Surface Aue	 Observé / mesuré	11,75 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	13 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	13 m²
Plancher Ski E	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	10 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	9 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	9 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé

	Surface Aue		Observé / mesuré	4,25 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plancher Ski F	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	11 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plancher VS	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	629 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un vide-sanitaire
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	450 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	629 m²
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Ski E 2	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	22 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu		Observé / mesuré	22 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	15 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
Plafond	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	1 002 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph		Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Document fourni	1983 - 1988
Auto Std Nord [1]	Surface de baies		Observé / mesuré	0,0308 m²
	Placement		Observé / mesuré	Nord
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Auto Std Sud [2]	Surface de baies		Observé / mesuré	0,0308 m²
	Placement		Observé / mesuré	Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical

Fenêtre 1 Est	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	15,12 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	318 (Qté 1), 404 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 2 Est	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,08 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	441 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
Fenêtre 3 Ouest	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,08 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	441 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois

	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 4 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,6 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,6 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Nord
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
Fenêtre 5 Nord	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,6 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	340 (Qté 1), 404 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
Fenêtre 6 Ouest	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur

	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 7 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,6 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 8 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,6 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 9 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,25 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Plafond
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 10 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,24 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	340 (Qté 1)
	Placement	Observé / mesuré	Sud

	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	231 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	218 (Qté 1), 336 (Qté 1)
Porte-fenêtre 1 Est	Placement	 Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	277,2 m²
Porte-fenêtre 2 Ouest	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	249 (Qté 1), 340 (Qté 1), 404 (Qté 1), 452 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre 3 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,0308 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	318 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical

Porte-fenêtre 4 Est	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,0308 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	329 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre 5 Ouest	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,0308 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	419 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
Porte-fenêtre 6 Est	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,0308 m²
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré	441 (Qté 1)
	Placement	 Observé / mesuré	Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois

	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte 1	Surface de porte	 Observé / mesuré	59,15 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circul RDC
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	345 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Porte 2	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	18,59 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circ F
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	119 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
Porte 3	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	28,73 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circ DEF
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	116 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	2,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte 4	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	18,59 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circ D
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	137 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré	Porte opaque pleine

Porte 5	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	15,21 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circ F 2
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	90 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Porte 6	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	32,11 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circ DEF 2
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Porte 7	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	20,28 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circ DEF 2
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Porte 8	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	 Observé / mesuré	6,76 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circ F 3
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	27,5 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 9	Surface de porte	 Observé / mesuré	33,8 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circ DEF 3
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 10	Surface de porte	 Observé / mesuré	16,9 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Circ D3
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	100 m²
	Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré	non isolé

	Surface Aue		Observé / mesuré	2,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie		Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 11	Surface de porte		Observé / mesuré	6,76 m²
	Placement		Observé / mesuré	Circ F 5
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	25 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	10 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie		Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 12	Surface de porte		Observé / mesuré	15,21 m²
	Placement		Observé / mesuré	Circ E
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	100 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	7,5 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie		Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type PT		Observé / mesuré	Est / Plancher Int.
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	260 m
Pont Thermique 2	Type PT		Observé / mesuré	Est / Refend
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	223,9 m
Pont Thermique 3	Type PT		Observé / mesuré	Est / Plancher VS
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	60 m
Pont Thermique 4	Type PT		Observé / mesuré	Est / Plancher Ski E
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6 m
Pont Thermique 5	Type PT		Observé / mesuré	Est / Ski E 2
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	2 m
Pont Thermique 6	Type PT		Observé / mesuré	Est / Plancher Ski D
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4 m
Pont Thermique 7	Type PT		Observé / mesuré	Est / Pb D
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	3 m
Pont Thermique 8	Type PT		Observé / mesuré	Nord / Plancher Int.
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / non isolé

Pont Thermique 9	Longueur du PT	 Observé / mesuré	30 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Nord / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 10	Longueur du PT	 Observé / mesuré	149,3 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Nord / Plancher VS
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 11	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Nord / Pb D
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 12	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 13	Longueur du PT	 Observé / mesuré	260 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 14	Longueur du PT	 Observé / mesuré	220,9 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Plancher VS
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 15	Longueur du PT	 Observé / mesuré	60 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Plancher Pb F
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 16	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Pb E
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 17	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ouest / Pb D
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 18	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Sud / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 19	Longueur du PT	 Observé / mesuré	45 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Sud / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 20	Longueur du PT	 Observé / mesuré	145 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Sud / Plancher VS
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 21	Longueur du PT	 Observé / mesuré	20 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ski F / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 22	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ski F / Plancher VS
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 23	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ski E / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 24	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ski E / Plancher VS
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 25	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Ski et Poubelles E / Plancher Int.
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé

Pont Thermique 26	Type PT	 Observé / mesuré	Ski et Poubelles E / Plancher VS
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
	Année installation	 Valeur par défaut 1983
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Façades exposées	 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré oui
Chauffage 1	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré 249
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	 Observé / mesuré 16,1 x 20,8 m²
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	 Valeur par défaut 1983
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	 Observé / mesuré 18 m²
	Type de chauffage	 Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré 329
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	 Observé / mesuré 16,1 x 20,8 m²
Chauffage 2	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	 Valeur par défaut 1983
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	 Observé / mesuré 19 m²
	Type de chauffage	 Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré 318
	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
Chauffage 3	Surface chauffée	 Observé / mesuré 16,1 x 20,8 m²
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 2020
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré 2020
	Surface chauffée par l'émetteur	 Observé / mesuré 24 m²
	Type de chauffage	 Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	 Observé / mesuré 441
Chauffage 4	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur à accumulation)
	Année installation générateur	 Valeur par défaut 1983

	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur à accumulation)
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	31 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Chauffage 5	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	419
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	26 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
Chauffage 6	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	218
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	20 m²
Chauffage 7	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	336
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
Chauffage 8	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	23 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	340
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
Chauffage 9	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	26 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	452
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple

	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Radiateur électrique à inertie (modélisé comme un radiateur NFC, NF** et NF***)
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	19 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	404
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
Chauffage 10	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	23 m²
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	249
	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
Eau chaude sanitaire 1	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2019
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍 Observé / mesuré	65 L
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	318
	Surface considérée	🔍 Observé / mesuré	16,1 x 20,8 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
Eau chaude sanitaire 2	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍 Observé / mesuré	80 L
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	329
	Surface considérée	🔍 Observé / mesuré	16,1 x 20,8 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
Eau chaude sanitaire 3	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍 Observé / mesuré	80 L
	Constaté dans les logements	🔍 Observé / mesuré	419
	Surface considérée	🔍 Observé / mesuré	16,1 x 20,8 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
Eau chaude sanitaire 4	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut	1983

	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
Eau chaude sanitaire 5	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	441
	Surface considérée	🔍	Observé / mesuré	16,1 x 20,8 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
Eau chaude sanitaire 6	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	80 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	218
	Surface considérée	🔍	Observé / mesuré	16,1 x 20,8 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
Eau chaude sanitaire 7	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	80 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	336
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
Eau chaude sanitaire 8	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	340
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles)
Eau chaude sanitaire 9	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	85 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	452
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1

Eau chaude sanitaire 10	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	150 L
	Constaté dans les logements	🔍	Observé / mesuré	404
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1983
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	100 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2012-1342 du 3 décembre 2012, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : ACCEO Chemin de font sereine ZAC de la plaine de jouques Bat A 13420 Gemenos
Tél. : 04.89.12.08.36 - N°SIREN : 500 286 638 - Compagnie d'assurance : AXA n° 4576747004

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2473E2302313L](https://observatoire-dpe.ademe.fr/)





Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°2143

Monsieur POLIDORI Eric

DPE individuel

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Diagnostic de performances énergétiques

Date d'effet : 18/10/2023 : - Date d'expiration : 17/10/2030

DPE avec mention

Selon arrêté du 24 décembre 2021

DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation

Date d'effet : 18/10/2023 : - Date d'expiration : 17/10/2030

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 18/10/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Salles d'exams : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 – Code APE : 7022 Z
Enr487@LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022



Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



AGENT

MM SWATON RECOING BOILLETOT
2EME ETAGE
8 RUE WULFRAM PUGET
13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 15 73 83
Fax : 04 91 15 73 85
Email : AGENCE.SRB@AXA.FR
Portefeuille : 0013091244

STE ACCEO GROUP
LE GRAND BOSQUET BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
ZAC DE LA PLAINE DE JOUQUES
13420 GEMENOS FR

Vos références :

Contrat n° 4576747004
Client n° 1207005404

AXA France IARD, atteste que :

STE ACCEO GROUP
LE GRAND BOSQUET BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
ZAC DE LA PLAINE DE JOUQUES
13420 GEMENOS

Agit tant pour son compte que celui des assurés additionnels suivants :

• **ACCEO ELEVATION Siret 500 528 377 00046**

1 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT
92500 RUEIL MALMAISON

• **SAS ACCEO Siret 500 286 638 00027**

LE GRAND BOSQUET - BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
13420 GEMENOS

• **A2C CONTROLE Siret 44888170600122**

LE GRAND BOSQUET - BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
13420 GEMENOS

• **ML CONSULTANT Siret 494 466 931 00032**

885 AV DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE
06270 VILLENEUVE-LOUBET



- **ML VAR Siret 524 469 384 00 019**
885 AV DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE
06270 VILLENEUVE-LOUBET

- **SARL EKO Siret 520 382 979 00018**
885 AV DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE
06270 VILLENEUVE-LOUBET

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4576747004 ayant pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITE 1

*** Division accessibilité et signalétique bâtiments et voirie :**

- Diagnostic, expertise et conseil / maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour tous travaux / formation.
- Diagnostic en matière d'accessibilité handicapés ainsi que pour l'accompagnement du client pour l'élaboration des ADAP (rédaction des agendas d'accessibilité programmée).

*** Division A2C Contrôle et Division Ascenseur :**

- Pour ascenseurs, monte-charges, élévateurs de personnes, portes et portails automatiques, escaliers mécaniques et trottoirs roulants et équipements assimilés.
- Vérifications et contrôles réglementaires / Missions d'Organisme Notifié pour l'évaluation de la conformité des ascenseurs pour lesquelles A2C CONTROLE est accrédité.
- Contrôle de fonctionnement, état des lieux, audits, suivi d'exploitation.
- Etude et expertise technique, diagnostic, contrôle de fonctionnement, état des lieux.
- Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour travaux Conseil et maintenance / rédaction de dossiers de consultation et de cahiers des charges, consultation, analyse d'offres / suivi d'exploitation, analyse de devis, suivi maintenance.



*** Division énergétique et thermique :**

- Calculs thermiques réglementaires (RT 2005ex et RT 2012) / diagnostic de performance énergétique (DPE) / maîtrise d'œuvre complète.

- Fluides CVC (chauffage, ventilation, climatisation), sanitaires, électricité, plomberie, génie climatique / rédaction de cahiers des charges pour travaux énergétiques et travaux induits (au sens de l'article 278-0 ter du Code Général des Impôts) / étude de faisabilité solaire / maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour travaux énergétiques et travaux induits / maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour travaux de niveau courant et solaires.

- Audit, diagnostic énergétique, rédaction de contrats de chauffage avec analyse des offres, négociation de certificats d'économie d'Énergie, expertise répartiteur de chauffage, suivi du contrat d'exploitation.

On entend par études techniques de niveau courant : fluides CVC (chauffage, ventilation, climatisation), sanitaires, électricité, plomberie, génie climatique / rédaction de cahiers des charges pour travaux énergétiques et travaux induits (au sens de l'article 278-0 ter du Code Général des Impôts).

- Plan de recyclage dont la prestation consiste à qualifier et quantifier les déchets liés à la démolition avec délivrance de recommandations sur le traitement et recyclage des déchets **à l'exclusion des déchets amiantes**.

- Rédaction du Projet de plan pluriannuel de travaux des immeubles soumis au statut de la copropriété selon les dispositions prévues au Décret no 2022-663 du 25 avril 2022.

*** Activité de DPEMD (diagnostic Produits, Equipements, Matériaux, Déchets) à l'exclusion des déchets amiantes :**

- Phase documentaire (y compris étude historique sommaire) ;

- Inventaire des matériaux, produits de construction, équipements et déchets sur l'emprise de l'opération de démolition (repérage sur site) ;

- Préconisations en matière de gestion des déchets que va générer l'opération de démolition (réemploi / réutilisation, recyclage, valorisation et élimination) ;

- Préconisations pour la réalisation des travaux de dépose / démolition ;

- Rapport de synthèse du diagnostic portant sur la gestion des produits, matériaux et déchets issus de démolition ou de réhabilitation significative ;

- Rédaction du formulaire déclaratif avant travaux et de récolement en fin de travaux de démolition.

ACTIVITE 2

Prestations de diagnostics définies ci-après :

- DTA (dossier technique amiante)
- DAPP (dossier amiante partie privative)
- Repérage amiante avant cession
- Repérage amiante avant travaux
- Repérage amiante avant démolition
- Examen visuel avant déconfinement
- Examen visuel après déconfinement



- Plomb avant travaux
- CREP (constat de risque d'exposition au plomb)
- Etat relatif à la présence état de termites dans le bâtiment.
- Diagnostic état parasitaire
- Hydrocarbures aromatiques polycliniques (HAP)

Ainsi que les prestations énumérées ci-dessous ne relevant des dispositions réglementaires telles que visées à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation soit :

- l'analyse des prélèvements, sachant que cette prestation est réalisée en sous-traitance par un laboratoire accrédité COFRAC,
- la mesure d'empoussièrement.

ACTIVITE 3

* Assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans l'amiante :

- Compilation des mesures et diagnostics existants
- Vérifications réglementaires et stratégie d'échantillonnage.
- Aide dans le choix d'un BET amiante ou entreprise spécialisée dans le désamiantage
- Etude du cahier des charges.
- Aide estimation des coûts prévisionnels.
- Aide à l'analyse des offres et/ou du processus de désamiantage proposé
- Suivi de la réglementation administrative pour dépôts des dossiers.
- Assistance stratégique Amiante

* Maîtrise d'œuvre :

- Rédaction du cahier des charges, estimation des coûts, analyse des offres.
- Encadrement et suivi du chantier de désamiantage.
- Suivi des plans de retraits
- Pilotage et suivi des déchets amiantes
- Pilotage et suivi des mesures de restitution

Dans le cadre des prestations énumérées ci-dessus pour l'Activité 3 sont comprises la démolition de bâtiment, à l'exclusion d'usage d'explosif.

**Montants des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	9100000 € par sinistre
Les dommages corporels	9100000 € par sinistre
Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les biens confiés)	2 000 000 € par sinistre
Les dommages immatériels non consécutifs	200 000 € par sinistre
Les dommages aux biens confiés	100 000 € par sinistre
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	2 000 000 € par année d'assurance
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
Les dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par année d'assurance
Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Les frais de retrait (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Autres garanties	
Risques environnementaux - de pollution	750 000 € par année d'assurance
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont:	750 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100 000 € par année d'assurance

DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR L'ACTIVITE 2 .

* Pour les prestations relevant **des dispositions réglementaires** telles que visée à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, cette garantie est accordée à concurrence de **500.000 euros** par année d'assurance dont **300.000 euros** par sinistre.

Ce montant de garanties ne vient pas en cumul des autres montants indiqués au présent contrat.

- Le montant des garanties s'entend pour l'ensemble des Assurés et constitue la limite d'engagement de l'Assureur.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 01/01/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à MARSEILLE le 15 janvier 2024

Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **23/IMO/0009** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 33 Rue de Pinon 73700 BOURG ST MAURICE (France).

Je soussigné, **POLIDORI Eric**, technicien diagnostiqueur pour la société **ACCEO** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Diagnostics	POLIDORI Eric	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2143	17/10/2030

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 4576747004 valable jusqu'au Période du 01/01/2023 au 01/01/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à **BOURG ST MAURICE**, le **06/11/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

N°	Lasures Facades EST Blocs A/B/C/D + Retours	Type d'offre	Coût échafaudage	Sous faces de toiture	Bande de rive	Montant TTC du devis présenté	Ecart en € / moins-disant	Ecart en % / moins-disant	Montant TTC sans sous faces de toiture	Ecart en € / moins-disant	Ecart en % / moins-disant	Points Positifs	Points Négatifs
1	Offre Haute Vollige	Ponçage manuel + 3 couches de lasure	0,00€	0,00€	2 311,40 €	45 685,31 €	0,00€	0	45 685,31 €	0,00€	0	Pas d'installation d'échafaudages + coût final faible	Risque de petites imperfections sur le support
2	Offre ALPEINTURE 1	Ponçage manuel + 1 couche opacifiant + 2 couches de lasure	12 980,00 €	4 127,00 €		51 317,44 €	5 632,13 €	12,33 %	47 190,44 €	1 505,13 €	3,29 %	Utilisation partielle d'échafaudages + Bon compromis entre esthétique et coût + Coût final faible	Encombrement avec échafaudages et petite diminution de l'aspect bois (veinage) par la peinture opacifiante
3	Offre PONCET 1	Ponçage manuel + 3 couches de lasure	16 390,00 €	4 888,28 €	1 433,92 €	63 360,62 €	17 675,31 €	38,69 %	58 472,34 €	12 787,03 €	27,99 %	Coût final raisonnable	Coût plus élevé des offres avec ponçage manuel et encombrement avec échafaudages
4	Offre MAROTO	Ponçage MECANIQUE + 1c opacifiant + 2 couches de lasure	26 459,93 €	6 658,11 €		83 264,91 €	0,00€	0,00 %	76 606,80 €	0,00€	0,00 %	Ponçage mécanique donnant un support plus homogène avec en plus une peinture opacifiante	Encombrement avec échafaudages et petite diminution de l'aspect bois (veinage) par la peinture opacifiante
5	Offre PONCET 2	Ponçage MECANIQUE + 3 couches de lasure	16 390,00 €	4 888,28 €	1 778,88 €	85 805,51 €	2 540,60 €	3,05 %	80 917,23 €	4 310,43 €	5,63 %	Ponçage mécanique donnant un support plus homogène	Coût élevé
6	Offre ALPEINTURE 2	Ponçage MECANIQUE + 1 couche opacifiant + 2 couches de lasure	17 490,00 €	4 127,00 €		100 846,97 €	17 582,06 €	21,12 %	96 719,97 €	20 113,17 €	26,26 %	Ponçage mécanique donnant un support plus homogène avec en plus une peinture opacifiante	Coût élevé

40 ROUTE DE TERRE NOIRE
SANGOT
73210 - LA PLAGNE TARENTAISE
FRANCE
Siret : 84214011300015

N° : DEV1620
Date : 25/02/2025
N° client : CLT00000119
Devis valable jusqu'au
26/04/2025

CIS IMMOBILIER

COPROPRIÉTÉ LES GLIÈRES
126 avenue du Maréchal Leclerc
BP 50
73704 BOURG SAINTMAURICE
FRANCE

Tél. : 06 28 53 30 34
Port. : 06 10 20 31 31
Email : alpeinturetra@gmail.com
Madame Tereza PRIBYLOVA - ASSOCIEE

Réf. : LES GLIÈRES // BSM // FACE EST

Pour l'ensemble des boiseries:ponçage manuel, application d'une couche d'opacifiant + deux couches de lasure

Sous face de toiture:ponçage manuel, application de deux couches de lasure

Fers de balcons et de volets:brossage, application d'une peinture antirouille en deux couches

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
BLOC A					
Sous face de toiture	29,65	m2	23,00 €	681,95 €	10,00%
Bardage bois	64,08	m2	23,00 €	1 473,84 €	10,00%
Ouvertures et tableaux	21,98	m2	25,00 €	549,50 €	10,00%
Volets aux 2 faces inclus les ferrures	25,26	m2	38,00 €	959,88 €	10,00%
Garde-corps	23,22	m2	23,00 €	534,06 €	10,00%
Poteaux des garde-corps	1,52	m2	23,00 €	34,96 €	10,00%
Echafaudage, nacelle ou cordes	1,00		2 200,00 €	2 200,00 €	10,00%
Protections / Nettoyage fin chantier / Recyclage déchets	1,00		300,00 €	300,00 €	10,00%
Sous-total				6 734,19 €	
BLOC B					
Sous face de toiture	45,14	m2	23,00 €	1 038,22 €	10,00%
Bardage bois	122,41	m2	23,00 €	2 815,43 €	10,00%
Ouvertures et tableaux	69,24	m2	25,00 €	1 731,00 €	10,00%
Volets aux 2 faces inclus les ferrures	75,77	m2	38,00 €	2 879,26 €	10,00%
Charpente	6,66	m2	23,00 €	153,18 €	10,00%
Garde-corps	69,05	m2	23,00 €	1 588,15 €	10,00%
Poteaux des garde-corps	5,21	m2	23,00 €	119,83 €	10,00%
Portes de services	2,26	m2	23,00 €	51,98 €	10,00%
Echafaudage, nacelle ou cordes	1,00		3 200,00 €	3 200,00 €	10,00%
Protections / Nettoyage fin chantier / Recyclage déchets	1,00		400,00 €	400,00 €	10,00%
Sous-total				13 977,05 €	
BLOC C					
Sous face de toiture	44,77	m2	23,00 €	1 029,71 €	10,00%
Bardage bois	197,21	m2	23,00 €	4 535,83 €	10,00%
Ouvertures et tableaux	88,84	m2	25,00 €	2 221,00 €	10,00%

SAS ALPEINTURE TRA

40 ROUTE DE TERRE NOIRE
SANGOT
73210 - LA PLAGNE TARENTAISE
FRANCE
Siret : 84214011300015

DEVIS

N° : DEV1620
Date : 25/02/2025
N° client : CLT00000119
Devis valable jusqu'au
26/04/2025

Tél. : 06 28 53 30 34
Port. : 06 10 20 31 31
Email : alpeinturetra@gmail.com
Madame Tereza PRIBYLOVA - ASSOCIEE

CIS IMMOBILIER

COPROPRIÉTÉ LES GLIÈRES
126 avenue du Maréchal Leclerc
BP 50
73704 BOURG SAINTMAURICE
FRANCE

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Volets aux 2 faces inclus les ferrures	50,51	m2	23,00 €	1 161,73 €	10,00%
Garde-corps	87,78	m2	23,00 €	2 018,94 €	10,00%
Portes de services	2,84	m2	23,00 €	65,32 €	10,00%
Poteaux des garde-corps	5,16	m2	23,00 €	118,68 €	10,00%
Echafaudage, nacelle ou cordes	1,00	3	600,00 €	3 600,00 €	10,00%
Protections / Nettoyage fin chantier / Recyclage déchets	1,00		400,00 €	400,00 €	10,00%
Sous-total				15 151,21 €	

BLOC D

Sous face de toiture	43,56	m2	23,00 €	1 001,88 €	10,00%
Bardage bois	114,10	m2	23,00 €	2 624,30 €	10,00%
Ouvertures et tableaux	14,14	m2	25,00 €	353,50 €	10,00%
Volets aux 2 faces inclus les ferrures	20,63	m2	38,00 €	783,94 €	10,00%
Portes	31,50	m2	23,00 €	724,50 €	10,00%
Garde-corps	71,32	m2	23,00 €	1 640,36 €	10,00%
Boites à lettres	8,29	m2	32,00 €	265,28 €	10,00%
Portes de services	9,21	m2	23,00 €	211,83 €	10,00%
Poteaux des garde-corps	3,66	m2	23,00 €	84,18 €	10,00%
Echafaudage, nacelle ou cordes	1,00	2	800,00 €	2 800,00 €	10,00%
Protections / Nettoyage fin chantier / Recyclage déchets	1,00		300,00 €	300,00 €	10,00%
Sous-total				10 789,77 €	

L'entreprise ne sera pas responsable des affaires personnelles
laissées sur les balcons.

Devis gratuit

SAS ALPEINTURE TRA

40 ROUTE DE TERRE NOIRE
SANGOT
73210 - LA PLAGNE TARENTAISE
FRANCE
Siret : 84214011300015

DEVIS

N° : DEV1620
Date : 25/02/2025
N° client : CLT00000119
Devis valable jusqu'au
26/04/2025

Tél. : 06 28 53 30 34
Port. : 06 10 20 31 31
Email : alpeinturetra@gmail.com
Madame Tereza PRIBYLOVA - ASSOCIEE

CIS IMMOBILIER

COPROPRIÉTÉ LES GLIÈRES
126 avenue du Maréchal Leclerc
BP 50
73704 BOURG SAINTMAURICE
FRANCE

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	46 652,22 €	10,00%	4 665,22 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

Acompte de 20 526,98 € au 11/02/2025

Total HT	46 652,22 €
----------	-------------

TVA	4 665,22 €
-----	------------

Total TTC	51 317,44 €
------------------	--------------------

Acompte demandé 40,00 %

Soit 20 526,98 €

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom	CIC
IBAN	FR76 1009 6184 0100 0681 6270 136
BIC	CMCIFRPP

Le montant total s'élève à cinquante et un mille trois cent dix-sept euros et quarante-quatre centimes

SAS HV ACRO
 108 Impasse de Manessier, La Rosière
 73700 Montvalezan
 hvacro@hautevoltige.fr
 Tél. : 06.89.95.30.12
 TVA : FR34905284873
 SIRET : 90528487300015
<https://www.hautevoltige.fr/>

CIS IMMOBILIER

A l'attention de AUDREY WEIDER
 124 avenue du Maréchal Leclerc □ BP 50
 73704 CEDEX BOURG SAINT MAURICE
 Tél. : 04.79.07.89.54
syndic@cis-immobilier.com

Adresse chantier : LES GLIÈRES , 73700 BOURG SAINT MAURICE

#	DESCRIPTION	QTE	U	PU (€)	TVA	Total HT
ENTRETIEN DES BOISERIES DES FAÇADES EST						TOTAL 41.532,10 €
	TRAITEMENT DES BOISERIES PONÇAGE MANUEL DES BOIS ET PONÇAGE MÉCANIQUE DES MAINS COURANTES APPLICATION DE LASURE DE MARQUE SEIGNEURIE EN 3 COUCHES SUR L'ENSEMBLE DES BOIS. TRAITEMENT DES OUVRAGES MÉTALLIQUES : PONÇAGE ET GRATTAGE DES PARTIES ROUILLÉES APPLICATION EN 3 COUCHES DE LAQUE ANTI-ROUILLE					
	INSTALLATION DE CHANTIER	1,00	Forfait	1.265,60 €	10,0%	1.265,60 €
BATIMENT A						SOUS-TOTAL 4.668,75 €
	BANDEAUX DE TOITURE	7,80	M²	33,67 €	10,0%	262,66 €
	BARDAGE	64,08	M²	28,93 €	10,0%	1.853,71 €
	MENUISERIE	21,98	M²	30,51 €	10,0%	670,61 €
	VOLETS	25,26	M²	28,93 €	10,0%	730,72 €
	GARDES-CORPS	23,22	M²	33,67 €	10,0%	781,91 €
	POTEAUX MÉTALLIQUES DE GARDE-CORPS	1,52	M²	106,22 €	10,0%	161,45 €
	RETOUR NORD BATIMENT A :					
	BANDEAUX DE TOITURE	4,70	M²	33,67 €	10,0%	158,27 €

#	DESCRIPTION	QTE	U	PU (€)	TVA	Total HT
	MENUISERIE	1,62	M²	30,51 €	10,0%	49,43 €
BATIMENT B				SOUS-TOTAL		12.542,79 €
	BANDEAUX DE TOITURE	12,90	M²	33,67 €	10,0%	434,39 €
	BARDAGE	122,41	M²	28,93 €	10,0%	3.541,08 €
	MENUISERIE	69,24	M²	30,51 €	10,0%	2.112,51 €
	VOLETS	75,77	M²	28,93 €	10,0%	2.191,87 €
	CHARPENTE	6,66	M²	28,93 €	10,0%	192,66 €
	GARDES-CORPS	69,05	M²	33,67 €	10,0%	2.325,19 €
	POTEAUX MÉTALLIQUES DE GARDE-CORPS	5,21	M²	106,22 €	10,0%	553,41 €
RETOUR NORD BATIMENT B :						
	BANDEAUX DE TOITURE	2,10	M²	33,67 €	10,0%	70,72 €
	BARDAGE	20,99	M²	28,93 €	10,0%	607,20 €
	CHARPENTE	17,76	M²	28,93 €	10,0%	513,76 €
BATIMENT C				SOUS-TOTAL		14.263,72 €
	BANDEAUX DE TOITURE	9,60	M²	33,67 €	10,0%	323,27 €
	BARDAGE	197,21	M²	28,93 €	10,0%	5.704,89 €
	MENUISERIE	88,84	M²	30,51 €	10,0%	2.710,51 €
	VOLETS	50,51	M²	28,93 €	10,0%	1.461,15 €
	GARDES-CORPS	87,78	M²	33,67 €	10,0%	2.955,90 €
	POTEAUX MÉTALLIQUES DE GARDE-CORPS	5,16	M²	106,22 €	10,0%	548,10 €
RETOUR NORD BATIMENT C :						

#	DESCRIPTION	QTE	U	PU (€)	TVA	Total HT
	BANDEAUX DE TOITURE	11,70	M²	33,67 €	10,0%	393,99 €
	MENUISERIE	2,66	M²	30,51 €	10,0%	81,16 €
	VOLETS	2,93	M²	28,93 €	10,0%	84,76 €
BATIMENT D				SOUS-TOTAL		8.791,24 €
	BANDEAUX DE TOITURE	13,60	M²	33,67 €	10,0%	457,97 €
	BARDAGE	114,10	M²	28,93 €	10,0%	3.300,68 €
	MENUISERIE	14,14	M²	30,51 €	10,0%	431,41 €
	VOLETS	20,63	M²	28,93 €	10,0%	596,78 €
	PORTES	31,50	M²	30,51 €	10,0%	961,07 €
	GARDES-CORPS	71,32	M²	33,67 €	10,0%	2.401,63 €
	BOÎTES À LETTRES	8,29	M²	30,51 €	10,0%	252,93 €
	POTEAUX MÉTALLIQUES DE GARDE-CORPS	3,66	M²	106,22 €	10,0%	388,77 €
	RETOUR NORD BATIMENT D : NÉANT					

TAUX TVA	BASE HT	TVA
10,0%	41.532,10 €	4.153,21 €
TOTAL	41.532,10 €	4.153,21 €

Sous-Total N°1 HT	41.532,10 €
TOTAL NET HTVA	41.532,10 €
TOTAL TVA	4.153,21 €
TOTAL NET TTC	45.685,31 €
TOTAL TTC à Payer	45.685,31 €

Conditions de paiement

Echéance du paiement : 0 Jour(s) Après date de facturation

Conditions particulières :

PRIX VALEUR 2025.

PAIEMENT : 50% À RÉGLER 30 JOURS AVANT LE DÉMARRAGE DU CHANTIER ET LE SOLDE A RECEPTION DE FACTURE.

RECEPTION DE TRAVAUX : CONTRÔLE ET VISITE DE FIN DE CHANTIER A DATE FIXE ET AU DERNIER JOUR DES TRAVAUX.

IBAN : FR76 1810 6008 1096 7725 1070 249

BIC : AGRIFRPP881

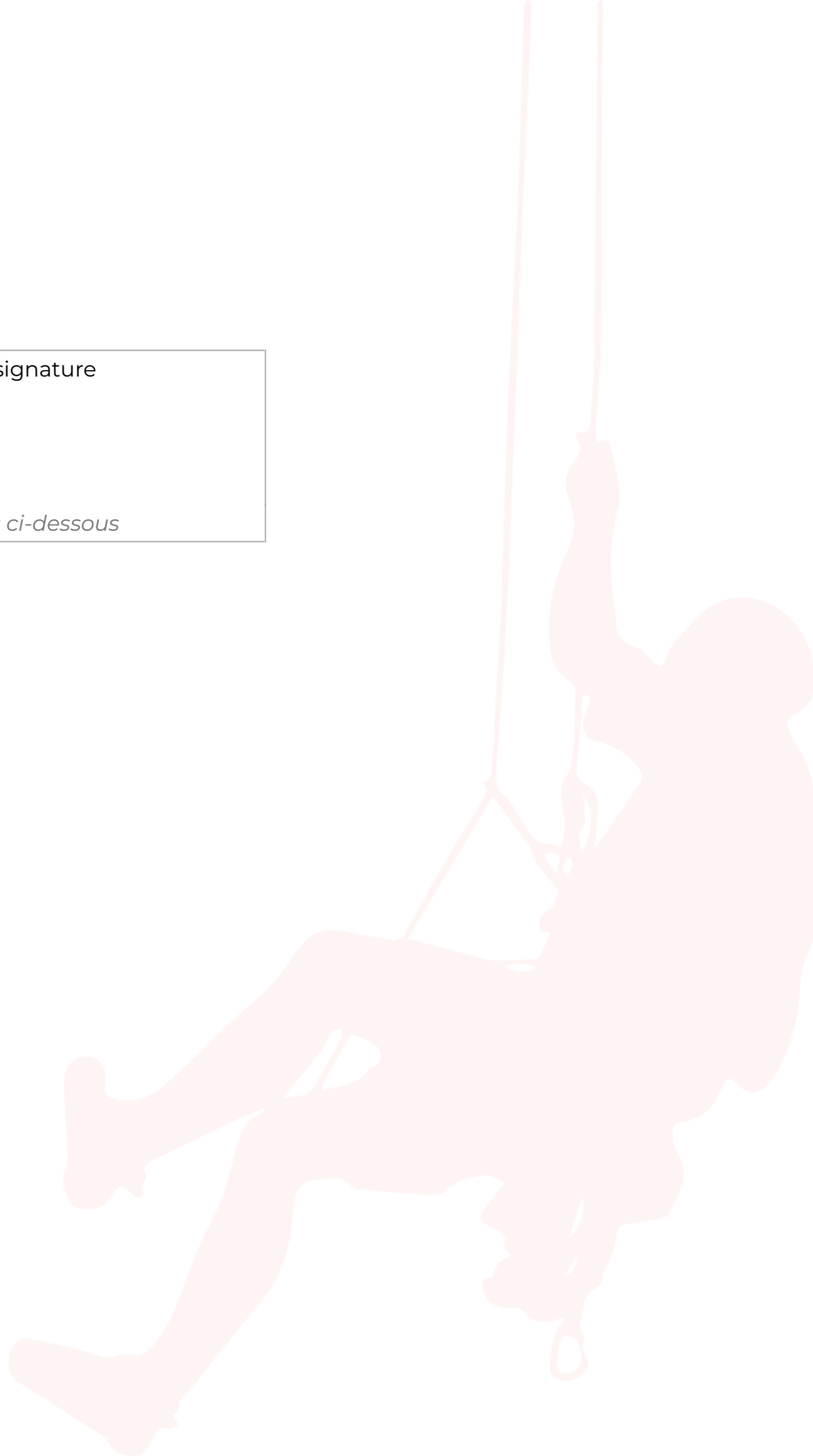


hautevoltige

Pour le client

Mention "Lu et approuvé", date et signature

Pour accord y inclus les conditions ci-dessous



Devis

CIS IMMOBILIER

73704 BOURG SAINT MAURICE

N/Ref : Devis 463-3264-31 du 02/10/2024

V/Ref : Référence 20240905010380 - Option ponçage manuel

Réfection des façades EST de la Copropriété Les Glières - 110 Rue de Pinon 73700 Bourg Saint Maurice

Cdts règlement : Comptant

Limite de validité : 31/03/25

BLOC A - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L1 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	29,65	M²	18,50	10,00	548,53	603,38
L2 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	13,00	ML	14,50	10,00	188,50	207,35
L3 - [PEI000] Sur bardage, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition -	64,00	M²	22,50	10,00	1 440,00	1 584,00
L4 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	23,22	M²	22,50	10,00	522,45	574,70
L5 - [PEI000] Sur garde corps face intérieur, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	23,22	M²	22,50	10,00	522,45	574,70
L6 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	25,26	M²	22,50	10,00	568,35	625,19
L7 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	25,26	M²	22,50	10,00	568,35	625,19
L8 - [PEI000] Sur chassis de porte fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	21,98	M²	23,50	10,00	516,53	568,18
L9 - [PEI000] Sur garde corps du rez de chaussée (face extérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	4,50	M²	22,50	10,00	101,25	111,38
L10 - [PEI000] Sur garde corps du rez de chaussée (face intérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	4,50	M²	22,50	10,00	101,25	111,38
L11 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	1 950,00	10,00	1 950,00	2 145,00

BLOC A - retour face nord	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L12 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	20,24	M²	18,50	10,00	374,44	411,88

BLOC A - retour face nord	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L13 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	8,00	ML	14,50	10,00	116,00	127,60
L14 - [PEI000] Sur chassis de fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	1,62	UNITE	23,50	10,00	38,07	41,88
L15 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	1 250,00	10,00	1 250,00	1 375,00

BLOC B - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L16 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	45,14	M²	18,50	10,00	835,09	918,60
L17 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	13,00	ML	14,50	10,00	188,50	207,35
L18 - [PEI000] Sur bardage, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition -	122,41	M²	22,50	10,00	2 754,23	3 029,65
L19 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	69,05	M²	22,50	10,00	1 553,63	1 708,99
L20 - [PEI000] Sur garde corps face intérieur, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	69,05	M²	22,50	10,00	1 553,63	1 708,99
L21 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	75,77	M²	22,50	10,00	1 704,83	1 875,31
L22 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	75,77	M²	22,50	10,00	1 704,83	1 875,31
L23 - [PEI000] Sur chassis de porte fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	69,24	M²	23,50	10,00	1 627,14	1 789,85
L24 - [PEI000] Sur porte de service, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure ou 3 couches de peinture en finition	2,26	M²	22,50	10,00	50,85	55,94
L25 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	3 500,00	10,00	3 500,00	3 850,00

BLOC B - retour face NORD y compris sur toit	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L26 - [PEI000] Sur dessous de toit y compris dessous de toit du second toit , ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	33,35	M²	18,50	10,00	616,98	678,67
L27 - [PEI000] Sur bande de rive de toit y compris bande de rive du second toit, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	11,50	ML	14,50	10,00	166,75	183,43
L28 - [PEI000] Sur bardage, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition -	20,99	M²	22,50	10,00	472,28	519,50
L29 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe (pour accès au second toit)	1,00	FORFAIT	250,00	10,00	250,00	275,00

BLOC C - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L30 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	44,77	M²	18,50	10,00	828,25	911,07

**Devis**

Suite devis 463-3264-31 du 02/10/2024

BLOC C - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L31 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	17,50	ML	14,50	10,00	253,75	279,13
L32 - [PEI000] Sur bardage, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition -	197,21	M²	22,50	10,00	4 437,23	4 880,95
L33 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur y compris garde corps du rez de chaussée , ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	87,78	M²	22,50	10,00	1 975,05	2 172,56
L34 - [PEI000] Sur garde corps face intérieur y compris garde corps du rez de chaussée, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	87,78	M²	22,50	10,00	1 975,05	2 172,56
L35 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	50,51	M²	22,50	10,00	1 136,48	1 250,12
L36 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	50,51	M²	22,50	10,00	1 136,48	1 250,12
L37 - [PEI000] Sur chassis de porte fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	88,84	M²	23,50	10,00	2 087,74	2 296,51
L38 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	4 000,00	10,00	4 000,00	4 400,00

BLOC C - face NORD (sur toit)	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L39 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	23,50	M²	18,50	10,00	434,75	478,23
L40 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	8,00	ML	14,50	10,00	116,00	127,60
L41 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	2,93	M²	22,50	10,00	65,93	72,52
L42 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	2,93	M²	22,50	10,00	65,93	72,52
L43 - [PEI000] Sur chassis de fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	2,66	M²	23,50	10,00	62,51	68,76
L44 - [PEI000] Sur porte de service, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure ou 3 couches de peinture en finition	2,84	M²	22,50	10,00	63,90	70,29
L45 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe pour accès sur second toit .	1,00	FORFAIT	250,00	10,00	250,00	275,00

BLOC D - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L46 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	43,56	M²	18,50	10,00	805,86	886,45
L47 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	18,90	ML	14,50	10,00	274,05	301,46
L48 - [PEI000] Sur bardage, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition -	114,10	M²	22,50	10,00	2 567,25	2 823,98

BLOC D - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L49 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	71,32	M²	22,50	10,00	1 604,70	1 765,17
L50 - [PEI000] Sur garde corps face intérieur, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	71,32	M²	22,50	10,00	1 604,70	1 765,17
L51 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	20,63	M²	22,50	10,00	464,18	510,59
L52 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	20,63	M²	22,50	10,00	464,18	510,59
L53 - [PEI000] Sur chassis de porte fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	14,14	M²	23,50	10,00	332,29	365,52
L54 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur coté porche/coursive (selon photo jointe au devis) , ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	8,60	M²	22,50	10,00	193,50	212,85
L55 - [PEI000] Sur porte face extérieur, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	31,50	M²	22,50	10,00	708,75	779,63
L56 - [PEI000] Sur porte de service, ponçage manuel et application de 3 couches de lasure ou 3 couches de peinture en finition	9,21	M²	22,50	10,00	207,23	227,95
L57 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	3 700,00	10,00	3 700,00	4 070,00

Bon pour accord le _____

Nom, qualité et signature ou cachet du client

Total € HT	57 600,57
Total TVA	5 760,05
Total € TTC	63 360,62

Merci de votre confiance.

Condition de règlement : 30 % d'acompte avant démarrage des travaux, situation en cours de chantier 40 % , le solde (30%) à réception des travaux .

Avec ce devis (Ponçage manuel des bois) la teinte de lasure appliqué devra être similaire ou plus foncé que l'existant (une teinte plus clair laisserais apparaitre des différences de couleur) . Il est possible avec ce devis d'opter pour une peinture microporeuse pour bois ou une lasure opacifiante (dans la teinte de votre choix) .

Produit possible : lasure / Lasure opacifiante/ saturateur / peinture microporeuse pour bois en finition .

Les mains courante des garde corps (comprise dans les travaux des garde corps) seront mise à nu avant traitement .

D E V I S

Date : 24/02/25

Référence : M25-035

Objet du devis

CIS IMMOBILIER

14 avenue du stade

Immeuble les 5 lacs

73700 BOURG SAINT MAURICE

Ravalement des façades EST des blocs A - B - C - D de la copropriété LES GLIERES 110 rue des pinons 73700

Bourg Saint Maurice

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>BLOC A</u>				
<u>Façade Est</u>				
Echafaudages :				
Montage et démontage d'un échafaudage, protection du sol par polyane. Cet échafaudage pourra être remplacé par une nacelle	M²	105,89	18,09	1 915,55
Traitement des boiseries en lasure :				
Remise en état des supports détériorés, décapage éventuel des vernis existants, ponçage, dépoussiérage et nettoyage soigné, impression par 1 couche de Tacwood impregnation, essuyage des débordements et finition par 2 couches de Norwood				
Sur avant-toit (en deux couches seulement)	M²	29,65	24,63	730,28
Sur bardage	M²	64,08	34,93	2 238,31
Sur menuiserie	M²	21,98	34,93	767,76
Sur volets	M²	25,26	43,16	1 090,22
Sur garde-corps	M²	23,22	38,76	900,01
Traitement des ouvrages métalliques :				
Ponçage, grattage des parties rouillées, masticage des encadrements en U, traitement des parties métalliques oxydées par un produit compatible avec la finition, impression par une couche de Prigivor 664 et finition par 2 couches de Pantinox SR9 à 24h d'intervalle y compris rechampissage et protection				
Sur poteaux de garde-corps	M²	1,52	31,53	47,93
<u>Façade Nord</u>				
Echafaudages :				
Montage et démontage d'un échafaudage, protection du sol par polyane. Cet échafaudage pourra être remplacé par une nacelle	M²	59,78	18,14	1 084,41
Traitement des boiseries en lasure :				
Remise en état des supports détériorés, décapage éventuel des vernis existants, ponçage, dépoussiérage et nettoyage soigné, impression par 1 couche de Tacwood impregnation, essuyage des débordements et finition par 2 couches de Norwood				
Sur avant-toit (en deux couches seulement)	M²	20,24	24,63	498,51
Sur menuiserie	M²	1,62	34,93	56,59
Sous-total BLOC A				9 329,57

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>BLOC B</u>				
<u>Façade Est</u>				
Echafaudages :				
Montage et démontage d'un échafaudage, protection du sol par polyane. Cet échafaudage pourra être remplacé par une nacelle	M²	283,26	18,14	5 138,34
Traitement des boiseries en lasure :				
Remise en état des supports détériorés, décapage éventuel des vernis existants, ponçage, dépoussiérage et nettoyage soigné, impression par 1 couche de Tacwood impregnation, essuyage des débordements et finition par 2 couches de Norwood				
Sur avant-toit (en deux couches seulement)	M²	45,14	24,63	1 111,80
Sur bardage	M²	122,41	34,93	4 275,78
Sur menuiserie	M²	69,24	34,93	2 418,55
Sur volets	M²	75,77	43,16	3 270,23
Sur charpente	M²	6,66	34,93	232,63
Sur garde-corps	M²	69,05	38,76	2 676,38
Traitement des boiseries en peinture :				
Ponçage, brossage à la paille de fer, dépoussierage soigné, impression par 1 couche de Primwood bâtiment finition satinée et 2 couches de soydor				
Sur portes de service	M²	2,26	34,93	78,94
Traitement des ouvrages métalliques :				
Ponçage, grattage des parties rouillées, masticage des encadrements en U, traitement des parties métalliques oxydées par un produit compatible avec la finition, impression par une couche de Prigivor 664 et finition par 2 couches de Pantinox SR9 à 24h d'intervalle y compris rechapissage et protection				
Sur poteaux de garde-corps	M²	5,21	31,53	164,27
<u>Façade Nord</u>				
Echafaudages :				
Montage et démontage d'un échafaudage, protection du sol par polyane. Cet échafaudage pourra être remplacé par une nacelle	M²	80,28	20,33	1 632,09
Traitement des boiseries en lasure :				
Remise en état des supports détériorés, décapage éventuel des vernis existants, ponçage, dépoussiérage et nettoyage soigné, impression par 1 couche de Tacwood impregnation, essuyage des débordements et finition par 2 couches de Norwood				
Sur avant-toit (en deux couches seulement)	M²	33,35	24,63	821,41
Sur bardage	M²	20,99	34,93	733,18
Sur charpente	M²	17,76	34,93	620,36
Sous-total BLOC B				23 173,96
<u>BLOC C</u>				
<u>Façade Est</u>				
Echafaudages :				
Montage et démontage d'un échafaudage, protection du sol par polyane. Cet échafaudage pourra être remplacé par une nacelle	M²	353,88	18,14	6 419,38
Traitement des boiseries en lasure :				
Remise en état des supports détériorés, décapage éventuel des vernis existants, ponçage, dépoussiérage et nettoyage soigné, impression par 1				

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
couche de Tacwood impregnation, essuyage des débordements et finition par 2 couches de Norwood				
Sur avant-toit (en deux couches seulement)	M²	44,77	24,63	1 102,69
Sur bardage	M²	197,21	34,93	6 888,55
Sur menuiserie	M²	88,84	34,93	3 103,18
Sur volets	M²	50,51	43,16	2 180,01
Sur garde-corps	M²	87,78	38,76	3 402,35
Traitement des boiseries en peinture :				
Ponçage, brossage à la paille de fer, dépoussierage soigné, impression par 1 couche de Primwood bâtiment finition satinée et 2 couches de soydor				
Sur portes de service	M²	2,84	34,93	99,20
Traitement des ouvrages métalliques :				
Ponçage, grattage des parties rouillées, masticage des encadrements en U, traitement des parties métalliques oxydées par un produit compatible avec la finition, impression par une couche de Prigivor 664 et finition par 2 couches de Pantinox SR9 à 24h d'intervalle y compris rechampissage et protection				
Sur poteaux de garde-corps	M²	5,16	31,53	162,69
<u>Façade Nord</u>				
Echafaudages :				
Montage et démontage d'un échafaudage, protection du sol par polyane. Cet échafaudage pourra être remplacé par une nacelle	M²	79,57	20,33	1 617,66
Traitement des boiseries en lasure :				
Remise en état des supports détériorés, décapage éventuel des vernis existants, ponçage, dépoussiérage et nettoyage soigné, impression par 1 couche de Tacwood impregnation, essuyage des débordements et finition par 2 couches de Norwood				
Sur avant-toit (en deux couches seulement)	M²	29,04	24,63	715,26
Sur menuiserie	M²	2,66	34,93	92,91
Sur volets	M²	2,93	43,16	126,46
Sous-total BLOC C				25 910,34
<u>BLOC D</u>				
<u>Façade Est</u>				
Echafaudages :				
Montage et démontage d'un échafaudage, protection du sol par polyane. Cet échafaudage pourra être remplacé par une nacelle	M²	344,38	18,14	6 247,05
Traitement des boiseries en lasure :				
Remise en état des supports détériorés, décapage éventuel des vernis existants, ponçage, dépoussiérage et nettoyage soigné, impression par 1 couche de Tacwood impregnation, essuyage des débordements et finition par 2 couches de Norwood				
Sur avant-toit (en deux couches seulement)	M²	43,56	24,63	1 072,88
Sur bardage	M²	114,10	34,93	3 985,51
Sur menuiserie	M²	14,14	34,93	493,91
Sur volets	M²	20,63	43,16	890,39
Sur portes	M²	31,50	34,93	1 100,30
Sur garde-corps	M²	71,32	38,76	2 764,36
Sur boîtes aux lettres	M²	8,29	38,76	321,32
Traitement des boiseries en peinture :				

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Ponçage, brossage à la paille de fer, dépoussierage soigné, impression par 1 couche de Primwood batiment finition satinée et 2 couches de soydor				
Sur portes de service	M²	9,21	31,53	290,39
Traitement des ouvrages métalliques :				
Ponçage, grattage des parties rouillées, masticage des encadrements en U, traitement des parties métalliques oxydées par un produit compatible avec la finition, impression par une couche de Prigivor 664 et finition par 2 couches de Pantinox SR9 à 24h d'intervalle y compris rechampissage et protection				
Sur poteaux de garde-corps	M²	3,66	31,53	115,40
Porche				
Traitement des boiseries en lasure :				
Remise en état des supports détériorés, décapage éventuel des vernis existants, ponçage, dépoussierage et nettoyage soigné, impression par 1 couche de Tacwood impregnation, essuyage des débordements et finition par 2 couches de Norwood				
Sur garde-corps	M²	36,40	38,76	1 410,86
Sous-total BLOC D				18 692,37

Total H.T.	77 106,24
Total T.V.A. 10,00 %	7 710,62
Total T.T.C.	84 816,86
Net à payer (Euro)	84 816,86

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Assurance décennale souscrite auprès de SMABTP Lyon, valable en France métropolitaine

Durée de validité de l'offre : 30 jours

ACOMPTE DE 30% A LA COMMANDE

Mention "Bon pour Accord" + Signature :



N°E-E56815

Devis

CIS IMMOBILIER

73704 BOURG SAINT MAURICE

N/Ref : Devis 463-3266-32 du 07/10/2024
V/Ref : Référence 20240905010380 - Option mise à nu

Réfection des façades EST de la Copropriété Les Glières - 110 Rue de Pinon 73700 Bourg Saint Maurice

Cdts règlement : Comptant

Limite de validité : 05/04/25

BLOC A - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L1 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	29,65	M²	18,50	10,00	548,53	603,38
L2 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	13,00	ML	18,50	10,00	240,50	264,55
L3 - [PEI000] Sur bardage, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition -	64,00	M²	36,50	10,00	2 336,00	2 569,60
L4 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	23,22	M²	36,50	10,00	847,53	932,28
L5 - [PEI000] Sur garde corps face intérieur, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	23,22	M²	36,50	10,00	847,53	932,28
L6 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	25,26	M²	36,50	10,00	921,99	1 014,19
L7 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	25,26	M²	36,50	10,00	921,99	1 014,19
L8 - [PEI000] Sur chassis de porte fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	21,98	M²	23,50	10,00	516,53	568,18
L9 - [PEI000] Sur garde corps du rez de chaussée (face extérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	4,50	M²	36,50	10,00	164,25	180,68
L10 - [PEI000] Sur garde corps du rez de chaussée (face intérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	4,50	M²	36,50	10,00	164,25	180,68
L11 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	1 950,00	10,00	1 950,00	2 145,00

BLOC A - retour face nord	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L12 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	20,24	M²	18,50	10,00	374,44	411,88

**Devis**

Suite devis 463-3266-32 du 07/10/2024

BLOC A - retour face nord	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L13 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	8,00	ML	18,50	10,00	148,00	162,80
L14 - [PEI000] Sur chassis de fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	1,62	UNITE	23,50	10,00	38,07	41,88
L15 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	1 250,00	10,00	1 250,00	1 375,00

BLOC B - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L16 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	45,14	M²	18,50	10,00	835,09	918,60
L17 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	13,00	ML	18,50	10,00	240,50	264,55
L18 - [PEI000] Sur bardage, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition -	122,41	M²	36,50	10,00	4 467,97	4 914,76
L19 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	69,05	M²	36,50	10,00	2 520,33	2 772,36
L20 - [PEI000] Sur garde corps face intérieur, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	69,05	M²	36,50	10,00	2 520,33	2 772,36
L21 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	75,77	M²	36,50	10,00	2 765,61	3 042,17
L22 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	75,77	M²	36,50	10,00	2 765,61	3 042,17
L23 - [PEI000] Sur chassis de porte fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	69,24	M²	23,50	10,00	1 627,14	1 789,85
L24 - [PEI000] Sur porte de service 1 face, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure ou 3 couches de peinture en finition	2,26	M²	36,50	10,00	82,49	90,74
L25 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	3 500,00	10,00	3 500,00	3 850,00

BLOC B - retour face NORD y compris sur toit	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L26 - [PEI000] Sur dessous de toit y compris dessous de toit du second toit , ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	33,35	M²	18,50	10,00	616,98	678,67
L27 - [PEI000] Sur bande de rive de toit y compris bande de rive du second toit, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	11,50	ML	14,50	10,00	166,75	183,43
L28 - [PEI000] Sur bardage, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	20,99	M²	36,50	10,00	766,14	842,75
L29 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe (pour accès au second toit)	1,00	FORFAIT	250,00	10,00	250,00	275,00

BLOC C - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L30 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	44,77	M²	18,50	10,00	828,25	911,07

BLOC C - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L31 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	17,50	ML	18,50	10,00	323,75	356,13
L32 - [PEI000] Sur bardage, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition -	197,21	M²	36,50	10,00	7 198,17	7 917,98
L33 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur y compris garde corps du rez de chaussée , mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	87,78	M²	36,50	10,00	3 203,97	3 524,37
L34 - [PEI000] Sur garde corps face intérieur y compris garde corps du rez de chaussée, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	87,78	M²	36,50	10,00	3 203,97	3 524,37
L35 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	50,51	M²	36,50	10,00	1 843,62	2 027,98
L36 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	50,51	M²	36,50	10,00	1 843,62	2 027,98
L37 - [PEI000] Sur chassis de porte fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	88,84	M²	23,50	10,00	2 087,74	2 296,51
L38 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	4 000,00	10,00	4 000,00	4 400,00

BLOC C - face NORD (sur toit)	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L39 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	23,50	M²	18,50	10,00	434,75	478,23
L40 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	8,00	ML	18,50	10,00	148,00	162,80
L41 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	2,93	M²	36,50	10,00	106,95	117,64
L42 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	2,93	M²	36,50	10,00	106,95	117,64
L43 - [PEI000] Sur chassis de fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	2,66	M²	23,50	10,00	62,51	68,76
L44 - [PEI000] Sur porte de service (1 face), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	2,84	M²	36,50	10,00	103,66	114,03
L45 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe pour accès sur second toit .	1,00	FORFAIT	250,00	10,00	250,00	275,00

BLOC D - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L46 - [PEI000] Sur dessous de toit, ponçage manuel et application de deux couches de lasure en finition	43,56	M²	18,50	10,00	805,86	886,45
L47 - [PEI000] Sur bande de rive de toit, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	18,90	ML	18,50	10,00	349,65	384,62
L48 - [PEI000] Sur bardage, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition -	114,10	M²	36,50	10,00	4 164,65	4 581,12

BLOC D - face EST	Qté	Unité	PU HT	%TVA	Mtt HT	Mtt TTC
L49 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	71,32	M²	36,50	10,00	2 603,18	2 863,50
L50 - [PEI000] Sur garde corps face intérieur, mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	71,32	M²	36,50	10,00	2 603,18	2 863,50
L51 - [PEI000] Sur volets (face intérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	20,63	M²	36,50	10,00	753,00	828,29
L52 - [PEI000] Sur volets (face extérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	20,63	M²	36,50	10,00	753,00	828,29
L53 - [PEI000] Sur chassis de porte fenêtre (face extérieur) ponçage manuel et application de 2 couches de lasure en finition	14,14	M²	23,50	10,00	332,29	365,52
L54 - [PEI000] Sur garde corps face extérieur coté porche/coursive (selon photo jointe au devis) , mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure en finition	8,60	M²	36,50	10,00	313,90	345,29
L55 - [PEI000] Sur porte (1 face extérieur), ponçage manuel et application de 3 couches de lasure en finition	31,50	M²	36,50	10,00	1 149,75	1 264,73
L56 - [PEI000] Sur porte de service (1 face extérieur), mise à nu des bois par disquage et application de 3 couches de lasure ou 3 couches de peinture en finition	9,21	M²	36,50	10,00	336,17	369,78
L57 - [PEI000] Montage et démontage d'un échafaudage fixe	1,00	FORFAIT	3 700,00	10,00	3 700,00	4 070,00

Bon pour accord le _____

Nom, qualité et signature ou cachet du client

Total € HT	78 005,01
Total TVA	7 800,50
Total € TTC	85 805,51

Merci de votre confiance.

Condition de règlement : 30 % d'acompte avant démarrage des travaux, situation en cours de chantier 40 % , le solde (30%) à réception des travaux .

Avec ce devis (mise à nu de certains bois) la teinte appliqué sur les parties mise à nu pourra être plus clair que l'existant .

Produit possible : lasure / Lasure opacifiante/ saturateur / peinture microporeuse pour bois en finition .

Les mains courante des garde corps (comprise dans les travaux des garde corps) seront mise à nu avant traitement .

40 ROUTE DE TERRE NOIRE
SANGOT
73210 - LA PLAGNE TARENTAISE
FRANCE
Siret : 84214011300015

N° : DEV1623
Date : 25/02/2025
N° client : CLT00000119
Devis valable jusqu'au
26/04/2025

CIS IMMOBILIER

COPROPRIÉTÉ LES GLIÈRES
126 avenue du Maréchal Leclerc
BP 50
73704 BOURG SAINTMAURICE
FRANCE

Tél. : 06 28 53 30 34
Port. : 06 10 20 31 31
Email : alpeinturetra@gmail.com
Madame Tereza PRIBYLOVA - ASSOCIEE

Réf. : LES GLIÈRES // BSM // FACE EST // Ponçage mécanique

Pour l'ensemble des boiseries:ponçage mécanique, application d'une couche d'impression + deux couches de lasures HES Seigneurie

Sous face de toiture:ponçage manuel, application de deux couches de lasures HES Seigneurie

Fers de balcons et de volets:brossage, application d'une peinture antirouille en deux couches

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
BLOC A					
Sous face de toiture	29,65	m2	23,00 €	681,95 €	10,00%
Bardage bois	64,08	m2	58,00 €	3 716,64 €	10,00%
Ouvertures et tableaux	21,98	m2	58,00 €	1 274,84 €	10,00%
Volets aux 2 faces inclus les ferrures	25,26	m2	58,00 €	1 465,08 €	10,00%
Garde-corps	23,22	m2	58,00 €	1 346,76 €	10,00%
Poteaux des garde-corps	1,52	m2	58,00 €	88,16 €	10,00%
Echafaudage, nacelle ou cordes	1,00		2 800,00 €	2 800,00 €	10,00%
Protections / Nettoyage fin chantier / Recyclage déchets	1,00		600,00 €	600,00 €	10,00%
Sous-total				11 973,43 €	
BLOC B					
Sous face de toiture	45,14	m2	23,00 €	1 038,22 €	10,00%
Bardage bois	122,41	m2	58,00 €	7 099,78 €	10,00%
Ouvertures et tableaux	69,24	m2	58,00 €	4 015,92 €	10,00%
Volets aux 2 faces inclus les ferrures	75,77	m2	58,00 €	4 394,66 €	10,00%
Charpente	6,66	m2	58,00 €	386,28 €	10,00%
Garde-corps	69,05	m2	58,00 €	4 004,90 €	10,00%
Poteaux des garde-corps	5,21	m2	58,00 €	302,18 €	10,00%
Portes de services	2,26	m2	58,00 €	131,08 €	10,00%
Echafaudage, nacelle ou cordes	1,00		4 400,00 €	4 400,00 €	10,00%
Protections / Nettoyage fin chantier / Recyclage déchets	1,00		800,00 €	800,00 €	10,00%
Sous-total				26 573,02 €	
BLOC C					
Sous face de toiture	44,77	m2	23,00 €	1 029,71 €	10,00%
Bardage bois	197,21	m2	58,00 €	11 438,18 €	10,00%

SAS ALPEINTURE TRA

40 ROUTE DE TERRE NOIRE
SANGOT
73210 - LA PLAGNE TARENTEISE
FRANCE
Siret : 84214011300015

DEVIS

N° : DEV1623
Date : 25/02/2025
N° client : CLT00000119
Devis valable jusqu'au
26/04/2025

Tél. : 06 28 53 30 34
Port. : 06 10 20 31 31
Email : alpeinturetra@gmail.com
Madame Tereza PRIBYLOVA - ASSOCIEE

CIS IMMOBILIER

COPROPRIÉTÉ LES GLIÈRES
126 avenue du Maréchal Leclerc
BP 50
73704 BOURG SAINTMAURICE
FRANCE

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Ouvertures et tableaux	88,84	m2	58,00 €	5 152,72 €	10,00%
Volets aux 2 faces inclus les ferrures	50,51	m2	58,00 €	2 929,58 €	10,00%
Garde-corps	87,78	m2	58,00 €	5 091,24 €	10,00%
Portes de services	2,84	m2	58,00 €	164,72 €	10,00%
Poteaux des garde-corps	5,16	m2	58,00 €	299,28 €	10,00%
Echafaudage, nacelle ou cordes	1,00	4	800,00 €	4 800,00 €	10,00%
Protections / Nettoyage fin chantier / Recyclage déchets	1,00		800,00 €	800,00 €	10,00%
Sous-total				31 705,43 €	

BLOC D					
Sous face de toiture	43,56	m2	23,00 €	1 001,88 €	10,00%
Bardage bois	114,10	m2	58,00 €	6 617,80 €	10,00%
Ouvertures et tableaux	14,14	m2	58,00 €	820,12 €	10,00%
Volets aux 2 faces inclus les ferrures	20,63	m2	58,00 €	1 196,54 €	10,00%
Portes	31,50	m2	58,00 €	1 827,00 €	10,00%
Garde-corps	71,32	m2	58,00 €	4 136,56 €	10,00%
Boites à lettres	8,29	m2	58,00 €	480,82 €	10,00%
Portes de services	9,21	m2	58,00 €	534,18 €	10,00%
Poteaux des garde-corps	3,66	m2	58,00 €	212,28 €	10,00%
Echafaudage, nacelle ou cordes	1,00	3	900,00 €	3 900,00 €	10,00%
Protections / Nettoyage fin chantier / Recyclage déchets	1,00		700,00 €	700,00 €	10,00%
Sous-total				21 427,18 €	

L'entreprise ne sera pas responsable des affaires personnelles
laissées sur les balcons.

Devis gratuit

SAS ALPEINTURE TRA

40 ROUTE DE TERRE NOIRE
SANGOT
73210 - LA PLAGNE TARENTEISE
FRANCE
Siret : 84214011300015

DEVIS

N° : DEV1623
Date : 25/02/2025
N° client : CLT00000119
Devis valable jusqu'au
26/04/2025

Tél. : 06 28 53 30 34
Port. : 06 10 20 31 31
Email : alpeinturetra@gmail.com
Madame Tereza PRIBYLOVA - ASSOCIEE

CIS IMMOBILIER

COPROPRIÉTÉ LES GLIÈRES
126 avenue du Maréchal Leclerc
BP 50
73704 BOURG SAINTMAURICE
FRANCE

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	91 679,06 €	10,00%	9 167,91 €

Total HT	91 679,06 €
TVA	9 167,91 €
Total TTC	100 846,97 €

Règlement
Echéance(s)

Virement

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom CIC
IBAN FR76 1009 6184 0100 0681 6270 136
BIC CMCIFRPP

Le montant total s'élève à cent mille huit cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix-sept centimes

SAS HV ACRO
108 Impasse de Manessier, La Rosière
73700 Montvalezan
hvacro@hautevoltige.fr
Tél. : 06.89.95.30.12
TVA : FR34905284873
SIRET : 90528487300015
<https://www.hautevoltige.fr/>

CIS IMMOBILIER

A l'attention de THOMAS MAITRE
124 avenue du Maréchal Leclerc □ BP 50
73704 CEDEX BOURG SAINT MAURICE
Tél. : 04.79.07.89.54
syndic@cis-immobilier.com

Adresse chantier : RÉSIDENCE LES GLIÈRES , 73700 BOURG SAINT MAURICE

#	DESCRIPTION	QTE	U	PU (€)	TVA	Total HT
RÉFECTION DES 5 AUVENTS						TOTAL 21.926,88 €
	INSTALLATION DE CHANTIER & APPROVISIONNEMENT	1,00	Forfait	850,00 €	10,0%	850,00 €
AUVENT BAT C > REMPLACEMENT DES TAVAILLONS						SOUS-TOTAL 2.314,80 €
	DIMENSION AUVENT L420cm x l300cm					
	DÉPOSE DU PLATELAGE BOIS	12,60	M²	9,00 €	10,0%	113,40 €
	FOURNITURE ET POSE DU PLATELAGE BOIS	12,60	M²	44,00 €	10,0%	554,40 €
	DÉPOSE DES TAVAILLONS	12,60	M²	18,00 €	10,0%	226,80 €
	FOURNITURE ET POSE DES TAVAILLONS	12,60	M²	82,00 €	10,0%	1.033,20 €
	DÉPOSE ET REPOSE DE LA CHÉNEAU	1,00	Forfait	387,00 €	10,0%	387,00 €
AUVENT BAT C > REMPLACEMENT DES BANDEAUX BOIS AVEC HABILLAGE TÔLE PRÉLAQUÉE MARRON						SOUS-TOTAL 749,40 €
	DÉMONTAGE DES BANDEAUX EXISTANTS, ÉVACUATION DES BOIS ET TRAITEMENT DÉCHÈTERIE	6,00	ML	18,70 €	10,0%	112,20 €
	FOURNITURE ET POSE DES BANDEAUX PANNEAU BOIS TRIPLIS 19mm	6,00	ML	53,20 €	10,0%	319,20 €
	FOURNITURE D'UN HABILLAGE TÔLE PRÉLAQUÉE MARRON VISSERIE ET COLLE	6,00	ML	32,00 €	10,0%	192,00 €

#	DESCRIPTION	QTE	U	PU (€)	TVA	Total HT
	POSE DE TÔLE PRÉLAQUÉE MARRON	6,00	ML	21,00 €	10,0%	126,00 €
AUVENTS BAT A/B/E/F > REMPLACEMENT DES TAVAILLONS				SOUS-TOTAL		12.724,92 €
	DIMENSIONS AUVENTS L720cm x l280cm					
	DÉPOSE DU PLATELAGE BOIS	80,64	M²	9,00 €	10,0%	725,76 €
	FOURNITURE ET POSE DU PLATELAGE BOIS	80,64	M²	44,00 €	10,0%	3.548,16 €
	DÉPOSE DES TAVAILLONS	80,64	M²	18,00 €	10,0%	1.451,52 €
	FOURNITURE ET POSE DES TAVAILLONS	80,64	M²	82,00 €	10,0%	6.612,48 €
	DÉPOSE ET REPOSE DE LA CHÉNEAU	1,00	Forfait	387,00 €	10,0%	387,00 €
REMPLACEMENT DES BANDEAUX BOIS AVEC HABILLAGE TÔLE PRÉLAQUÉE MARRON				SOUS-TOTAL		2.797,76 €
	DÉMONTAGE DES BANDEAUX EXISTANTS, ÉVACUATION DES BOIS ET TRAITEMENT DÉCHÈTERIE	22,40	ML	18,70 €	10,0%	418,88 €
	FOURNITURE ET POSE DES BANDEAUX PANNEAU BOIS TRIPLIS 19mm	22,40	ML	53,20 €	10,0%	1.191,68 €
	FOURNITURE D'UN HABILLAGE TÔLE PRÉLAQUÉE MARRON VISSERIE ET COLLE	22,40	ML	32,00 €	10,0%	716,80 €
	POSE DE TÔLE PRÉLAQUÉE MARRON	22,40	ML	21,00 €	10,0%	470,40 €
ZINGUERIE & BAVETTE				SOUS-TOTAL		1.990,00 €
	ZINGUERIE ET BAVETTE > AUVENT C	1,00	Forfait	810,00 €	10,0%	810,00 €
	ZINGUERIE ET BAVETTE > AUVENT A/B/E/F	1,00	Forfait	1.180,00 €	10,0%	1.180,00 €
DIVERS				SOUS-TOTAL		500,00 €
	SUGGESTIONS DE TRAVAUX DIVERS	1,00	Forfait	500,00 €	10,0%	500,00 €

TAUX TVA	BASE HT	TVA
10,0%	21.926,88 €	2.192,69 €
TOTAL	21.926,88 €	2.192,69 €

Sous-Total N°1 HT	21.926,88 €
TOTAL NET HTVA	21.926,88 €
TOTAL TVA	2.192,69 €
TOTAL NET TTC	24.119,57 €
TOTAL TTC à Payer	24.119,57 €

Conditions de paiement

Echéance du paiement : 0 Jour(s) Après date de facturation

Conditions particulières :

PRIX VALEUR 2025.

PAIEMENT : 50% À RÉGLER 30 JOURS AVANT LE DÉMARRAGE DU CHANTIER ET LE SOLDE A RECEPTION DE FACTURE.

RECEPTION DE TRAVAUX : CONTRÔLE ET VISITE DE FIN DE CHANTIER A DATE FIXE ET AU DERNIER JOUR DES TRAVAUX.

IBAN : FR76 1810 6008 1096 7725 1070 249

BIC : AGRIFRPP881

Pour le client

Mention "Lu et approuvé", date et signature

Pour accord y inclus les conditions ci-dessous



LES AROLLES

904 ZA des Colombières

73700 BOURG SAINT MAURICE

Tél : 09 53 45 29 97

email : administratif@les-arolles.fr

D E V I S N° D18-1414

BOURG SAINT MAURICE, le 24 mars 2025

Chantier :

RESIDENCE LES GLACIERS

73700BOURG SAINT MAURICE

CIS IMMOBILIER

RESIDENCE LES GLACIERS

73700 BOURG SAINT MAURICE

Refection de la couverture des auvents

Résidence les Glières

Bourg St Maurice

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	<u>BATIMENT C :</u>				
1.1	Installation et replis de chantier - mise en place d'un échaffaudage en pied de pente - frais de transport et d'approvisionnement Dépose de la couverture en tavaillon existante, des bandeaux, du plattelage Evacuation en déchetterie Dépose soigné du chéneau et des brides pour réutilisation Fourniture et pose d'un platelage support de tavaillon en pin autoclave Mise en place d'une membrane écran sous toiture incluse Mise en place de bandeaux entièrement capotés en tôle prélaquée marron Remise en place du chéneaux avec ces brides et toutes sujétion d'ajustement Fourniture et pose d'une couverture finale en tavaillon Red Cedar fixé par pointes Inox dans le plattelage - ajustement et calepinage inclus	U	1,00	7 970,00	7 970,00
1.2	Somme à valoir pour imprévu	U	1,00	500,00	500,00
	Sous-total BATIMENT C :				8 470,00
2	<u>BATIMENT F-E-B-A :</u>				
2.1	Installation et replis de chantier - mise en place d'un échaffaudage en pied de pente - frais de transport et d'approvisionnement Dépose de la couverture en tavaillon existante, des bandeaux, du plattelage	U	4,00	12 559,00	50 236,00

904 ZA des Colombières - - 73700 BOURG SAINT MAURICE - Tél : 09 53 45 29 97 - Port : - email : administratif@les-arolles.fr

SARL au capital de 80 000,00 € - SIRET : 5020843120001 - APE : 4120A - TVA Intracommunautaire : FR88502084312

Réserve de propriété jusqu'au paiement intégral de la facture loi N°80-335 du 12 mai 1980, pénalités de retard 8 fois le taux légal de 2% soit 16% annuel

Indemnité forfaitaire de frais de recouvrement des factures fixée à 40€

Compagnie d'assurance : SMA BTP - J28123V1254000 / 002 163372/0

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Evacuation en déchetterie Dépose soigné du chéneau et des brides pour réutilisation Fourniture et pose d'un platelage support de tavaillon en pin autoclave Mise en place d'une membrane écran sous toiture incluse Mise en place de bandeaux entierement capotés en tôle prélaquée marron Remise en place du chéneaux avec ces brides et toutes sujétion d'ajustement Fourniture et pose d'une couverture finale en tavaillon Red Cedar fixé par pointes Inox dans le plattelage - ajustement et calepinage inclus				
2.2	Somme à valoir pour imprévu	U	4,00	500,00	2 000,00
	Devis valable 1 mois Paiement 30% à la commande - situation de travaux mensuelles - paiement sous 8 jours a réception des factures En cas de travaux sur 2026 l'entreprise se réserve le droit de réviser les prix en fonction de la volatilité des prix de matières - cette révision interviendra 1 mois avant le démarrage des travaux				
	Sous-total BATIMENT F-E-B-A :				52 236,00

Total H.T.	60 706,00
Total T.V.A. 10,00 %	6 070,60
Total T.T.C.	66 776,60
Net à payer (Euro)	66 776,60

La signature du présent devis implique l'acceptation de nos conditions générales de vente consultables sur notre site internet www.menuiserielesarolles.fr

A : le : / /

Devis N° D18-1414

Bon pour Accord.

Signature Entreprise

Signature Client :

Le vendredi 21 mars 2025

Réf devis : **SMB-25-0083**

Int. Devis : **BSM - Les Glières Travaux prioritaires**

Contact client

Suivie par : Pierre-etienne FOUCART

Repère	Libellé	Unité	Quantité	Prix de vente	
				Unitaire	Total
	Bourg saint Maurice - Les glières Travaux prioritaires				
A	Indemnité de mise en chantier	f	1	340,00	340,00
B	Dépose de luminaire existant	u	2	80,00	160,00
D	Fourniture et pose de luminaire Towntune latérale de chez Phillips conforme aux luminaires identiques existants	u	2	580,00	1 160,00
E	Fourniture et pose de boîtier classe II existant pour raccordement sur l'alimentation électrique	u	2	115,00	230,00
	MONTANT TOTAL HORS TAXES		1	1 890,00	1 890,00
	TVA (20%)				378,00
	MONTANT TOTAL T.T.C.				2 268,00

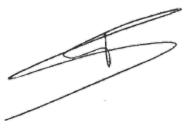
Les conditions de prix sont établies sur la base des impôts et taxes en vigueur à la date du devis

Ils restent valables un mois, passé ce délai le devis pourra être actualisé

En cas d'accord, veuillez nous retourner le présent devis signé avec la mention "Bon pour Accord" ou envoyer une commande rappelant sa référence

Pierre-etienne FOUCART

Le Responsable Secteur/Affaire



Le Directeur

RESEAUX DE TRANSPORT / RESEAUX DE DISTRIBUTION / AMENAGEMENT DE LA VILLE / EQUIPEMENT DES BATIMENTS

www.serfim.com

Siege social
606, rue Denis Papin

73290 La Motte Servolex

Agence d'Aime
Plan des Bergères
73210 Aime-la-Plagne
04 79 09 73 24

Agence de Megève
196, chemin de la Chattaz
74120 Megève
04 50 21 04 84



Capital 1 000 125 Euros - APE 4222 Z - RCS Chambéry 315 062 125 - SIRET 315 062 125 00143 - TVA INTRA FR 54 315 062 125

Le jeudi 06 mars 2025

Réf devis : **SMB-25-0082**

Int. Devis : **BSM - Les Glières Maintenance annuelle**

Contact client

Suivie par : **Pierre-etienne FOUCART**

Réf Devis : **DEV25503**

Repère	Libellé	Unité	Quantité	Prix de vente	
				Unitaire	Total
1	Bourg saint Maurice - Les glières Maintenance annuelle Forfait pour la réalisation d'une visite annuelle comprenant : - Contrôle des installations existantes - Mise en service et vérification des connexions - Mesure de terre et intensités - Réparation des pannes observées (Hors fournitures et pannes nécessitant du matériel spécifique)	Ft	1	920,00	920,00
	MONTANT TOTAL HORS TAXES		1	920,00	920,00
	TVA (10%)				92,00
	MONTANT TOTAL T.T.C.				1 012,00

Les conditions de prix sont établies sur la base des impôts et taxes en vigueur à la date du devis

Ils restent valables un mois, passé ce délai le devis pourra être actualisé

En cas d'accord, veuillez nous retourner le présent devis signé avec la mention "Bon pour Accord"
ou envoyer une commande rappelant sa référence

Pierre-etienne FOUCART

Le Responsable Secteur/Affaire

Le Directeur



RESEAUX DE TRANSPORT / RESEAUX DE DISTRIBUTION / AMENAGEMENT DE LA VILLE / EQUIPEMENT DES BATIMENTS

www.serfim.com

Siege social

606, rue Denis Papin
73290 La Motte Servolex
04 76 97 60 31
smb@serpollet.com

Agence d'Aime

Plan des Bergères
73210 Aime-la-Plagne
04 79 09 73 24

Agence de Megève

196, chemin de la Chataz
74120 Megève
04 50 21 04 84



Capital 1 000 125 Euros - APE 4222 Z - RCS Chambéry 315 062 125 - SIRET 315 062 125 00143 - TVA INTRA FR 54 315 062 125

Devis N° 144

Date d’émission : 15/11/2024

Date limite de validité : 15/12/2024

MONSIEUR TOBIAS YOUNGER (EI)
Younger Elagage Savoie
RTE DU MOULIN 73600 SAINT-MARCEL, FR
toby@youngerelagage.fr
SIREN : 882 606 049
Numéro RCS : 882 606 049 RCS Chambéry

Les Glières
Studio Résidence Les Glières 73700 Bourg-Saint-Maurice 110
Rue de Pinon, FR

Novembre 2024 - Bourg St Maurice

Abbatage pin devant immeuble cote piscine

Détails	Qté	Prix unitaire	TVA %	Total HT
Abattage Pin: Arbre de moins de 10 m de haut Grimpez à l'arbre, retirez les branches et coupez l'arbre en sections gérables pour éviter tout dommage aux arbres voisins, aux plantes et à la piscine. L'arbre sera coupé au niveau du sol, ce devis n'inclut pas l'enlèvement de la souche. Tous les déchets seront retirés du site et transportés au centre de recyclage. Tous les outils et le carburant sont inclus. Aspen 2T: Aspen 2 est un carburant alkylat sans éthanol, à 10% de contenu renouvelable, biodégradable et sans cendres ni solvants, pratiquement sans substances nocives, telles que le benzène et les hydrocarbures aromatiques, ce qui améliore l'environnement de travail pour l'utilisateur et réduit les émissions polluantes.	1	250,00 €	0 %	250,00 €
Decheterie Transport et élimination des déchets d'arbres	1	0,00 €	0 %	0,00 €
Deplacement Aller-retour: Montmagny - Les Glieres, 60km @ €0.31/km	60	0,31 €	0 %	18,60 €
	Total HT			268,60 €
Base HT	TVA	Montant TVA	TVA	
268,60 €	0 %	0,00 €	Total	
			268,60 €	

La facture correspondant à ce devis devra être réglée sous 0 jour(s) à compter de sa date d’émission. Passé ce délai, une pénalité de retard de 14.76 % sera appliquée, ainsi qu’une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. Pas d’escompte pour règlement anticipé.

Devis P5 DD241200842-A1

Date 10 décembre 2024
Références 4100542/38811
Emetteur Service maintenance P5
Julien ANXIONNAZ
04 79 41 09 40
julien.anxionnaz@idex.fr
Site GLIERES (COP LES)
Adresse Rue de Pinon
73700 BOURG-SAINT-MAURICE
E-mail amar.belatreche69@gmail.com

SDC LES GLIERES - BSM

c/o CIS IMMOBILIER
189 Av. Maréchal Leclerc
73700 BOURG ST MAURICE

A l'attention de M. Belatreche Amar

LES GLIERES_BSM / INSTALLATION DE SOUS-COMPTEURS CHAUFFAGE DE BASE

Suite à nos échanges concernant l'installation de 8 sous-compteurs pour le chauffage de base de la résidence Les Glières, veuillez trouver ci-dessous notre offre de prix pour ces travaux. **Devis établi sous-réserve d'absence d'AMIANTE**

Référence	Désignation	Unité	Qt	P.U. HT	TVA	Montant HT
MAT + MO	Compteurs pour Armoire bât A, B,C1, C2, C3, D, E et F Fourniture et pose d'un compteur POLIER TRI TR5L Y compris transformateur TC 200A/5A si nécessaire Modification et raccordement électrique Mise en service, paramétrage, et essais fonctionnement MO Comprises	Ens	8	679,03	10	5 432,24

Récapitulatif du devis

Base HT	TVA%	Montant TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
5 432,24	10	543,22	5 432,24	543,22	5 975,46 €

Validité de l'offre : 1 mois

Conditions de règlement : 30 jours à réception de facture

Mention manuscrite Bon pour Accord Client :

Date :

Nom, prénom et fonction du signataire :

Cachet client et signature :

Pour l'entreprise :
ANXIONNAZ Vincent
Responsable d'Exploitation



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Généralités

Le Groupe IDEX (« **IDEX** ») exerce son activité dans les produits et services énergétiques, la performance énergétique et environnementale des bâtiments, ainsi que les travaux d'installation de génie climatique.

Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») s'appliquent, dans leur intégralité et sans réserve, à toutes les prestations de services, produits ou accessoires (ensemble les « Fournitures ») vendus ou fournis par toute société du Groupe IDEX identifiée préalablement à la commande (la « **Société** ») à un client (« **Client** »), qu'il soit consommateur au sens du Code de la Consommation (« **Client Consommateur** ») ou non, quel que soit le lieu de livraison ou d'exécution.

Sauf acceptation préalable et écrite de la Société, aucune autre obligation, quelle qu'elle soit, ne peut prévaloir sur les CGV à moins qu'elle ne trouve son existence dans une disposition d'ordre public ou qu'il en ait été expressément convenu dans la commande acceptée par la Société.

En cas d'invalidité, d'illegalité ou d'inopposabilité reconnue par une décision définitive d'une ou plusieurs dispositions des CGV, les dispositions restantes, ne sont en aucune façon, affectées ou compromises.

Article 2 – Informations, Renseignements et Conseils – Opposabilité des CGV

Les caractéristiques essentielles des Fournitures, le prix des Fournitures et les autres coûts annexes, les éventuelles réductions de prix, le délai de livraison ou d'exécution, ainsi que, le cas échéant, la période pendant laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation des produits vendus seront disponibles sur le marché, sont présentés par la Société au Client avant la passation de la commande, sur la base des informations fournies par le Client ; ces informations sont reprises dans le devis ou dans tout autre document établi par la Société dans la perspective d'une commande.

Le Client déclare avoir reçu de la Société, spontanément ou sur demande spécifique de sa part, préalablement ou concomitamment à toute commande, l'ensemble des informations, renseignements nécessaires à la conclusion d'une commande, avoir également pris connaissance des CGV, compris la portée des droits et obligations qui y sont exprimés et les avoir acceptées sans réserve. Toute demande de dérogation à l'une ou l'autre des conditions des présentes ne peut être faite que par écrit, dans les plus brefs délais avant contractualisation, et si acceptée par la Société, cette dérogation ne pourra être considérée comme valant renonciation pour toutes commandes ultérieures.

En outre, les CGV sont accessibles et consultables depuis le site Internet du Groupe IDEX.

Article 3 – Commande

Toute commande passée par un Client est ferme et emporte acceptation sans réserve de sa part des CGV en vigueur au jour de la commande. La commande est passée sous forme d'un bon de commande, adressé à la Société, par tout moyen, ou d'un devis établi par la Société sur la base des informations communiquées par le Client. La commande devient définitive lorsqu'elle a été acceptée par la Société sous la forme d'une confirmation de commande, ou lorsque le Client a retourné à la Société le devis approuvé sans modification. Tout commencement d'exécution de la commande vaut également acceptation pleine et entière de la commande. Toute commande définitive doit être honorée par le Client, qui est ainsi tenu d'en prendre livraison ou de réceptionner les Fournitures et d'en payer le prix.

Toute modification ou annulation de la commande n'est valable que si elle est effectuée par écrit, dans un délai raisonnable et avant tout engagement d'exécution de la prestation par la Société.

Les parties décident d'exclure l'application de l'article 1195 du code civil, faisant leur affaire personnelle de tout changement de circonstances qui surviendrait ultérieurement à la passation de la commande et au cours de son exécution.

Article 4 – Droit de rétractation

Le droit de rétractation est attaché à la qualité de Client Consommateur, pour les commandes passées à distance ; tous les autres Clients ainsi que tout autre type de commande sont exclus du bénéfice de cette disposition. Ses modalités et conditions de mise en œuvre figurent en annexe.

Le droit de rétractation ne peut être exercé dans les cas d'exclusion prévus à l'article L121-28 du Code de la Consommation. Notamment, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les commandes (i) de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client Consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation, avant la fin du délai de 14 jours, (ii) de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du Client Consommateur et expressément sollicités par lui. S'agissant des produits, le droit de rétractation porte exclusivement sur des produits non altérés, en état neuf. Ainsi, toute utilisation du produit altérant l'état neuf de ce dernier interdit ensuite l'exercice du droit de rétractation.

Article 5 – Prix

Le prix convenu des Fournitures, ainsi que les éventuelles réductions de prix consenties, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison et tous les autres frais ou pénalités éventuellement exigibles, avec leurs conditions d'exigibilité et leur mode de calcul, sont ceux prévus dans la confirmation de commande ou le devis. Les prix sont fixés hors taxes de toutes natures et en Euros, sauf disposition expresse contraire.

Article 6 – Conditions de paiement - Pénalités

Les conditions et modalités de paiement des Fournitures sont celles définies dans le devis accepté et/ou dans la confirmation de commande. Pour les Clients Consommateurs, les commandes sont réglées par prélèvement ou virement, dans le respect des délais de carence prévus par le Code de la Consommation. Pour les autres Clients, les règlements ont lieu sans escompte, au siège de la Société ou à l'adresse indiquée sur la facture, à 30 jours nets date de facture. Les acomptes sont toujours payables au comptant. Aucun escompte n'est possible en cas de paiement anticipé par rapport à la date de règlement.

La Société se réserve le droit de réclamer : (i) le paiement comptant avant la livraison ou l'exécution de la prestation si la situation financière du Client le justifie, ou si des incidents de paiement antérieurs ont eu lieu avec le Client ; (ii) des garanties quant aux bonnes fins de paiement.

Toute contestation de facture doit être formulée par écrit et transmise à la Société dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la facture par le Client, sous peine de forclusion. Toute partie non contestée de facture doit être réglée par le Client selon les modalités convenues.

Le défaut de paiement à son échéance d'un terme de paiement entraîne, sans mise en demeure préalable et de plein droit : (i) l'exigibilité immédiate de tout autre terme de paiement ou toute autre facture non échu, même s'ils ont donné lieu à la création de traite ; (ii) la suspension d'exécution des Fournitures jusqu'à la régularisation, aux risques et périls du Client ; (iii) au choix de la Société, le paiement anticipé de toute commande en cours d'exécution et/ou la compensation des montants dus avec toute somme à devoir au Client ; (iv) l'application de pénalités de retard calculées, par jours calendaires, depuis le lendemain de la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux correspondant à celui du taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne appliqué à sa dernière opération de refinancement majoré de 10 points ; (v) à l'exclusion des Clients consommateurs, l'application de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 €, étant précisé que la mise en recouvrement par voie contentieuse entraînera, en outre, la mise à la charge du Client de l'ensemble des frais engagés par la Société ; (vi) la faculté pour la Société de résilier la commande, le cas échéant, les sommes déjà payées à la Société lui restant acquises à titre de premiers dommages et intérêts.

Article 7 – Livraison – Exécution - Délais

Sauf stipulation contraire expresse, la livraison des produits est réalisée par leur mise à disposition au Client, dans les locaux de la Société, ou leur remise directe au transporteur choisi par la Société, ou, à défaut, choisi par le Client. Le Client est informé de cette mise à disposition par un avis adressé par la Société et/ou le transporteur. Si la Fourniture concerne, en tout ou partie, la réalisation d'une prestation de services, la livraison se matérialise par l'achèvement de cette prestation au lieu convenu entre le Client et la Société et la régularisation à cette occasion d'un procès-verbal de réception ; la Société s'engage à remédier à ses propres frais à toutes les réserves raisonnablement identifiées, le cas échéant, dans ce procès-verbal. En cas de livraison non conforme, toute contestation doit être adressée par écrit à la Société dans les trois jours de la livraison, sous peine de forclusion.

La Société livre les produits ou exécute les prestations de services dans le délai indiqué dans la commande, sauf si les Parties en sont convenues autrement.

Les délais, étant donnés à titre indicatif, ne peuvent, sauf dans les conditions prévues par le Code de la Consommation, donner lieu à pénalités de retard, à dommages et intérêts, à retenues ou annulations de commandes.

Si des pénalités de retard sont applicables, celles-ci ne sauraient dépasser 5% du montant HT de la partie de matériel ou de prestation en cause, et seront libératoires de toute autre indemnisation.

En outre, tout engagement de la Société relativement à des délais tombe, de plein droit, en cas de non respect par le Client de ses propres obligations contractuelles ou d'événement de force majeure.

Article 8 - Transfert des risques

Si la commande porte uniquement sur la livraison d'un bien meuble corporel, le transfert des risques et de responsabilité se réalise à l'enlèvement des Fournitures par le Client ou le transporteur choisi ou, à défaut, par la Société. Si la commande porte, en tout ou partie, sur la réalisation d'une prestation de services, le transfert des risques et de responsabilité se réalise à l'achèvement et/ou la réception sans réserve de cette prestation au lieu convenu entre le Client et la Société.

Article 9 - Réserve de propriété

Le transfert de la propriété des Fournitures au Client est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal, frais et accessoires. Ne constitue pas un paiement au sens du présent article, la remise d'effets de commerce ou de tous titres créant une obligation de payer. Le défaut de paiement peut entraîner également la revendication des Fournitures par la Société. Le Client est tenu d'informer ses créanciers de la présente clause de réserve de propriété.

Article 10 - Garantie

La Société garantit aux Clients que les Fournitures sont conformes aux spécifications et exigences convenues dans la commande, ainsi qu'à toutes les obligations légales, normes et règles de l'art applicables en vigueur, et tout particulièrement à celles relatives à l'environnement, à la sécurité, aux conditions de travail et à l'emploi. A l'égard des Clients Consommateurs, la Société est tenue (i) des défauts de conformité à la commande dans les conditions de l'article L 217-4 et suivants du Code de la Consommation (indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement accordée par la Société dans la commande), et (ii) des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. Les nom et adresse de la Société garante de la conformité auprès de laquelle la demande est formulée figurent dans la commande.

Quand il met en œuvre la garantie de conformité, le Client Consommateur bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir, peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-9 du Code de la consommation, est dispensé de rapporter la preuve de l'existence d'un défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien (délai ramené à 6 mois pour les Fournitures avant le 18 mars 2016).

Le Client Consommateur peut décider également de mettre en œuvre la garantie contre les vices cachés de la chose vendue (article 1641 et suivants du Code civil) ; dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction de prix.

Article 11 – Responsabilité

Toute contestation de la part d'un Client autre que Consommateur relative à l'ensemble de la relation commerciale avec la Société n'est recevable qu'à condition d'avoir été engagée expressément avant l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de survenance de l'événement litigieux.

La Société ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de toute difficulté d'exécution qui découlerait d'un défaut d'information du Client, et qui aurait pour conséquence de modifier les conditions d'exécution initialement prévues, toute prestation supplémentaire dans un tel contexte ne pouvant être imposée à la Société.

En tout état de cause, en cas de responsabilité avérée de la Société à l'égard du Client et de ses biens, cette responsabilité est limitée, sauf dommages corporels ou faute lourde, au montant annuel HT de la prestation, par sinistre et par an, pour tout dommage matériel direct qui serait exclusivement imputable à la Société, ses préposés et/ou sous-traitants. Tout dommage immatériel ou indirect (tel que, à titre d'exemple, perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de production, de contrat, de chance,...etc) est exclu de la responsabilité de la Société. Le Client renonce à tout recours à l'encontre de la Société et de ses assureurs au-delà des conditions visées ci-avant, et se porte fort de la même renonciation à recours par ses propres assureurs.

Article 12 – Force majeure

Libre la Société de ses obligations, ou excuse le retard dans l'exécution de ses obligations sans conséquence financière à la charge de la Société, la survenance de tout événement de force majeure (au sens de la jurisprudence en vigueur au sein des juridictions françaises) ou assimilé, ne pouvant être surmonté, malgré une diligence raisonnable de la Société tels que, et sans que cette liste soit limitative : incendies, explosions, inondations, pénuries de matières ou de transport, insuffisance de courant électrique et d'énergie, accident affectant la production des fabricants ou des sous-traitants, impossibilité d'approvisionnement, délais anormaux de certification, faits imprévisibles des fournisseurs et/ou sous-traitants, grèves, lock-out, émeutes, guerres, interdictions générales et/ou administratives d'exercer ou de circuler, ... etc. En cas de persistance de l'événement de force majeure au-delà de 30 jours, la Société sera toujours en droit de notifier au Client, par lettre recommandée avec A.R., la résiliation de la commande ou du contrat, sans indemnisation de part ni d'autre.

Article 13 – Résiliation

En cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, et notamment en cas de non paiement selon les modalités convenues, la Société pourra résilier le contrat 15 jours après mise en demeure de pallier la défaillance, adressée par lettre recommandée avec A.R., demeurée infructueuse.

En cas de résiliation anticipée du contrat par le fait ou la faute du Client, la Société percevra une indemnité de résiliation équivalente à la moyenne des facturations mensuelles depuis le début des prestations multipliée par la moitié du nombre de mois restant à courir jusqu'à l'échéance normale du contrat.

Article 14 – Propriété intellectuelle

Les projets, études, documents de toute nature émis ou envoyés par la Société restent toujours sa propriété et doivent lui être restitués sur demande. La Société conserve tous les droits de propriété intellectuelle des éléments précités, qui ne peuvent être communiqués ou exploités sans son autorisation préalable et écrite.

Article 15 - Droit applicable - Attribution de juridiction

Les commandes et leurs suites (dont les litiges éventuels en découlant) sont soumises au droit français.

En cas de contestation, tout Client accepte, dans un premier temps, de rechercher une solution amiable au règlement de son différend avec la Société.

A défaut d'accord, le Client Consommateur peut recourir à une médiation conventionnelle, selon des modalités qui pourront lui être transmises sur demande par la Société, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Il peut également s'adresser aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

POUR LES AUTRES CLIENTS NON CONSOMMATEURS ET COMMERÇANTS, A DÉFAUT D'ACCORD, LE LITIGE SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE REFERE, DE DEMANDE INCIDENTE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

ANNEXE AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE : RETRACTATION

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de la commande. A retourner par courrier électronique ou, à défaut, par courrier postal, ou par télécopie à la Société dont les noms et coordonnées figurent dans la commande : (*) Rayez la mention inutile.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation de la commande portant sur la vente du bien (s)*/pour la prestation de services (*) ci-dessous :
Commandé(e) le (s)*/recu(e) le (s) (*) :
Nom du (des) Client(s) Consommateur(s) :
Adresse du (des) Client(s) Consommateur(s) :
Signature du (des) Client(s) Consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
Date :

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour (i) de la conclusion du contrat (prestation de services) (ii) où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien (vente d'un produit) ou du dernier bien (vente de plusieurs produits).

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à la Société, dont le nom et les coordonnées figurent à la commande, votre décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique indiquant votre souhait de rétractation). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-avant, mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part du contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez reçu un bien, nous récupérerons le bien à nos propres frais.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où nous vous avez informés de votre rétractation du contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.



Devis		Numéro DE01302
Date : 18/02/2025		
Code client	Date de validité	Mode de règlement
010000218	20/03/2025	VIREMENT BANCAIRE

SYNDIC CIS
COPROPRIETE LES GLIERES
110 RUE PINON BSN
73700 BOURG ST MAURICE

Référence : SURVEILLANCE PISCINE DES GLIERES JUILLET-AOÛT 2025

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
DEMANDE DEV25338			
1 AGENT DE SÉCURITÉ	128,00	28,50	3 648,00
DU 15 JUILLET 2025 AU 15 AOÛT 2025 DE 13H30-17H30 TOUS LES JOURS			
DÉPLACEMENTS	1,00	1 600,00	1 600,00
MAJORATION HEURES FÉRIÉES DU 15 AOÛT 2025 DE 13H30-17H30 SOIT 04 HEURES	4,00	28,50	114,00

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	5 362,00	1 072,40

Total HT	5 362,00
Total TVA	1 072,40
Total TTC	6 434,40
Net à payer	6 434,40 €

TARENTEISE GUARDS SECURITY
767 RUE DE PINON
73700 BOURG SAINT MAURICE
France
Tél : 0695296961
Email : tgs73700@gmail.com
38497700502230
CHAMBERY
Code NAF : 8010Z

DEVIS N° 20250213
Date d'émission : 13/02/2025

Code client : DEMANDE DE DEVIS: DEV25338
C.I.S. IMMOBILIER
AVENUE LECLERC
73700 BOURG SAINT MAURICE
France

SURVEILLANCE DE PISCINE DU 15/07 AU 15/08 2025

Les prix sont valables jusqu'au 12/02/2025

Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix U HT	Montant (HT)
01	SURVEILLANCE DE PISCINE 39 euros/H	132.00	h	39.00	5 148.00
02	DE 13H30 À 17H30= 4H	0.00		0.00	0.00
	15/07 AU 15/08 = 33 JOURS				
03	17 JOURS/JUILLET & 15 JOURS/AOUT DONT 1 JOUR 100 % DU	0.00		0.00	0.00
	15 AOUT + 1 JOUR				
Total HT					5 148.00
Net à payer (€)					5 148.00

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Règlement
- Date limite : 13/02/2025 (À la réception)

VIREMENT BANQUE QONTO
IBAN: FR76 1695 8000 0198 8167 7727 457

Bon pour accord le :
Signature

Mr GOMEZ Philippe

575 av Marechal Leclerc

73700 bourgs st Maurice

Tel : 06 15 23 35 83

le 14 07 2024



Madame, Monsieur.

Conseille syndical des Glières

CIS syndic des Glières

Je me permets de vous solliciter, concernant un bien acquis par l'intermédiaire de la SARL Gemdi 246.

Concernant le lot numéro 209 bâtiment D aux Glières, de créé un abri de jardin en bois massif de même couleur que le bardage existant sur l'immeuble

Afin de ranger les outils pour pouvoir entretenir la pelouse et ces abords,

Par la même désireux de clôturer l'espace ver de ce même lot, je verrais de bon augure de contacté la personne qui détient le lot numéro 210 avant tout travaux de cette même clôture.

Ces pour ça que je me permets de vous demander les coordonne de cette personne pour pouvoir le contacter en bon esprits de voisinage

Cordialement votre

Philippe GOMEZ

Mr Joao Paulo DIAS SILVA

Propriétaire du lot 201 Bât D Les Glières,

Objet : Demande de ratification des aménagements effectués sur la terrasse à usage privatif du lot 201 en RDJ à côté de l'issue de secours des escaliers angle Bât D et C.

Mesdames, Messieurs,

Après l'achat du lot, j'ai effectué la reconstruction du mur de soutiens effondré autour de la terrasse, suppression des végétaux obstruant la moitié de la terrasse et obstruant l'issue de secours de la sortie angle Bât C et D.

Les racines de ces végétaux avaient soulevé le sol de la terrasse.

Réhabilitation du cheminement de sortie de l'issue de secours.

Au vu de la pente herbeuse devant mon appartement en rez de Jardin, j'ai créé trois marches d'escalier en bois et terre pour pouvoir utiliser mon accès extérieur.

J'ai retracé comme sur les plans le cheminement de sortie de l'issue de secours, l'herbe va repousser.

Je n'avais pas connaissance qu'il fallait un accord voté en Assemblée Générale de copropriété pour réhabiliter cet espace non entretenu depuis des années et s'effondrant sur le passage de secours.

Je vous prie de bien vouloir adopter la ratification de mes travaux de réparation.

Sincères salutations,

Mr Joao Paulo DIAS SILVA

Le 25/03/25 à Bourg Saint Maurice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joao Paulo Dias Silva', written in a cursive style.









ISSUE DE SECOURS



AVANT



APRÈS

Mr et Mme LAPAQUELLERIE Franck et Nicole
30 chemin de l'oyard
03190 vallon en sully

Vallon en sully
le 2 Mars 2025

Tel : 06 88 96 14 24

propriétaire de l'appartement N°88- Bâtiment B 4ieme étage



Objet : fuite d'eau provenant de la toiture lorsqu'il pleut ou que la neige fond et qui s'écoule sur notre balcon,

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons signaler un problème récurant qui perdure depuis plusieurs années concernant notre appartement et essentiellement notre balcon, nous avons signaler le problème a plusieurs reprise a la responsable en charge de la copropriété par courrier mais sans solutions a nous apporter.

De ce fait nous nous tournons vers l'assemblée générale afin de savoir tout d'abord si nous sommes les seuls a êtres concernés ou pas, et surtout trouver une solution a notre problème.

Effectivement notre appartement est placé au 4ieme étage sous les toits et lorsqu'il pleut ou que la neige fond l'eau s'écoule sur notre balcon se qui nous privent de se dernier, provoquant même des risques de chutes comme la dernière fois ou nous nous sommes rendu a l'appartement et ne nous méfiant pas le matin en ouvrant le volet nous avons glissés car l'eau avait gelées et il y avait une plaque de glace.

A la suite de cet incident nous nous sommes rendu au bureau de CIS de Bourg st Maurice pour leur expliquer de nouveau notre problème, la réponse qui nous a été donnée est qu'il fallait que l'on mette des caillebotis, car la réfections des toitures n'étaient pas envisagé nous pensons qu'il s'agit de la solution de faciliter et que au long terme cela endommage le balcon et nous prive de celui ci.

Nous leurs avons également signale que nous avons constaté que la résidence était moins bien entretenu et accessible que les autres années, nous y étions du 11 au 18 janvier il y avait de la neige et surtout de la glace et la résidence était impraticable, les gens ne pouvaient pas accéder aux poubelles tellement cela glissé, il n'y a pas eu de déneigement d'effectué durant toute la semaine hormis mettre du sel sur les escaliers en bois.

En conclusion nous pensons, que si il s'agit de la seule solution concernant notre fuite provenant du toit sur notre balcon, l'achat et la pose des caillebotis devraient êtres prise en charge par la copropriété car vous n'assurez pas l'étanchéité de la toiture.

Et concernant la conciergerie et l'entretien de la résidence ne serait il pas judicieux de réfléchir à sous traiter dans une société de gardiennage et d'entretien d'espace vert et piscine car le salaire, les charges et l'appartement mis a disposition d'un concierge couvriraient une bonne partie voir la totalité des frais pour une société extérieur et nous pourrions plus facilement nous retourner si les taches demandées n'étaient pas effectuées.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demandes,

Veuillez agréés, Mesdames, Messieurs, nos sincères remerciements cordialement

Mr et Mme LAPAQUELLERIE Franck et Nicole

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and strokes, located at the bottom right of the page.